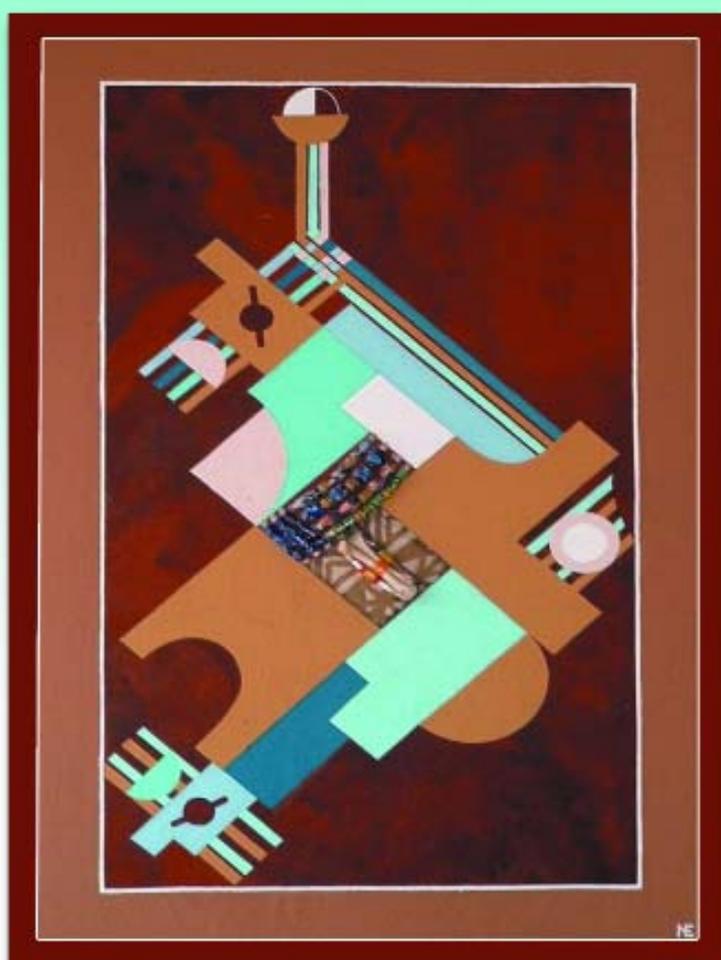




*Rapport national sur le développement
humain en Côte d'Ivoire*

***Cohésion Sociale
et Reconstruction Nationale***



2004

Le tableau représente une mosaïque “N’Zassa” représentant plusieurs composantes qui convergent vers une vue commune pour un but ultime : la cohésion sociale en vue de faciliter la reconstruction nationale.

Rapport national sur le développement humain en Côte d’Ivoire 2004
COHESION SOCIALE ET RECONSTRUCTION NATIONALE

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) 2003. Tous droits de reproduction réservés.

Cette publication peut être librement commentée, citée, reproduite ou traduite, partiellement ou en totalité, à condition de mentionner la source. Elle ne saurait cependant être vendue ni utilisée à des fins commerciales sans l’accord préalable, écrit, du PNUD.

Les opinions exprimées par les auteurs cités n’engagent que les dits auteurs. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part du PNUD aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de firmes et de produits commerciaux n’implique pas que ces firmes et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par le PNUD de préférence à d’autres de même nature qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu’il s’agit d’un nom déposé.

TABLE DES MATIERES

Composition de l'équipe	
TABLE DES MATIERES	iii
Représentant Résident du PNUD et Coordonnateur du Système des Nations Unies	ix
Coordonneurs Principaux	ix
Equipe de rédaction CIRES, CAPEC , IES.....	x
PREFACE	xii
RESUME ANALYTIQUE	xiv
CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE.....	1
OBJECTIFS DU RAPPORT	3
PREMIERE PARTIE : LA PROBLEMATIQUE DE LA COHESION SOCIALE ET SA MESURE.....	4
CHAPITRE I : APPROCHE CONCEPTUELLE	5
1.1 Historique et définition de la cohésion sociale	5
1-2 Mesures de la cohésion sociale.....	5
1-3 Modalités de construction de la cohésion sociale.....	8
1-3-1 Conditions d'ordre économique.....	9
1-3-2 Conditions d'ordre social.....	10
1-3-2-1 Accès à l'éducation et au logement	10
1-3-2-2 Santé de la population, sécurité des personnes et des familles	11
1-3-3 Mesures d'activité socialement cohésive	13
1-3-3-1 Désir des individus de coopérer	13
1-3-3-2 Désir de participation	13
CHAPITRE II : COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT	15
2-1 Développement humain durable.....	15
2-1-1 Concept et définition du développement humain durable.	15
2-1-2 Origine du concept.....	15
2-1-3 Mesure.....	18
2-1-4 Indicateurs du développement humain	19
2-1-5 Développement Humain en Côte d'Ivoire.....	21
2-2- Liens entre la cohésion sociale, le capital social et le développement.....	22
2-2-1 Cohésion sociale et développement	22
2-2-2 Cohésion sociale, capital social et capital humain	24
2-2-3 Capital social et développement	26
2-3 Déterminants de la cohésion sociale	30

2-3-1	Idéal commun	30
2-3-2	Equité et justice.....	30
2-3-3	Bonne gouvernance.....	30
2-3-4	Minorités et intégration.....	32
2-3-5	Diversité culturelle.....	33
2-3-6	Structuration de la famille traditionnelle : les bases de la cohésion sociale.....	34
2-4	Cohésion sociale face à la mondialisation.....	35
DEUXIÈME PARTIE : DE LA COHÉSION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE		37
CHAPITRE III : LES FONDAMENTAUX DU MODELE IVOIRIEN		37
3-1.	Genèse du peuplement de la Côte d'Ivoire	37
3-1-1.	Mise en place des peuples.....	37
3-1-1-1.	Fonds anciens d'autochtones	37
3-1-1-2	Vagues de peuplement	38
3-1-1-3	Mise en place de l'entité territoriale.....	39
3-1-1-4	Cheminement politique de la Côte d'Ivoire dans l'AOF.....	41
3-2	Système politique	41
3-2-1	Régime du parti unique.....	42
3-2-2	Ouverture politique.....	43
3-2-3	Continuité du caractère symbolique du pouvoir traditionnel.....	45
3-3	Système économique	47
3-3-1	Ouverture économique et positionnement sous régional	47
3-3-2	Désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation.....	50
3-4	Corpus socioculturel	54
CHAPITRE IV : INCIDENCE DU MODÈLE SUR LE CONTRAT SOCIAL		56
4-1.	Modèle ivoirien de développement et consolidation du tissu social.....	56
4-2	Modèle ivoirien de développement et consolidation du tissu économique	61
4-3.	Modèle ivoirien et question foncière	63
CHAPITRE V : FORCES ET FAIBLESSES DU MODELE IVOIRIEN		67
5-1.	Forces du modèle.....	67
5-1-1.	Libéralisme économique, interventionnisme étatique et croissance socio-économique	67
5-1-2	Capacité à générer la croissance.....	67
5-1-2-1	"miracle ivoirien" (1960-1974)	67
5-1-2-2	Boom ivoirien de 1975 à 1978	67
5-1-3	Capacité à créer une cohésion sociale et une stabilité politique.....	69
5-2	Faiblesses du modèle.....	71
5-2-1	Limites du modèle de développement économique	71
5-2-1-1	Extraversion de l'économie.....	71
5-2-1-2	Inadaptation du système financier.....	71

5-2-2 Croissance, répartition et inégalités	71
5-2-3. Politique démographique	72
5-2-4 Politique d'immigration	73
5-2-5 Limites du régime de parti unique	74
TROISIÈME PARTIE : LE DESEQUILIBRE SOCIAL ET SES CONSEQUENCES	76
CHAPITRE VI : ESSOUFFLEMENT DU MODELE IVOIRIEN	76
6-1 Incapacité d'adaptation du modèle ivoirien aux chocs exogènes	76
6-2 Raisons internes de l'effondrement du système	77
6-3 Dégâts collatéraux et redémarrage par l'économique	78
CHAPITRE VII : LES CAUSES DU DESEQUILIBRE SOCIAL	80
7-1 Causes lointaines et proches du déséquilibre social conduisant au conflit armé en Afrique	80
7-2 Causes de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire	81
7-2-1 Insuffisance de liberté démocratique	81
7-2-1-1 Liberté démocratique de 1960 à 1990	82
7-2-1-2 Liberté démocratique de 1990 à 1994	82
7-2-1-3 Liberté démocratique de 1994 à 1999	82
7-2-1-4 Liberté démocratique de 1999 à 2002	83
7-2-2 « Ivoirité »	83
7-2-3 Politisation de l'école.....	83
7-2-4 Instrumentalisation et politisation de l'armée	84
7-2-5 Défaillance du système judiciaire, corruption et impunité	85
7-2-6 Instauration de la carte de séjour : source de divorce entre Ivoiriens et non Ivoiriens.....	87
7-2-7 Accroissement de la pauvreté, de l'inégalité et l'expansion du sida	87
7-2-8 Presse partisane	88
7-2-9 Société Civile politisée ou les Organisations Non Gouvernementales (ONG)	88
7-2-10 Trop grande dépendance aux produits café et cacao ou l'incapacité à changer les structures de l'économie	89
7-2-11 Absence de régulateurs sociaux	89
7-2-12 Crise et évolution familiale en Côte d'Ivoire	90
7-2-12-1 De la famille élémentaire élargie à la famille conjugale, ou l'hypothèse de repli conjugal	90
7-2-12-2 De la pluralité des modèles familiaux, ou l'hypothèse de différenciation.....	91
7-2-12-3 De l'incidence de l'évolution de la famille sur la société ivoirienne	93
7-2-13 De la perte de la légitimité de l'Etat.....	94
CHAPITRE VIII : L'IMPACT DU DESEQUILIBRE SOCIAL A TRAVERS QUELQUES INDICATEURS CLES.....	96
8-1 Indicateurs économiques.....	96

8-1-1. Service de la dette devenu insoutenable	96
8-1-2 De l'amplification du déficit public à la réduction des dépenses publiques	97
8-1-3 Baisse du capital productif : la terre et la naissance des tensions entre étrangers et Ivoiriens	99
8-1-4 Crise économique et vulnérabilité : développement du secteur informel et travail des enfants	99
8-2 Indicateurs sociaux.....	100
8-2-1 Pauvreté, inégalité et développement humain	100
8-2-1-1 Pauvreté monétaire et inégalités de revenu	100
8-2-2 Conditions matérielles d'existence.....	104
8-2-3 Situation globale du développement humain : indice de pauvreté humaine et inégalités du genre	105
8-2-4 Développement et inégalité : participation de femmes et indice sexo-spécifique du développement humain.....	106
8-2-5 Origines de la violence en Côte d'Ivoire.....	110
8-3 Indicateurs ethno-politiques.....	112
QUATRIEME PARTIE : DE LA RECONSTRUCTION	114
CHAPTITRE IX : INITIATIVES DE RECONSTRUCTION DE LA COHESION SOCIALE ET BILANS.....	115
9-1 Initiatives de reconstruction de la cohésion sociale	115
9-1-1 Au plan politique	115
9-1-2 Au plan économique	120
9-1-3 Au plan social.....	122
9-1-4 Au plan culturel	124
9-2 Bilans des initiatives de reconstruction.....	125
9-2-1 Du passage des rapports communautaires de l'économique au politico-culturel.....	125
9-2-1-1 De la loi foncière et des rapports communautaires	125
9-2-1-2 De l'instauration de la carte de séjour.....	126
9-2-1-3 Une idée : l'ivoirité et la loi constitutionnelle de la préférence autochtone.....	126
9-2-1-4 du problème de l'identification	126
9-2-2 Du passage de l'éléphant d'Afrique à la Refondation : maigres avancées économiques.....	127
CHAPITRE X. PROPOSITIONS POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL.....	129
10-1 Les grands principes	129

10-1-1 Investir dans la diversité culturelle	129
10-1-2 Promouvoir une société civile forte en vue de consolider l'opinion publique.....	129
10-1-3 Promouvoir une société politique avec des projets favorisant la cohésion sociale	130
10-1-4 Concevoir un plan de développement de long terme intégrant la technologie comme fondement du développement.....	130
10-1-5 Mettre en place des mécanismes permettant une meilleure insertion dans la globalisation	130
10-1-6 Reformuler le système éducatif pour répondre aux exigences de développement.....	130
10-1-7 Mise en place des régulateurs sociaux	131
10-1-8 Constituer un nouveau capital social	131
10-1-9 Prioriser l'objectif d'intégration	131
10-2 Actions concrètes	131
10-2-1 Amélioration des perspectives économiques et des conditions de vie des populations	131
10-2-1-1 Renforcer le cadre macroéconomique.....	131
10-2-1-2 Renforcer les politiques sectorielles.....	132
10-2-1-3 De la lutte contre la pauvreté.....	133
10-2-1-4 Amélioration des revenus des ménages	134
10-2-1-5 Création d'emplois et formation professionnelle.....	135
10-2-1-6 Aide aux entreprises du secteur privé	135
10-2-1-7 Recommandations sur la formation, l'éducation et la santé.....	136
10-2-1-8 Habitat social.....	138
10-2-1-9 Accès aux infrastructures routières	138
10-2-1-10 Accès à l'eau potable.....	138
10-2-1-11 Téléphonie et électrification.....	138
10-2-1-12 Sécurité alimentaire.....	138
10-2-2 Instauration de la démocratie et de l'Etat de droit.....	141
10-2-2-1 Formation citoyenne.....	141
10-2-2-2 Décentralisation des institutions.....	143
10-2-2-3 Promotion de la bonne Gouvernance	145
Stratégies	145
10-2-2-4 Promotion de l'éthique et moralisation de la vie publique.....	145
10-2-2-5 Modernisation et restructuration de l'armée	146
10-2-2-6 Renforcement de la sécurité des personnes et des biens	146
10-2-2-7 Modernisation et renforcement de la capacité et de l'indépendance de la justice	147
10-2-2-8 Rôle de la Presse dans la gestion de la crise	147
10-2-2-9 Réaffirmation du rôle de l'Etat dans la reconstruction de la cohésion sociale	148
10-2-3 Lutte contre l'exclusion et les inégalités	149
10-2-3-1 Promotion de l'intégration sociale	149
10-2-3-2 Assurer la protection des groupes vulnérables.....	151
10-2-3-3 De la nécessité du rétablissement de l'équilibre familial	152
10-2-3-4 Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes	153
Objectifs spécifiques et stratégies	154
10-2-3-5 Réduire les disparités régionales en matière d'infrastructures et de services	154
10-2-3-6 Contrôle de l'immigration et intégration des étrangers.....	155

10-2-4 Environnement, conflits et développement durable	156
CONCLUSION GENERALE.....	158
BIBLIOGRAPHIE	160
ENCADRES.....	167
GRAPHIQUES.....	168
TABLEAUX.....	169
FIGURES.....	169
SOURCES STATISTIQUES	170

**Equipe de préparation du Rapport National sur le Développement Humain 2004
sous la supervision de
Abdoulaye Mar DIEYE**

Coordonnateur Résident et Représentant Résident du PNUD

GROUPE DE RELEXION NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Pr Mama Ouattara, Directeur CIRES	Ministre Jean Claude Kouassi Président Conseil Général	Dramé Issa Consultant, CCDE
Dr Barry Mody Bakar Directeur Adjoint CIRES	Jean Luc Stalon Conseiller Principal Post Crise PNUD	Rachel Gogoua RIOF
Pr Kouassi Yao Professeur Département Histoire Géographie	Bakary Tessy Directeur Adjoint Cabinet du Premier Ministre	Yao Yao Paul Professeur d'Histoire, Inspecteur
Ténin Touré Diabaté Professeur UFR Sociologie	Koffi Koffi Paul Conseiller Spécial du Premier Ministre	Doumbia Sékou Chef de Cabinet Conseil Economique et Social
Alexandre Assemien Directeur Général du Plan	Ayoun N'Da Administrateur Civil Conseil Economique et Social	Gooré Bi Hué Economiste/Journaliste
Kouassy Oussou Directeur Général de l'Economie Ministère de l'Economie et des Finances	Salimata Porquet Présidente FEFEDESS	Noutoua Youdé Député
Nouhoun Coulibaly Economiste, Institut National de Statistiques (INS)	Sylla Lamine DGA FNISCI	Jean Louis Billon Président, Chambre de Commerce & d'Industrie
Diaby Lancine Secrétaire Permanent du DSRP	Jacqueline Lohouès Oble Présidente/REFAMCI	Françis Akindes Socio-économiste, IRD
Siaka Coulibaly Economiste, Point Focal RNDH PNUD	Ginette Yoman Ursule Secrétaire Nationale Secrétariat National au Renforcement des Capacités	Voho Sahi Ecrivain, Conseiller Spécial Culture, Présidence de la République
Nicolas Kazadi Economiste Principal du PNUD		
N'Goran Yves Tekli Haut Magistrat Cour Suprême		

Coordonnateurs Techniques

Pr Mama OUATTARA, Directeur du CIRES
Mody Bakar BARRY ; Directeur Adjoint du CIRES
Claudio Caldarone, Représentant Résident Adjoint, PNUD
Nicolas KAZADI, Conseiller Economique, PNUD
Siaka COULIBALY, Economiste National, Point focal RNDH,
Secrétariat Technique, PNUD

PERSONNES RESSOURCES EN APPUI AU GROUPE DE REFLEXION

Mody Bakar BARRY
Agro économiste

Kalilou SYLLA
Agro économiste

Vincent YAPO
Micro économiste

Mamadou GBONGUE
Economiste Rural

Deuro NGARESSEUM. K.T
Macro économiste

Eric Koffi KOUADIO
Agro économiste

Nahoua TOURE
Sociologue

Souleymane Sadio DIALLO
Economiste

Souleymane YEO
Sociologue

Yaya OUATARA
Agro économiste

Kouassi KONAN
Sociologue

A. Blaise TIOTSOP TSATSOP
Ing. Stat. économiste

Conseillers Thématiques

Aïssatou YAO YAO, ARRP, PNUD
Eloi KOUADIO IV, Conseiller, PNUD

Groupe de Relecture

Sangaré ABI, Linguiste
Tenin Touré DIABATE, Sociologue
Paul Yao YAO, Professeur
Siaka COULIBALY, Economiste, PNUD
Tra KALILOU, Linguiste

Appui documentaire et secrétariat

Esther Nina AFFY, Secrétaire CIRES
Abiba BOARÉ, Assistante au Programme PNUD

Liste des acronymes

Organismes et Organisations

AFI	: Association des Femmes Ivoiriennes
AOF	: Afrique Occidentale Française
APE	: Accords de Partenariat Economique
BNP	: Banque Nationale de Paris
BUNAP	: Bureau National des Populations
CAISTAB	: Caisse de Stabilisation
CEE	: Communauté Economique Européenne
CEPED	: Centre français sur la Population et le Développement
CES	: Conseil Economique et Social
CFAO	: Compagnie Française de l'Afrique Occidentale
CIDT	: Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
CIRES	: Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales
CODESRIA	: Conseil pour le Développement de la Recherche en Science Sociale en Afrique
CSSPA	: Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles
ENSEA	: Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée
FAO	: Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FESCI	: Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire
FPI	: Front Populaire Ivoirien
IDE	: Investissements Directs Etrangers
IDH	: Indicateur de Développement Humain
INS	: Institut National de Statistiques
IPC	: Indice des Prix à la Consommation
IPF	: Indice de Participation des Femmes
IPH	: Indice de Pauvreté Humaine
MEECI	: Mouvement des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMOCI	: Office de la Main d'Oeuvre de Côte d'Ivoire
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PDCI	: Parti Démocratique de Côte d'Ivoire
PDCI-RDA	: Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, section du Rassemblement Démocratique Africain
PNAE	: Plan National d'Action pour l'Environnement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RDA	: Rassemblement Démocratique Africain
RDR	: Rassemblement des Républicains
REMUAO	: Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest
SAA	: Syndicat Agricole Africain
SICOGI	: Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
SODESUCRE	: Société pour le Développement des Plantations de Canne à sucre, l'Industrialisation et la commercialisation du sucre
SOGEFIHA	: Société de Gestion Financière de l'Habitat
SYNACAS-CI	: Syndicat National des Cadres Supérieurs de la Santé de Côte d'Ivoire
SYNACI	: Syndicat National des Cadres de la Santé de Côte d'Ivoire
SYNARES	: Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
SYNESCI	: Syndicat National de l'Enseignement Secondaire de Côte d'Ivoire
UDPCI	: Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire
UGTCI	: Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire
UNESCO	: Organisation des Nations Unies Pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
PIB	: Produit Intérieur Brut

Autres sigles et abréviations

DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	: Enquêtes Démographiques et de Santé
F CFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FASR	: Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PPA	: Parité des Pouvoirs d'Achat
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat

PREFACE

Le thème retenu pour la préparation du Rapport National sur le Développement Humain en 2004 en Côte d'Ivoire s'inscrit dans la logique des développements que connaît le pays depuis 1999.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement a impulsé l'élaboration du présent Rapport portant sur la cohésion sociale et la reconstruction nationale afin de donner à l'intelligentsia et à la société civile ivoirienne, l'opportunité de fournir librement leurs vues sur une question majeure du développement du pays. Le présent rapport, qui est donc l'expression des forces vives du pays, a été préparé par le CIREs, avec l'appui d'un groupe de réflexion national sur le développement humain durable, composé de représentants de la société civile, des médias, de centres de recherches, académies et universités, de l'administration publique (Présidence, Premier Ministre, Ministères techniques) et de structures décentralisées (Conseils généraux). Quelques consultants nationaux indépendants y ont également contribué.

Le RNDH 2004 réaffirme que le défi majeur de la Côte d'Ivoire consiste non seulement à repenser des régulateurs sociaux compatibles avec les exigences du nouveau contexte d'évolution de la Côte d'Ivoire et susceptibles de ressouder les liens intercommunautaires au plan sociologique, mais surtout, à favoriser, au plan politique, un cadre d'une gouvernance au service du développement et visant à densifier le socle de l'équilibre social. Les fruits de cette œuvre, qui s'affirmeront certainement dans la durée, nécessitent un engagement au niveau de l'ensemble des acteurs nationaux, de la société civile, de la classe politique, du secteur privé et des populations elles-mêmes.

Au-delà des actions et des stratégies à mettre en place pour reconstruire la cohésion et pour rétablir l'équilibre social, le Rapport souligne la nécessité d'une réelle volonté politique qui sera la clé de la réussite de la consolidation du processus de réconciliation nationale. C'est à cette seule condition que la cohésion sociale pourra se reconstruire, dans un contexte de paix, pour un développement durable. Dans cette perspective, le Rapport relève un ensemble d'options pour réaliser la reconstruction de la cohésion sociale, en Côte d'Ivoire, prenant en compte divers développements tels que la démographie, l'économie, les fondements sociopolitiques, la culture, etc.

Ce Rapport vient à point nommé, tant la Côte d'Ivoire est actuellement à la croisée des chemins critiques de son histoire. En effet, longtemps connue et reconnue pour son évolution économique et sa stabilité politique exemplaires, la Côte d'Ivoire n'a pas été en mesure de gérer la succession d'un pouvoir politique exceptionnellement long et fort, éclairé et performant certes, mais probablement trop charismatique pour générer après lui une véritable culture de gestion participative des affaires publiques.

En dépit des délimitations géographiques et administratives de la Côte d'Ivoire héritées de l'indépendance, le pays est resté longtemps attaché à son ouverture naturelle sur le voisinage extérieur, dans la pure tradition séculaire de l'Afrique occidentale. Le progrès économique du pays s'est longtemps appuyé sur une immigration productive, dont on peut cependant douter que les conditions d'intégration à la nation ivoirienne aient été prises en main de manière transparente et opportune par les autorités du pays tout au long de la période postcoloniale.

Toutefois, la conjonction d'un essor économique indéniable et d'un leadership incontesté et bienveillant, aura permis, pendant de longues années, de masquer l'absence d'une véritable cohésion nationale. Le retournement de la conjoncture économique des années 90, couplé à la disparition en 1993 du Président Félix Houphouët Boigny, ont rapidement eu raison de la stabilité

politique du pays, l'entraînant dans un processus incontrôlé de surenchère socio-ethnique à des fins de pouvoir.

Le défi est de taille. La situation actuelle de la Côte d'Ivoire est symbolique de la plupart des jeunes Etats sub-sahariens, en quête d'identité nationale et d'esprit républicain. Nombre d'entre eux ont basculé dans des conflits armés, guerres civiles et autres pogroms en tout genre, sans nécessairement que ces moments de douleur ne contribuent de façon décisive à l'émergence d'un réel esprit républicain. Ceci traduit le fait que la question de la détention du pouvoir, qu'il soit identifié à une personne ou à un groupe, paraît avoir largement pris le pas sur celle du bien être collectif.

La cohésion de la société ivoirienne, et donc la reconstruction, ne paraîtront réalisables dès lors que la question du bien être collectif aura supplanté celle de la détention du pouvoir dans l'imaginaire de la grande majorité. Il s'agit là aussi d'un changement culturel majeur, qui ne pourra être impulsé que par un leadership vigilant et volontariste. Ce volontarisme peut se décliner sur plusieurs niveaux, notamment politique, économique et socioculturel, tel que le Rapport le décline. Pour ma part, je voudrais me limiter à citer deux aspects, imbriqués entre eux, qui me paraissent essentiels, et pourraient fonder la démarche indispensable pour restaurer la cohésion de la société ivoirienne :

1° Aborder la question de l'appartenance nationale et de la participation à la gestion des affaires publiques par une approche ouverte et inclusive, comme l'exige la nécessaire prise en compte du contexte socio-historique de la Côte d'Ivoire, typique des jeunes nations africaines postcoloniales ;

2° Renforcer concomitamment les capacités d'encadrement administratif, notamment en matière d'état-civil, de gestion et aménagement du territoire, d'édition de normes juridiques et de décentralisation.

C'est imprégné d'un tel esprit que le cadre de la démocratie et de l'état de droit trouvera tout son sens en tant qu'outil de cohésion sociale, au service du développement humain durable. Après la rencontre de Pretoria, les derniers développements des efforts de résolution de la crise ivoirienne sont porteurs d'espoir à cet égard.

Enfin, je voudrais exprimer toute mon appréciation à l'équipe de rédaction indépendante du présent Rapport ainsi qu'au Groupe de Réflexion National sur le Développement Humain, pour avoir su aborder avec méthode et sérénité, un sujet aussi délicat. Je fonde l'espoir que ce Rapport puisse contribuer de façon substantive à la promotion de la paix et du développement humain en Côte d'Ivoire.

Abdoulaye Mar DIEYE
Représentant Résident

Les analyses et les recommandations exprimées dans ce Rapport ne reflètent pas nécessairement les opinions du Programme des Nations Unies pour le Développement. Le Rapport National sur le Développement Humain est une publication indépendante réalisée pour le compte du PNUD. Il est le fruit d'une collaboration entre les consultants, des conseillers éminents et l'équipe du Rapport national sur le Développement humain.

RESUME ANALYTIQUE

La stabilité macroéconomique et politique a contribué à la croissance économique (7% par an en termes réels) de la Côte d'Ivoire au cours des deux premières décennies de son indépendance. Au cours des années 1980, des signes caractéristiques d'une instabilité macro-économique sont apparus (inflation, dégradation du ratio de déficit budgétaire, augmentation du ratio de la dette extérieure sur le PIB, appréciation de taux de change, etc.). A l'instabilité économique s'est ajoutée, dès 1990, l'instabilité sociopolitique qui, depuis 1999, plonge le pays dans la crise la plus grave de son histoire (le point culminant est le conflit armé de septembre 2002). Cette crise engendre des effets négatifs sur l'ensemble de la vie économique et sociale.

Au plan macroéconomique, l'appareil de production est désorganisé. Le capital social est affaibli. La productivité du capital humain est affectée. Le taux de croissance du PIB qui était de 5,7 % en 1998 est tombé à -1,8% en 2002. Le PIB par habitant est passé de \$ 780 US, en 1998, à \$ 610 US en 2002.

Au plan social, la pauvreté s'est fortement aggravée. L'indice de pauvreté est passé de 32,3 % en 1993 à 36,8 % en 1995. En 2003, il s'est situé entre 42 et 44%. L'inégalité des revenus s'est accentuée. En 2002, les 10% les plus riches cumulaient 36% du revenu national contre 20% pour les 50% les plus pauvres. Les contre-performances économiques et la mauvaise répartition des richesses ont provoqué des malaises qui ont abouti à la rupture de l'équilibre et de la cohésion sociale.

Au plan politique, la tribalisation du débat et de la vie politique au lendemain de la réinstauration du multipartisme en 1990 et les querelles nées de la succession du Président Houphouët-Boigny en 1993 ont contribué à l'exacerbation des tensions sociales et fragilisé le tissu social. Ces malaises ont été exacerbés, entre autres, par la défaillance des facteurs sociologiques (évolution de l'organisation politique et administrative, désorganisation des structures de la société traditionnelle, abandon des valeurs morales et culturelles, etc.) qui avaient permis, jusque là, de maintenir la cohésion et la paix. Aussi, la reconstruction de la cohésion sociale est-elle une des conditions de la reconstruction d'une paix durable. Le rapport sur le développement humain de la Côte d'Ivoire 2004 est rédigé dans ce contexte. Les objectifs du rapport sont :

- (i) Identifier les facteurs qui ont joué un rôle dans le maintien de l'équilibre social ;
- (ii) Déterminer les causes de la rupture de l'équilibre et de la cohésion sociale, en analysant l'évolution du processus démocratique, les changements intervenus dans l'organisation des structures familiales, les inégalités de développement entre les régions, etc. ; et
- (iii) Proposer des solutions pour le dialogue social, l'équité et la reconstruction nationale.

I - Facteurs qui ont joué dans le maintien de l'équilibre social

Après avoir défini le concept de cohésion sociale et montré son importance pour la croissance et le développement humain durable, dans la première partie du document, les facteurs qui ont permis de la maintenir, en Côte d'Ivoire, sont identifiés dans la seconde partie. Il ressort de l'analyse économique, politique et sociologique de la société ivoirienne, de la période d'avant 1980, que plusieurs facteurs ont contribué au maintien de l'équilibre et de la cohésion sociale.

Sur le plan économique, le modèle de développement axé sur l'ouverture aux capitaux étrangers, l'environnement économique inter-national et la bonne tenue des cours internationaux des matières premières agricoles, notamment ceux du café et du cacao, ont joué un rôle de premier ordre dans le

maintien de la cohésion sociale. En effet, les flux de capitaux étrangers, l'accès au crédit international à de faibles taux d'intérêt et les recettes du café et du cacao ont permis de réaliser, pendant les deux premières décennies de l'indépendance, d'importants investissements productifs, sociaux (santé, éducation, logement, etc.) et en infrastructures économiques (routes, télécommunications, énergie, etc.). Les investissements en infrastructures et investissements sociaux ont contribué à réduire les disparités régionales, en désenclavant les régions et en permettant aux populations rurales d'avoir accès aux services sociaux de base. Par ailleurs, le fort taux de croissance économique réalisé grâce aux investissements et les recettes d'exportation de café et de cacao ont permis d'atténuer les inégalités de revenu par des transferts en faveur des zones défavorisées, des travailleurs du secteur public ainsi que des élèves et étudiants.

Ainsi, l'Etat ivoirien a pu jouer son rôle de garant de l'équilibre social au cours des deux premières décennies de l'indépendance.

Au plan politique, le parti unique et son Président ont joué un grand rôle dans le maintien de l'équilibre social, en Côte d'Ivoire, jusqu'en 1990. En effet, le charisme du Premier Président de la République de Côte d'Ivoire S.E, Félix Houphouët-Boigny, a permis d'entretenir la cohésion sociale. Il a su rassembler les Ivoiriens, malgré leur diversité ethnique, autour d'un objectif commun et d'un idéal, à savoir l'indépendance politique de la Côte d'Ivoire et la prospérité économique. Après l'indépendance en 1960, le réseau d'un parti unique, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, section du Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA), considéré comme le parti libérateur et la discipline de ce parti ont permis de maintenir la cohésion entre les groupes ethniques. La consultation d'un groupe restreint de leaders religieux, syndicaux, de jeunes ou de femmes permettait, dans le cadre de ce parti unique, de diagnostiquer les problèmes et de réguler les contestations dans le sens souhaité par le régime. Cette stratégie a permis, pendant longtemps, d'étouffer les contestations et de calmer les mécontentements dans le but de préserver la paix et la cohésion sociale.

An plan sociologique, les liens communautaires, la société traditionnelle lignagère et la solidarité familiale ont été le socle de la cohésion sociale. La famille constituait, pour ses membres, une unité de sécurité et d'entraide. L'appartenance au groupe et l'obéissance absolue aux règles de la communauté étaient la forme primordiale des rapports. L'autonomie individuelle était subordonnée aux normes du groupe. Par ailleurs, l'Etat traditionnel, avant l'indépendance, était caractérisé par de solides structures sociales et politiques. La vie politique était organisée autour de la chefferie traditionnelle et le chef. Ainsi, le chef qui était le reflet de la société, était considéré comme un père spirituel. A ce titre, on ne pouvait contester son pouvoir, au risque de mettre en péril la vie du groupe, cela permettait de rassembler les membres de la communauté, de faire régner la paix et la cohésion entre eux. Ainsi, le besoin d'appartenance à la communauté et la soumission à l'autorité du chef ont contribué au maintien de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire, jusqu'à la prolifération de la famille nucléaire et de l'individualisme nés de l'évolution des structures sociales, et la perte relative de l'autorité des chefs traditionnels au profit de l'Administration moderne.

II - Causes de la rupture de l'équilibre et de la cohésion sociale

Dès le début des années 1980, des contradictions sont apparues avec la récession économique. Le modèle ivoirien, qualifié de stable, menaçait depuis longtemps de rompre, car l'accroissement des créances publiques, la chute des cours des matières premières et l'appauvrissement des campagnes qui en découle, l'expansion du chômage, la corruption généralisée d'un système administratif ultra clientéliste, etc. ont sapé les bases de la cohésion sociale. Le changement de l'environnement

politique du début de la décennie 1990 (chute du mur de Berlin, vent des démocratisations, etc.) et la mort du premier président, en 1993, ont affaibli davantage le socle de l'équilibre social.

Au plan intérieur, de multiples sources de conflits se sont succédées et consolidées, notamment par : (i) une forte présence de population d'immigrés, occasionnant de nombreux conflits fonciers (opposition entre autochtones-allochtones, allochtones-allogènes, autochtones-allogènes) ; (ii) une crise économique qui perdure, depuis 1980, entretenue par la crise socio-politique intervenue après l'embellie de 1994-1998 ; et (iii) des crises politiques à répétition causant parfois des drames socio-psychologiques.

Le modèle ivoirien, dans sa conception comme dans son fonctionnement, était très fragile aux chocs exogènes. Ainsi, la détérioration des termes de l'échange, dès 1979, suite à l'effondrement des cours internationaux des produits d'exportation, notamment le café et le cacao, a entraîné une longue période de récession économique qui a remis en cause la durabilité du modèle de développement. L'Etat a été obligé de se plier aux exigences des institutions de Bretton Woods, en acceptant de mettre en œuvre le premier Programme d'Ajustement Structurel (PAS) dès 1981. Les programmes d'ajustement successifs mis en œuvre ont entraîné une réduction drastique des investissements publics, notamment ceux des secteurs sociaux, la déflation des personnels de la fonction publique et des sociétés d'Etat, etc. Ils ont modifié l'organisation économique sans tenir compte de leurs répercussions sociales et politiques.

Le modèle ivoirien, en faisant l'hypothèse que le progrès économique induirait un stabilisateur social automatique, n'a pas suffisamment investi dans les autres secteurs, notamment politique et culturel. A cela, s'ajoute l'absence d'une politique d'immigration favorisant une intégration véritable de nombreux étrangers sur le sol ivoirien. Avec la récession économique et ses corollaires d'ajustements structurels, la construction de la cohésion sociale à partir du seul essor économique n'était plus possible, car la pauvreté s'est amplifiée, l'écart entre les revenus s'est creusé, augmentant le volume de la population défavorisée qui avait un accès de plus en plus difficile aux services sociaux de base.

Sur le plan politique, le mécanisme de régulation des mécontentements sociaux s'est avéré inadapté au contexte nouveau, caractérisé par une crise économique aiguë et un niveau de chômage élevé, eux-mêmes sources de revendications véhémentes (généralement récupérées par les leaders des partis politiques) et de défiance de l'autorité de l'Etat, signe d'une rupture de la cohésion sociale. Par ailleurs, au plan géopolitique, tous les groupes sociaux ne sont pas logés à la même enseigne quant à la participation à la gestion des affaires publiques.

L'institution du multipartisme, en 1990, améliore l'ouverture politique mais la compétition reste fermée et s'apparente à la situation du parti unique. La transition politique menée par les militaires va décrier l'atmosphère les premiers mois. Mais, les élections présidentielles organisées par les autorités militaires, arrivées au pouvoir après le coup d'Etat de décembre 1999, loin de réduire les tensions politiques, vont plutôt les accentuer avec l'exclusion de la compétition politique de certains leaders politiques.

Malgré la tenue d'élections municipales et départementales auxquelles ont pris part toutes les forces politiques significatives du pays, après les législatives de 2000 boycottées par le RDR, la tension politique ne retombe pas. Elle aboutit plutôt à une aggravation sans précédent avec l'éclatement de la crise militaro-politique de septembre 2002 qui voit l'apparition d'une rébellion armée qui occupe depuis lors plus de la moitié du territoire national.

Au total, le déficit démocratique a persisté, même après l'instauration du multipartisme en 1990. L'accumulation de contestations électorales, avec notamment le boycott actif de 1995 initié par le FPI et le RDR, et le rejet des candidatures des leaders des deux principaux partis politiques expliquent dans une large mesure l'éclatement du conflit armé actuel. L'effet conjugué du déficit démocratique, des contestations électorales et l'émergence des questions identitaires, exacerbées par le concept d'"ivoirité", ont renforcé les dissensions au sein de la société ivoirienne et mis à mal la cohésion sociale et l'unité nationale.

Au niveau sociologique, la Côte d'Ivoire n'a pas pu ou su inventer des régulateurs sociaux compatibles avec les exigences de la démocratie. Le parti unique avait son système de régulation sociale qui s'appuyait sur certains leaders à travers les journées du dialogue et les liens forts entre le président et tous les chefs traditionnels. Le pluralisme politique a détruit les symboles et ceux qui devraient se mettre au-dessus sont dans la mêlée. Parmi ceux-ci, il y a les religieux. Si la division religieuse n'est pas apparue au grand jour, c'est à cause de sa diversité. Elle est latente et les grands groupes religieux ont choisi leurs camps pendant la crise. Il en est de même pour les chefs coutumiers dont les pouvoirs se sont effrités au profit de l'Administration moderne et les intellectuels qui ont choisi, dans leur grande majorité, d'être la caisse de résonance des partis politiques plutôt que d'être des éveilleurs de conscience.

L'absence d'une véritable politique d'immigration et le développement de l'économie de plantations de café et de cacao ont favorisé, depuis l'indépendance, d'importants flux migratoires vers la Côte d'Ivoire. Le fort taux d'étrangers (26% de la population totale) et leur faible intégration, constituaient une source potentielle de conflit. En effet, les nationaux et les étrangers cohabitaient et s'acceptaient mutuellement, tant que la pression sur les ressources était faible et que la croissance économique permettait à l'Etat d'assurer des meilleures conditions de vie. La cohabitation et l'acceptation des étrangers ont été mises à mal, pendant la période de récession économique, à cause de la concurrence sur les emplois. Par ailleurs, la croissance démographique a entraîné une pression sur le patrimoine foncier, principal facteur de production agricole. La lutte pour l'appropriation des terres agricoles, notamment dans les zones de production de café et de cacao, a également brisé la confiance et sapé la paix qui régnaient entre les communautés ivoiriennes de différentes régions d'une part et, entre les communautés ivoiriennes et étrangères d'autre part. En outre, le succès apparent des populations d'origine étrangère, nombreuses dans le secteur informel, a engendré une sorte de tension sociale latente, entre ces derniers et les nationaux. Cette tension a explosé par endroits et mis à mal la cohésion sociale et la paix entre les deux communautés.

L'instauration de la carte de séjour, en 1992, est perçue par les communautés étrangères vivant en Côte d'Ivoire, malgré les tentatives d'explications sur le bien fondé de ce titre de séjour, comme une obligation de l'étranger à contribuer au redressement économique de la Côte d'Ivoire et comme une forme d'animosité vis-à-vis des étrangers. Du côté des ivoiriens, elle a souvent occasionné des abus, de la part des forces de l'ordre, lors des opérations de contrôle d'identité. Ainsi, l'instauration de cette carte a creusé le fossé entre les populations d'origine étrangère et le reste de la société ivoirienne. Elle a été l'un des facteurs qui ont contribué à la rupture de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

L'évolution démographique et ses implications (baisse de revenu du ménage par tête, besoins de scolarisation des enfants, de soins de santé, etc.), en décalage avec le rythme de la croissance économique, ont entraîné un relâchement des liens communautaires et la désarticulation de la société traditionnelle lignagère. La solidarité familiale a cédé le pas à l'individualisme. Les liens

familiaux puissants et efficaces se sont distendus, laissant les individus et les familles sans la solidarité qui leur permettait d'affronter les problèmes économiques et sociaux qui se présentaient à eux. Le sentiment d'exclusion s'installe alors peu à peu dans l'esprit de certaines personnes qui estiment qu'elles sont marginalisées par la société. Ce sentiment conduit à des révoltes qui se caractérisent par des violences, le non-respect des normes de la société, la délinquance, etc., autres causes de la rupture de la cohésion.

L'"ivoirité" est sans doute l'un des concepts qui ont contribué le plus à la rupture du contrat social. Ce concept était pourtant sensé donner un souffle nouveau au modèle ivoirien comme le fait remarquer Kodjo l'un de ses concepteurs. Tout se passe comme, si les concepteurs de l'"ivoirité" ne croient plus à la construction de la cohésion sociale par l'économie, dans un contexte où les ressources sont rares et que la redistribution doit tenir compte, en priorité, des autochtones. Ce concept, apparemment anodin, pour la reconstruction d'une identité nationale a été interprété et utilisé à des fins diverses, notamment par les forces de l'ordre, les hommes politiques et l'administration. Cela a entraîné la méfiance et un climat de tension qui ont abouti à la rupture de la cohésion sociale et au conflit armé de septembre 2002.

Ainsi, la vulnérabilité du modèle ivoirien de développement économique et son incapacité à résister aux chocs extérieurs ont favorisé la récession économique des années 1980. La durée et l'ampleur de la crise ont rendu impossible l'utilisation des mécanismes économiques, par l'Etat, pour jouer son rôle de garant de la cohésion sociale. D'autres mécanismes (culturels, politiques, sociologiques, etc.) n'étant pas suffisamment développés pour préserver la paix et la cohésion sociale, la rupture est apparue au grand jour avec de multiples manifestations : contestations du pouvoir d'Etat, revendications incessantes, défiance des autorités politiques et administratives, insécurité grandissante, marginalisation des couches défavorisées de la population, etc.

Les autorités ivoiriennes avec l'aide de certains partenaires au développement, ont entrepris des initiatives, tant sur le plan économique et politique que sur le plan social et culturel, pour réconcilier les Ivoiriens entre eux : élaboration et adoption d'une nouvelle constitution en 2000, Forum de Réconciliation Nationale, Rencontre des Leaders Politiques à Yamoussoukro, Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra I, II et III, médiation du Président Thabo M'Béki, etc. Ces tentatives connaissent des atermoiements, montrant ainsi à quel point la fracture sociale, en Côte d'Ivoire, est profonde.

La reconstruction de la cohésion sociale demeure cependant possible, pourvu que les initiatives s'appuient sur les aspirations de la population et bénéficient de la participation de sa grande majorité, ce qui implique qu'une réforme profonde de la vie politique, culturelle et sociale soit entreprise.

III - Propositions pour la reconstruction de la cohésion sociale

Pour réaliser la reconstruction de la cohésion sociale, en Côte d'Ivoire, les facteurs de développement que sont la démographie, l'économie, les idéologies politiques, la culture, etc. devront constituer de véritables ressorts, doublés d'une moralisation de la vie publique et de l'instauration de l'Etat de droit. Les acteurs historiques et indépendants de la reconstruction de la cohésion sociale devront être identifiés et reconnus comme tels. La reconstruction nationale devra aussi tenir compte des forces vives et des rapports sociaux basés sur l'antinomie de la pensée et de l'action, de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Par ailleurs, la reconstruction de la cohésion sociale devra reposer sur « un social plus hardi » (éducation morale, spirituelle et civique, formation, initiation à l'école de la vie, apprentissages divers des valeurs et des normes de la société ivoirienne) afin de rendre compréhensible et acceptable l'évolution de la vie politique et sociale de la Côte d'Ivoire.

De manière plus concrète, les pistes suivantes sont proposées pour tenter de reconstruire l'équilibre social, facteur de la cohésion entre les Ivoiriens.

Il s'agit de :

(i) Améliorer les perspectives économiques et les conditions de vie des populations, condition nécessaire pour la reconstruction post-conflit. Aussi, pour y parvenir, faut-il une politique économique rigoureuse et cohérente basée sur la bonne gouvernance ;

ii) Renforcer le cadre macroéconomique par une meilleure maîtrise des politiques budgétaire, monétaire et financière (viabilisation des finances publiques, renforcement du cadre institutionnel de la gestion des finances publiques, promotion d'une politique monétaire capable de limiter la progression du niveau général des prix pour préserver le pouvoir d'achat des populations et bénéficier de la participation de sa grande majorité ;

(iii) Promouvoir l'expansion du secteur privé(PME/PMI), et

(iv) Moderniser la production agricole et animale, dans le cadre des politiques sectorielles de développement. La croissance de ces deux secteurs est primordiale, compte tenu de leurs capacités à créer des emplois et à générer des revenus, permettant ainsi de lutter contre la pauvreté.

(v) Définir les actions concrètes de lutte contre la pauvreté. Ces actions doivent être inscrites dans le court, le moyen et le long terme. A court terme, il faudra mettre en œuvre le programme DDR, réaliser les actions contenues dans le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et créer les conditions d'une relance rapide de la croissance économique. A moyen terme, l'Etat devra poursuivre la mise en oeuvre des programmes socio-économiques qui sont suspendus du fait de la guerre. Il devra en outre réhabiliter les infrastructures économiques et sociales, surtout celles des zones rurales, afin d'améliorer les conditions de production et l'offre des services sociaux de base. Enfin, à long terme, il faudra promouvoir l'accessibilité des populations défavorisées aux services sociaux de base (santé, éducation, assainissement, logement, etc.), aux ressources productives (foncier, crédit, intrants, informations sur l'évolution des marchés des produits, etc.) et à l'emploi.

(vi) Instaurer la démocratie et l'Etat de droit afin de réaliser sainement le processus de reconstruction de la cohésion sociale. Le processus de reconstruction de la cohésion sociale doit mettre en place un mécanisme régulateur qui conjure la disqualification sociale (préjugés, stéréotypes, marginalisation...) et la fragilité des citoyens (l'angoisse de l'échec, la faible motivation à la production et à la reproduction sociale). Ce mécanisme, solidement élaboré, doit rendre les rapports sociaux plus dynamiques et conviviaux en s'appuyant sur l'ordre établi ; les valeurs morales et culturelles compensatrices, les stratégies générales de contrôle social (système de sécurité). Le politique doit s'insérer dans toute l'épaisseur de la vie sociale et, moraliser, de façon permanente, les appareils étatiques (l'administration, l'armée, la police, la justice et les structures para militaires).

(vii) Réviser les programmes et les contenus des enseignements, afin d'inculquer depuis l'école, le sentiment commun d'appartenance, d'identité et de nécessité de cohésion sociale à l'intérieur d'un

Etat nation. La formation de ce type d'ivoirien nouveau nécessitera la collaboration des différents acteurs de l'école. Ils doivent agir ensemble, dans un esprit de complémentarité et constituer un processus cohérent et global de scolarisation et d'éducation.

(viii) Décentraliser les institutions afin de mieux contrôler, au plan local, l'allocation des ressources, d'identifier et de respecter les priorités des populations en matière de développement. La décentralisation permettra aux citoyens de participer à la prise de décisions et à l'initiation des projets qui répondent le mieux à leurs besoins. Par ailleurs, elle favorisera la participation des membres de la communauté au choix, à la planification, à la mise en œuvre, à l'exécution et au contrôle de ces projets. Cela est important pour les membres des communautés car, ainsi, ils ne se sentiront plus exclus de la gestion des affaires publiques. Afin que la décentralisation ne devienne pas une cause d'anarchie et qu'elle ne soit utilisée par les populations à des velléités politiques de divisions territoriales, celles-ci doivent être sensibilisées sur le processus, sur leur niveau de responsabilité et les limites de leurs pouvoirs vis-à-vis de l'Administration locale et centrale.

(ix) Instaurer la bonne gouvernance, c'est à dire, une gestion saine des affaires publiques, une transparence, une obligation de rendre compte et au-delà, une démocratisation formelle (y compris la séparation des pouvoirs) et le respect des droits fondamentaux de l'homme afin de créer la confiance entre les populations d'une part et, entre elles et l'Etat d'autre part. L'instauration de la bonne gouvernance, pour être effective, doit être accompagnée (i) de la transparence dans tous les domaines, (ii) de l'éradication de la corruption et de la mauvaise gestion des ressources, (iii) d'une garantie d'accès des populations vulnérables aux services sociaux (iv) d'une meilleure allocation des ressources financières et humaines. L'efficacité de la bonne gouvernance exigera, en outre, que les capacités des acteurs (secteur public, secteur privé, société civile) soient renforcées, en vue d'une meilleure participation au processus de décision et de mise en œuvre des programmes de développement.

(x) Réhabiliter la justice dont les missions sont fondamentales dans l'organisation de la vie économique et communautaire et dans le maintien de la paix sociale. Ces missions vont devenir de plus en plus importantes, en raison notamment des mutations sociales rapides que connaît le pays, et du développement de la démocratie. D'un point de vue conceptuel, le Droit devra progressivement s'adapter à la réalité ivoirienne, avec pour objectif, la promotion d'une Justice rapide, humaine et accessible à tous. A cet effet, il faudra (i) accroître et renforcer le pouvoir des magistrats et auxiliaires de justice, (ii) moderniser l'appareil judiciaire, (iii) réformer le Conseil National de la Magistrature et le contrôle des institutions judiciaires et (iv) mettre en place de nouvelles institutions judiciaires.

(xi) Lutter de façon permanente contre l'exclusion et les inégalités pour ramener la paix, l'entente et la cohésion entre les Ivoiriens. Pour être efficace, la lutte devra s'appuyer sur des mesures appropriées répondant aux besoins et attentes des populations, qui sont entre autres, la promotion de l'intégration sociale, la protection des groupes vulnérables, la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Au plan national, il faudra réduire les disparités régionales en matière d'infrastructures économiques et sociales de base. La réduction des disparités régionales est un impératif majeur pour réduire les migrations internes (notamment l'exode rural), et pour offrir aux populations plus de chances de formation, d'emploi et d'insertion sociale, ce qui renforcerait la cohésion sociale. Il conviendra pour cela de repenser un plan de développement national qui tienne compte des erreurs du passé, et qui

cadre avec les besoins réels des différentes régions. Le cadre administratif et politique idéal pour l'élaboration et l'exécution de ce plan paraît être la mise en place effective de la décentralisation.

(xii) Conjurer la méfiance et la marginalisation de certaines personnes par des mesures de consolidation de la solidarité familiale et, par extension, la solidarité communautaire. Une solidarité dont le mécanisme s'appuiera sur des organisations diffusant des valeurs de coopération, de coexistence pacifique par le biais de la socialisation accrue des membres. Dans ce processus, la famille elle-même, l'école, le groupe des pairs et les médias vont contribuer à structurer la personnalité sociale du futur citoyen. La socialisation accrue inculquera, par la discipline de vie qu'elle instaure, les normes et valeurs (unité nationale, respect des droits humains, respect des différences d'opinions politique, religieuse et culturelle, activation des alliances inter-ethniques et les parentés à plaisanterie) qui constituent le fond commun de la société.

(xiii) Assurer la protection des groupes vulnérables en leur apportant une assistance adaptée à la structure de la société ivoirienne. Cette catégorie de la population a connu une propension en raison de l'éclatement de la crise politico-militaire survenue en septembre 2002 qui a occasionné d'importants mouvements de populations et la dégradation des infrastructures et des centres d'accueil de ces groupes sociaux.

(xiv) Elaborer une politique d'immigration afin, d'une part, de contenir l'immigration dans des proportions acceptables et, d'autre part, de permettre à ceux des immigrés installés en Côte d'Ivoire, depuis plusieurs générations, de s'intégrer dans la société ivoirienne.

(xv) Circonscrire et Maîtriser les questions liées à la propriété foncière et aux questions environnementales dans une perspective de cohésion sociale et de reconstruction. Les axes prioritaires sont identifiés, notamment : intensification de la production agricole et animale, publication du décret d'application de la loi foncière de 1998.

Au-delà des actions et des stratégies à mettre en place pour reconstruire la cohésion et rétablir l'équilibre social, une réelle volonté politique sera la clé de la réussite. Les leaders politiques doivent se situer au-dessus des querelles partisans et des jeux d'intérêt, pour permettre un dialogue social véritable. C'est à cette seule condition que la cohésion sociale pourra se reconstruire, dans un contexte de paix, pour un développement durable.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

Après avoir connu une période de stabilité sociopolitique et de développement économique remarquable, la Côte d'Ivoire traverse, depuis 1999, une crise sans précédent dans son histoire. Cette dernière engendre des effets négatifs sur l'ensemble de la vie économique et sociale.

Au plan macroéconomique, le taux de croissance du PIB qui était de 5,7% en 1998 est tombé à 1,6% en 1999, puis à 2,3% en 2000 avant de s'améliorer pour atteindre -1,8% en 2002¹. Le PIB par habitant est passé de \$ 780 US en 1998 à \$ 610 US en 2002.

Au plan social, la pauvreté s'est fortement aggravée durant la période précédant la crise. L'indice de pauvreté est passé de 32,3 % en 1993 à 36,8 % en 1995. En 2003, il s'est situé entre 42 et 44%² contre 38,4% en 2002³. L'indice de pauvreté en 2003 et 2004, par rapport à 2002, serait probablement plus élevé compte tenu des déplacements internes des populations, de la perturbation des systèmes de production et de commercialisation et la dégradation des infrastructures sociales de base dans certaines régions. L'inégalité des revenus s'est accentuée en 2002. Les 10% des plus riches cumulaient 36% du revenu national contre 20% pour les 50% les plus pauvres.

Les contre-performances économiques et sociales de la période précédant la crise se sont traduites par une détérioration de l'indice du développement humain, reléguant la Côte d'Ivoire de la 156^{ème} place en 2000, à la 161^{ème} en 2001 sur 175 pays.

La dégradation de la situation économique et la mauvaise répartition des richesses ne sont pas les

seules causes des malaises qui ont abouti à la rupture de la cohésion et de l'équilibre social. Aussi, l'apparition de ces malaises s'explique-t-elle par des facteurs sociologiques.

En effet, l'ouverture de la société ivoirienne, particulièrement les zones rurales, au monde extérieur, grâce à l'expansion des infrastructures de transport et des communications a entraîné des changements dans l'organisation politique et administrative de ces sociétés. Elle a également bouleversé les structures traditionnelles qui ont permis jusque là de maintenir la cohésion et la paix entre les populations. Le développement des infrastructures de communication a, par ailleurs, favorisé les mouvements des populations des zones défavorables vers celles qui sont plus propices aux activités agricoles et à l'élevage. La pression de plus en plus forte sur les ressources, dans les régions d'accueil des immigrants tant nationaux qu'étrangers, est devenue source de conflits sociaux, comme en témoignent les multiples conflits fonciers dans la nouvelle "boucle du cacao"(sud-ouest, ouest).

La connexion des régions rurales au marché et le développement des cultures de rente ont également bouleversé le mode de gestion des terres agricoles. Le droit d'usage, système traditionnel de gestion, s'est mu en droit de propriété privée. L'appropriation individuelle des terres agricoles, favorisée par la juxtaposition des droits fonciers coutumier et moderne, a entraîné des inégalités sociales, sources de conflits. La cohabitation pacifique d'autrefois entre les populations du terroir et les immigrants (nationaux et non-nationaux) a été ainsi mise à rude épreuve.

¹ Banque Mondiale. 2003.

² Idem.

³ INS. 2002

Les valeurs morales et culturelles, socle de la cohésion et de la stabilité sociales dans les sociétés traditionnelles africaines, ont été peu à peu abandonnées au profit du modernisme culturel. Cette rupture a sapé les fondements de la cohésion et de la paix sociales. Il en est de même du système traditionnel de règlement des conflits. Ce dernier a fait place à la justice moderne dans laquelle les populations ne se reconnaissent pas toujours car, pensent-elles, elle règle les litiges au mépris des us et coutumes et des valeurs traditionnelles. Aussi, la partie jugée coupable nourrit-elle une rancœur qui se mue en conflit entre des familles ou des clans.

Le nouvel environnement politique, né du multipartisme et de la démocratisation de la vie publique, constitue aussi une des causes de la rupture du contrat social. Le mauvais exercice de la démocratie, nouveau mode de gestion des affaires publiques pour les populations et la confusion entre le multipartisme et le clanisme ont engendré la méfiance et des réserves non seulement vis-à-vis de l'autorité publique mais aussi des autres groupes ethniques, religieux, etc. Ce manque de confiance en l'autorité et aux autres groupes sociaux s'est manifesté par la rupture du contrat qui a présidé à la cohésion et à la paix sociales. Les revendications sociales, économiques et politiques, depuis 1990, la prise du pouvoir d'Etat par les armes en 1999 et l'éclatement du conflit armé en 2002, sont les conséquences de la rupture de ce contrat.

La participation effective des populations, sans distinction de sexe, de religion, etc., aux prises de décisions et à la gestion des affaires publiques, est incontournable dans la recherche de la stabilité, de la paix et de la cohésion sociale, préalable à tout développement durable. Depuis quelques années, une frange de la population ivoirienne se sent, à tort ou à

raison, exclue de la vie sociopolitique et économique. Ce sentiment d'exclusion a entraîné des difficultés de cohabitation et entamé la paix sociale.

Le rétablissement de la cohésion sociale est l'une des conditions de reconstruction véritable et durable d'une société émergente d'un conflit. La promotion de la croissance économique, de l'équité et de l'inclusion sociale, est incontournable pour consolider la paix et la cohésion sociales au sortir d'une crise. C'est dans ce contexte que le rapport sur le développement humain de la Côte d'Ivoire 2004 dont les objectifs sont spécifiés dans la section suivante, est rédigé.

OBJECTIFS DU RAPPORT

De façon globale, le rapport analyse le contexte économique, socio-politique et les résultats de la mise en œuvre des politiques sociales pour le maintien de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

Au plan économique le rapport aborde les points suivants :

- Les enjeux de l'équité socio-économique ;
- Les éléments d'une politique de redistribution des ressources, de participation au processus de prise de décision et de responsabilisation des populations.
- Les conditions qui ont soutenu l'équilibre social au sein des communautés nationales et les causes de la rupture de la stabilité et de la cohésion sociale ;
- Les conditions fondamentales d'une reconstruction de la cohésion sociale dans la poursuite du processus de développement de la Côte d'Ivoire.

De façon plus spécifique, le rapport :

- Identifie les facteurs qui ont joué un rôle dans le maintien de l'équilibre social ;
- Détermine les causes de la rupture de l'équilibre et de la cohésion sociale, en analysant l'évolution du processus démocratique, les changements intervenus dans l'organisation des structures familiales, les inégalités de développement entre les régions, etc. ;
- Propose des solutions pour le dialogue social, l'équité et la reconstruction.

Le document s'articule autour de quatre parties. Dans la première, consacrée à la problématique de la cohésion sociale, l'approche conceptuelle de la cohésion sociale est présentée dans un premier chapitre, suivi d'un

exposé sur la cohésion sociale en Côte d'Ivoire dans un second chapitre.

Dans une seconde partie, le chapitre III traite des fondements du modèle ivoirien et le chapitre IV, de l'incidence du modèle ivoirien sur le contrat social, suivi du chapitre V qui retrace les forces et faiblesses du modèle.

Dans la troisième partie, le chapitre VI traite de l'essoufflement du modèle ivoirien et analyse les causes du déséquilibre social tandis que le chapitre VII, étudie l'impact du déséquilibre social à travers quelques indicateurs clefs.

La quatrième et dernière partie du document est rédigée dans le cadre d'une analyse prospective de la reconstruction de la cohésion sociale. Dans cette partie, des initiatives de la cohésion sociale et leur bilan sont passés en revue puis des propositions pour un nouveau contrat social sont formulées

Une conclusion et des recommandations achèvent le document.

PREMIERE PARTIE : LA PROBLEMATIQUE DE LA COHESION SOCIALE ET SA MESURE

Réfléchir sur la question de la cohésion sociale en tant que moyen de reconstruction nationale renvoie non seulement à l'examen des mécanismes ayant permis antérieurement l'équilibre social mais aussi à l'identification des facteurs qui, peu à peu, se sont constitués comme des freins à son maintien.

Aussi, pour rétablir la cohésion sociale afin de reconstruire la nation ivoirienne, faut-il cerner de près la complexité du phénomène de manière à mettre en œuvre les moyens permettant le rétablissement des relations et interactions entre les individus, les groupes et les collectivités.

C'est pourquoi, il importe dans un premier chapitre, d'analyser le concept de cohésion sociale. Il s'agira de :

- (i) présenter brièvement l'historique du concept de la

- cohésion sociale, (ii) d'étudier les modalités de sa construction, (iii) d'exposer les conditions de la cohésion sociale au sein d'une collectivité, et, (iv) de mettre en lumière les facteurs qui ont favorisé le maintien de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire jusqu'à sa rupture en 1999.

Ce chapitre est suivi d'un deuxième qui est composé de quatre (4) sections : la première est consacrée au concept du développement humain durable, la deuxième traite du lien entre la cohésion sociale, le capital social et le développement économique. Les troisième et quatrième sections sont respectivement consacrées aux déterminants de la cohésion sociale et aux conséquences de la mondialisation sur la cohésion sociale.

CHAPITRE I : APPROCHE CONCEPTUELLE

1.1 Historique et définition de la cohésion sociale

La cohésion sociale est une notion relativement récente. Elle fait l'objet de débats tant sur le plan politique que scientifique, (notamment au Canada en raison de la diversité sociale et culturelle de ce pays); ce qui a conduit à un approfondissement du concept.

Le débat instauré aura ainsi permis de mettre en rapport la cohésion sociale et l'ordre social articulé autour de cinq dimensions :

- (i) appartenance - isolement ;
- (ii) inclusion - exclusion ;
- (iii) participation - non-participation ;
- (iv) reconnaissance - rejet ; et
- (v) légitimité - illégitimité.

A ces cinq dimensions va s'ajouter une autre : la dimension égalité - inégalité, de manière à tenir compte des préoccupations de nature démocratique. Ces six dimensions forment la typologie résumée de la cohésion sociale⁴ (cf. tableau 1). Ainsi, la cohésion sociale sera perçue comme « fondée sur la volonté des individus de coopérer et d'agir ensemble à tous les niveaux de la société pour atteindre des objectifs communs »⁵.

Tableau 1 : **Typologie des dimensions de la cohésion sociale**

SPHERE D'ACTIVITE	CARACTERE DE LA RELATION	
	FORMEL	SUBSTANTIEL
ECONOMIQUE	(2) INSERTION / EXCLUSION	(6) EGALITE / INEGALITE
POLITIQUE	(5) LEGITIMITE / ILLEGITIMITE	(3) PARTICIPATION / PASSIVITE
SOCIOCULTURELLE	(4) RECONNAISSANCE / REJET	(1) APPARTENANCE / ISOLEMENT

Source : Paul Bernard (1999)

De façon générale, la cohésion sociale est définie comme "l'ensemble des processus et mécanismes qui contribuent à l'équilibre d'une société. Ces processus et mécanismes permettent aux individus, dotés de talents divers, de chances sociales différentes et mus par des passions et des intérêts contradictoires, de construire une société et de vivre une vie collective". D'autres définitions, ajoutent une dimension dynamique au concept. Ainsi, le Réseau sur la cohésion sociale définit le concept comme " un processus continu d'élaboration d'un ensemble de valeurs partagées, de défis partagés et de possibilités égales, le tout fondé sur un sentiment de confiance, d'espoir et de réciprocité entre tous les membres de la société considérée".

1-2 Mesures de la cohésion sociale

L'élément essentiel de la cohésion sociale est l'inclusion, caractérisée, selon Amartya Sen⁶ par " l'expérience sociale largement partagée et la participation active d'une société, par l'égalité généralisée des possibilités et des chances de la vie qui s'offrent aux gens sur le plan individuel, et par l'atteinte d'un niveau de bien-être élémentaire pour tous les citoyens ". Ainsi, l'inclusion sociale est fondamentale à la cohésion car l'exclusion

⁴ Bernard. 1999.

⁵ Sharon Jeannette, Dick Stanley, Ravi Pendakur, Bruce Jamieson, Maureen Williams, Amanda Aizlewood. 2004

⁶ Amartya Sen. 2001.

implique généralement l'affaiblissement ou la désintégration des liens sociaux sur les plans économique, symbolique ou politique. Aussi, pour souligner l'importance de l'inclusion, insisterons-nous sur les conséquences de l'exclusion sociale.

L'exclusion sociale est une menace à la cohésion sociale et, par conséquent, un danger pour la stabilité économique, politique et sociale.

L'exclusion est une menace à la fois pour la stabilité économique, politique et sociale car ce terme qui, au départ, décrivait simplement un état de pauvreté et de vulnérabilité, d'inadaptation sociale et de marginalisation sera utilisé, au milieu des années 70, en référence à l'émergence du chômage structurel.

Elle désigne alors non seulement l'exclusion du marché du travail mais aussi des modes de socialisation connexes vécus à travers l'accès à la consommation, l'identité et la reconnaissance sociale associée à une activité génératrice de revenu.

Plus qu'une simple description d'un état, la notion d'exclusion sociale tente aujourd'hui d'identifier les différents processus politiques, sociaux, économiques et les faiblesses sociales qui génèrent une situation d'exclusion.

La notion « d'exclusion sociale » peut donc être considérée comme englobant une série d'exclusions qui peuvent être de nature économique (exclusion de l'emploi, des moyens de production, des terres..), politique (dénégation de la sécurité, de la représentativité, de la citoyenneté, des droits..), ou sociale (exclusion de l'enseignement, des services sociaux de santé ou du logement...). Bien que de telles formes d'exclusion soient avant tout une violation des droits fondamentaux de la personne, l'affaiblissement ou la rupture des liens sociaux qu'elles entraînent, ou ce

qu'on pourrait appeler la "désocialisation" ou la "désintégration sociale" sur les plans familial, économique, symbolique, politique ou culturel pourraient être perçus comme un affaiblissement de la cohésion sociale et une contribution potentielle à l'instabilité sociale, à la violence et à la rupture de l'équilibre social.

La cohésion sociale n'est pas seulement une affaire de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Elle consiste également à créer au sein de la société une solidarité qui réduise au minimum l'exclusion. Par ailleurs, la pauvreté et l'exclusion subsistant, il faudra également prendre des mesures spécifiques pour aider les membres vulnérables de la société. Une stratégie de cohésion sociale doit donc tenter de venir à bout de l'exclusion, tant par la prévention que par la guérison.

Les méfaits de l'exclusion sociale interpellent et ont fait naître la notion d'économie sociale que Jenson⁷ décrit comme évoquant non seulement la question de la solidarité sociale (aider les défavorisés à préparer l'avenir en mettant l'accent sur les enfants) mais aussi une dimension politique directe. La citoyenneté à part entière et la démocratie exigent que tous et chacun aient la capacité de participer aux processus de décision qui affectent leur propre vie. Cette capacité est minée par l'apathie et la perte de dignité humaine que l'exclusion sociale peut entraîner.

L'économie sociale doit réinsérer les individus dans le circuit de l'activité économique reconnue, qui les rétablira dans leur statut de citoyens à part entière, libres et relativement égaux, plutôt que de les marginaliser symboliquement et légalement parce qu'ils « se débrouillent » hors norme au noir.

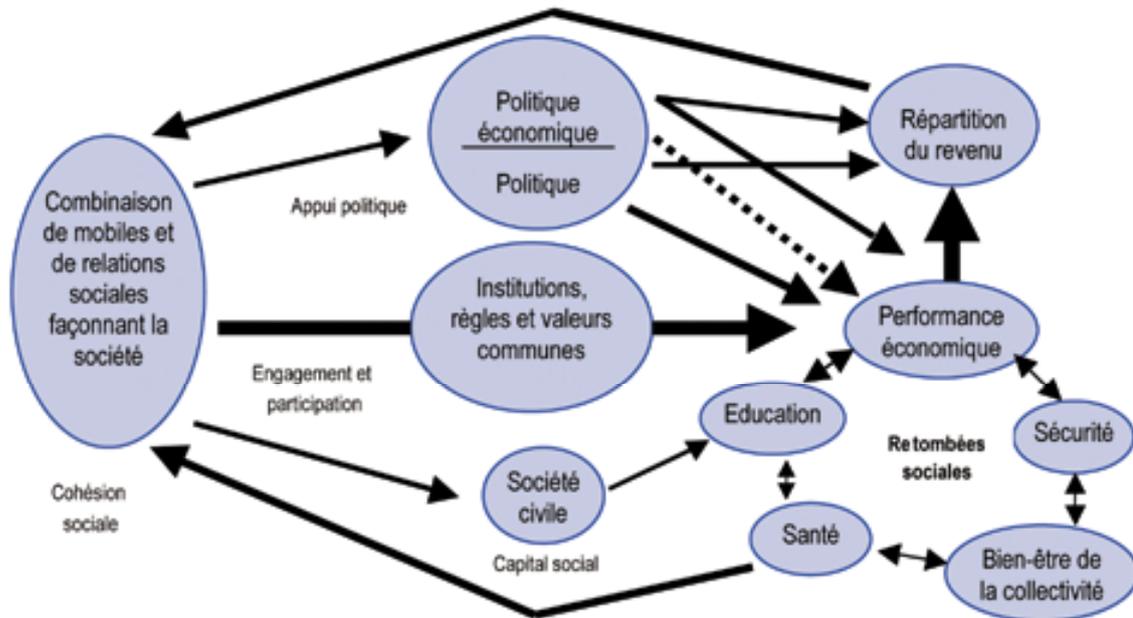
De ce qui précède, l'inclusion sociale est primordiale pour assurer une stabilité et une cohésion sociale

⁷ Jenson. 1998a.

durable, subordonnée d'une part aux conditions économiques propices et, d'autre part, aux mesures

d'activités socialement cohésives, comme schématisé à la figure ci-après.

Figure 1 : Liens causaux entre la cohésion sociale et les retombées sociales



Source : Stanley, PC ; Lavis pour PC, Mc Cracken pour PC

La figure ci-dessus montre les liens causaux entre la cohésion sociale et les retombées sociales. Elle illustre de quelle manière la cohésion sociale influence les retombées sociales et de quelle manière celles-ci ont, à leur tour, des effets sur le degré de cohésion sociale d'une société. Trois liens majeurs peuvent être dégagés entre la cohésion sociale et les retombées sociales.

Plus la cohésion sociale est forte, plus sont forts l'adhésion aux normes sociales de comportement et l'appui aux institutions et aux valeurs sociales (respect des lois, honnêteté et loyauté) qui rendent la coopération plus aisée et réduisent les risques, ce qui contribue à produire plus sûrement des retombées sociales.

Une cohésion sociale élevée accroît la participation à la vie civique, ce qui non seulement contribue directement à produire d'autres retombées sociales souhaitables, mais a également pour effet d'accroître le capital qui

contribue à son tour à accroître indirectement les retombées sociales.

La répartition équitable des retombées sociales constitue le mécanisme idéal par lequel la cohésion sociale peut être maintenue et renforcée. Cela n'est possible que dans une société dont les politiques appuient l'action collective et où sont prônées des règles comme le respect des lois, l'honnêteté et la loyauté. En plus, il faut que la participation à la vie civique dans cette société soit importante. Les membres d'une telle société sont motivés à coopérer et à apporter leur contribution à la société. Cette réciprocité a trois conséquences essentielles : (i) la cohésion sociale et les retombées sociales souhaitables se renforcent mutuellement à l'infini, (ii) toute politique ou tout changement advenant dans la chaîne causale peut avoir une incidence sur les autres éléments. Par exemple, une réduction d'appui à un programme de bien-être

social peut sembler, à priori, sans lien avec les retombées en santé ou éducation. Cependant, du fait que cela provoque une érosion de la cohésion sociale, il peut s'en suivre à long terme une foule d'effets touchant diverses autres retombées sociales, (iii) une bonne politique est le seul moyen d'atteindre la cohésion sociale. Les valeurs et l'adhésion aux règles informelles peuvent difficilement être enchâssées dans des lois et la participation à la vie civique ne peut être imposée. Cependant, toute politique peut être une politique de cohésion sociale, car elle a pour effet indirect d'accroître ou de réduire la volonté des citoyens de coopérer, et également d'accroître ou de réduire leur sentiment d'inclusion et leur sentiment d'appartenance.

Il ressort donc de l'analyse de la figure, qu'une bonne compréhension de la cohésion sociale suppose une recherche horizontale multisectorielle permettant de cerner la complexité du concept et son incidence sur les institutions et les politiques.

1-3 Modalités de construction de la cohésion sociale

Selon Tönnies (1887) et Durkheim (1893), il y a toujours, à la base de la cohésion sociale, trois types de liens sociaux, ce sont : (1) les liens de type communautaire, (2) les liens de type marchand, et (3) les liens de type politique.

Les liens de type communautaire renvoient aux liens familiaux, au rôle des associations et des syndicats, aux relations de voisinage, etc., bref à la société civile.

Les relations marchandes sont une procédure de coordination des décisions et des comportements individuels qui conduisent à la cohésion sociale.

La cohésion sociale basée sur des liens de type politique quant à elle, renvoie à la question du pouvoir

politique où le chef est considéré comme un rassembleur, un protecteur et le garant de l'ordre social .

Hormis les trois types de liens évoqués ci-dessus, qui sont à la base de la construction de la cohésion sociale, d'autres facteurs peuvent conduire à une société cohésive. Par exemple, des identités fondées sur des liens de type culturel (religion, langue ou appartenance ethnique) peuvent favoriser la loyauté entre les membres du groupe.

Les conflits peuvent aussi contribuer à renforcer la cohésion sociale. Ils permettent en effet de transformer le cadre institutionnel et normatif au sein duquel la cohésion sociale est assurée. C'est pourquoi l'étude des conflits est centrale dans l'analyse du changement social.

Les conflits détériorent les niveaux de vie en détruisant le capital humain, social et économique, et en réduisant à néant les résultats de décennies de développement. De plus, les conflits détournent l'attention de la communauté internationale (ainsi que les ressources limitées) d'autres problèmes sociaux et économiques pressants. Cependant, ils font partie du changement politique, social et économique : ils peuvent être l'occasion de développer des systèmes sociaux, politiques et économiques qui répondraient mieux aux besoins d'une société qui évolue.

La relance de l'économie par des investissements dans des secteurs productifs clés ; le rétablissement de conditions permettant la reprise du commerce, de l'épargne, de l'investissement domestique et international ; la promotion de la stabilisation macroéconomique, la réhabilitation des institutions financières et la restauration du cadre légal et réglementaire, après les hostilités, facilitent la transition

d'un pays émergent de la guerre vers la paix durable et soutiennent son développement socio-économique.

La reconstruction et la maintenance de réseaux sociaux et du capital humain (notamment l'éducation, la santé, la nutrition), après la guerre, contribuent à renforcer la cohésion au sein de la communauté déchirée par cette guerre et à développer une mentalité nouvelle tournée vers l'acceptation de l'autre et la paix. Le ciblage de l'assistance à destination des populations affectées par la guerre : par la réintégration des populations déplacées, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants, la revitalisation des communautés locales les plus touchées par la guerre concourent également à rétablir la paix et la cohésion sociale.

Il y a défaut de cohésion sociale quand une de ces relations est absente. D'une manière plus précise, il y a désaccord sur les normes et valeurs, lorsque les spécificités prennent le pas sur le patrimoine commun, si l'autorité de l'Etat est systématiquement contestée, si les individus s'intègrent mal dans le circuit économique.

Il y a rupture du lien social si l'autorité de l'Etat n'est plus reconnue, s'il n'y a plus d'accord sur le projet politique, si l'Etat n'est plus en mesure de faire respecter les décisions collectives ou les règles communes, si une partie de la population est exploitée ou ne participe plus à l'activité économique.

Toutefois il faut noter qu'aucune société n'est totalement cohésive. La cohésion sociale est un idéal pour lequel il faut lutter plutôt qu'un objectif susceptible d'être pleinement atteint. Elle doit être en permanence entretenue, améliorée et adaptée. Chaque génération doit à son tour trouver un équilibre gérable des forces. Celui-ci change constamment et doit s'adapter à l'évolution de l'environnement social et économique, de

la technologie et des systèmes politiques nationaux et internationaux.

1-3-1 Conditions d'ordre économique

Les conditions économiques sont importantes, même si elles ne sont pas suffisantes pour assurer la cohésion sociale. En effet, les personnes qui ne participent pas à l'économie sont aussi exclues des aspects politiques, sociaux et culturels de la vie de la société. La distribution de revenu ainsi que l'accès à l'emploi et aux ressources productives sont indispensables pour inclure les individus et garantir la cohésion sociale aux niveaux familial, ethnique et national.

Pour préserver l'équilibre social, l'Etat, la famille et les autres membres doivent donner une égalité de chance à chacun de ses membres. Il n'est pas exclu qu'on retrouve une certaine inégalité due aux caractéristiques intrinsèques de l'individu ou, qu'une discrimination objective entraîne une inégalité entre les membres. Cependant, la société ne doit pas se désintéresser des non méritants sous peine de briser la cohésion sociale. Comme le suggère Stanley⁸, la notion d'égalité de chances doit inclure, par extension, des programmes d'éducation, de santé et de sécurité sociale visant à corriger les inégalités sociales.

L'accès à l'emploi constitue un droit fondamental et un moyen sûr d'inclusion des individus dans la vie économique d'une société. Le droit au travail est un droit de l'homme essentiel et un élément clé de la citoyenneté. L'accès à l'emploi pour tous et la promotion d'un emploi décent sont des facteurs importants dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Une société qui veut maintenir l'équilibre en son sein doit créer des opportunités d'emploi pour ses membres. Toutefois, la généralisation d'emplois précaires et de courte durée ne

⁸ Stanley. 1997.

saurait être favorable à la cohésion sociale si elle mène à l'exclusion. Le sentiment de rejet ou d'exclusion qui naît chez les individus, lorsqu'ils n'ont pas accès à une activité économique ou lorsqu'ils travaillent dans des conditions moins valorisantes, peut entraîner des revendications débouchant sur des violences, ce qui constitue une menace pour la cohésion sociale.

La réduction du nombre d'emplois disponibles aménage les possibilités d'accès à la sécurité économique et à un statut social. Le chômage, en particulier lorsqu'il persiste sur une longue période, contribue à accroître les taux de dysfonction sociale (dépression chronique, alcoolisme, rupture de mariage, violence familiale, maladie mentale). Cela affecte non seulement les individus, mais peut causer des torts aux générations futures. Le sentiment de désespoir et la perte de l'estime en soi, résultant du chômage et l'absence de possibilités d'emploi conduisent à un amoindrissement de la volonté d'obéir à la loi et de se conformer aux normes sociales, si bien que les coûts de tous ordres pour l'économie s'en trouvent accrus. La mobilité involontaire imposée par la nécessité de trouver un emploi peut séparer la famille nucléaire de sa famille élargie, la privant d'un appui et d'une aide réciproque et créant une autre dysfonction.

Pour une meilleure inclusion de ses membres, la société doit leur accorder une égalité de chance en investissant dans les ressources humaines et, au-delà de la formation, créer des opportunités d'emploi et d'accès aux ressources productives leur permettant d'entreprendre, de s'insérer dans le tissu économique et de disposer d'un revenu pour subvenir à leurs besoins fondamentaux.

1-3-2 Conditions d'ordre social

1-3-2-1 Accès à l'éducation et au logement

Bien que l'exclusion du système éducatif se superpose à d'autres types d'exclusion tels la pauvreté, l'inégalité et la marginalisation, elle est souvent perçue comme un processus central par rapport aux autres formes d'exclusion et peut conduire à la rupture de l'équilibre social.

Le fait qu'un grand nombre d'enfants soient privés d'accès à une éducation de base ou la faillite de la scolarité à assurer l'intégration socio-économique des individus et des groupes au marché du travail et, à des niveaux adéquats de consommation, pourrait donc contribuer aux disparités de revenus et à l'exclusion sociale. Les identités différentes qui résultent d'une structure basée sur ces inégalités constituent alors une menace sérieuse à la cohésion sociale et au sentiment commun d'identité nationale.

Dans une société en évolution, le monde du travail se transforme aussi. La demande de qualifications traditionnelles régresse et, ce sont de plus en plus des emplois à capital humain élevé et moderne qui sont offerts. Seule, la formation du capital humain permet de faire face à ces changements et de répondre au nouveau contenu de l'emploi. L'acquisition des connaissances et des compétences par l'éducation et la formation est donc devenue un passage obligé pour les jeunes (futurs demandeurs d'emploi) et les adultes qui souhaitent s'insérer dans le monde moderne de l'emploi, pour améliorer leurs conditions de vie, grâce à la rémunération de leur travail.

Au-delà de l'aspect économique, l'éducation est la combinaison de processus de socialisation qui aboutissent à la reproduction, d'une génération à l'autre, de connaissances, de normes, de valeurs, de croyances

et de mythes. Cette reproduction est essentielle à la cohésion sociale. L'exclusion des individus du système peut donc faire courir à la société des dangers pouvant aboutir à la rupture de la cohésion sociale.

L'efficacité de l'éducation comme instrument d'intégration et de cohésion sociale est, cependant, de plus en plus remise en question à mesure que les changements structurels rapides qui accompagnent les multiples processus de la mondialisation affaiblissent les modèles traditionnels d'organisation sociale, politique et économique. La société doit donc adapter son système d'éducation à ces changements pour qu'il puisse continuer à distiller au sein de la société, les normes et les valeurs qui lient ses membres et les amènent à construire une société cohésive.

1-3-2-2 Santé de la population, sécurité des personnes et des familles

En matière de santé, la disponibilité des soins médicaux n'est pas le seul paramètre de référence. D'autres facteurs tels que le milieu écologique, l'environnement socio-économique et les pratiques culturelles forment un ensemble important dont il faut tenir compte dans une perspective de cohésion sociale.

Les sociétés africaines, et la Côte d'Ivoire en particulier du fait de leurs conditions écologiques, du niveau élevé de la mortalité de leur histoire démographique particulière jalonnée d'une série de catastrophes marquées par une expérience séculaire d'insécurité ont développé pour s'en prémunir, une véritable "culture de la forte fécondité"⁹. Ce mode de perception de ce phénomène social, marque le point de départ d'une sécurité des familles donc un élément non négligeable à observer dans l'optique d'une cohésion sociale.

A ce propos, une analyse récente des données tirées du programme des enquêtes démographiques et de santé met en évidence l'écart entre les différentes couches sociales au niveau de plusieurs indicateurs de santé et de population notamment la fécondation, la mortalité infantile et juvénile, la nutrition et l'utilisation de la planification familiale et de divers services de santé

Sous l'effet du changement social et de la croissance rapide des populations, la scolarisation et la santé des enfants puis l'emploi, constituent la pierre angulaire des personnes et des familles.

En milieu rural, les familles continuent à assurer comme par le passé une grande partie des besoins de santé et à créer des emplois dans le cadre de la production familiale mais, le besoin de scolarisation en vue de renforcer la sécurité des familles se fait sentir comme dans les villes.

En milieu urbain, les besoins de santé, d'éducation et de création d'emploi sont perçus comme des responsabilités collectives que les familles ne peuvent assumer seules. Pour une meilleure cohésion sociale, elles attendent de l'Etat des structures diverses créées par des collectivités pour prendre en charge les infrastructures d'accueil des jeunes.

La santé de la population, la sécurité des personnes et des familles sont orientées vers ce qui porte atteinte à la qualité du milieu et qui affecte directement les populations pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

De nombreuses études révèlent que la mortalité et la maladie augmentent quand la cohésion sociale diminue dans la collectivité. De même, les études ont montré qu'en général, l'insécurité est moins fréquente dans les communautés où il y a une bonne cohésion sociale.

⁹ Politique africaine 44-1991

Sampson et al¹⁰ font l'hypothèse que « l'efficacité collective », c'est à dire la cohésion sociale unissant les gens d'une même communauté, combinée à la volonté de ceux-ci d'intervenir pour préserver le bien commun, est associée à une moindre violence. Alors que les liens familiaux et amicaux, la participation aux institutions et les services de voisinage sont fortement corrélés à l'efficacité collective, ces facteurs ne sont pas suffisants car les grands taux élevés de sécurité semblent être plus directement attribuables à un contrôle informel et à la cohésion entre les membres de la communauté.

Beaucoup de recherches associent aussi la santé au capital social. Elles démontrent que plus le niveau de capital social est élevé dans une collectivité, meilleur est son état de santé. Le renforcement du capital social des collectivités (et des pays) constituerait, par conséquent, une voie fort prometteuse pour la réduction des inégalités en matière de santé.

On décrit le pouvoir d'achat (tiré de revenu), le pouvoir du savoir (provenant de l'éducation) et le pouvoir lié à l'emploi (résultant du prestige et du contrôle exercé) comme des ressources servant à améliorer et maintenir son état de santé. Toutefois, les ressources matérielles découlant du revenu ne constituent pas les mécanismes primaires selon lesquels le revenu exerce une influence sur la santé. Ce rapport existe seulement lorsque la santé de l'individu décline parce qu'il compare sa situation sociale par rapport aux autres et que cette comparaison ne lui est pas favorable.

Une répartition inéquitable des revenus peut avoir des conséquences directes sur la perception de l'environnement social qui influence la santé des individus. En effet, une société caractérisée par une vaste répartition des revenus présente une

hiérarchisation poussée. A tous les niveaux de celle-ci, les individus sont conscients les uns des autres. Ceux pour qui les comparaisons psychosociales sont défavorables s'en ressentiront fortement en raison de l'importance de l'écart, de sorte que leur santé sera moins bonne que celle de ceux qui vivent dans des collectivités où l'égalité est plus grande. Les émotions préjudiciables résultant de cette privation relative, comme les soucis, l'état d'excitation, le sentiment d'infériorité et la faible estime de soi, de même que la reconnaissance de la nécessité de se battre pour acquérir les ressources que l'on ne peut se procurer autrement, risquent d'avoir des effets sur leur santé.

Une répartition inéquitable des revenus peut aussi être associée à un ensemble de politiques et de processus sociaux responsables d'un manque d'investissement systématique dans l'infrastructure humaine, matérielle et sociale, qui peut avoir des conséquences sur la santé. Lynch et Kaplan¹¹ estiment que « les régions où l'on tolère une grave inégalité des revenus sont aussi moins susceptibles de soutenir les ressources humaines, matérielles, culturelles, communautaires et en matière de santé ».

Wilkinson, et Lynch et Kaplan avancent que les sociétés qui présentent de fortes inégalités des revenus sont aussi celles qui présentent le moins de cohésion sociale. Ainsi, la présence ou l'absence de cette ressource sociale constitue l'une des incidences de l'inégalité des revenus sur la santé. Wilkinson décrit la cohésion sociale comme l'aspect social de la vie publique, « dominé par l'implication des gens dans la vie sociale, éthique et humaine de la société, plutôt qu'abandonné aux valeurs marchandes et aux transactions. Les gens se rassemblent afin de viser des objectifs sociaux

¹⁰ Sampson et al. 1997.

¹¹ Lynch et Kaplan

communs plus larges et de contribuer à leur atteinte. » Lynch et Kaplan décrivent le capital social, un concept souvent lié à la cohésion sociale dans le discours sur la santé des populations, comme « l'ensemble des investissements, des ressources et des réseaux qui engendrent la cohésion sociale, la confiance et la volonté de prendre part à des activités communautaires. » On peut dès lors en déduire qu'une bonne santé bénéficie ou dépend d'espaces sociaux offrant de bons indices de participation et de confiance, des éléments de cohésion sociale.

La cohésion d'une collectivité est directement liée au degré d'inégalité sociale qu'elle renferme. Un accroissement d'égalité sociale correspond à des relations sociales de coopération et de soutien, « caractérisées par la réciprocité, le partage et la conviction que les besoins des autres sont aussi les nôtres ». On estime que l'effet sur la santé de ces relations est profond.

Les divers types de capital social exercent une influence sur l'accès aux services et installations, puisque des collectivités socialement unies peuvent arriver plus facilement à se défendre pour s'assurer que les coupures budgétaires ne touchent ni la santé ni les services sociaux.

1-3-3 Mesures d'activité socialement cohésive

1-3-3-1 Désir des individus de coopérer

Une société est cohésive lorsque ses membres acceptent leur responsabilité réciproque. Ainsi, mettre un accent exclusif sur les droits de la personne ne peut suffire à bâtir la cohésion sociale. Les droits de la personne seront mieux protégés dans les sociétés où les citoyens ont le sens d'une responsabilité partagée des droits et du bien-être de tous. Chacun, dans la société, a un rôle à jouer pour développer le sens de la

responsabilité mutuelle et de l'interdépendance qui est nécessaire à la cohésion sociale. Ainsi, en éduquant leurs enfants, les parents doivent leur transmettre le sens de la responsabilité sociale et en faire la preuve au sein de la famille. Il s'agit de leur inculquer un sens d'appartenance et d'engagement permettant d'atteindre les objectifs sociaux communs de la communauté.

1-3-3-2 Désir de participation

La citoyenneté est liée à la participation des citoyens à la vie de la collectivité. Une société sera d'autant plus démocratique qu'un plus grand nombre de ses membres aura un engagement avisé et actif, mais cela suppose également l'existence d'un univers politique conférant des pouvoirs aux citoyens. L'engagement des citoyens à participer à la vie de la communauté diffère selon le sexe, le groupe d'âge, etc. Leur participation à la vie civique dépend des facteurs tels que le niveau de scolarité, la connaissance des institutions démocratiques et la tolérance. Pour participer à la vie civique, les citoyens doivent être motivés, c'est à dire, avoir le sentiment que leur participation contribuera à donner des résultats positifs et ils doivent avoir accès à l'information leur permettant de participer efficacement.

La participation à la société civile n'est pas seulement un droit mais une obligation. Les citoyens devraient respecter les lois du pays et souscrire aux valeurs fondamentales de la société. Ils devraient également participer aux élections ou à d'autres mécanismes de prise de décisions.

La participation peut être aussi de type communautaire, comme les dons de charité, le bénévolat qui constitue un indicateur de l'Etat de cohésion sociale. La société retire un grand avantage d'un secteur bénévole diversifié et dynamique. L'activité bénévole contribue à renforcer les liens de confiance et de réciprocité. Elle

Cohésion sociale et reconstruction nationale

crée et renforce tout à la fois la cohésion sociale, avec tous les avantages connexes que cela implique pour le bien-être individuel et collectif.

Le bénévolat traduit une prise de conscience des limites du marché et de l'Etat, ainsi que des avantages que peut représenter le secteur de l'économie sociale.

CHAPITRE II : COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT

Ce chapitre traite des liens entre la cohésion sociale, le capital social et le développement (section 2.2), des déterminants de la cohésion sociale (sect. 2.3) et de la cohésion sociale face à la mondialisation (sect. 2.4). Avant d'aborder ces sujets, la section 2.1 expose sur le concept du développement humain durable.

2-1 Développement humain durable

Il est de plus en plus reconnu que le développement humain durable représente un nouveau "chemin d'espérance" devant les situations de frustration et de manques graves - en particulier l'exclusion sociale, la pauvreté et les inégalités de revenus et de richesses - caractérisant le fonctionnement des modèles dominants de développement. A l'analyse, il est apparu que les stratégies en œuvre mettent souvent de côté la finalité fondamentale de tout processus de progrès en société qu'est le plein épanouissement de l'homme.

D'où, l'idée de faire du "développement humain" à la fois la fin première et le moyen privilégié du développement global, parallèlement à la croissance économique dont les fruits doivent être mieux répartis.

2-1-1 Concept et définition du développement humain durable.

Par la notion de développement humain durable, on entend un accroissement des libertés et des potentialités des individus dans toutes ses composantes : économique, sociale, culturelle, éthique, politique. La durabilité sous-entend la préservation des acquis, dans ce sens qu'on transmet aux générations futures un montant de capital qui leur permet de vivre au moins aussi bien que la génération présente. Le capital ici est vu sous l'aspect social, humain et économique.

Le « développement humain durable » complète le « développement humain » en ce qu'il intègre (aussi) le

renforcement des capacités d'une génération à l'autre en termes de croissance économique et d'amélioration des conditions de vie, du capital social et du capital humain, tout en préservant la cohésion sociale comme une de ses composantes essentielles.

2-1-2 Origine du concept¹²

Le concept de développement durable, apparu, dans les années 1980, correspondait à une double prise de conscience : que le stock de ressources naturelles disponibles était limité et que les processus de développement induisaient des externalités négatives (déchets, pollution, bruit, etc.). Ces deux aspects pouvaient remettre en cause, à terme, la durée de la croissance et la poursuite du développement.

Il fallait repenser le développement en tenant compte de ces deux contraintes et gérer de façon correcte les interactions entre l'économie et l'environnement afin de répondre aux besoins actuels des populations, sans pour autant sacrifier ceux des générations futures. Les enjeux du développement durable sont généralement présentés comme ceux de la survie de l'humanité sur la planète. Le concept a évolué, et apparaît pour certains comme une notion « philosophique » et pourrait se résumer au credo du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : " Améliorer la qualité de vie des populations sans pour autant compromettre celle des générations à venir".

Ainsi, au moment du lancement du concept de développement durable, on a plus mis l'accent sur les ressources naturelles locales, solidement en place, bien identifiées, sur la possibilité de les stabiliser, de les geler

¹² Dubois, J-L., Mahieu, F-R., Poussard, A. Disponible en ligne en janvier 2005 : www.mapage.noos.fr/RVD/soutenabiliscoc1.htm.

pour les offrir telles quelles aux générations futures. La transmission aux générations futures du capital humain et du capital social qui sont aussi des facteurs de croissance à long terme, n'est pas souvent prise en compte et jamais considérée au même niveau¹³. Or, l'accumulation et la préservation de ces deux formes de capital dans un monde marqué par la compétition internationale, qui accroît l'incertitude et l'insécurité, sont indispensables pour éviter des situations de destruction grave et d'irréversibilité.

En 1992, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) précise la notion en évoquant le développement humain durable, défini comme " *un processus d'élargissement du choix des gens, l'amélioration des opportunités d'éducation, de soins, de santé, de revenu et d'emploi et la prise en compte de la totalité de l'éventail des choix humains, de la qualité de l'environnement physique aux libertés économiques et politiques* ". Le PNUD introduit ainsi les nombreux aspects sociaux du développement déjà utilisés pour l'évaluation du développement dans l'indice de développement humain (IDH).

Le développement humain et les politiques associées visent donc à accroître la capacité des individus à mieux "fonctionner", c'est à dire à vivre mieux et ainsi à s'épanouir¹⁴. Dans cette optique, " les individus sont la véritable richesse d'une nation. Le développement doit donc être un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun. Il a pour objectif fondamental de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre longtemps, et en bonne santé, d'acquérir les connaissances qui les

aideront dans leur choix et d'avoir accès aux ressources leur assurant un niveau de vie décent"¹⁵.

Sur le plan éthique, la problématique du développement humain est d'assurer à tous les individus, quelles que soient leurs particularités et différences, les capacités de mieux fonctionner en saisissant les opportunités qui se présentent à eux, et ceci dans le but de vivre mieux. Cette approche ouvre aussi la voie à la possibilité d'autres éthiques philosophiques visant à privilégier, au-delà du Bien, la justice¹⁶, les droits, la responsabilité¹⁷ et, plus généralement, la relation à l'autre pour justifier les choix du développement.

Améliorer le bien-être des individus demande donc d'accroître leurs capacités à mieux fonctionner dans tous les domaines, ce qui impose deux conditions : d'une part un accès à un certain nombre de fonctionnalités et d'autre part, la possibilité de développer, par accumulation, ses propres potentialités. Il faut, pour cela, mettre l'accent sur l'accès à tout ce qui permet de combler un manque particulier : à l'emploi, au logement, à la santé et à l'éducation, mais aussi, plus généralement, la participation aux décisions, la sécurité sous toutes ses formes (notamment alimentaire et politique), l'appartenance à une communauté, le respect des droits, etc.

Une fois les problèmes d'accessibilité résolus, il faut que la personne puisse librement disposer de son stock d'actifs, en vue d'améliorer son fonctionnement, de devenir moins vulnérable, d'innover et, plus généralement, de s'épanouir. Il s'agit de renforcer les potentialités individuelles, comme objectif de développement, et donc de lutter contre la "pauvreté des potentialités" avec l'objectif implicite que les pauvres

¹³ Atkinson et al. 1997.

¹⁴ Sen. 1987 et 1993.

¹⁵ PNUD. 1990.

¹⁶ Rawls. 1971.

¹⁷ Jonas, 1992

pourront ainsi se prendre en charge et contribuer à la croissance.

Ceci impose de privilégier les dotations en capital des personnes sous leurs différentes formes (physique, financière, humaine, sociale, etc.), d'encourager les aptitudes personnelles à utiliser ces dotations, afin de favoriser les opportunités d'utilisation de ces dotations en diminuant les contraintes ou interdictions sociales.

En s'appuyant sur la vision du développement humain, Dubois, Mahieu et Poussard¹⁸ ont esquissé un tableau de synthèse qui reprend de façon articulée les différentes dimensions du bien-être que le développement humain est censé réaliser (tableau 2).

¹⁸ Mahieu et Poussard

2-1-3 Mesure

Tableau 2 : **Résumé des principaux instruments de mesure du développement humain durable.**

FORMES DE PAUVRETE	DIMENSIONS ECONOMIQUES DU BIEN-ETRE		AUTRES DIMENSIONS DU BIEN-ETRE			
	MONETAIRE	CONDITIONS DE VIE	SOCIALE	CULTURELLE	POLITIQUES	ETHIQUE
PAUVRETE D'ACCESSIBILITE (MANQUES ET ABSENCE DE SATISFACTION)	MANQUE D'ACCES A L'EMPLOI. ABSENCE DE REVENU. IMPOSSIBILITE D'ACHETER DES PRODUITS.	MANQUE D'ACCES A LA SANTE, A UNE ALIMENTATION EQUILIBREE, A L'EDUCATION, AU LOGEMENT, ETC.	EXCLUSION SOCIALE. RUPTURE DU LIEN SOCIAL. PROBLEMES DE GENRE.	NON RECONNAISSANCE IDENTITAIRE. DERACINEMENT.	ABSENCE DE DEMOCRATIE, DE PARTICIPATION AUX DECISIONS.	ABSENCE DE NORMES. CORRUPTION. VIOLENCE. VALEURS NIEES.
PAUVRETE DE POTENTIALITES (ABSENCE D'OPPORTUNITES D'ACCUMULATION)	ABSENCE DE CAPITAL PHYSIQUE (EQUIPEMENT, TERRAINS, BIENS DURABLES) ET FINANCIER (EPARGNE, CREDIT)	INSUFFISANCE DE CAPITAL HUMAIN (PEU D'EDUCATION, MAUVAISE SANTE)	INSUFFISANCE DE CAPITAL SOCIAL (MANQUE DE COHESION SOCIALE, RELATIONS DE FAIBLE NIVEAU)	INSUFFISANCE DE " CAPITAL CULTUREL ". ABSENCE DE FOND CULTUREL COMMUN.. SOUS-CULTURE.	ABSENCE OU INSUFFISANCE DE " POUVOIR ", DE MOYENS D'EXPRESSION, D'INFORMATIONS.	INSUFFISANCE DE NORMES OU VALEURS PARTAGEES : " CAPITAL D'ETHIQUE "

Source : J-L. Dubois, F-R. Mahieu, A. Poussard ; Op. Cit.

Le développement durable souligne donc le fait qu'il est important de léguer aux générations futures un environnement, qu'il soit écologique, économique ou social, au moins aussi bon que celui dont nous bénéficions actuellement.

La durabilité sociale fait référence à deux formes particulières de capital : le capital humain et le capital social. Le capital humain, sous les formes de capital éducatif et de capital santé, retrace les effets sur la personne d'une éducation suivie, de l'expérience professionnelle, et d'un suivi médical et nutritionnel adéquat¹⁹. Ce capital résulte de l'accumulation d'années d'études ou d'expérience, d'une alimentation et de soins de santé appropriés. Par contre, toute situation de pauvreté, de précarisation de la situation professionnelle ou d'exclusion sociale, en freinant l'accès aux services

de santé ou d'éducation, dégrade ou limite la constitution et la valorisation du capital humain au niveau individuel comme collectif.

Le capital social a trait aux relations et interactions qui existent entre individus sous forme familiale, de bon voisinage, d'appartenance à des réseaux ou associations, de partage de normes et valeurs communes²⁰. Le capital social est l'un des supports de l'accumulation du capital humain et de son transfert inter et intragénérationnel.

Or, le stock de capital social peut être entamé par la baisse de la cohésion sociale, la perte de confiance, l'apparition de conflits, religieux ou inter-ethniques risquant de dégénérer en guerre civile. Il peut cependant exister des actions pour réhabiliter ou renforcer le capital social sous la forme d'innovation sociale, de

¹⁹ Becker. 1964.

²⁰ Coleman. 1988.

recompositions sociales, de protection et de redistribution sociale, etc..

Le principe de durabilité sociale exige que les stocks de capitaux social et humain, transmis aux générations futures, soient au minimum égaux à la moyenne par tête actuellement. Ceci implique que les dysfonctionnements susceptibles de détruire le capital humain et social soient évités. Ces dysfonctionnements apparaissent facilement en cas de crise politique, de réformes inappropriées, de chocs exogènes importants ou de mauvaise gestion macro-économique.

De façon générale, on peut dire qu'un développement humain devient durable lorsqu'il vise à améliorer le bien-être des personnes présentes, comme des générations futures, en protégeant et accroissant le stock de capital disponible sous ses différentes formes : capital physique (terrains, équipements), capital financier (épargne, crédit), capital naturel (ressources de l'environnement), capital humain (éducation, santé, etc.) et capital social (relations sociales), etc. Cette définition intègre la protection des identités (aspect culturel), le renforcement du pouvoir (aspect politique), les normes (aspect éthique). L'amélioration du bien-être implique une accessibilité à toutes sortes de biens et services marchands ou pas. Quant au stock de capital, il entre dans l'accroissement des potentialités individuelles comme sociales.

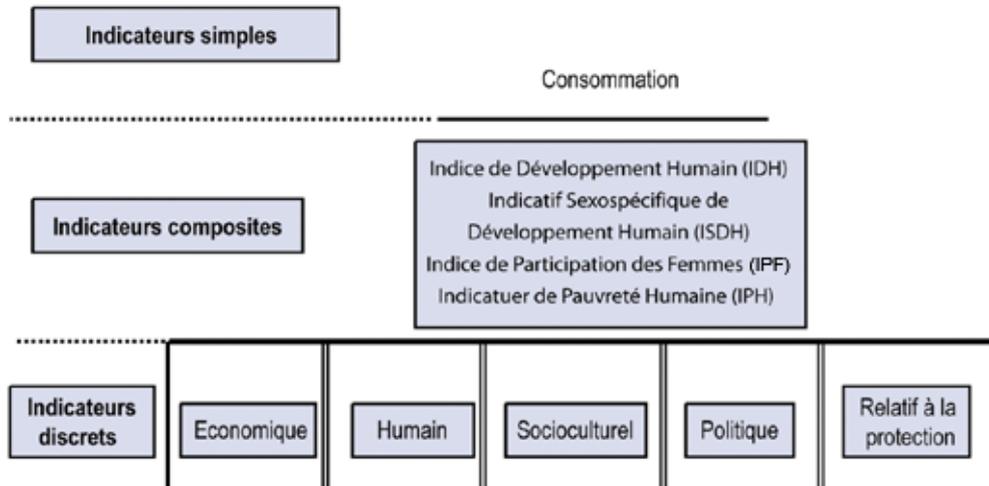
2-1-4 Indicateurs du développement humain

Les indicateurs composites, continuellement développés et améliorés par le PNUD, sont de plus en plus utilisés pour évaluer le niveau de développement humain par pays.

Le développement humain traite, dans un même ensemble, la production et la distribution des biens et services, d'une part, et l'amplification ainsi que l'utilisation des potentialités humaines, d'autre part. Le concept de développement humain analyse donc toutes les questions relatives à la société (croissance économique, échange, liberté politique, valeur culturelle, etc.), du point de vue des individus. Il s'articule autour de quatre grands axes : productivité, justice sociale, durabilité et contrôle des personnes sur leur destinée. L'accroissement des potentialités doit permettre d'améliorer la créativité et la productivité des individus, de façon à en faire des acteurs efficaces de la croissance qui doit déboucher sur une répartition équitable entre les générations actuelle et future. En outre, tous les êtres humains, hommes et femmes, dans le cadre du développement humain, doivent accéder aux responsabilités qui leur permettent de participer à la conception et à l'application des grandes décisions qui modèlent leur vie. Les aspects fondamentaux du développement humain sont reflétés dans l'indicateur du développement humain (IDH).

Sur la base de la synthèse des différentes dimensions du bien-être que le développement humain est censé réaliser et des formes de pauvreté qu'il est, en conséquence, appelé à combattre, le PNUD a préconisé des indicateurs de mesure du développement humain (figure 2). Selon la complexité et les difficultés d'estimation, ils sont classés en indicateurs simples, composites et discrets. Nous nous intéresserons principalement aux indicateurs composites.

Figure 2 : Différents indicateurs permettant de mesurer la pauvreté



Source : Rapport CNUCED (2002)

Dans son premier rapport sur le développement humain, le PNUD a introduit l'Indice de développement Humain (IDH) comme mesure du développement humain sur la base d'un certain nombre de variables sélectionnées.

L'indicateur du développement humain (IDH) reflète trois éléments représentant chacun un objectif à atteindre : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le PIB en termes réels, exprimé en parité de pouvoir d'achat.

L'IDH évalue les efforts à réaliser, par un pays, pour que la totalité de sa population bénéficie des possibilités essentielles. L'indice de développement humain n'est pas une mesure de bien-être social. Il indique plutôt que si les personnes ont les trois possibilités considérées essentielles (une vie longue et saine, un haut niveau de connaissance et un niveau de vie décent), ils peuvent ensuite accéder à d'autres opportunités. Par ailleurs, l'IDH porte sur la situation moyenne de l'ensemble des habitants d'un pays. Par conséquent, d'autres indicateurs du développement humain sont calculés, qui tiennent compte des inégalités entre différents groupes sociaux.

En 1995, deux nouveaux indices sont introduits pour prendre en compte le genre dans le développement humain : le premier est l'Indice Sexospécifique du Développement Humain (ISDH) et le second est l'Indice de Participation des Femmes (IPF).

L'Indicateur Sexospécifique du Développement Humain (ISDH) complète l'indicateur de base du développement humain (IDH). L'ISDH est fondé sur les mêmes variables que celles de l'IDH (espérance de vie, éducation, PIB), mais l'attention est plus concentrée sur les inégalités sociologiques entre les hommes et les femmes ainsi que sur le niveau de développement général moyen. L'ISDH d'un pays donné diminue lorsque, d'une part, le niveau de développement des femmes et des hommes, considérés ensemble, baisse et, d'autre part, lorsque l'écart de développement entre les deux sexes se creuse. Plus les écarts entre les hommes et les femmes sont importants, en termes de potentialités élémentaires, plus l'ISDH d'un pays est faible par rapport à son IDH. L'ISDH est donc simplement un IDH pondéré ou corrigé à la baisse, en fonction des inégalités entre les sexes.

Si l'IDH et ses variantes mesurent l'accomplissement du développement humain, ils ne mesurent pas les privations humaines. C'est pour combler ce vide que le rapport mondial sur le développement humain a introduit un nouvel indice, l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH).

L'IPH s'attache à faire ressortir les déficits rencontrés dans l'espace multidimensionnel de l'existence humaine. Il recoupe trois domaines essentiels déjà pris en compte dans l'IDH et utilise les variables suivantes : (i) le pourcentage d'individus risquant de décéder avant l'âge de 40 ans, (ii) le pourcentage d'adultes analphabètes, et (iii) les services procurés par l'économie dans son ensemble.

La valeur de l'IDH indique pour chaque pays le chemin qui lui reste à parcourir pour atteindre certains objectifs prédéfinis au niveau mondial. Il s'agit d'une durée de vie moyenne de 85 ans, de l'accès à l'éducation pour tous et d'un niveau de vie décent. A quelle distance se situe la Côte d'Ivoire des objectifs ?

2-1-5 Développement Humain en Côte d'Ivoire

Les contre-performances économiques et sociales se sont traduites par une détérioration de l'indice du développement humain.

L'indicateur du développement humain, en 2000, se chiffre à 0,422. Malgré une tendance à l'amélioration de cet indicateur, qui passe de 0,374 en 1975 à 0,416 en 1990 puis à 0,422 en 2000, il n'en demeure pas moins que des progrès importants restent à faire en matière économique et sociale pour améliorer le bien-être des populations. L'élaboration, par le gouvernement d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) s'inscrit dans cette optique d'amélioration du niveau de développement humain du pays dans son ensemble.

Les différentes composantes montrent pour l'année 2000 que le revenu par tête est de \$1869,5 PPA contre \$1928,5 en 1995 et \$2121,8 en 1990. Au niveau de l'éducation, 49,8% des adultes étaient alphabétisés en 2000 contre 18% en 1970. Le taux brut de scolarisation, pour la même année, était de 73,4% (INS) et l'espérance de vie à la naissance de 48 ans, soit une baisse de 2,9 ans par rapport à 1998. Le taux de prévalence du VIH/SIDA était de 10,8%.

Les écarts entre l'IDH et l'ISDH sont marqués, dus essentiellement aux différences entre la variable revenu. La non valorisation des activités des femmes accentuent les écarts entre l'IDH et l'ISDH. Au niveau de l'alphabétisation, seulement 36,8% des femmes sont alphabétisées en 2000 contre 63,3% des hommes. Chez les enfants en âge d'être scolarisés, le taux net de scolarisation des garçons était de 53% alors que celui des filles n'était que 44,3% en 2000.

Concernant l'IPH, la situation se caractérise par un faible accès aux sources d'eau potable (72% de la population en 2000 contre 58% en 1997 et 19% en 1975). La situation de l'assainissement s'est dégradée. Alors que 39% de la population vivaient dans un environnement sain en 1997, la proportion de cette population a chuté à 35% en 2000. Comparativement à 1998, la situation en 2002 s'est détériorée davantage avec une accentuation du phénomène de pauvreté et une augmentation des écarts de revenus.

L'indice de pauvreté est passé de 32,3 % en 1993 à 36,8 % en 1995. En 2003, il s'est situé entre 42 et 44%²¹ contre 38,4% en 2002 (INS, 2002). L'indice de pauvreté en 2003 et 2004 s'est aggravé compte tenu des déplacements internes des populations, de la perturbation des systèmes de production et de

²¹ Banque Mondiale. 2003.

commercialisation et de la dégradation des infrastructures sociales de base dans certaines régions.

En 1998, 10% des plus riches détenaient un revenu 12,4 fois supérieur à celui des 10% les pauvres. En 2002, les 10% les plus riches de la population cumulaient 36% du revenu national contre 20% pour les 50% les plus pauvres.

2-2- Liens entre la cohésion sociale, le capital social et le développement

2-2-1 Cohésion sociale et développement

La cohésion sociale contribue au développement économique et social de par la stabilité qu'elle crée au sein de la société, car une société stable offre un environnement favorable à l'activité économique. La cohésion sociale permet à la croissance économique d'avoir une certaine stabilité dans le temps ; elle accompagne le développement en tentant de réduire les distorsions créées.

Encadré 1 : Diversité culturelle, cohésion sociale et performance économique

De plus en plus il est admis que la cohésion sociale est indispensable au progrès économique. Cette assertion trouve sa justification dans la reconnaissance que le capital social, corollaire de la cohésion sociale, affecte la performance économique au même titre que le capital physique et le capital humain. Ainsi, selon une étude récente de l'OCDE (1), l'une des grandes missions des décideurs publics est de faire face à l'accroissement des pressions sociales et économiques tout en maintenant la cohésion sociale et l'égalité des chances pour tous. Cela est d'autant plus important que si un trop grand nombre de personnes ont le sentiment d'être exclues des fruits de la croissance économique ou des avantages des activités de formation, la cohésion sociale peut en pâtir, ce qui peut avoir des effets négatifs sur le développement social et économique durable.

Au stade actuel des connaissances, il y a très peu de travaux empiriques sur l'effet éventuel de la diversité ethnique sur la performance économique. Cependant, selon les travaux de Alesina et La Ferrara⁽²⁾, l'offre de bien public est relativement faible dans les sociétés connaissant une grande division ethnique. D'autres contributions indiquent que la fragmentation ethnique est négativement corrélée avec la qualité des infrastructures, le niveau d'alphabétisation et de scolarisation et positivement liée au taux de mortalité infantile. En outre, des études ont montré qu'il y a une relation inverse entre le niveau des dépenses et transferts publics rapportés au PIB d'une part et la fragmentation ethnique de l'autre, l'une des explications de ce résultat étant le fait que l'altruisme ne se diffuse pas correctement entre les ethnies.

Ainsi, dans une société composée d'un nombre élevé d'ethnies, la promotion du développement requiert d'importants efforts pour favoriser la coexistence pacifique entre toutes les composantes de la collectivité.

En conclusion, il apparaît que dans un monde de plus en plus intégré, la façon dont les différentes populations peuvent cohabiter et coopérer est une question cruciale pour les décennies à venir et pour le développement durable.

Bien qu'on ne dispose pas d'une étude suffisamment détaillée sur l'effet de la cohésion sociale à proprement parler sur la performance économique en Côte d'Ivoire, il a été démontré que l'organisation des paysans en groupes d'entraide agricole affecte positivement leur efficacité productive⁽³⁾.

(1) OCDE, 2001. (2) Alesina, A. et La Ferrara, E. 2004.

(3) Sylla, K. ; Diallo, S. S. Diarra, I. et Troupa, G. F. 2003.

Les indicateurs de cohésion sociale généralement utilisés par les économistes font référence aux divisions ethniques et aux inégalités. Ainsi selon Easterly et Levine²², les sociétés homogènes ont une meilleure performance économique alors que les sociétés

hétérogènes présentent des contre-performances politiques et économiques.

Pour rendre compte de l'impact de la cohésion sociale sur la situation économique d'un pays, Rodrick²³ a élaboré un modèle de conflit social dans lequel la capacité d'une nation à résorber un choc exogène est

²² Easterly et Levine. 1997.

²³ Rodrick. 1998.

fonction du « conflit latent »²⁴ et des « institutions de règlement des conflits »²⁵. Les résultats de la régression indiquent que les pays avec de faibles diminutions de taux de croissance ont de meilleures « institutions de règlement des conflits » et une mesure de « conflits latents » plus faible.

Selon Jeff Dayton-Johnson²⁶, la cohésion sociale fait généralement référence à « l'interconnectivité et à la confiance au sein d'un groupe de personnes », fondamentalement elle exerce une influence sur la prospérité économique en « modifiant les objectifs à atteindre par les personnes et en aidant les groupes de décideurs rationnels à éviter les conséquences néfastes de la défection massive ». En permettant aux particuliers (et aux groupes) de résoudre plus aisément un éventail de dilemmes envahissants auxquels se heurte l'action collective, la cohésion sociale rend la société plus efficiente et efficace dans le déploiement politique de ses ressources économiques (et autres) limitées et accroît sa capacité à répondre de façon plus constructive à toutes sortes de crises. Toutefois, la cohésion sociale n'est pas synonyme d'absence de tensions comme le souligne le Comité Européen pour la cohésion sociale (voir encadré 2).

²⁴ Cette variable est construite à partir des indices d'inégalité des revenus (ou de la dotation en terre), de diversité ou de tensions ethniques et d'un indice de confiance.

²⁵ Cette variable est représentée par un indice composite des indices de Gastil et d'autres indicateurs de bien-être (existence d'une sécurité sociale, dépenses sociales du gouvernement, etc.).

²⁶ Jeff Dayton-Johnson. 2001.

Encadré 2 : Existe-t-il une cohésion sociale parfaite ?

Tel qu'on l'entend ... la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. Une société cohésive est une communauté solidaire composée d'individus libres poursuivant des buts communs par des voies démocratiques.

[cependant] toutes les sociétés doivent vivre avec les tensions et les pressions provoquées par des divisions existantes ou potentielles. Par exemple, il y a dans toute société des disparités de richesse entre les individus ; de même, aucune société n'est exempte d'une certaine diversité ethnique et culturelle ; la question est de savoir comment gérer cette diversité de façon à ce qu'elle devienne une source d'enrichissement mutuel plutôt qu'un facteur de division et de conflit. Une société cohésive est une société qui a mis au point des méthodes adaptées pour faire face à ces tensions en toute liberté et en toute démocratie. Cela implique de prendre des mesures pour réduire les inégalités et rétablir l'équité afin que ces divisions demeurent gérables et ne s'accroissent pas au point de menacer l'équilibre de la société.

[Ainsi] aucune société n'est totalement cohésive. La cohésion sociale est un idéal pour lequel il faut lutter, plus qu'un objectif susceptible d'être pleinement atteint. Elle doit être en permanence entretenue, améliorée et adaptée. Chaque génération doit à son tour trouver un équilibre gérable des forces. Celui-ci change constamment et doit s'adapter à l'évolution de l'environnement social et économique, de la technologie et des systèmes de politiques nationaux et internationaux.

Comité Européenne pour la cohésion sociale (2004) Stratégie de cohésion sociale révisée. CDCS (2004) 10

2-2-2 Cohésion sociale, capital social et capital humain

Le capital social concerne les rapports qui façonnent la réalisation du potentiel de capital humain, individuellement et collectivement. Il s'agit notamment des rapports entre les différents groupes, et des rapports internes à ces groupes, de sorte que les questions de répartition entrent nécessairement en jeu. Pour la majorité des auteurs, le capital social se définit en termes de réseaux, de normes et de confiance, et par la façon dont ceux-ci permettent aux individus et aux institutions d'atteindre plus efficacement les objectifs communs. On mesure le plus souvent le capital social par la participation à diverses formes d'engagement civique, comme adhérer à une association de bénévoles, être membre d'une église ou d'un parti politique ou encore par des degrés de confiance exprimée en d'autres personnes. Malgré une certaine ambiguïté, on entend généralement par capital social une question de rapports, la propriété de groupe plutôt que la propriété d'individus.

Le capital humain est défini comme les connaissances, les aptitudes, les compétences et les autres attributs, réunis chez les individus, qui ont trait à l'activité

économique. La durée de scolarité et les degrés de qualification en sont les mesures caractéristiques. Même si son application la plus courante touche l'éducation et la formation, le capital humain est étendu à d'autres domaines comme, le mariage et les relations humaines.

Le capital humain concerne le comportement économique des individus, surtout la façon dont leur somme de connaissances et d'aptitudes leur permet d'accroître leur productivité et leurs revenus et ainsi de participer à l'accroissement de la productivité et de la richesse des sociétés dans lesquelles ils vivent. Dans une perspective de capital humain, il est implicitement sous-jacent que l'investissement dans les connaissances et les aptitudes génère des retombées économiques, individuellement et, par conséquent, collectivement.

Même si la définition du capital social ci-dessus n'implique pas nécessairement une position de valeur spécifique de la part de ceux qui s'en servent comme outil d'analyse, cette définition a de fortes connotations normatives, et implique que les rapports de confiance sont bons pour la cohésion sociale et pour l'essor économique. Cette focalisation sur les rapports vient étayer la corrélation entre capital social et cohésion

sociale. Le capital social est à la fois une conséquence et un facteur de la cohésion sociale, même si ce n'est pas nécessairement au sens statistique dans lequel cela semblerait le laisser supposer.

Le capital social, c'est à dire les rapports, permet de mesurer l'importance de la cohésion sociale. En effet, se contenter d'accroître la masse de capital humain dans n'importe quelle société ne garantit ni le progrès social ni le progrès économique. Cela risque même de les freiner en isolant davantage certains groupes qui n'y ont pas accès, et dont la position est encore relativement affaiblie par le fait que la plupart des autres acquièrent des compétences et des qualifications. Leur isolement risque alors d'avoir un effet négatif à long terme sur la connaissance du capital humain même pour la main-d'œuvre qualifiée. Ces forces dynamiques viennent avec le capital social qui dépend étroitement de la cohésion sociale. Etant donné que les décisions d'investir dans le capital social sont prises par les individus et non les collectivités, ils le feront volontiers si la société est assez cohésive pour leur permettre d'enrichir leurs relations avec les autres membres.

Le capital social génère les compétences et relations sociales qui permettent à l'individu d'être plus efficace dans l'exercice de ses fonctions et des compétences sociales qui permettent d'obtenir des emplois dans la communauté où il vit. Si l'individu envisage de quitter la communauté parce qu'il se sent marginalisé, il a tendance à investir dans des compétences plus personnelles or, les réseaux et les langages de référence perdent toute valeur si l'on est seul à investir dans de telles formes de capital social. La probabilité de quitter la collectivité et donc de perdre son capital social dissuade l'individu de s'investir pour la collectivité. Par contre, s'il pense s'établir de manière définitive et s'intégrer dans la communauté où il vit, son

Report National sur le Développement Humain 2004

investissement se portera plus volontiers vers la collectivité. Aussi, la cohésion sociale est-elle importante pour stimuler les membres de la communauté à investir dans le capital social individuel qui en retour sera bénéfique à la collectivité.

Ainsi, les facteurs qui diminuent la capacité de coordination et de cohésion au sein de la communauté, tels que l'hétérogénéité ethnique et linguistique sont ceux qui peuvent indirectement, faire obstacle à l'investissement dans le capital social. Ce type d'hétérogénéité peut dissuader un tel investissement si les individus agissent de manière discriminatoire et, par conséquent, manifestent moins d'intérêt pour les contacts sociaux avec les personnes différentes d'eux. Cela, une fois de plus, souligne l'importance de la cohésion sociale pour la formation du capital social.

Alesina et Ferrara²⁷ illustrent de manière convaincante les effets négatifs de l'hétérogénéité sur la participation sociale dans les États américains. Leur modèle s'articule autour de l'idée que, si l'on fait de la discrimination face à des individus qui sont différents, la propension à se joindre à une organisation sociale est moindre lorsque le pays est hétérogène.

Le lien le plus fort entre les différentes variables du capital social entre les individus est le nombre d'années de scolarité. Œuvrer à résoudre les problèmes locaux est une activité plus élevée parmi les personnes qui possèdent un diplôme d'études collégiales par rapport aux décrocheurs au niveau secondaire. Le lien est également très marqué entre la formation et le niveau de confiance. Par ailleurs, la formation scolaire aide à assimiler des compétences sociales. Le temps passé à l'école permet d'apprendre comment se comporter avec ses pairs dans un cadre donné. De plus, on apprend à

²⁷ Alesina et Ferrara. 2004

adopter le comportement approprié dans une variété de situations sociales et comment se comporter, par exemple, face à un adulte occupant une position d'autorité. Le rapport lien social (cohésion sociale) et formation scolaire peut donc être considéré comme l'élément le plus prononcé et le plus important dans la formation du capital social.

Les individus sont plus susceptibles d'investir dans le capital social lorsqu'ils s'établissent pour une longue période de temps dans leur collectivité. Ils commencent par constituer des stocks de capital social qu'ils laissent ensuite s'épuiser. Ils investissent plus dans le capital social lorsqu'ils occupent des postes à caractère social. La propriété augmente également l'investissement dans le capital social.

L'investissement dans le capital social est déterminé dans une large mesure par le niveau d'éducation et par l'homogénéité de la collectivité, toutes choses qui favorisent la cohésion sociale. Le nombre d'années de scolarité est, de manière générale, l'élément le plus important des diverses variables déterminant le capital social. Cette corrélation souligne l'importance de la politique éducative gouvernementale pour stimuler l'investissement dans le capital social. Le lien entre l'homogénéité d'une collectivité contribue à l'investissement dans le capital social met en évidence l'importance des actions gouvernementales pour réduire les divisions entre les races ou les ethnies et des politiques d'inclusion des minorités.

2-2-3 Capital social et développement

On entend par capital social, l'ensemble des liens et réseaux qui unissent les groupes et des personnes au sein de la communauté, qu'elle soit géographique ou professionnelle. Au sens étroit, le terme fait référence à un ensemble de relations horizontales entre les individus

de même groupe (relations familiales et amicales, ménage, famille, ethnie, groupes d'individus, organisations, etc. qui ont des activités et des buts communs). Au sens large, le capital social retient également les relations verticales entre les agents. Par relations verticales, on peut entendre l'existence des passerelles entre les groupes ou encore des liens que tissent les organisations issues de divers secteurs de la société afin de résoudre des problèmes complexes.

Il y a cependant une approche plus englobante du capital social qui repose sur un cadre d'analyse macroéconomique. On intègre dans cette vision le capital politique, la structure institutionnelle et politique, les normes et valeurs sociales. Il ressort de cette approche que le capital social peut être assimilé à un environnement qui façonne la structure sociale et permet aux normes de se développer.

Dans ses aspects civil et culturel, le capital social d'une nation peut s'appréhender au travers de la cohésion interne d'une société. Un fort degré d'intégration sociale serait le signe d'une société plus unie, donc plus apte à mener des actions collectives, à générer de la confiance dans l'information et entre les individus, etc., conditions nécessaires à la croissance économique et au développement social.

Les indicateurs les plus fréquemment utilisés pour mesurer le capital social sont la confiance envers autrui et la confiance envers les institutions (gouvernement, police, politiciens, journalistes, etc.) et l'engagement civique (participation aux activités communautaires et prises de part à la vie politique) qui se mesurent par l'appartenance ou la participation à des organisations, à des groupes ou à des réseaux qui proposent des activités de nature sociale ou politique. Les réseaux sociaux constituent aussi un indicateur du capital social.

Ces réseaux sont axés sur l'individu, c'est-à-dire la famille proche, les amis et les voisins avec lesquels la personne entretient des contacts fréquents et qui lui donnent leur soutien.

Hormis la confiance, l'engagement civique et les réseaux sociaux, la répartition des revenus et le niveau de cohésion sociale d'une collectivité, qui s'expriment par le respect de la diversité et du pluralisme dans toutes ses formes sont considérés comme des indicateurs du capital social.

A l'instar du travail, du capital physique, du capital humain et du progrès technologique, le capital social facteur d'intégration et de confiance, est considéré comme un facteur de plus en plus important en matière de développement économique – et à plus forte raison en matière de développement durable. Cependant, le processus de développement étant une amélioration cumulative et durable de la situation économique et sociale des agents, pour que le capital social soit un facteur favorisant le développement, il faut qu'il génère des externalités qui aient un impact positif.

Trois types d'externalité générée par le capital social contribuent positivement au développement économique et social : la connaissance du comportement des agents, la connaissance de leur environnement et l'action collective. La connaissance du comportement des agents contribue à l'établissement d'un niveau de salaire réel, plus proche du niveau de la productivité du travailleur, ce qui constitue une condition d'optimum économique. De par l'information sur les agents qu'elle véhicule, la connaissance du comportement des agents permet de diminuer le risque lié à une information fautive ou insuffisante, et donc de réduire les coûts des transactions. En ce sens, on peut dire qu'il y a un gain

de bien-être dans l'économie, réalisé grâce au capital social.

La connaissance de l'environnement des agents renseigne sur des domaines d'interaction aussi divers que le marché de travail, la diffusion de l'innovation ou encore les politiques publiques. En effet, le capital social peut prendre au niveau de l'individu la forme d'un réseau de connaissances ayant accès à des informations concernant le marché du travail, servant ainsi d'intermédiaire entre ce marché et l'individu lui-même. Aussi, cet individu peut-il s'informer des types de contrats pratiqués dans une branche d'activité, des niveaux de rémunération pratiqués

Le capital social permet aussi de diffuser le progrès technique soit sous forme de diffusion de l'innovation technologique (copie des techniques), soit sous la forme d'effets d'apprentissage (savoir faire). Dans les deux cas, il est un facteur de compétitivité au travers des économies d'échelle qu'il permet de réaliser. L'accès des entreprises à l'information technologique représente une externalité positive qui est, la meilleure connaissance de l'environnement économique. Par ailleurs, grâce à la mobilisation du capital social, la mise en place de politiques économiques inadéquates qui pourrait porter préjudice aux entreprises ou inadaptées à leurs besoins peut être évitée. Aussi, le capital social permet-il aux entreprises de communiquer leurs besoins et leurs préférences aux décideurs. Ce partage de l'information améliore nettement la qualité des décisions par rapport aux choix isolés. Enfin, le capital social produit l'action collective, constituée des actions communes, dans le but d'atteindre des fins partagées (projets économiques, financiers et sociaux à vocation communautaire).

Les individus font partie de nombreux autres réseaux et d'institutions qui contribuent à souder la société. Ces réseaux et institutions jouent un rôle particulièrement important dans la construction de la cohésion sociale en rassemblant des personnes dans des activités socialement utiles tel que le bénévolat. Ils peuvent donc être utilisés pour promouvoir des programmes liés à la cohésion sociale.

Bien que l'on reconnaisse que le capital social est un facteur clé du développement économique et social d'un pays ou du bien-être d'une communauté, les moyens de le promouvoir sont beaucoup moins évidents. Les interventions externes peuvent, cependant, activer les ressorts communautaires et favoriser l'émergence du capital social²⁸. En effet, certains programmes donnent des occasions d'élaborer de nouvelles stratégies de groupe. Ainsi, par exemple, les réseaux sociaux sont utilisés, dans les pays en développement, pour mettre en valeur des quartiers défavorisés ou des collectivités rurales.

L'Etat peut aussi développer directement ou indirectement certaines composantes du capital social. Il peut intervenir directement en développant une politique d'économie sociale visant principalement la création, la reconstruction ou le maintien des liens sociaux pour permettre à la société civile de lutter contre l'appauvrissement de divers groupes sociaux. L'intervention de l'Etat pourrait compléter les activités économiques en place et les liens qu'elles pourraient privilégier pour resserrer la cohésion sociale dans les collectivités.

L'intervention indirecte peut prendre la forme d'intervention de type communautaire, par exemple, la santé communautaire ou des programmes en faveur de

la petite enfance. Ces types d'intervention favorisent, entre autres, l'accès aux ressources, le soutien social et le développement des réseaux au sein de la communauté. Les programmes communautaires facilitent l'engagement civil, renforcent les réseaux et la cohésion sociale. Ils consolident les réseaux sociaux à différents niveaux : les liens entre les parents, les familles et les enfants se resserrent ; les organismes communautaires forment des partenariats avec d'autres organismes communautaires. Les rapports entre les différents échelons gouvernementaux se renforcent. Dans certains cas, des nouveaux programmes naissent des partenariats des organismes communautaires.

En reconnaissant l'émergence et l'organisation de nouveaux intérêts sociaux, en adoptant une nouvelle législation, en transférant les responsabilités de gestion, l'Etat soutient le secteur communautaire ou associatif. Ce faisant, il jette les bases de l'émergence de nouvelles formes de cohésion sociale, non engendrées par ses services mais par la société civile.

²⁸ Durston. 1999.

Encadré 3 : Cohésion sociale, capital social, capital humain

La cohésion sociale est l'ensemble des processus et mécanismes qui permettent de maintenir une société. Ces processus et mécanismes permettent aux individus, dotés de talents différents, de chances sociales différentes et mus par des passions et des intérêts contradictoires, de construire une société et de vivre une vie collective. C'est "un processus continu d'élaboration d'un ensemble de valeurs partagées, de défis partagés et de possibilités égales, le tout fondé sur un sentiment de confiance, d'espoir et de réciprocité entre tous les membres de la communauté".

"la cohésion sociale se construit sur les valeurs partagées et un discours commun, la réduction des écarts de richesse et de revenu. De façon générale, les gens doivent avoir l'impression qu'ils participent à une entreprise commune, qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie de la même collectivité"²⁹.

Ainsi la cohésion sociale se fonde donc sur trois types de relations, notamment sur (i) sur l'intériorisation, par les individus, de normes et valeurs communes, par une conscience collective et par le contrôle social, (ii) sur le lien politique, les relations de domination et, le rôle de l'Etat, considéré comme détenteur du monopole de la violence légitime, (iii) sur le lien économique qui instaure un état de dépendance économique mutuel par la spécialisation et la division du travail, profitant tant à la collectivité qu'à ses membres.

Il y a défaut de cohésion sociale quand une de ces relations est absente. Quand il n'y a pas accord sur les normes et valeurs, lorsque les spécificités prennent le pas sur le patrimoine commun, si l'autorité de l'Etat est systématiquement contestée, si des individus s'intègrent mal dans le circuit économique.

Il y a rupture du lien social si l'autorité de l'Etat n'est pas reconnue, s'il n'y a plus d'accord sur le projet politique, si l'Etat n'est plus en mesure de faire respecter les décisions collectives ou les règles communes, si une partie de la population est exploitée ou ne participe plus à l'activité économique.

Il y a fracture sociale quand une minorité en tant que telle s'exclut ou se fait exclure de la collectivité : le lien social disparaît au profit de communautés qui s'ignorent, se rejettent ou se combattent. Un des symptômes de la fracture sociale est le refus par une minorité de respecter les règles communes, ce qui constitue une menace pour la paix sociale.

Pour maintenir la communauté dans un état cohésif, il faut mettre l'accent sur le capital social qui est à la fois cause et conséquence de la cohésion sociale.

Capital social

"la notion de capital social fait allusion aux caractéristiques de l'organisation sociale tels les réseaux, les normes et la confiance sociale qui favorise la coordination et la collaboration pour créer un avantage mutuel"³⁰. Elle décrit les ressources que les gens peuvent obtenir par l'intermédiaire des réseaux communautaires dont ils sont membres. Contrairement au capital financier, qui se trouve dans les comptes bancaires des gens ou au capital humain, qui est représenté par l'investissement que les gens font dans l'éducation et la formation professionnelle, le capital social fait partie intégrante de la structure et de la qualité des relations sociales entre les gens.

Il s'agit des rapports entre les différents groupes et des rapports internes à ces groupes. C'est l'ensemble de réseaux, de normes et de confiance, dont le développement, dans une société, permet aux individus et aux institutions d'atteindre plus efficacement les objectifs communs et de procéder à une meilleure répartition, ce qui favorise la cohésion sociale, facteur essentiel au maintien de la paix dans une communauté.

Capital humain

Le capital humain, en termes simples, concerne le comportement économique des individus, surtout la façon dont leur somme de connaissances et d'aptitudes permet d'accroître leur productivité et leurs revenus et, ainsi, de participer à l'accroissement de la productivité et de la richesse des sociétés dans lesquelles ils vivent. Dans une perspective de capital humain, il est implicitement sous-jacent que l'investissement dans les connaissances et les aptitudes génère des retombées économiques, individuellement et, par conséquent, collectivement. Le capital humain et le capital social se renforcent mutuellement et contribuent au maintien et au renforcement de la cohésion sociale.

²⁹ Judith Maxwell. 1996.

³⁰ Putnam, R., Bowling Alone, 1995 « American's Declining Social Capital ». New York.

2-3 Déterminants de la cohésion sociale

2-3-1 Idéal commun

La capacité d'une société à assurer le bien-être de tous doit être considérée comme étant de la responsabilité de tous ses membres. Au cours du XX^e siècle, on a ainsi souvent considéré que le bien-être de tous relevait de la responsabilité de l'Etat³¹ en dehors du rôle essentiel que pouvaient jouer la famille et les liens traditionnels - tandis que les entreprises avaient la responsabilité du développement économique. Les problèmes des dernières décennies et la globalisation de l'économie ont démontré que ce modèle n'est pas suffisant et que le bien-être de tous doit être un objectif partagé par l'ensemble des acteurs de la société (Welfare Society), en considérant l'Etat, les entreprises et les citoyens.

Cette nouvelle donne ne signifie cependant pas un désengagement de l'Etat, mais conduit à envisager des modes d'action plus variés impliquant de nouveaux partenaires.

2-3-2 Equité et justice

La cohésion sociale concerne la capacité de la société d'assurer le bien-être de tous ses membres, de minimiser les disparités et d'éviter les polarisations. Le bien-être des personnes suppose non seulement l'équité et la non discrimination dans l'accès aux droits de l'homme mais également à la dignité des personnes et la reconnaissance de leurs compétences, Toutes les sociétés vivent avec les tensions et les pressions créées par des divisions existantes ou potentielles. De même, aucune société n'est exempte d'une diversité ethnique et culturelle ; la question est de savoir comment gérer cette diversité de façon à ce qu'elle devienne une source d'enrichissement mutuel plutôt qu'un facteur de division et de conflit. Une société cohésive est celle qui

a mis au point des méthodes adaptées pour faire face à ces tensions en toute liberté et en toute démocratie. Cela implique de prendre des mesures pour réduire les inégalités et rétablir l'équité afin que ces divisions demeurent gérables et ne s'accroissent pas au point de menacer l'équilibre social.

2-3-3 Bonne gouvernance

L'Etat doit rester le centre de gravité des compromis sociaux, l'arbitre du dialogue social, le ciment de la cohésion sociale. Il doit se réformer, se départir des fonctions pour lesquelles il n'est pas fait, même celles à l'exercice desquelles il fut historiquement contraint, la fonction de production notamment. Ce désengagement doit toutefois se faire à un rythme conforme à l'intérêt national. Toutefois, l'Etat ne doit renoncer à sa fonction de régulation économique et sociale. Car c'est cette dernière qui garantit la cohésion sociale. Cela est encore plus vrai dans les conditions particulières des pays en voie de développement qui, tout en favorisant l'émergence positive d'autres acteurs (collectivités territoriales, secteur privé), doivent faire de l'autorité publique le vecteur du développement, notamment pour impulser les politiques cohérentes de développement.

L'Etat non seulement ne doit pas renoncer à sa fonction de régulateur de la vie économique et sociale, mais il doit l'assumer de manière à permettre l'épanouissement des populations dans la transparence et en toute efficacité des activités collectives et individuelles. L'Etat de droit doit être renforcé pour répondre aux aspirations des populations.

³¹ Welfare State

Encadré 4 : Une meilleure gouvernance pour une bonne cohésion sociale

Les difficultés qui risquent de porter atteinte à la cohésion sociale ne sont pas toutes directement liées à la croissance en tant que telle, mais proviennent des profondes évolutions démographiques, économiques et sociales.

Pour s'adapter aux mutations profondes et déstabilisantes qui, à la fois, accompagneront et stimuleront la croissance économique, il faudra sans doute repenser les modes de participation et de prise de décision. Il sera indispensable d'améliorer les méthodes de "gouvernance", non seulement au niveau des instances politiques, mais aussi dans les entreprises et les organisations où se prennent au quotidien un grand nombre de décisions importantes. Le secteur privé montre déjà la voie par des restructurations organisationnelles qui abandonnent progressivement les méthodes autoritaires reposant sur des structures hiérarchiques.

L'amélioration des infrastructures démocratiques ... par l'instruction civique, la lutte contre la corruption, la décentralisation, des référendums, etc. devrait avoir trois avantages importants. Premièrement, dans un environnement de plus en plus orienté par le marché, de meilleures méthodes de gouvernance auront probablement pour effet de favoriser le respect de la différence entre les individus (richesse, bagage culturel ou autre). Deuxièmement, une indispensable synergie s'opérera sans doute entre, d'un côté les formes de gouvernance qui favorisent la responsabilité sociale par le partage de l'autorité et, de l'autre, l'engagement personnel et la confiance essentiels à la réussite d'une société décentralisée, flexible, innovante. Enfin, l'adoption de pratiques décisionnelles participatives, dans le monde professionnel comme dans la collectivité, conduisant à un plus important partage des responsabilités, pourrait permettre de tirer profit des turbulences inhérentes à cette économie flexible.

Riel Miller (1997) Flexibilité économique et cohésion sociale, l'Observateur de l'OCDE, no 207, Août-sept.

Encadré 5 : Politique et Stratégie du Gouvernement de Réconciliation Nationale en matière de Bonne Gouvernance

Il découle de ce qui précède que le succès de la reconstruction économique dans un tel environnement, dépendra de la pertinence avec laquelle les choix de politique seront opérés a priori pour apporter des réponses appropriées aux déséquilibres exacerbés par la crise, mais aussi et surtout de l'effectivité a posteriori de leur mise en œuvre, avec rigueur et constance, ainsi que de la clarté avec laquelle les nouvelles opportunités de développement seront offertes à tous les acteurs. La lisibilité et la visibilité de l'action publique, c'est-à-dire la possibilité d'interprétation et le caractère déchiffrable de celle-ci en seront des critères déterminants.

La nouvelle gouvernance à mettre en œuvre se doit en conséquence de garantir à tout instant (i) cette bonne gestion économique à travers la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers, (ii) cette bonne gestion administrative et politique par (iii) l'indépendance et l'efficacité de la justice, garante des rapports entre citoyens et acteurs de développement. Ceci, tout en assurant l'allocation efficiente des compétences dans les institutions chargées de conduire les politiques. Ceci exige la restauration de l'Etat, la bonne compétence et l'acceptation par la classe dirigeante de son « exigence d'exemplarité » ainsi que la revalorisation de l'esprit civique et de la déontologie professionnelle.

Axes majeurs de gouvernance post conflit 2005-2009

Axes stratégiques d'intervention	Principales mesures préconisées
1. Consolidation du cadre institutionnel de la gouvernance (Rétablissement et Consolidation de l'autorité de l'Etat)	Promouvoir et internaliser le concept de gouvernance
	Réformer et Consolider le secteur de la Justice
	Réformer l'Administration Publique
2. Réhabilitation de la fonction sécuritaire Renforcement de la chaîne de contrôle de l'action publique	Accroître l'implication des acteurs du secteur privé et de la société civile dans le développement
	Renforcer la sécurité des biens et des personnes
3. Allocation efficiente des compétences Renforcement des capacités des humains	Consolider la chaîne de contrôle et d'évaluation de l'action publique
	Renforcer la sécurité des biens et des personnes
	Identifier et mettre en œuvre de nouveaux modes d'allocation des ressources humaines

Source : Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités.

2-3-4 Minorités et intégration

L'intégration constitue une des fonctions du système social, assurant la coordination des diverses fractions de celui-ci, pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble. Aussi une société est-elle intégrée si elle possède un haut taux de cohésion sociale. L'intégration s'exprime par l'ensemble des interactions entre les membres, provoquant un sentiment d'identification au groupe et à ses valeurs. Un individu sera donc considéré comme intégré s'il partage les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient. Aussi, pour qu'une société ait un haut taux de cohésion sociale et donc soit intégrée, faut-il que les minorités (immigrés, minorités ethniques, etc.) soient intégrées. L'égalité est la pierre angulaire des politiques d'intégration et de protection des minorités ; les êtres humains sont tous égaux et ont les mêmes droits.

A défaut d'être assimilé, l'immigré doit être intégré pour que la cohésion sociale soit assurée. Cette intégration peut se concevoir de deux manières : le communautarisme ou l'assimilation. La première manière privilégie les différences culturelles. Les diverses cultures cohabitent sur un même territoire en conservant leurs spécificités. Une telle structure sociale rend difficile toute décision collective démocratique et rationnelle. Les clivages sont le plus souvent communautaires, de plus en plus conflictuels et mènent à termes, soit à la domination d'une communauté, soit à la sécession. Lorsque la répartition des communautés n'est pas géographiquement homogène, on peut craindre que la rivalité entre diverses communautés mène au renversement de la communauté historiquement dominante, faible, tolérante et peu

prolifère, par d'autres communautés, plus agressives et plus prolifiques.

L'assimilation, par contre, consiste à refuser l'affirmation des différences culturelles, ethniques ou religieuses et à favoriser l'insertion des individus au sein de la collectivité nationale dans laquelle ils doivent se fondre à terme. L'assimilation est compatible avec la démocratie : elle suppose que tous partagent un projet commun, des valeurs communes et soient d'accord sur l'essentiel, conditions indispensables pour permettre une agrégation des préférences individuelles.

Aussi bien l'intégration que l'assimilation sont des démarches individuelles. C'est l'individu qui s'insère dans la collectivité et non l'inverse. Ces démarches ne peuvent aboutir qu'en préservant la cohésion sociale de la société, fondée sur l'intériorisation des normes et valeurs communes par les individus, par une conscience collective et par le contrôle social, sur les relations de domination et sur le rôle de l'Etat détenteur du monopole de violence légitime, et sur le lien économique.

Il y a fracture sociale quand une minorité en tant que telle s'exclut ou se fait exclure de la collectivité : le lien social disparaît au profit de communautés qui s'ignorent, se rejettent ou se combattent. Un des symptômes de fracture sociale est le refus par une minorité de respecter les règles communes.

Seule la politique d'intégration de la première génération et d'assimilation pour les suivantes est acceptable pour préserver la cohésion sociale de la société d'accueil des immigrants. L'intégration suppose la volonté de l'immigrant de s'intégrer.

2-3-5- Diversité culturelle

La notion de diversité a été introduite dans les débats sur l'intégration pour mieux répondre aux réalités démographiques et pour décrire une évolution bénéfique vers des sociétés de plus en plus racistes. Le pluralisme culturel a toujours été associé à la présence de groupes ayant des origines ethniques et raciales différentes (minorités nationales, immigrés, etc.) et non à la diversité culturelle « traditionnelle » comme celle qui existe par exemple entre régions, entre zones urbaines et rurales, entre catégories professionnelles, entre religions, etc.

Le pluralisme culturel désigne aujourd'hui la diversité des valeurs, des styles de vie, des cultures, des religions et des langues propres à la société. Premièrement, le terme fait référence à la diversité de la culture en général et pas uniquement de la culture en tant que sous-produit de mouvements migratoires et de communautés minoritaires installées de longue date. Deuxièmement, lorsque le terme est appliqué aux immigrés et aux minorités, il souligne la valeur de la différence et non les problèmes qui y sont liés. Troisièmement, il reconnaît la concomitance de l'homogénéisation et de la diversification culturelle. Quatrièmement, il souligne qu'en général et de plus en plus, les gens ont de multiples identités et appartenances communautaires et culturelles. Cinquièmement, il désigne les appartenances volontaires plutôt qu'imposées. Sixièmement, il aborde de manière créatrice la dichotomie des valeurs et cultures universelles et particulières. Enfin, la notion de diversité dans la société repose sur des valeurs communes à l'ensemble de la société civile.

Les tenants du pluralisme culturel revendiquent l'égalité de traitement et l'acceptation des différences culturelles des migrés et des minorités nationales. A l'inverse, les

opposants au pluralisme culturel affirment que la reconnaissance officielle et l'encouragement du pluralisme culturel nuit à l'unité de l'Etat et pourraient entraîner une fragmentation de la société.

Certes, la capacité des Etats et des sociétés à gérer la diversité est limitée. Cependant, les politiques doivent arriver à un équilibre effectif entre la promotion de la diversité et le maintien de la cohésion. Elles peuvent procéder soit selon la tradition historique qui privilégie l'unité par la réduction des différences, soit en obtenant la cohésion par la promotion, sinon la reconnaissance de la diversité. Selon la première approche, les individus doivent se couler dans un moule socioculturel majoritaire, par un processus d'acculturation unilatéral, lequel est supposé leur faire perdre leur appartenance ethnique au fur et à mesure qu'ils intériorisent la culture dominante. Selon la seconde approche, l'unité nationale et la cohésion sociale sont recherchées par le biais d'une prise en compte de la diversité. Les identités sont toujours tolérées et parfois même publiquement reconnues et institutionnalisées.

Moins qu'un vecteur d'éclatement, d'une unité sociale, une communauté multiculturelle ou différenciée pourrait permettre aux communautés à part de devenir des communautés à part entière.

Devant l'ampleur des problèmes de cohésion sociale, la marginalisation de certaines minorités culturelles, voire l'exclusion politique, qui apportent une contribution sociale à l'activité économique et sociale constituent un défi aux valeurs et procédures institutionnelles de la démocratie et aux principes moraux fondamentaux.

Faute de dégager à temps un consensus autour d'un certain nombre de règles de vie commune essentielles, les sociétés contemporaines, marquées par la coexistence de populations aux styles de vie distincts,

sont menacées d'éclatement. Dans cette perspective, l'acceptation de la diversité et l'interaction entre les cultures favorisent les relations harmonieuses entre les personnes. En d'autres termes, on peut promouvoir la cohésion en reconnaissant la valeur de la diversité.

Encadré 6 : Politiques préférentielles et discordes sociale : les paradoxes des différences

Moins qu'un vecteur d'éclatement d'une unité sociale souvent illusoire, une citoyenneté multiculturelle ou différenciée pourrait permettre à des citoyens à part de devenir des citoyens à part entière. Toutefois, les politiques multiculturelles, à partir d'une volonté de respecter la diversité des styles de vie et de favoriser la représentation des minorités, peuvent dériver vers des formes d'intolérance et de rejets de l'autre, contraire aux objectifs fixés.

Plusieurs conflits sanglants rappellent les conséquences de cette volonté de fixer les identités : Irlande du nord, Rwanda, Pakistan, ex-Yougoslavie, etc...

Le danger d'une réification des identités, c'est à dire de leur réduction arbitraire et statistique à l'état de chose ou objet, guette tout traitement public des différences culturelles. Lorsqu'elles inscrivent la définition historique d'une identité collective dans la catégorie du naturel et de l'inné, voire de la race, les politiques multiculturelles tendent à produire des effets inverses à ceux escomptés. Tout d'abord, elles encouragent l'auto-exclusion des groupes qu'elles prétendent précisément promouvoir, en les tenant en marge de la communauté dominante. Ensuite, elles ne favorisent pas l'intégration des minoritaires dans la mesure où elles les enferment arbitrairement dans des carcans culturels, identitaires et communautaires exclusifs...

La manipulation politique des identités collectives est la tendance des acteurs sociaux à mettre leur appartenance identitaire au service de leurs exigences sociales et politiques. Partout où elle a été expérimentée, l'action multiculturelle encourage ces mécanismes de réclamation identitaire à finalité politique. L'objectif poursuivi par les "leaders communautaires" est de persuader les pouvoirs publics de leur fournir les moyens financiers et juridiques de gérer les affaires de leurs communautés. D'une part, on a donc une radicalisation des rapports sociaux et d'autre part, une instrumentalisation des réclamations identitaires.

Alors qu'elles visent officiellement l'égalité des chances, les politiques multiculturelles n'affectent en rien le fondement des inégalités sociales. Les politiques identitaires ne suffisent pas à enrayer le cumul de handicaps d'un individu, par exemple, noir, pauvre, analphabète et rejeté.

Dans les domaines de l'emploi ou de l'éducation, les résultats sont ambivalents. D'un côté, elles ont permis la création d'élite au sein des groupes défavorisés ; de l'autre elles engendrent des dépendances stériles vis à vis des programmes sociaux. Dans les deux cas, "la discrimination à rebours" se retourne contre leurs bénéficiaires stigmatisés parce qu'elles remettent en cause les principes démocratiques.

Extraits de : Le multiculturalisme, Fred Constant, Coll. Dominos Flammarion.

2-3-6 Structuration de la famille traditionnelle : les bases de la cohésion sociale

Les sociétés traditionnelles doivent leur cohésion à la structuration de la famille et à l'attachement aux valeurs et normes sociales reçues des ancêtres. Chaque famille est un maillon d'une communauté qui veille sur ses membres. Le respect des valeurs par chaque famille contribue à perpétuer l'existence même de la communauté. La famille en tant qu'entité est l'une des valeurs les plus précieuses des peuples. Une personne est définie sur la base du groupe auquel elle appartient.

C'est grâce à la famille, à la lignée, au clan et à la tribu que l'on acquiert le sens de la communauté. Par exemple dans la société traditionnelle africaine, la conception de la famille va au-delà de la conception occidentale. La famille est composée outre le père, la mère, les enfants (conception occidentale), des descendants d'un ancêtre commun.

Dans un tel contexte, les enfants sont un patrimoine commun sur lequel tout le monde doit veiller. Ainsi, l'éducation qui prend en compte la dimension genre, se déroulait selon des phases bien précises. Autrement dit,

toute la communauté a un droit de regard sur l'éducation de l'enfant. Il s'instaure alors dans le subconscient de celui-ci une sorte de contrôle permanent qui est un facteur de régulation de son comportement dans et en dehors de sa famille.

La notion de famille va bien au-delà de ses membres vivants. Les ancêtres et les défunts ou plus exactement les « absents éternels », font partie de cette grande famille, car le décès ne fait pas perdre le statut de membre de la famille. Par conséquent, les défunts qui se manifestent par visions sont souvent l'objet de rituels commémoratifs.

En dehors de la famille, il y a le clan, la tribu ou le village auquel l'individu doit pouvoir s'identifier. Entre tribus, il existe généralement des alliances (mariage, parenté à plaisanterie), sorte de passerelles qui offre un canevas de résolution des conflits et autres différends qui pouvaient subvenir.

Ce sens de la communauté fait comprendre à ses membres l'exigence de contribuer au bien-être du groupe. Dans les communautés Koulango au Nord-Est de la Côte d'Ivoire par exemple, la construction des cases et des habitations était une affaire communautaire.

En ce qui concerne le mariage, il va au-delà de la relation entre deux personnes: c'est une alliance, un pacte entre familles. Les normes culturelles pour en assurer la stabilité sont fixées. L'inceste est sévèrement puni. Par ailleurs, celui qui se rend coupable d'infidélité conjugale fait l'objet de la réprobation générale. En effet, le caractère coercitif de l'adultère, tend non seulement à éduquer les autres membres de la communauté mais aussi à jeter l'opprobre sur toute la famille voire le lignage du coupable pour avoir failli à leur devoir moral.

Les liens tissés par le mariage sont si forts que les procédures de divorce étaient longues et onéreuses, décourageant ainsi les prétendants à la séparation.

Cet état des choses finissait par décourager

2-4 Cohésion sociale face à la mondialisation

Les événements majeurs des vingt dernières années (chômage, dépressions, conflits armés, etc.), la révolution technologique en matière de communication, le libre-échange pour transformer le monde entier en un marché unique qui, pour reprendre les propos du Professeur Ki-zerbo, est loin d'être un marché commun, suscitent un certain désenchantement à l'égard de la globalisation de l'économie et soulève la question de la cohésion sociale.

En effet, beaucoup de décideurs de l'Administration Publique et du monde des Affaires ont pour règle, face à la mondialisation, de mettre l'accent sur les avantages de la libre circulation des biens et des capitaux et de passer sous silence les conséquences sociales qui peuvent en résulter. Pendant longtemps, ils ont fait croire que les gains économiques à long terme compenseraient les coûts sociaux à court terme, alors que ces torts sociaux risquent d'atteindre les objectifs économiques.

Certes, la structure de l'économie mondiale a été fondamentalement transformée ces dernières décennies. Les changements technologiques rapides, la libéralisation du commerce sous forme d'accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux, accompagnée de l'intensification de la concurrence internationale, se sont traduits par une augmentation de l'internationalisation de l'activité commerciale. Les systèmes de production, de commercialisation et les systèmes financiers sont de plus en plus liés à un

niveau mondial et les économies nationales sont de plus en plus intégrées. Ces évolutions se sont traduites par une spectaculaire croissance des flux internationaux de biens, de services, de personnes et de capitaux.

Cependant, si les marchés financiers sont de nos jours hautement intégrés, si les technologies sont transférées à des rythmes inimaginables il y a seulement 10 ans et les gouvernements plus que jamais liés par des accords multilatéraux, l'autre face de la mondialisation n'en est pas moins perceptible. Elle est constituée d'attaques frontales contre les Etats nationaux et contre le monde du travail. Cela aboutit à la rupture des cohésions sociales en affaiblissant les pouvoirs publics nationaux et en renforçant la progression du chômage et de l'exclusion. Par ailleurs, la mondialisation accroît la précarité du développement des pays bénéficiant des délocalisations, la marginalisation et l'appauvrissement des PVD. Elle dilue les identités nationales dans une uniformisation culturelle et élimine la notion de solidarité dans les relations internationales.

La mondialisation a une charge idéologique qui répand une logique d'inégalités, maximise le revenu du capital, pénalise celui du travail, rend l'emploi précaire, liquide les classes moyennes et désarticule les nations. Elle pousse à une individualisation extrême.

Sous le prétexte de la modernité, la mondialisation tend à une dangereuse uniformisation culturelle. Mais la civilisation de l'universel n'est concevable qu'en tant que mosaïque de cultures ouvertes, s'imbriquant les unes aux autres et dont la richesse est assurée par sa diversité. On ne peut positivement s'épanouir dans le concert des nations, que lorsqu'on est d'abord soi-même, profondément enraciné dans son tissu social. Les nations doivent donc revendiquer et affirmer leurs cultures. Selon feu le Président Léopold Sédar Senghor

les Africains doivent rester "profondément ancrés dans leurs valeurs de civilisation, mais ouverts aux souffles poreux et féconds des autres civilisations".

DEUXIÈME PARTIE : DE LA COHÉSION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE

CHAPITRE III : LES FONDAMENTAUX DU MODELE IVOIRIEN

Le modèle de développement de la Côte d'Ivoire peut être caractérisé d'archétype tant du point de vue de ses fondamentaux que de sa dynamique. En effet, il présente une architecture solide mais caractérisée par une fragilité face aux moindres chocs extérieurs ou provenant de contradictions internes. Une meilleure perception de la structure du modèle ivoirien recommande alors une analyse critique des piliers qui la soutiennent. Ces piliers s'articulent autour du triptyque suivant : politique, économique et socioculturel. Cependant, une analyse de la genèse de la construction de l'Etat ivoirien permet de comprendre l'évolution historique des fondements du modèle ivoirien.

3-1. Genèse du peuplement de la Côte d'Ivoire

Sous l'Administration coloniale française, la Côte d'Ivoire aussi bien dans sa dénomination que dans sa délimitation territoriale, fut érigée en colonie autonome le 10 mars 1893

Pays indépendant depuis le 7 août 1960, elle s'étend sur une superficie de 322 462 km² pour une population estimée en 1998 à 15 366 672 habitants, avec une densité moyenne de 48 hbts/km². Située entre le 5° et le 11° degrés de latitude nord et le 3^{ème} de longitude ouest, elle est limitée au nord par le Burkina-Faso et le Mali, au sud par l'Océan Atlantique, à l'est par le Ghana, à l'ouest par la Guinée-Conakry et le Libéria.

La Côte-d'Ivoire s'est toujours caractérisée par un dynamisme aux niveaux des migrations et de l'humanisation de l'espace. Ces deux phénomènes, migration et urbanisation (cependant plus tardif) entretenant des relations entre eux, sont loin d'être le fait du hasard. Ils s'inscrivent dans un contexte

historique, géographique, économique et politique bien précis dont certains éléments, tels que les ont indubitablement favorisés.

3-1-1. Mise en place des peuples

Pendant la période pré-coloniale, du néolithique au XVIII^e siècle, l'on est en présence de deux catégories de populations : les fonds anciens d'autochtones et les grandes migrations de peuples. Si les premiers sont peu connus du fait de l'ancienneté de leur installation, les seconds, en revanche, appartiennent à l'histoire.

3-1-1-1. Fonds anciens d'autochtones

Une légende tenace mais sans fondement scientifique fait passer la contrée aujourd'hui appelée Côte-d'Ivoire comme un "no man's land" avant le XV^{ème} siècle qui a vu arriver les premiers grands groupes. Moriba Touré (2000), Bohumil Holas (1962) synthétisant les sources archéologiques historiques et des données de tradition orale attestent bien d'une occupation fort ancienne. Outre les anecdotes ou les récits signalant la présence de pygmées sporadiquement aperçus en certains endroits de la Côte-d'Ivoire, les premiers habitants connus de ce pays existent. Ils constituent de nos jours des groupes assez importants démographiquement quand ils n'ont pas été phagocytés par des groupes plus nombreux et plus puissants. Entre autres on peut citer :

- Au Nord et au Nord-est : les Sénoufo-Falafala et les Sénoufo-Nafana (région de Korhogo), les Lorhon, les Dégha et les Huéla (région de Bondoukou) ;
- Au Sud : les Ehotilé, les Brégegone, les Abidji, les Zéhiri (zone lagunaire) ;
- Au Sud-est : les Agoua (entre l' Agneby et la Comoé)

- Au Sud-ouest : les Nosso, les Hangby, les Toyo et les Momo;
- A l'Ouest : les Egos, les Toura et les Gagou ;
- Au Centre : les Asrin, les Boli, les Bomizambo.

3-1-1-2 Vagues de peuplement

Outre ce fond de peuplement ancien, l'occupation du territoire ivoirien est aussi le fait de grandes migrations de peuples qui se sont effectuées à partir du Moyen âge jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Deux grandes vagues, tour à tour, vont converger vers la Côte-d'Ivoire : les Malinké-bambara ou Manding et les Akan.

La première vague, celle des Malinké-bambara partie du Nord dès le XII^{ème} siècle, va procéder à une migration vers le sud et s'installer dans toute la région allant d'Odienné à Kong. L'épuisement progressif des mines du Bouré et parallèlement, l'abondance relative du sel saharien et des produits textiles mais surtout l'éclatement de l'empire du Mali vont pousser les Mandé à rechercher plus au sud de nouvelles opportunités d'échanges marchands aux environs du XII^{ème} siècle. Ainsi, les Sénoufo se verront-ils repousser vers le sud par la première vague de Mandé ayant atteint la Côte d'Ivoire au XV^{ème} siècle. Par ailleurs, les Mandé se répandront jusqu'au Bandama et fonderont plusieurs royaumes dont ceux du Worodougou et du Nafana dans la région d'Odienné au XVIII^e siècle. C'est en 1705 qu'ils créent l'empire de Kong.

La seconde vague de peuples partie de l'est au XVIII^e siècle suite aux crises politiques et aux guerres de conquête entre les grands empires du Ghana, du Mali et des Songhaï va provoquer la migration des Agni et des Baoulé en direction de la Côte-d'Ivoire. C'est ainsi que le royaume Sanwi verra le jour dans la région d'Aboisso par le fait de la première vague arrivée en 1680. A la suite de la bataille de Feyiassé, la seconde vague des

Agni en territoire ivoirien va fonder le royaume de l'Indénié dans la région d'Abengourou. Concernant les Baoulés, les crises politiques au sein de l'empire du Ghana à cette même époque se présentent sous la forme de querelles de succession entre les héritiers d'Oséi Tutu et occasionnent la grande migration des Assabou vers la Côte-d'Ivoire sous la direction de la Reine Pokou. Ainsi, la fusion des différents groupes va constituer le royaume Baoulé avec pour capitale Sakassou. Arriveront après ces premières vagues les Attié, les Abbey, etc.

En définitive, on se trouve au XIX^{ème} siècle en présence d'environ 70 ethnies que l'on peut regrouper selon les grandes aires ethno-culturelles de l'Afrique occidentale et dont la Côte-d'Ivoire constitue un microcosme. Ces aires ethno-culturelles au nombre de quatre, sont spatialement localisées : les Mandé, les Krou, les Akan et les Gur anciennement appelés Voltaïques.

L'aire culturelle Mandé couvre une partie de la Guinée-Conakry, du Mali, du Libéria, de la Sierra-Leone et du Burkina Faso (ancienne Haute-Volta). En Côte-d'Ivoire, il faut distinguer deux sous-groupes de Mandé. Les Mandé du nord localisés principalement dans le nord-ouest sur un axe allant d'Odienné à Touba en plus de l'enclave de Kong. Les principaux sous-groupes sont les Malinké, les Koyaka, les Koro, les "Dioula localisés autour de Kong". Quant aux Mandé du sud, ils occupent une partie de l'Ouest de la Côte-d'Ivoire autour de Danané, de Biankouma et de Bouaflé. Ils sont principalement constitués de Gouro et de Yacouba.

L'aire culturelle Krou s'étale sur près de la moitié orientale du Libéria. En Côte-d'Ivoire, les Krou occupent principalement la Région Ouest autour de Daloa, de Gagnoa, de Man, de Soubré, entre autres. Les sous-

groupes principaux demeurent les Bété, les Wê, les Dan, les Godié, les Neyo.

L'aire culturelle Akan occupe la moitié méridionale du Ghana et une partie du Togo. En Côte d'Ivoire, les Akan se localisent principalement dans le quart oriental et le centre du pays autour des principaux centres comme Abengourou, Aboisso, Bouaké, Dimbokro, Adzopé, Agboville sans oublier la frange côtière plus au sud autour d'Abidjan, de Grand-Bassam, de Dabou, de Jacqueville, etc. Les Agni, les Baoulé, les Abbey, les Attié et les Ebré (Tchaman) en constituent les principaux sous-groupes.

L'aire culturelle Gur s'étend sur une partie du Mali méridional et du Burkina Faso ainsi que le nord du Ghana et du Togo. Sur le territoire ivoirien, les Gur occupent principalement le nord et le nord-est du pays autour des centres comme Korhogo, Ferkéssédougou, Boundiali, Bondoukou, Bouna. Les Sénoufo, les Koulango et les Lobi en constituent les principaux sous-groupes.

En définitive, la Côte-d'Ivoire actuelle est issue d'un long processus de pénétration et de mouvements de résistance qui ne prirent fin qu'avec la chute de l'Almamy Samory Touré le 29 septembre 1898 et la liquidation par les armes des derniers foyers de résistance que constituaient les Abey d'Agboville, les Agba de Dimbokro, etc. La lutte sans merci et sans aucun égard, compte tenu des moyens utilisés, contre ces résistants a été connu sous l'expression pour le moins curieux de "pacification" de la Côte-d'Ivoire. La "pacification" de la Côte d'Ivoire par la France victorieuse va mettre en place la colonie d'exportation.

3-1-1-3 Mise en place de l'entité territoriale

Arthur Verdier³² commença par faire reconnaître le Nord de la Côte-d'Ivoire. Ensuite, Treich-Laplène explora l'Indénié (région est). Mais c'est l'action du capitaine Binger qui sera la plus déterminante dans la formation de l'Etat en gestation.

En effet, parti du Soudan à la tête d'une colonne entre 1887 et 1889, il longe le Niger, bifurque vers le sud et rejoint la côte où il fait la jonction avec Treich-Laplène. L'exploration et la découverte du pays vont amener la France à créer officiellement la colonie de Côte-d'Ivoire par un décret daté du 10 mars 1893 et à la placer sous l'autorité d'un gouverneur des colonies. Ce poste fut attribué à Binger en reconnaissance de son action et de sa connaissance du terrain. Aussi, va-t-il entreprendre de fixer définitivement les frontières de la colonie. Il établit celle de l'ouest avec le Libéria après avoir organisé les postes de Sassandra, de Béréby et de Tabou. Il en fut de même à l'Est après accord avec la principale rivale de la France dans les conquêtes coloniales, la Grande-Bretagne. C'est donc par un accord que les limites entre la Côte-d'Ivoire et la Gold-Coast (Ghana) furent définitivement fixées. Après, il fallait combattre les dernières résistances dont celle de Samory Touré opérant dans le nord pour fixer définitivement les limites de la Côte-d'Ivoire coloniale. Pour des commodités administratives, les limites nord furent fixées avec d'autres colonies également françaises, à savoir la Haute-Volta (actuelle Burkina Faso, le Soudan (Mali actuel) et la Guinée-Conakry. Ce dernier pays définit aussi la frontière Ouest.

Si la France avait carte blanche pour organiser administrativement et politiquement la colonie de Côte-d'Ivoire, elle rencontrait encore la résistance de

³² Riche commerçant bordelais par qui les plants de café ont été introduits en côte d'Ivoire.

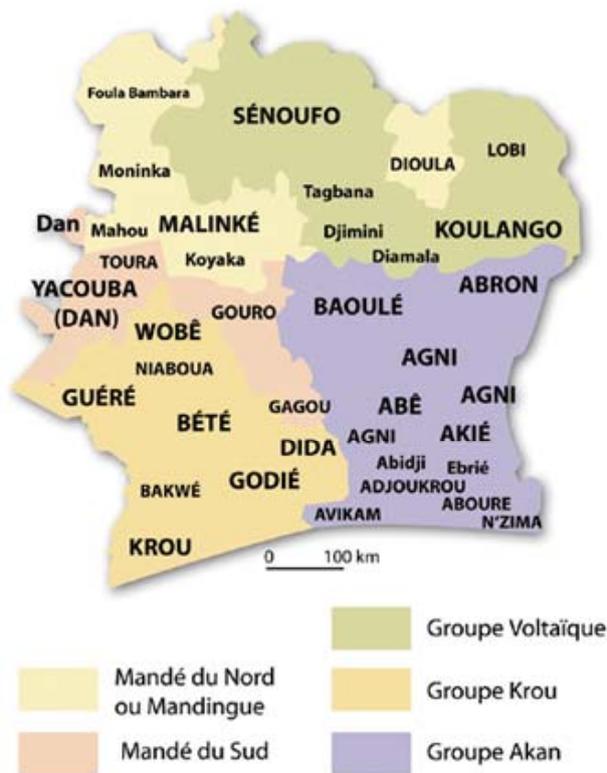
certaines des populations locales au début du XX^{ème} siècle, notamment les Abbey d'Agboville et les Agba de Dimbokro. A partir de 1915, toutes les résistances étaient brisées et il ne restait plus qu'à s'occuper de l'exploitation économique du pays par le biais d'une administration coloniale qui va se maintenir jusqu'en 1960. Pendant ce temps, des postes administratifs qui deviendront plus tard des villes, vont être créés. Des populations seront déplacées en fonction de l'exploitation du territoire et des infrastructures de communication (ouverture d'un port en eau profonde, chemin de fer, routes). C'est de ce territoire que les autorités nationales vont hériter en 1960, mais qui est passé par des phases d'évolution suivantes :

- 1946 : territoire d'outre-Mer faisant partie de la République au sein de l'Union française ;
- 1956 : mise en place d'un Conseil de gouvernement avec des membres désignés par l'Assemblée territoriale, et cela en application de la législation résultant de la Loi-Cadre ;
- 1958 : République au sein de la Communauté française regroupant les Territoires et les Départements d'outre-mer ;
- 7 août 1960 : La Côte d'ivoire devient indépendante.

A la suite de l'indépendance acquise, le statu quo du territoire sera d'ailleurs garanti par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) dans la clause de "l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation". En revanche, des mesures d'ordre économique (appel à une abondante main d'œuvre, liberté d'entreprise assurée, code des investissements très favorable) et d'ordre politique (libéralisme sur la base d'une stabilité politique et ouverture des frontières), prises par les autorités vont

changer la composition de la population avec un apport migratoire externe très important et une urbanisation très rapide du pays. Dès lors, une organisation administrative s'avère nécessaire. La Côte d'Ivoire s'attelle à la concevoir en ne remettant nullement en cause le centralisme jacobin hérité de la métropole qui d'ailleurs servait de modèle. Les autorités Ivoiriennes vont mettre en place une armature administrative qui va se transformer au fil des années, en fonction d'exigences économiques et sociopolitiques.

Graphique 1 : Répartition territoriale des groupes ethniques



Source : le Monde Diplomatique : <http://www.monde-diplomatique.fr/dossiers/cotedivoire>

3-1-1-4 Cheminement politique de la Côte d'Ivoire dans l'AOF

L'Afrique Occidentale Française (AOF) regroupe les colonies africaines françaises allant de la Mauritanie au Dahomey (Bénin) et s'étend sur 4 425 000 km². Un décret institue le gouvernement général de l'Afrique occidentale française (AOF).

L'AOF est divisée en huit territoires, avec à la tête de chacun d'eux un gouverneur. En 1958, la décolonisation entraînera l'éclatement de cette fédération.

L'Afrique Occidentale Française a regroupé entre 1934 et 1959 les colonies suivantes : Côte d'Ivoire, Dahomey, Guinée, Haute-Volta, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan. Le siège du Gouvernement Général était à Dakar. Les pays composant l'AOF sont indépendants depuis 1959. A la faveur du statut de colonie de Côte

d'Ivoire, le gouvernement français va regrouper ses comptoirs du golfe de Guinée. Bien que les frontières de la nouvelle colonie aient été délimitées initialement, elle deviendra partie intégrante d'un ensemble appelé Afrique Occidentale Française (AOF) dirigé par un gouverneur général établi à Dakar, au Sénégal. Son chef-lieu est fixé à Bingerville, une ville nouvelle sur la lagune de Grand-Bassam. On aménage le port d'Abidjan, non loin du chef-lieu³³. Par ailleurs, la construction d'une voie ferrée orientée vers le nord, d'Abidjan à Ouagadougou, en Haute-Volta sera entreprise.

C'est le début d'un développement fondé sur l'exploitation du café, de la forêt et surtout du cacao, qui fait de la Côte d'Ivoire la colonie la plus prospère d'AOF. Ce développement profite à de nombreux planteurs locaux ainsi qu'aux colons et à quelques entreprises spécialisées dans les affaires d'outre-mer comme la Compagnie Française d'Afrique Occidentale (CFAO).

De cette façon, la Côte d'Ivoire se développe paisiblement pendant près de trois décennies, restant à l'abri des turbulences idéologiques qui secouent le continent noir.

3-2 Système politique

Pendant la période précoloniale avant la colonisation, les groupes ethniques qui composaient la société ivoirienne étaient liés par des pactes ancestraux, des liens historiques et sociaux forts. La colonisation avec son système administratif a écrasé les organisations sociales existantes parmi lesquelles les chefferies traditionnelles. La Côte d'Ivoire indépendante a persisté dans le choix de la non prise en compte des liens ancestraux entre groupes ethniques et l'aliénation des

³³ Abidjan deviendra la capitale de la Côte d'Ivoire en 1934.

chefferies traditionnelles sans autorités sociales et/ou politiques, au niveau du pouvoir administratif. Cette approche a persisté même avec l'avènement du multipartisme en 1990, issu des contradictions internes et de l'essoufflement du système de parti unique ainsi que des soubresauts de l'environnement international.

3-2-1 Régime du parti unique

Contrairement à beaucoup d'autres pays africains, la Côte d'Ivoire avait un parti unique qui n'était pas basé sur la répression systématique des opposants, mais sur leur absorption au sein du parti. Ceci ne signifie pas que le régime n'avait pas utilisé l'intimidation parmi ses instruments de conservation du pouvoir, car lors des procès faisant suite aux divers "complots" des années 1960, beaucoup de condamnations à mort ont été prononcées, mais elles n'ont pas été suivies d'effets. Toutefois, la plupart des condamnés ont ensuite réintégré des postes importants dans le système, après que des journées de "réconciliation" aient été organisées. Plusieurs révoltes ou velléités sécessionnistes ont été réprimées, notamment le Sanwi en 1963 et le Guébié en 1970. Par ailleurs, certains opposants irréductibles faisaient l'objet de pression et répression pour les réduire au silence. Il faut néanmoins souligner, que ces cas étaient rares.

La structure de base de ce système est fournie par le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Celui-ci issu du Syndicat Agricole Africain (SAA.) a été dès le départ un parti de masse. Bien avant l'indépendance en 1960, il avait absorbé les autres formations politiques pour devenir l'unique parti de la Côte d'Ivoire. Son rôle d'encadrement de toutes les couches de la société est bien illustré par le fait qu'il est obligatoire, jusqu'en 1990, pour tout ivoirien d'en faire partie. Comme le souligne³⁴ il

³⁴ Leconte, Idem.

en a résulté une certaine dépolitisation de la société. Le parti est devenu au fil des ans un passage obligé pour réussir dans la "bourgeoisie bureaucratique"³⁵ et chacun en a tiré profit. C'est avant tout un instrument destiné à distribuer les faveurs du régime. Mais cette distribution est la contrepartie de l'objectif d'unification nationale.

Comme ligne de force de toute la politique ivoirienne jusqu'en 1990, c'est le désir d'éviter tous les risques de divisions et de tribalisme. Aussi, le parti a-t-il été un instrument d'encadrement important. C'était une pyramide institutionnelle, ayant au sommet avant 1980 un secrétariat général, et, à sa base, des comités de quartier. Après 1980 le secrétariat du parti est remplacé par un comité exécutif, fort de neuf puis de treize membres. Mais il n'a pas toutes les prérogatives de l'ancien secrétariat³⁶. Par ailleurs, tout le pouvoir conféré par le parti revient au chef du parti, qui est également Président de la République ; par conséquent, le parti est fortement rattaché à l'Etat en 1980.

Le rôle d'encadrement dévolu au parti ne se réduit pas au fonctionnement de ces instances. Il contrôle aussi, de près ou de loin, divers organes d'encadrement³⁷. Il y a d'abord l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI) qui se définit lui-même comme un syndicat de participation et d'encadrement³⁸. Seuls quelques syndicats échappent en partie à son contrôle. C'est le cas des syndicats d'enseignants, en particulier le Syndicat National de l'Enseignement Secondaire de Côte d'Ivoire (SYNESCI) et le Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (SYNARES) ainsi que le Syndicat National des Cadres Supérieurs de la Santé de Côte d'Ivoire.

³⁵ Leconte, Idem.

³⁶ Leconte, Idem.

³⁷ Leconte, Idem.

³⁸ Touré, 1986

L'unification du mouvement étudiant ivoirien sous une seule bannière a été relativement difficile. A l'indépendance, il existe deux syndicats des étudiants ivoiriens, basés en France: l'UGECI et l'EACIF. Tous deux sont assez critiques à l'égard de Félix Houphouët – Boigny, le Président ivoirien. En 1969, naît (considérée comme une section du PDCI), le Mouvement des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire (MEECI) dans lequel militent de façon systématique tous les élèves et étudiants. Sa force résidait, précisément, en sa qualité de porte d'entrée, privilégiée, pour des carrières dans la politique ou la haute administration publique.

Le parti a aussi donné naissance en 1963 à l'AFI (Association des Femmes Ivoiriennes), qui n'a pas joué un rôle aussi important que le MEECI. Par exemple, seules 19 femmes sont arrivées à des postes de premier plan entre 1960 et 1980.

A part les associations du secteur éducatif, les autres associations ainsi que les partis politiques sont contrôlés à travers la loi N°60-315 du 21 septembre 1960³⁹. Cette loi apparaît démocratique. En son article 2, elle mentionne que les membres de l'association n'ont pas besoin d'autorisation préalable pour exercer. La seule déclaration suffit pour mener les activités (article 9). Mais, en réalité, la liberté à l'entrée est contrainte par la répression financière⁴⁰. En effet, l'article 12 de cette loi interdit la mobilisation de plus de 10 mille francs CFA par les membres du parti politique ou de l'association et les associations soucieuses de mobiliser des ressources financières importantes sont soumises à une autorisation du préfet (montant supérieur à 10 millions francs CFA) ou du conseil des ministres (pour un montant supérieur à 10 millions francs CFA).

³⁹ Sylla, 2002.

⁴⁰ Sylla, 2004.

La forte présence du parti va réduire considérablement les actions des associations.

La presse était chargée aussi d'encadrer la population pour le compte du parti unique. A cet effet, la Côte d'Ivoire indépendante a opté à partir de 1964 pour un organe de presse officiel unique «Fraternité Matin» qui exprime à la fois les positions du gouvernement de l'Etat de Côte d'Ivoire et les opinions et actions du parti unique. Il jouait un rôle important dans le dispositif du parti unique qui, par essence, est une entreprise d'idées ayant le monopole dans l'offre de vision politique et de programme de gouvernement. Dans un tel contexte, la machine à création d'idées s'essouffle très vite par l'absence de motivation liée à l'absence de concurrence sur le marché politique. La presse est donc chargée de faire de la propagande et d'offrir uniquement les informations utiles à pérenniser le système, notamment, Fraternité Matin qui se veut le creuset nouveau de la nation ivoirienne et surtout le lieu de canalisation des pensées des intellectuels vers l'objectif du développement défini par le PDCI-RDA.

Le monde rural, à part la présence des sections du parti, est encadré par les organisations paysannes directement influencées par le pouvoir. Les différentes lois régissant ces organisations à l'indépendance ne leur accordaient pas une autonomie juridique.

Enfin, il y a la religion qui joue un rôle important dans la stabilité du système politique ivoirien. Ainsi, en tenant compte de la diversité religieuse en Côte d'Ivoire, le parti unique va favoriser son éclosion. Et partant, le président assiste aux activités de toutes les religions.

3-2-2 Ouverture politique

Deux étapes essentielles de l'évolution politique sont à considérer : Une première, qu'on pourrait qualifier de démocratie informelle à l'intérieur du parti unique et la

seconde considérée comme une déconcentration politique issue des contradictions internes du système de parti unique.

Dès l'Indépendance, malgré le parti unique, le président cherche un moyen pour réguler le marché politique. Conscient que la diversité ethnique peut être un frein à la cohésion nationale, il opte pour la géopolitique et surtout pour l'instauration des journées du dialogue. Ces journées permettent au parti de mieux comprendre la demande sociale et surtout au peuple de formuler les griefs contre le parti unique. Ces forums qui regroupaient les leaders d'opinion permettaient une ouverture pour capter la demande sociale. Le parti unique avait, à travers ces mécanismes, un instrument pour réguler la société ivoirienne. D'autant plus, que ces journées sont nées, après les complots de 1963, dans un contexte de peur. Tout se passe comme si le parti unique ramenait tout le monde à la maison y compris les personnes dans le sillage du président faisant l'objet d'accusations pour complot. Cette régulation était mise en œuvre dans un contexte de Coup d'Etat en Afrique. Ainsi, les journées du dialogue étaient une sorte de forum pour régler les problèmes entre Ivoiriens.

En 1980, avec l'affaiblissement du pouvoir économique du parti unique, la seconde phase de l'ouverture économique et administrative est en marche. Elle diffère de la précédente qui peut être considérée comme une implication des personnes autres que celles issues de l'entourage du président dans l'établissement du diagnostic de la société ivoirienne. En 1980, il y a une volonté d'introduire la concurrence dans l'affectation à des postes au niveau des communes et des députés. A cet effet, de nombreuses communes ont été créées et leur nombre s'est accru en 1985. Les élections municipales et législatives se sont alors déroulées avec des candidatures multiples, appartenant toutes au PDCI.

C'est l'avènement de la « nouvelle démocratie à l'ivoirienne ».

Cependant, la redécouverte de la compétition politique dans les campagnes ivoiriennes ne s'est pas passée sans heurts, et a laissé de profonds traumatismes dans cette société traditionnellement consensuelle⁴¹

Ainsi, bien que la Côte d'Ivoire aborde la période de l'ajustement structurel avec un système politique qui est encore loin de ressembler à une démocratie occidentale, on peut dire que certains verrous ont sauté. Des personnages parmi les plus forts du PDCI ont reculé, et les élections de 1980 ont créé un cadre de liberté d'expression⁴²

Le « vent de la démocratie » qui a frappé la plupart des pays européens de l'Est à l'orée des années 1990, n'a pas épargné les pays africains au Sud du Sahara et avec eux la Côte d'Ivoire. Cette date marque la naissance du multipartisme avec la levée d'interdictions qui frappaient l'article 7 de la Constitution instituant le pluralisme politique. Ainsi, seront organisées des élections libres avec l'entrée dans le jeu politique de plusieurs partis exerçant, auparavant, dans la clandestinité. La nouvelle donne politique se caractérise alors par l'émergence d'acteurs nouveaux dans le jeu politique (pour la plupart issus du monde universitaire) qui puisent l'essentiel de leurs ressources électorales, idéologiques et militantes dans la sphère sociale durablement éprouvée par la conjoncture économique ainsi que par les répercussions des différents programmes d'ajustement structurel mis en œuvre par le Gouvernement.

Ce nouveau système politique en apparence démocratique cachait, cependant, des

⁴¹ Bonnal, 1986.

⁴² Leconte, 1989.

dysfonctionnements dans le jeu démocratique à travers le contrôle de l'appareil électoral par le parti au pouvoir. En effet, l'organisation des élections était confiée au Ministère de l'Intérieur qui ne constituait pas un acteur autonome du jeu électoral. Il faut attendre la transition militaire de l'année 2000 qui a suivi le Coup d'état de décembre 1999, pour voir la mise en place d'une Commission électorale indépendante (CEI). Depuis, le désir de contrôler la CEI, d'une manière ou d'une autre, est fort chez tous les partis.

3-2-3 Continuité du caractère symbolique du pouvoir traditionnel

On entend par pouvoir local, l'ensemble des structures du pouvoir local aussi bien dans le domaine moderne que dans la vie traditionnelle (le préfet, le sous-préfet, le maire et le chef traditionnel). Le pouvoir local en Côte d'Ivoire a une longue histoire. Son évolution a été dominée par la coexistence de l'autorité traditionnelle symbolisée par la chefferie et le pouvoir administratif moderne qui hérite du pouvoir local colonial.

L'Etat traditionnel est caractérisé par de solides structures politiques et sociales. La vie politique et sociale locale était organisée autour de la chefferie traditionnelle. Celle-ci est constituée de la chefferie de canton et de la chefferie de village. Le canton est une division territoriale comportant un certain nombre de structures. Il reflète une réalité sociologique caractérisée par un peuple uni par la même histoire et les mêmes traditions. Le canton se compose de plusieurs villages coiffés par une chefferie basée dans l'un des villages. Ce village représente alors le centre de l'organisation politique et administrative du canton. Le chef de canton qui est aussi le responsable de son village est subordonné au roi mais ne tient pas son pouvoir de lui. Il est lié au terroir et au village qu'il administre. La chefferie de canton possède de très larges pouvoirs en

matière de tribunal coutumier. Les conflits entre personnes de villages différents sont jugés par le tribunal de canton.

La chefferie de village qui a pour charge la gestion du village, entité territoriale de base, est l'institution politique et administrative la plus importante du village. Celui-ci étant occupé par des personnes ayant le même passé, par exemple les descendants d'un même ancêtre, le lignage. Pour administrer, le chef de village s'appuie sur le conseil des notables qui constitue la chefferie de village. Ce mode d'exercice du pouvoir est conforme aux règles coutumières qui ne peuvent en aucun cas être violées par le chef de village.

La chefferie traditionnelle ainsi schématiquement présentée, va être associée à la structure locale du pouvoir colonial, ce qui va poser un certain nombre de problèmes entre les deux structures dont l'Etat post-colonial héritera.

La colonisation avec son système administratif a déstructuré l'organisation et l'harmonie sociale existante, notamment l'exercice du pouvoir local. La Côte d'Ivoire ayant subi la colonisation a vu son organisation administrative locale ou plutôt sa structure du pouvoir local se confondre avec celle du colonisateur. L'organisation du pouvoir local colonial repose sur les cercles qui sont eux-mêmes fractionnés en subdivisions. Le cercle constitue une circonscription administrative à laquelle l'administration coloniale a voulu faire reconnaître sa souveraineté. La destruction ou la neutralisation des structures traditionnelles a été la condition nécessaire à l'affirmation du pouvoir colonial.

La Côte d'Ivoire indépendante a persisté dans le choix de la non prise en compte du rôle des chefferies traditionnelles dans la gestion du pouvoir local. Ce pouvoir est marqué par la volonté de l'administration

centrale d'être le maître des décisions au niveau local. Ainsi, les chefs traditionnels ont certes des attributions administratives mais n'ont pas de compétences juridiques. En matière de juridiction coutumière, l'Etat a adopté à peu près les mêmes attitudes que le colonisateur car les chefs traditionnels ont conservé leurs attributions judiciaires seulement un an après l'indépendance, alors qu'aujourd'hui, la population rurale obéit plus au pouvoir traditionnel.

La non pérennisation des structures traditionnelles de chefferies se comprend à travers l'absence d'une relation avec les structures économiques d'un état moderne. Autrement dit, le manque de ressources

financières et d'un cadre juridique d'exercice de leurs prérogatives ont contribué à conférer aux détenteurs de ce type de pouvoir un caractère symbolique. L'administration décide seule de l'orientation de la vie de la population locale. Les autorités locales qui relèvent aussi bien des structures modernes que du système traditionnel, ne disposent pas de moyens pour faire face aux impératifs de la vie locale, alors qu'ils doivent préparer leurs populations aux transformations impliquées par le développement.

Encadré 7 : Administration coloniale et désagrégation de la chefferie traditionnelle

L'affaiblissement du pouvoir traditionnel en Côte d'Ivoire et la perte de son autorité sur les populations trouvent ses origines dans sa collaboration avec le pouvoir colonial avant l'indépendance. Cependant, après 1960, date de l'indépendance, le pouvoir politique qui a hérité des vestiges de la colonisation n'a ménagé aucun effort pour rétablir cette autorité traditionnelle absolument nécessaire pour la cohésion et l'équilibre social. Ci-après des extraits de déclarations des autorités administratives coloniales sur leur rapport avec la chefferie traditionnelle.

Dans sa circulaire du 28 avril 1931, le Gouverneur Reste écrit :

« Dès le début de notre occupation, selon une tendance que l'on pouvait croire générale, car on en trouve des effets dans la plupart de nos colonies, nous avons brisé les cadres de la société indigène. Dans tous les cercles, il n'existe plus que des vestiges de la hiérarchie d'autrefois. Nous avons relégué dans l'ombre et l'oubli les anciens chefs. Il eût peut-être mieux valu les utiliser en éliminant ceux jugés incapables de se plier à nos disciplines administratives ou trop éloignées de nos conceptions. Un intérêt capital s'attache donc à la restauration et à la consolidation rapide du commandement indigène ».

Bien avant Reste, le Gouverneur Roberdeau, dans sa circulaire du 13 septembre 1900, esquissait une politique de déconcentration, d'abandon du système d'administration qui se traduit par une intervention trop excessive dans les affaires indigènes, écrit :

« Dans le début de la colonisation, les administrateurs ont été amenés à agir ainsi, soit pour diminuer l'autorité d'un chef suspect, soit pour suppléer à l'incapacité ou à la faiblesse d'autres chefs. Cette manière de faire qui a pu être bonne et même nécessaire autrefois, doit maintenant être modifiée, car son maintien serait de nature à nuire aux intérêts de la colonie... »

Les réformes proposées pour rétablir les pouvoirs des chefs locaux visent les intérêts de la colonie et non ceux des populations indigènes ; ce que confirme le Gouverneur Roberdeau « la nécessité d'appliquer un impôt dans un avenir prochain exige que l'autorité des chefs soit plus étendue et plus effective. Il importe donc de modifier peu à peu et méthodiquement le système actuel d'administration en s'efforçant de donner aux chefs l'autorité qui leur est nécessaire ». Au fil du temps, les chefs étaient devenus des instruments ou plus exactement des auxiliaires du colonisateur. L'inspecteur Maret a tenu à lever toute équivoque sur l'autorité des chefs de canton dans son rapport du 15 décembre 1930 :

« Que l'on s'entende bien sur les définitions, le chef de canton n'est pas le continuateur de l'ancien roitelet indigène, exerçant autrefois une autorité basée sur la coutume ou la violence et que nous serions venus limiter, tempérer ou contrôler. Même lorsqu'il y a identité de personne, il n'y a plus rien de commun entre l'état de choses ancien et le nouveau. Le chef de canton, fut-il descendant du roi avec lequel nous avons traité, ne détient aucun pouvoir propre. Nommé par nous, après un choix en principe discrétionnaire, il est, et il est seulement notre auxiliaire. Il met à notre service sa connaissance du pays, son influence, son prestige. Et c'est tout. Il ne fait qu'exécuter nos ordres. Si nous avons jugé plus expédient de les transmettre par son intermédiaire, nous pourrions les adresser directement sans qu'il soit fondé à s'en plaindre. En fait, et afin précisément de trouver en lui cette influence et ce prestige qui seront sa seule force, nous avons été amenés à le choisir toutes les fois où cela nous a été possible, parmi les descendants de ces anciens roitelets. Mais ceci ne doit créer aucune confusion. Il s'agit d'un échelon de commandement que nous avons créé et que nous imposons, non d'une institution coutumière maintenue par nous ».

Le système politique tel que décrit dans sa dynamique, est intimement lié au choix économique qui l'alimente et le façonne.

3-3 Système économique

Dans la stratégie de développement économique choisie par le gouvernement ivoirien, on peut distinguer deux étapes. La première est caractérisée par une ouverture de l'économie sur l'extérieur. Ce choix économique est affirmé dès l'accession du pays à l'indépendance. La seconde est caractérisée par le désengagement de l'état des activités de production et de commercialisation. Une analyse de cette dynamique du système économique ivoirien, permet de mieux comprendre ses fondements.

3-3-1 Ouverture économique et positionnement sous régional

L'élément clef de la stratégie de développement ivoirien au lendemain de l'indépendance est l'ouverture de son économie au monde extérieur. Cette ouverture s'est exprimée dès l'indépendance par la volonté des décideurs ivoiriens de confier au secteur privé un rôle important dans le développement économique du pays, contrairement aux autres pays africains qui ont opté, dans leur grande majorité, pour la nationalisation. Le premier plan décennal confirme cette option mais en attendant la formation d'une élite du secteur privé, l'Etat s'est transformé en investisseur tout en favorisant le développement du secteur privé.

L'ouverture était la constance de la politique du gouvernement dans tous les domaines. Ouverture commerciale d'abord, avec une stratégie de développement basée sur les exportations de produits agricoles, dans un premier temps, puis de produits manufacturés. Ouverture plus large, en fait, avec une politique de portes ouvertes pour les facteurs de

production, travail et capital. Les migrations venues des pays voisins du Nord, Haute-Volta aujourd'hui Burkina Faso et Mali, et de la zone de savane au Nord de la Côte d'Ivoire, ont garanti une large disponibilité en main d'œuvre à bon marché.

Les succès ivoiriens des années 1960 et 1977, puis malheureusement, les déboires des deux décennies suivantes trouvent leurs fondements dans les choix effectués dès avant l'indépendance. Ces choix comprenaient trois orientations principales : la poursuite de la spécialisation agro-exportatrice engagée par la métropole dès les années 1920 centrée essentiellement sur le bois puis sur le café et le cacao ; l'alliance avec les firmes d'origine coloniale présentes sur le territoire ; la large ouverture du pays aux capitaux et aux hommes, avec un code des investissements attractif et une remarquable politique d'intégration des migrants originaires des pays voisins (comprenant notamment l'accès à la terre, aux services publics et le droit de vote). Cette politique, a été rendue possible puis confortée par deux facteurs majeurs : tout d'abord un environnement économique favorable, avec d'une part le maintien d'un régime de protection des exportations agricoles – la préférence coloniale étant relayée par l'accès privilégié au marché et les aides de la Communauté européenne- et d'autre part, des marchés du café et du cacao régulés par des accords internationaux entre Etats ; ensuite un contexte géopolitique, celui de la guerre froide, où la Côte d'Ivoire a joué un rôle de relais de la politique africaine de la France qui justifiait un traitement privilégié de la part de l'ancienne métropole.

L'appartenance à la zone franc, avec la garantie de convertibilité qu'elle implique, est également, un facteur favorable aux entrées de capitaux. De plus, par delà ce

facteur permissif pour l'entrée des capitaux, il y a eu des efforts spécifiques de l'Etat ivoirien pour attirer des investissements directs étrangers (IDE), permettant de fournir au pays à la fois le capital productif et le transfert de technologie.

Encadré 8 : Implication française dans l'économie ivoirienne

Premier fournisseur et premier client de l'Etat ivoirien, la France est également le principal investisseur étranger en Côte d'Ivoire. Les 240 filiales et autres 600 sociétés à capital français présentes sur les marchés ivoiriens opèrent dans presque tous les secteurs vitaux de l'économie ivoirienne : l'exploitation des hydrocarbures (Total-Elf-Fina opère dans la distribution des produits raffinés et détient 25 % de la SIR), la production et la distribution d'électricité (la majorité de l'actionariat de la CIE et de CIPREL est détenue par le groupe Bouygues), l'assainissement et la distribution de l'eau (la SODECI est une filiale du groupe Bouygues), les bâtiments et les travaux publics (par les groupes Bouygues, Vinci, SETAO et COLAS), les transports (Bolloré possède une participation importante dans la société de chemin de fer SITARAIL et contrôle la quasi-totalité des marchés connexes au transport maritime), l'exploitation des ressources naturelles (notamment par les groupes Bolloré et Castel), les télécommunications (France Télécom est le principal actionnaire de Côte d'Ivoire Télécom et de la SIM) et le secteur bancaire (par les filiales des groupes de la Société Générale, du Crédit Lyonnais et de BNP Paribas). Sans revenir sur l'historique de cette présence en Côte d'Ivoire, signalons simplement que les entreprises françaises détiennent également 27% du capital social des entreprises ivoiriennes.*

Source : Gramizzi, 2004.

Toutes ces acquisitions ont permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer les performances économiques que le pays connaît (1^{er} producteur mondial de cacao avec 40% du marché, 40% du PIB de l'UEMOA, etc.).

Enfin, un aspect très important de la stratégie de développement choisie par l'Etat ivoirien est l'accumulation du capital humain⁴³. Elle témoigne de l'ouverture culturelle de ce pays. On peut schématiser le "modèle ivoirien de croissance endogène" comme un processus de transformation en investissement et en capital humain des surplus prélevés par l'Etat sur les

exportations agricoles. C'est le moteur de la croissance accélérée au moment du "miracle ivoirien" et c'est aussi un facteur explicatif important de la stagnation économique après le retournement des termes de l'échange⁴⁴. Il faut souligner que cette stratégie de dépenses publiques ne reflète pas seulement un objectif de croissance économique basé sur la modernisation. Elle s'inscrit aussi très clairement dans la stratégie d'unification nationale qui fournit la clef pour comprendre toute l'histoire politique ivoirienne. Pour mieux cerner les capacités du modèle ivoirien à fonctionner sans appuis extérieurs, il faut analyser les méthodes de la stratégie de désengagement de l'Etat des activités de production.

Cet environnement sécurisé aide à mieux comprendre la stabilité des compromis économiques, politiques et sociaux internes, médiatisés par un pouvoir très fortement personnalisé. Ces compromis étaient fondés sur une double alliance – entre l'Etat et les firmes étrangères, entre l'Etat et les « planteurs » (les producteurs de café et de cacao) – et consolidés par les gages matériels accordés aux différentes catégories socioprofessionnelles (en particulier l'Armée et les corporations ayant une propension naturelle à la revendication comme les enseignants ou les médecins), aux clientèles politiques (par l'accès aux postes de responsabilité et aux rentes d'exportations du café et du cacao) et aux différentes circonscriptions régionales (grâce à des programmes d'investissements publics « de rattrapage »).

La question de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire ne peut être envisagée sans tenir compte de la problématique de l'immigration et du positionnement du pays dans la sous région ouest africaine et au-delà, sur l'ensemble du continent africain. Ceci est d'autant plus

⁴³ Azam, 1993.

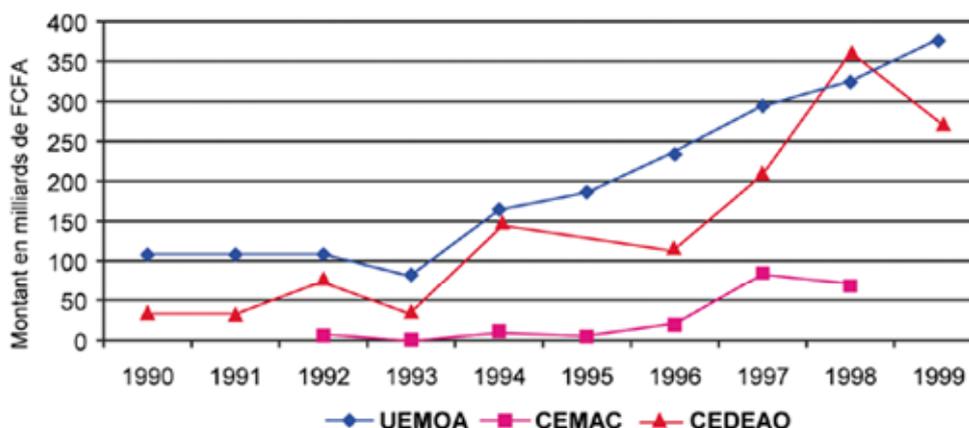
⁴⁴ Azam, 1993.

important que l'analyse du modèle ivoirien de développement économique et social a montré que l'une des ses spécificités est justement son ouverture vers l'extérieur qui apparaît à la fois comme fournisseur de facteurs de production (capital et travail), de biens et services et de débouché pour les exportations nationales.

D'un point de vue économique et compte tenu de la place de l'économie ivoirienne dans la sous région, la Côte d'Ivoire gagnerait à travailler dans le sens d'une consolidation de sa position. En effet, les preuves empiriques disponibles indiquent que l'intégration économique sous régionale profiterait de manière notable à la Côte d'Ivoire. Ceci se justifie par le fait qu'elle présente un avantage comparatif dans de nombreux produits industriels, notamment dans la minoterie, les conserves de jus de fruits et de légumes, les produits dérivés du café et du cacao, les produits laitiers et œufs, l'industrie du textile et de l'habillement, etc.⁴⁵. Avec environ 40% du PIB de l'UEMOA, sa balance commerciale vis-à-vis des pays de la CEMAC, de l'UEMOA et de la CEDEAO reste excédentaire sur toute la période allant de 1990 à 1999, comme l'indique le graphique 2.

⁴⁵ Kassé, M. (2003). « Intégration et Partenariat en Afrique : de l'UEMOA au NEPAD ». Editions Silex / Nouvelles du Sud, Yaoundé – Cameroun

Graphique 2 : Evolution de la balance commerciale de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de l'UEMOA, de la CEMAC et de la CEDEAO.



Source : IN

Par ailleurs, les exportations vers la sous région (CEDEAO), qui représentait 18,5% des exportations totale en 1996 ont connu une hausse notable avant l'éclatement de la crise en 2002. Pour l'UEMOA ces taux étaient de 12% en 1996. De plus, ces exportations sont constituées essentiellement de produits finis et semi-finis. Ainsi, les perspectives de développement des marchés sous-régionaux pourraient – elles favoriser la diversification des exportations ivoiriennes et renforcer la stratégie industrielle de remontée des filières et de développement des exportations de produits finis et semi-finis.

Cependant, ces perspectives vont de pair avec une certaine responsabilité de la Côte d'Ivoire dans la sous région qui est celle de maintien de la cohésion interne et des relations de confiance avec l'ensemble des pays de la sous région et, au-delà, de tout le continent. Il importe donc que la Côte d'Ivoire préserve sa tradition de pays de paix et d'hospitalité et facilite l'intégration des nombreuses populations immigrées vivant sur son sol pour assurer la cohésion sociale et la stabilité politique nécessaires au développement économique. Pour ce faire, il est important de mettre en œuvre une véritable politique sociale qui soit en mesure de corriger les

inégalités, d'élargir les opportunités économiques et de favoriser la coexistence pacifique des différentes communautés nationales et étrangères vivant sur le territoire national.

3-3-2 Désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation

Après une première période où la Côte d'Ivoire s'est ouverte largement aux entrées de main d'œuvre, de capitaux et de techniques nouvelles, succède une période de repli partiel caractérisé par toutes sortes de distorsions, susceptibles de créer de nombreuses rentes au bénéfice de certains groupes socio-économiques. En effet, avec la réforme des droits de douane de 1973, la stratégie de croissance est tournée vers l'accélération de l'industrialisation par le secteur privé tandis que l'Etat se désengage des activités de production. Dès lors, les secteurs produisant des biens substituables allaient bénéficier d'une protection croissante, ce qui pénalise les exportations. Dans un premier temps, cette protection s'est d'abord exercée par le biais de droits de douane. Mais, rapidement, de nombreux contingentements des importations allaient être mis en place. Cette réforme de la politique commerciale est manifestement inspirée par le désir d'accroître la valeur

ajoutée dans le secteur manufacturier. La structure des droits de douane est considérablement modifiée dans les détails, sans que le degré de protection nominale soit significativement accru au niveau agrégé.⁴⁶ Mais on voit nettement apparaître un système qui protège principalement les produits finis, et déprotège le secteur des biens intermédiaires. Ce type de politique, très en vogue à l'époque, fragilise le secteur qu'il est censé protéger. En effet, en décourageant l'émergence d'un secteur de biens intermédiaires locaux, il rend le secteur des biens finaux très sensibles aux chocs externes, en particulier au coût et à la disponibilité des devises.

Cependant, cette réforme des taux nominaux semble en fin de compte assez secondaire, par rapport à l'introduction de nombreuses restrictions quantitatives sur les importations. Les principaux secteurs affectés sont l'agroalimentaire, le textile et l'habillement, les chaussures et quelques produits dans les secteurs mécaniques et électriques. En Janvier 1982, les produits importés sous licence représentaient 38,4 % des importations totales⁴⁷. La protection des secteurs de substitution à l'importation par des restrictions quantitatives sur les importations a deux défauts majeurs. Du point de vue de l'allocation des ressources, toute politique de protection a un coût social bien connu, en réduisant les gains de l'échange dont le pays peut bénéficier.

Dans les pays en développement, le protectionnisme bénéficie typiquement aux secteurs à forte intensité capitalistique (relativement), au détriment des secteurs de production à forte intensité de main d'œuvre. Ceci devient particulièrement dommageable pour le bien-être du pays quand ces pratiques engendrent des profits

excessifs en faveur d'investisseurs étrangers, qui peuvent les rapatrier.

De plus, en fermant certains marchés à la concurrence étrangère, les contingents peuvent favoriser l'émergence de pratiques monopolistiques au détriment des consommateurs locaux.⁴⁸ Mais il y a aussi des coûts macroéconomiques plus immédiats, dont la Côte d'Ivoire n'allait pas tarder à souffrir, au moment du boum des boissons tropicales et du contre-choc qui allait suivre. En effet, il y a une différence essentielle entre la protection d'un secteur par des droits de douane et sa protection par des restrictions quantitatives sur les importations. Dans le premier cas, les producteurs locaux restent soumis à la concurrence étrangère, même s'ils bénéficient de l'avantage compétitif procuré par le tarif. Au contraire, en présence d'un contingentement, le secteur protégé devient de fait producteur de biens non échangeables à la marge. Le taux de protection dont il bénéficie devient endogène et le prix de son produit se détermine principalement par l'offre et la demande nationale. Cette différence de comportement devient cruciale quand l'économie doit faire face à des chocs externes⁴⁹. Un secteur de substitution à l'importation reste soumis au "Syndrome hollandais", même s'il est protégé par des droits de douane, tant que peut s'exercer la concurrence étrangère, même affaiblie. Alors, ce secteur joue le rôle d'un amortisseur de choc pour l'économie toute entière, dans la mesure où il se contracte sous l'influence des effets de déplacement de ressource et de dépenses d'un boum affectant les secteurs d'exportation⁵⁰. Ceci tend à stabiliser partiellement la conjoncture de l'économie soumise à un tel choc, puisque les secteurs

⁴⁶ World Bank, 1987.

⁴⁷ World Bank, 1987.

⁴⁸ Helpman et Krugman, 1989.

⁴⁹ Azam, 1992.

⁵⁰ Azam, 1992, Corden et Neary, 1982.

de biens échangeables ne bénéficiant pas du boum ont un comportement contra cyclique. Au contraire, quand un secteur est soustrait à la concurrence internationale par le contingentement des importations concurrentes, il adopte le comportement d'un secteur de biens non échangeables. Alors, il tend à déstabiliser la conjoncture en amplifiant les chocs, puisqu'il devient de fait un secteur abrité. Ainsi, en présence d'un boum d'exportation, ce secteur va avoir un mouvement pro cyclique de son niveau d'activité, à cause de l'effet de dépense du boum, ce qui pousse à la surchauffe de l'économie. Ceci favorise une certaine euphorie en période de haute conjoncture, comme celle qu'a connue la Côte d'Ivoire en 1976- 77; mais elle se paye par une dépression du secteur quand vient l'heure de la fin du boum. De plus, quand l'économie connaît un choc négatif de ses termes de l'échange, les secteurs protégés par des quotas voient leur situation se dégrader aussi, au lieu de profiter d'une expansion contra cyclique comme l'implique la théorie du "Syndrome hollandais", en présence d'une réduction des recettes d'exportation. Ainsi, le choix effectué en 1973-75 d'ériger des restrictions quantitatives pour protéger certains secteurs de substitution à l'importation apparaît avec du recul comme une décision particulièrement mal située dans le temps, juste avant le plus grand choc externe que l'économie de la Côte d'Ivoire allait devoir affronter. De même, la décision de libéraliser pendant le mini boum du café et du cacao de 1984-85 paraît aussi particulièrement peu opportune, puisqu'elle revient à transférer à nouveau certains secteurs dans le domaine des biens échangeables, au moment même où ils sont le plus fortement soumis au "Syndrome hollandais". Cette réforme de politique commerciale à contretemps a d'ailleurs miné ses chances d'être maintenue durablement, puisque les industriels concernés ont pu

alors très facilement exposer à la puissance publique les dégâts occasionnés. Alors, cette politique a été abandonnée rapidement, mais encore une fois à contretemps, après la fin du mini-boum. C'est bien ce que l'on a pu observer en Côte d'Ivoire en 1987, au moment où une vraie libéralisation aurait pu sauver le secteur manufacturier. Ces va-et-vient de la politique commerciale ont amplifié les effets des chocs externes sur l'économie ivoirienne et son secteur manufacturier.

La position des divers groupes sociaux a également été progressivement modifiée au cours de cette période, avec notamment un fort apport de main d'œuvre étrangère et l'émergence d'un groupe de "cols blancs", produits par le système scolaire et le développement du secteur moderne de l'économie⁵¹.

Encadré 9 : L'évolution de la stratégie de développement économique de la Côte d'Ivoire depuis 1960

Au lendemain de son indépendance, la Côte d'Ivoire a choisi sans ambiguïté la voie du libéralisme qui, au plan de la vie économique, repose sur les principes de la propriété privée des moyens de production et de l'ouverture sur l'extérieur.

Comparativement à d'autres pays disposant d'atouts similaires ayant opté pour la collectivisation des moyens de production et le développement endogène, la politique d'ouverture sur l'extérieur a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser des performances économiques plus élevées grâce à un capitalisme d'Etat.

Les résultats satisfaisants obtenus par ce modèle de développement ont résulté d'une stabilité politique dont a bénéficié le pouvoir politique qui s'est exprimé pendant trente ans dans le cadre du parti unique (le PDCI/RDA). Durant cette période (1960-1980), l'interventionnisme étatique s'est exprimé dans le cadre d'une planification indicative dont les méthodes plus prospectives et opérationnelles, ont défini un ensemble cohérent et réaliste d'objectifs et de moyens qui ont permis d'enclencher le « décollage » de l'économie.

Au cours de la deuxième période (1981-2000), la libéralisation économique a été couplée au désengagement de l'Etat des activités de production. En effet, en arrière-plan de l'application des différents programmes d'ajustement structurel (1981-1990), de stabilisation et de relance économique (1991-1993), les principales réformes institutionnelles visaient à retrouver les « lois du marché » concernant la libéralisation du commerce, la réduction du rôle

⁵¹ Azam, 1994.

de l'Etat, la restructuration des entreprises publiques et parapubliques et leur privatisation.

Le modèle économique en 1960 était caractérisé par une absence du secteur privé dans le processus de développement. Pour faire face à cette insuffisance, l'Etat dans les premiers plans quinquennaux a explicitement indiqué la nécessité de susciter une bourgeoisie à même de prendre la relève de l'Etat. Cette bourgeoisie s'est formée sur la base de la manne financière issue de la commercialisation du café et

cacao pendant la période faste jusqu'en 1970. Ainsi, la principale source de financement du modèle reposait sur une phase de fiscalisation accrue des exportations des matières premières (café-cacao, bois,...), par l'intermédiaire de la CAISTAB, correspondant aux deux premières décennies (1960-1980) de développement de la Côte d'Ivoire. A cette période, les recettes fiscales d'exportation ont joué un rôle déterminant dans la croissance économique grâce à une intervention massive de l'Etat qui a permis la création de nombreuses sociétés d'Etat et des exploitations agricoles étatiques (voire encadré 10).

Encadré 10 : La CAISTAB dans le développement économique de la Côte d'Ivoire

De l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, à ces dernières années, en 1989, la Caisse de Stabilisation a contribué pour quelque 1700 milliards de Franc CFA à l'économie ivoirienne. A raison de 103 milliards de FCFA l'an, au cours des 15 années de 1974 à 1988, la Caisse de Stabilisation représentait l'épine dorsale de la vie en Côte d'Ivoire ; les actions de la caisse embrassant tous les secteurs et toutes les couches sociales. Des classes sociales démunies bénéficiaient des contributions de celle-ci à travers des subventions à l'office de la main d'œuvre, des indemnités aux chômeurs et ses droits de licenciement.

La CAISTAB a joué un rôle important dans le prélèvement des taxes sur les matières premières pour le financement du modèle de développement et le système politique de parti unique. Cette caisse servait à taxer les populations les plus dociles afin de financer les groupes politiquement dangereux (Sylla, 2004) et les régions défavorisées.

En terme de masse monétaire, le règlement du service de la dette a été le secteur le plus préoccupant à un moment donné de l'histoire du développement de la Côte d'Ivoire. Dans la décennie allant de 1979-1989 le service de la dette a grugé quelques 564,7 milliards de FCFA (36,67% des apports de la Caisse de Stabilisation) soit en moyenne 56,5 milliards de FCFA par an.

Les cas les plus concrets des contributions au développement concernent les secteurs tels que l'agriculture, l'urbanisation et l'habitat, le transport, la défense, l'éducation, la santé, etc.

Le secteur agricole a bénéficié de quelques 241 milliards de FCFA permettant de consolider la situation d'anciennes spéculations, mais surtout de financer de nouveaux programmes.

L'urbanisme et l'habitat ont connu un réel essor grâce à la Caisse de Stabilisation qui y a affecté 157,9 milliards de FCFA de 1979 à 1988 soit un décaissement moyen de 15,3 milliards de FCFA par an.

En matière de défense, la caisse a investi quelque 39,5 milliards de FCFA. La santé a reçu en 11 ans 15,5 milliards de FCFA, contribution ayant servi à équiper quelques hôpitaux, mais surtout à réhabiliter certains centres de soins.

Le secteur de l'éducation n'est du reste pas ignoré. En effet, la caisse a contribué à la construction de grandes écoles en Côte d'Ivoire. Quelques 27,2 milliards de FCFA ont été dégagés en 15 ans pour la construction de lycées et collèges.

« Caisse de stabilisation de Côte d'Ivoire, réponses à trente années d'interrogations », Kouassi Atsè Prosper(1997). 2^{ème} édition.

Tableau 3 : Utilisation des fonds de la caisse de stabilisation par secteur de 76-88

SECTEURS	MONTANTS EN MILLIONS DE FRANCS CFA	CONTRIBUTON EN (%)
SERVICE DE LA DETTE	564 676	36,43%
AGRICULTURE ET AGRO-INDUSTRIE	229 491	14,88%
URBANISME ET HABITAT	157 931	10,24%

Source : Atsé (1997)

3-4 Corpus socioculturel

Avec l'installation des différents peuples dans l'actuelle Côte d'Ivoire, la migration joue un rôle important. C'est dire qu'une autre des caractéristiques de la société ivoirienne est la mobilité spatiale. Il y a d'abord divers mouvements migratoires, dont les orientations sont une constante de l'histoire ivoirienne. Le mythe de la reine Pokou, se retrouve aussi bien, en substance, chez les Bété ou les Gouro, que chez les Baoulé⁵². Ainsi se perpétue la conscience du phénomène migratoire dans la population. Ce phénomène entraîne en outre, une zone d'agriculture de frontière, avec un mouvement de défrichage et de plantation de caféiers et de cacaoyers allant d'est en ouest, contribuant avec l'exploitation des bois d'œuvre, à la rapide déforestation du pays (la forêt qui s'étendait sur 12 millions d'hectares en 1960, est réduite à moins de 3 millions en 1990. Outre les populations étrangères, le mouvement migratoire se caractérise par les flux internes volontaires de populations du centre et du Nord du pays, vers les zones forestières du centre ouest, du sud ouest et de l'ouest.

Par ailleurs, le mouvement migratoire s'est amplifié par l'urbanisation et par l'intégration de personnes de toutes origines dans le secteur moderne.

Quand on s'intéresse au sort des divers groupes sociaux en Côte d'Ivoire, il convient de tenir compte de trois phénomènes qui en interdisent un repérage simple

par des indicateurs purement régionaux. D'abord, les communautés familiales ou villageoises se diversifient en envoyant certains de leurs membres loin de leur région d'origine. Ensuite, il existe deux instances de redistribution dont les actions ne se conjuguent pas forcément, à savoir l'Etat d'une part, et la communauté traditionnelle, d'autre part. Enfin, à ces mouvements ethniques et géographiques des groupes sociaux vient s'ajouter un mouvement historique, qui fait apparaître de nouvelles couches dirigeantes, tirant leur pouvoir de leur niveau d'instruction et de la force des institutions laissées par la colonisation.

La cohésion sociale observée se fonde sur l'existence d'un certain nombre de régulateurs sociaux représentés par des patriarches des différents groupes ethniques qui au moment de la colonisation ont apporté à Félix Houphouët-Boigny et au Syndicat Agricole Africain leur appui dans sa lutte contre la colonisation. Pour chacun de ces grands groupes ethniques, Félix Houphouët-Boigny est l'un des leurs, un fils, soit parce qu'il y a fréquenté pour des motifs scolaires, soit parce qu'il y a exercé en qualité de médecin, soit parce qu'il y a trouvé asile au moment de la répression coloniale. Au nombre des régulateurs sociaux on peut compter le patriarche Gbon Coulibaly, chef supérieur des Sénoufo, Antonin Dioulo, chef supérieur des Ebré et Attié, le roi Bonzou II Chef de l'Indénié. Les antagonismes et conflits étaient réglés dans un cadre traditionnel et en fonction d'alliances interethniques.

⁵² David, 1986, Gastellu, 1989.

Encadre 11 : La cohésion sociale en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la cohésion sociale a été construite sur la base, à la fois de liens de type communautaire et politique. Comme dans toutes les sociétés africaines, les liens de famille sont sacrés et le devoir envers la communauté à laquelle on appartient est fondamental. L'individu vit pour la cellule familiale puis pour sa communauté qui, en retour, lui apportent son soutien.

Cependant, les mouvements démographiques et leurs implications, en décalage avec le rythme de la croissance économique, ont entraîné un relâchement des liens communautaires et la désarticulation de la société traditionnelle, lignagère. La solidarité familiale a cédé le pas à l'individualisme alors qu'autrefois la famille constituait pour ses membres une unité de sécurité et d'entraide.

Aujourd'hui, ces liens familiaux puissants et efficaces se distendent laissant les individus et les familles sans la solidarité qui leur permettait d'affronter les problèmes économiques et sociaux qui se présentaient à eux. Le sentiment d'exclusion s'installe alors peu à peu dans l'esprit de certaines personnes qui estiment qu'elles sont marginalisées par la société. Ce sentiment conduit à des révoltes qui se caractérisent par des violences, le non respect des normes de la société, la délinquance, etc.

L'équilibre social, en Côte d'Ivoire, a été maintenu aussi et surtout, grâce aux liens de type politique. En effet, le charisme du père de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, a joué un grand rôle dans le maintien de la cohésion sociale. Il a su rassembler les Ivoiriens, malgré leur diversité ethnique, autour d'un objectif commun et d'un idéal, à savoir l'indépendance politique de la Côte d'Ivoire et l'identité nationale. Après l'indépendance en 1960, le réseau d'un parti unique, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, section du Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA), considéré comme le parti libérateur a permis de maintenir la cohésion entre les groupes ethniques.

L'Etat ivoirien a pu jouer son rôle de garant de l'équilibre social au cours des deux premières décennies de l'indépendance. Grâce à la prospérité économique, basée sur un capitalisme ouvert aux capitaux étrangers, il a mis en œuvre des politiques économiques et sociales (éducation, santé, emploi) et aménagé des infrastructures économiques (transports, télécommunications, barrages hydro-agricoles, etc.). Ces réalisations ont permis de maintenir un équilibre au sein de la société ivoirienne, jusqu'en période des difficultés financières de l'Etat, suite à la récession économique des années 1980.

Le charisme d'Houphouët-Boigny, la participation des citoyens aux activités du parti libérateur et la prospérité économique ont permis de soutenir la cohésion entre les Ivoiriens, pendant les deux décennies qui ont suivi l'indépendance en 1960. Mais, déjà dès le début des années 1980, des contradictions sont apparues avec la récession économique. En effet, le modèle ivoirien qualifié de stable, menaçait depuis longtemps de rompre car le marasme des créances publiques, la chute des cours des matières premières, l'appauvrissement des campagnes, l'expansion du chômage, la corruption généralisée d'un système administratif ultra clientéliste, etc, ont sapé les bases de la cohésion sociale. Le changement de l'environnement politique du début de la décennie 1990 (chute du mur de Berlin, vent de démocratisation, etc.) et la mort du premier président en 1993 ont affaibli davantage le socle de l'équilibre social.

Le successeur d'Houphouët-Boigny, le président Henri Konan Bédié a, dans une ultime tentative, essayé de remédier à la situation. Il a voulu reconstruire l'unité des ivoiriens en faisant recours au sentiment national. Il a voulu consolider l'union autour de l'identité ivoirienne mais la mauvaise interprétation du concept "d'ivoirité" a précipité la rupture du contrat social qui liait les Ivoiriens. Cette rupture s'est matérialisée par le Coup d'Etat de 1999, ce qui fait dire à l'anthropologue ivoirien Memel Fotê que « les changements étaient déjà dans la société civile et que le Coup d'Etat a précipité, au sens chimique, un changement déjà en cours ».

CHAPITRE IV : INCIDENCE DU MODÈLE SUR LE CONTRAT SOCIAL

La notion de contrat social se comprend comme ce sur quoi les groupes sociaux s'entendent et échangent, à savoir les fondamentaux consensuellement partagés et qui concourent à l'harmonie au sein des familles, à l'amélioration des rapports humains, à la coexistence harmonieuse entre les communautés ethniques, religieuses et économiques ainsi qu'au respect des différences. En clair, le contrat social constitue l'ensemble des règles que s'érige une société en vue de faciliter les relations humaines nécessaires à la cohésion sociale. La pertinence du contrat social induit une cohésion sociale plus forte. Qu'en est-il de l'incidence du modèle de développement ivoirien sur le contrat social et par conséquent, sur le renforcement de la cohésion sociale ?

4-1. Modèle ivoirien de développement et consolidation du tissu social

La relation entre le modèle ivoirien et la consolidation du tissu social n'est pas aisée à mettre en exergue. Cependant, il est possible de brosser un tableau de la situation des divers groupes sociaux par rapport aux choix et orientations du modèle ivoirien.

Les groupes sociaux peuvent être la cellule familiale, le groupe ethnique, la communauté mais aussi les groupes de solidarité économique, véritable creuset de cohésion sociale. Ils sont affectés par les changements de la politique macroéconomique différemment selon que leur source principale de revenu se trouve dans les secteurs de biens échangeables ou non échangeables, d'une part et selon la façon dont ils bénéficient des dépenses publiques, d'autre part. Les différents plans quinquennaux de développement économique, social et culturel (1976-1980 et 1981-1985) constituent le cadre

de définition des orientations politiques du modèle ivoirien dans la recherche d'un certain équilibre social.

Dans ces premiers plans, l'action en faveur de la cellule familiale a plus porté sur la recherche d'une croissance démographique, car la Côte d'Ivoire était considérée comme un pays sous-peuplé. Il s'en est suivi le développement de l'action sanitaire en direction du couple mère-enfant de la mère et de l'enfant. L'implication directe de ces choix a été la forte natalité en Côte d'Ivoire, une des plus élevée en Afrique. La taille moyenne des ménages croît au fil des années, atteignant 7,8 en 1993 et 9,3 en 1998 pour les ménages extrêmement pauvres. Pour les ménages pauvres, la taille moyenne est de 7,5 en 1993 et 8,1 en 1998, soit une progression de 7,4 entre 1993 et 1998, selon le Tableau de Bord Social 2001 de la Côte d'Ivoire (PNUD, 2003). Cette forte progression de la croissance de la taille des ménages a des conséquences sur la stabilité de la cellule familiale (enfants en situations difficiles).

La recherche de la cohésion au sein des groupes sociaux affirmée par ces plans, repose sur un effort de rétention des flux migratoires internes en vue d'un développement régional plus équilibré de la nation. Les groupes ethniques, composantes majeures des groupes sociaux, se répartissent entre zone de savane au nord et zone de forêt, au sud. Ils se distinguent par le type de cultures qu'ils pratiquent et le niveau de revenu *per capita* qu'ils en tirent.

En raison de l'importance d'Abidjan (capitale politique et économique du pays) dans la stratégie de développement économique de la Côte d'Ivoire d'alors, les régions du sud du pays ont bénéficié d'investissements publics importants. Ces réalisations

de grande envergure ont fait de la région d'Abidjan un pôle de développement économique et d'attraction des populations (nationales et étrangères). Une telle situation a accentué les disparités régionales malgré la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire national caractérisée par la réalisation d'infrastructures dans les autres régions du pays à l'occasion des fêtes tournantes de l'indépendance et dans le cadre du programme FRAR.

Les zones des savanes du pays, relativement pauvres, ont bénéficié, bien après, d'une certaine redistribution des recettes issues de la flambée des cours du café et du cacao, par l'intermédiaire des investissements publics dans le cadre d'un « programme d'urgence » qui a servi de support aux tournées politiques effectuées en 1974 au nord de la Côte d'Ivoire par le Président Houphouët Boigny. On peut citer parmi ces réalisations le bitumage des principales voies routières reliant le sud et le nord (Bouaké - Ferkessédougou - Korhogo ; Daloa - Man - Odienné, etc.), les investissements hôteliers ou les investissements publics dans les complexes sucriers de Ferkessédougou (Ferké I et II) et de Katiola-Marabadiassa. Ce dernier, nettement déficitaire, a été fermé en mars 1983, dans le cadre du programme d'ajustement structurel (SODESUCRE, 1990).

Si l'on observe l'ensemble des personnalités ayant joué un rôle de premier plan sur la scène politique ivoirienne entre 1959 et 1980, on trouve seulement 9,1% de Sénoufos, alors qu'ils représentaient 15,7% de la population ivoirienne⁵³ (Leconte, 1989).

Les autres ethnies du Nord, appartenant au groupe mandé, sont également sous représentées dans les élites politiques de la Côte d'Ivoire. Alors qu'ils représentaient 25% de la population ivoirienne (14,8%

pour les Mandés du nord et 10,2 % pour ceux du sud) et 12,5% de la population ivoirienne d'Abidjan, ils ne représentaient que 12,3% des élites.

Le paysan malinké (Mandé du nord) s'adonne à peu près aux mêmes cultures que son voisin sénoufo. Mais, le fait marquant de ce groupe ethnique en particulier les Malinké communément appelés Dioulas, est leur extrême mobilité géographique. Ils sont particulièrement connus comme commerçants (d'où émane le nom «Dioula»), et à ce titre se rencontrent sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Ils tirent donc une grande partie de leurs revenus du secteur des services, essentiellement non échangeables.

Les Mandés du sud (Dan ou Yacouba, Gouro,...) vivant en zone de forêt et ayant des caractéristiques économiques proches de celles des Krou représentaient 10,2% de la population ivoirienne totale en 1975 et seulement 5,3% des élites⁵⁴ (Tessy, 1984).

Les Krou, comme les autres groupes ethniques du sud, ont une représentation plus forte dans les élites que dans la population toute entière. Alors qu'ils comptaient 16,7% de la population ivoirienne totale en 1975, et 22% de celle d'Abidjan, ils formaient 19,8% des élites. Au sein de ce groupe, les Bété sont numériquement dominants, avec 54% des postes occupés par les Krou. On a pu observer⁵⁵ en 1974 que les Bété ont occupé en particulier de hautes fonctions dans les domaines économiques ou financiers.

Les Krou vivaient en petits clans dispersés et ils, en particulier les Bété, ont été traditionnellement réfractaires à toute centralisation du pouvoir. En matière d'investissements publics, le pays krou a été encadré par une société d'Etat, l'Aménagement de la Région du

53 Tessy, 1984.

54 Tessy, 1984.

55 Leconte, 1989.

Sud-Ouest, (ARSO) créée en 1969. Il a bénéficié de l'ouverture en eau profonde du port de San Pedro, second port de la Côte d'Ivoire. On y trouve également de grandes plantations d'hévéa et un barrage hydroélectrique.⁵⁶

Enfin, le groupe Akan qui peuple le centre et l'est du pays avec une pointe jusqu'au golfe de Guinée, représentait en 1975, 41,4% de la population ivoirienne du pays et 51,2% des élites.⁵⁷ Au sein de ce groupe, les Baoulé occupaient la place prépondérante. Le pays Akan a également bénéficié de vastes programmes de développement dont le plus probant est l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB), la création d'un parc national animalier pour le tourisme, la création de barrages hydroélectriques (le barrage de Kossou et de Taabo) ainsi que l'érection de Yamoussoukro en capitale politique et administrative en 1983 avec ses multiples investissements publics.

A travers l'immigration, le modèle ivoirien de développement a favorisé les contacts, le brassage des peuples et permis l'usage d'une main d'œuvre agricole abondante. Les planteurs Baoulés, de ce fait, embauchaient une main d'œuvre immigrée importante pour cultiver leurs plantations cacaoyères et caféières. Les travailleurs immigrés dès qu'ils ont accumulé assez d'argent pour être capable de faire vivre leur famille, transformaient leur contrat de travail en un contrat de métayage. Ce système qui n'est pas unique à la Côte d'Ivoire, est pratiqué dans plusieurs pays côtiers d'Afrique de l'ouest et du centre, notamment au Ghana où il s'appelle *abusa alors qu'en Côte d'Ivoire, il est appelé abusan⁵⁸ ou abougnon*.

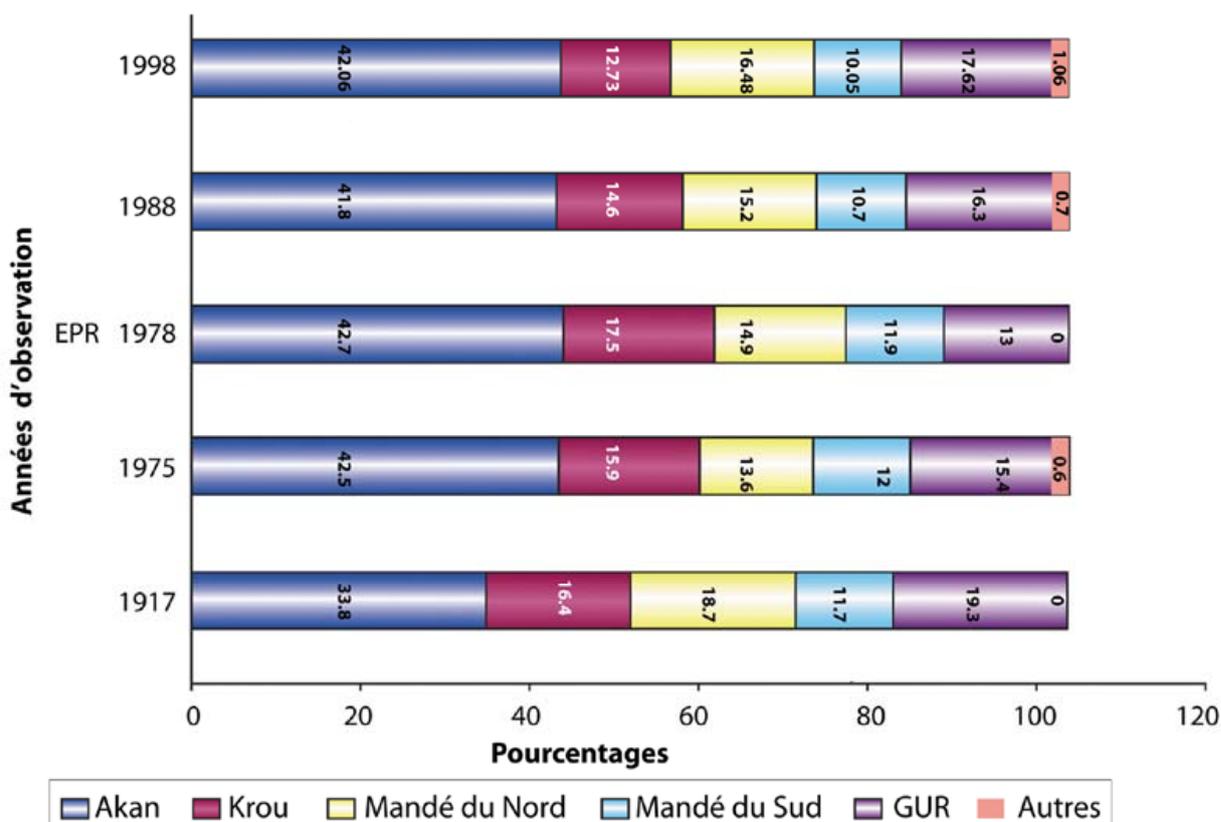
Enfin, à côté de ces groupes ethniques ivoiriens, il y a tous les étrangers que nous avons mentionnés auparavant. L'INS estime en 1998 qu'environ ¼ de la population du pays est non ivoirienne et que la moitié réside à Abidjan.

56 N'guessan Zoukou, 1990.

57 Tessy, 1984, Leconte, 1989.

58 Hill, 1963, Gastellu, 1989.

Graphique 3 : Evolution des groupes communautaires de la Côte d'Ivoire de 1917-1998



Source : INS, 2002

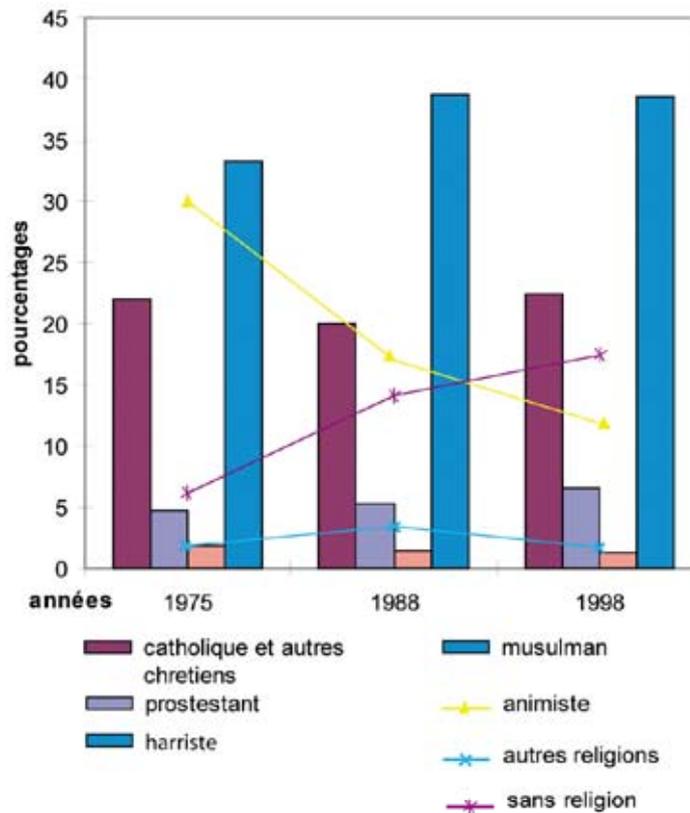
Une enquête budget-consommation menée en 1979, juste avant la longue récession économique qu'a connue le pays, a permis d'avoir une estimation de la consommation par personne pour les cinq grandes strates économiques pertinentes et d'analyser la pauvreté des groupes sociaux.

Sur la base de cette enquête, les citoyens en dehors d'Abidjan ont en 1979 un niveau de consommation par tête de l'ordre de 2/3 de celui des habitants d'Abidjan, alors que les ruraux atteignent à peu près 1/4 de ce niveau de consommation. Les différences de niveau de vie entre les zones rurales estimées sont telles que la Forêt Est a une consommation par personne de 8,6% supérieure à celle de la Forêt Ouest et de 19,6% supérieure à celle de la zone de Savane. La

consommation par personne en Forêt Ouest est estimée à 10,3% supérieure à celle de la zone de Savane. Ainsi, les ménages habitant en zone rurale dans la région peuplée principalement par le groupe Akan jouissent au seuil de la période d'ajustement structurel d'un niveau de vie supérieur à celui des autres ruraux.

Du point de vue religieux, tout en prônant fortement la liberté de culte, le modèle ivoirien essaie d'assurer un certain équilibre entre les principales confessions religieuses du pays. Cela est d'autant plus vrai que la laïcité de l'Etat est confirmée dès l'accession du pays à l'indépendance en 1960 à travers la Constitution. Le pouvoir politique a tantôt aidé à construire ou a construit intégralement des édifices religieux pour un certain équilibre entre les différentes confessions religieuses.

Graphique 4. Evolution des différents groupes religieux de la Côte d'Ivoire sur la période 1975-1998

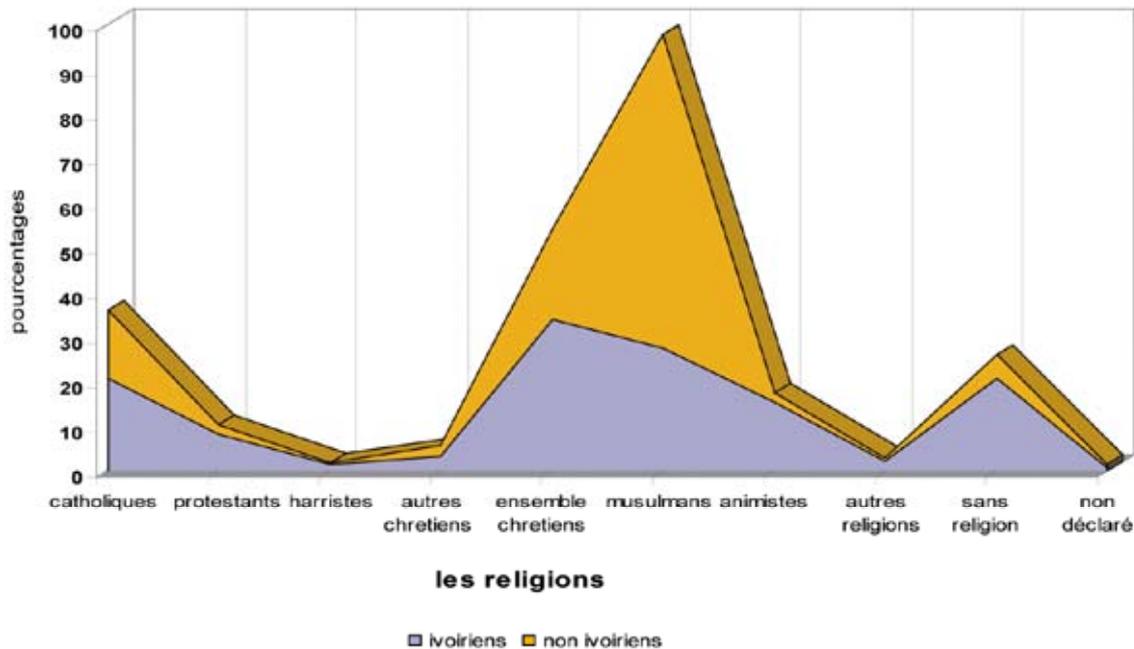


Source : INS, 2002

Le graphique 4 montre une forte domination de la religion musulmane en terme de pratiquants. Cette prédominance de la religion musulmane est établie depuis les années 1975. Néanmoins, en prenant en compte, comme le suggère le graphique 5, la

différenciation entre les nationalités des pratiquants, il en résulte que le nombre important de pratiquants musulmans trouve sa justification dans la part importante de musulmans non ivoiriens.

Graphique 5 : Impact des populations immigrantes dans l'analyse de l'importance des communautés religieuses en Côte d'Ivoire (RGPH 1998)



Source : INS, 1998

4-2 Modèle ivoirien de développement et consolidation du tissu économique

Pour les décideurs de l'époque post-coloniale, ayant hérité d'un pays constitué d'une mosaïque ethnique et culturelle, la recherche d'une croissance économique était le gage d'une cohésion sociale durable. L'Etat a donc procédé à de grands équilibres régionaux et macroéconomiques nécessaires à la croissance soutenue.

De l'indépendance à la période 1973-75, c'est celle du "miracle ivoirien". Avec une croissance annuelle du PIB proche de 8% en moyenne et une croissance démographique de l'ordre de 3,4% par an, les conditions de vie des populations connaissent une amélioration tangible, faisant du pays une référence positive parmi les pays en voie de développement, particulièrement en Afrique Subsaharienne.

Au niveau sectoriel, on note au cours de cette période que le secteur primaire (agriculture, élevage, forêts et

pêches), avec une progression 6,4% par an, a une contribution au PIB qui est passée de 46,8% en 1960 à 32,3% en 1969. Dans le même temps, les secteurs secondaire et tertiaire, avec des taux annuels de croissance respectifs de 15,7% et de 13,1% sont passés de 15,2% à 22,3% du PIB à 38% et 45,4% du PIB.

Bien que l'économie du secteur primaire ait été dominée par trois activités importantes, à savoir, le café, le cacao et le bois, on note un effort de diversification à partir de 1964 par la mise en œuvre des programmes palmier, cocotier, riz et celui du coton en 1973. A titre d'illustration de cette diversification agricole, le Plan Palmier réalisé avec l'aide financière de la Communauté Economique Européenne (CEE) a permis de cultiver 55 700 hectares alors que l'objectif initial était de 32 000 hectares.

De vastes programmes d'investissements publics, suivant une logique régionale et économique, ont été initiés à partir des bénéfices tirés des ventes de café et

de cacao dont les cours mondiaux ont flambé durant la période 1975 – 1978. La région des savanes a bénéficié de programmes tels les plans sucrier et cotonnier par la création de complexes sucriers et d'usines d'égrenage. La logique économique était de réduire l'exode interne de la main d'œuvre vers les zones forestières. Dans ces dernières, des unités de décorticage du café et du cacao ont été créées. Tout ce capital productif était accompagné de développement des infrastructures routières, portuaires et ferroviaires. Ces infrastructures, en plus d'assurer le développement économique, ont favorisé les contacts entre les peuples à travers le désenclavement de certaines zones de production telle que la région du Sud-Ouest.

Le modèle ivoirien a misé, par ailleurs, sur le développement du capital humain comme le montrent les dépenses publiques en faveur de l'éducation. En effet, le secteur de l'éducation a bénéficié en 1975 de 13,7% du budget spécial d'investissement et de 40,3% du budget de fonctionnement de l'Etat ; ce qui représente environ 10% du PIB du pays. 50 à 80% du budget d'investissement de l'éducation nationale furent consacrés à l'enseignement supérieur qui a également reçu 15% des dépenses courantes en 1983. Cette répartition atypique des dépenses publiques de la Côte d'Ivoire en faveur de l'enseignement met en lumière une caractéristique essentielle de la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire. Comme l'a souligné ailleurs Azam⁵⁹ (1994), ce pays a anticipé sur les développements récents de la théorie de la croissance endogène, en axant sa politique de croissance sur l'accumulation du capital humain.

L'école a été conçue comme un moyen de brassage social capable de créer des solidarités nationales

nouvelles. Elle a indéniablement participé à former des élites multiethniques, qui ont joué un rôle de tout premier plan dans "la république des bons élèves"⁶⁰

⁵⁹ Azam, 1993.

⁶⁰ Tessy, 1984 ; Leconte, 1989.

Encadré 12 Le réseau routier ivoirien, un atout de l'économie en état de décrépitude

L'un des atouts des années de prospérité dont bénéficie encore la Côte d'Ivoire est sans doute le développement d'un réseau routier qui figure parmi les meilleurs de la sous-région.

A la lumière de la croissance économique du pays à partir de 1960, il était devenu nécessaire de faire du développement du réseau de transport en général et des routes en particulier, un axe majeur d'aménagement du territoire. (...)

Avec une densité moyenne de 21 km de route pour 100 km², ce réseau, bien que de qualité inégale, a l'avantage de couvrir l'ensemble du pays. En 1948, on ne comptait que 10.850 km de routes et de pistes dont 50 km revêtus ; la longueur du réseau portée à 25.500 km dont 700 km revêtus dès 1961, s'est accrue pour atteindre 45.000 km dont 3100 revêtus en 1980. Malgré la crise qui a surgi à partir de cette date, l'effort de financement du programme routier est maintenu grâce à l'appui des bailleurs de fonds qui ont toujours trouvé dans la qualité des routes un indicateur important des conditions de vie des populations. C'est ainsi que 2500 km de routes bitumées ont pu être construits et 840 km de routes ont bénéficié d'un programme de renforcement. Ce programme a porté la longueur du réseau à 68.000 km dont 56.000 revêtus en 1994, pour un coût total de 270 milliards de francs. A partir de 1999, le budget alloué à l'entretien routier s'est considérablement rétréci, passant de 13,7 milliards à 8,8 milliards. Cette situation a entraîné une dégradation du réseau ; cette tendance s'est aggravée entre 1990 et 1993, avec la baisse de 30% du budget alloué à ce secteur (...). La nouvelle stratégie de développement du réseau routier vise à mieux répartir les pistes améliorées, les routes bitumées afin d'assurer un meilleur maillage Est-Ouest et Nord-Sud. (...). Il est impératif de rompre les disparités telles qu'elles apparaissent dans la répartition des routes bitumées : Sud : 31% des linéaires ; *Centre-Ouest : 17% ; *Centre : 13%. Face à ce bilan, le Centre-Est, le Nord-Est et le Nord ne totalisent que 2 à 5% des linéaires alors que ces régions représentent 42,5% du territoire national. L'une des faiblesses des programmes agro-industriels, c'est de n'avoir pas eu assez d'effet sur le réseau routier des régions dans lesquelles ils ont été installés. (...) Les efforts en cours jusqu'en 2010 visent à réparer cette situation par un investissement d'environ 1000 milliards de francs dans la construction de 5034 km de routes neuves revêtues, la construction de 189 km de routes en terre à caractéristiques définitives, la réhabilitation de 54.890 km de routes en terre. Depuis quelques années, sous la pression des bailleurs de fonds, l'Etat a cédé l'entretien des routes au secteur privé à travers quelques PME. Les premiers essais constatés sur le terrain ne témoignent guère d'une grande qualité de travail. Devant la carence de ces petites entreprises de tâcherons, des indices d'accélération de la dégradation des routes, apparaissent ici et là et principalement sur l'axe Abidjan-Adzopé-Abengourou. Ces risques de gaspillage de moyens financiers pour des résultats médiocres ne sont pas à écarter si, comme on l'a souvent vu dans notre pays, les cahiers de charges, les engagements et les contrôles ne sont pas assurés dans l'honnêteté et le sens de responsabilité souhaités. In « Développement, Aménagement, Régionalisation en Côte d'Ivoire ».

EDUCI. Abidjan 2002, pp. 149-150. HAUHOUDOT Asseyo Antoine, professeur titulaire de géographie à l'Institut de Géographie Tropicale de l'Université d'Abidjan-Cocody.

4-3. Modèle ivoirien et question foncière

La question foncière est au cœur du modèle de développement ivoirien. Le versant agricole et rural sur lequel s'est bâti le « miracle ivoirien » reposait sur un socle institutionnel « incitatif » dans un contexte de forte croissance économique, de soumission politique des sociétés paysannes locales et de leurs représentants, et d'abondance de terres arables. Ce socle institutionnel a perduré tant bien que mal jusqu'aux années 90, absorbant partiellement les fluctuations de conjoncture économique et les crises sociales et politiques.

L'analyse de la question foncière doit être réalisée concomitamment avec les systèmes économique et

politique en pratique dans le pays en prenant en compte trois aspects essentiels qui sont :

1. les différentes migrations internes (interethniques locales) et externes des populations (allogènes) ;
2. la localisation des zones de terres cultivables sur l'étendue du territoire national ; et
3. les mécanismes traditionnels et modernes de gestion des terroirs.

Avant les années 90, l'accès à la terre était libre, allochtones et allogènes avaient les mêmes droits d'usages sur la terre que les autochtones. Ils devaient cependant se conformer aux us et coutumes des régions où ils s'installaient. L'économie de plantation reposait également sur un système extensif (chaque

nouvelle terre était défrichée) qui a fonctionné jusqu'en 1990 marquant la raréfaction des forêts à défricher. Dans le centre et le sud-ouest les autochtones ont été submergés (saturation des bassins forestiers du sud) par les vagues successives de populations migrantes, favorisées par la politique libérale d'accès au patrimoine foncier mise en œuvre par le Président Houphouët-Boigny. Le slogan: "la terre appartient à celui qui la met en valeur" sert d'appui à la politique libérale d'accès au patrimoine foncier. Il en a résulté que les populations issues des migrations internes (Baoulés,..) et celles issues des migrations externes (Burkinabé...) occupent la majeure partie de l'espace cultivé.

Parallèlement à cette situation, les autochtones qui avaient à leurs dispositions les terres cultivables, s'étaient orientés vers d'autres stratégies de promotion sociales : l'ascension sociale par l'accès à l'éducation, par l'appartenance au parti unique, etc. Un grand nombre des fils d'agriculteurs sont devenus des fonctionnaires de l'Etat ou des employés du secteur privé moderne.

La mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel, avec pour corollaire la déflation des personnels de la fonction publique a exacerbé le chômage, en particulier des jeunes diplômés, consécutif à la longue récession économique et aux crises socio politiques à répétition qui ont suivi. Ces personnes désillusionnées par la stratégie de l'ascension sociale par l'éducation (anciens fonctionnaires, chômeurs, jeunes sans emplois), vont, dans la plupart des cas, revoir leur stratégie de survie et retourner dans leur village d'origine. Elles s'y retrouvent alors en concurrence avec les autochtones restés sur place, les

allochtones et les allogènes à qui elles revendiquent un droit de propriété sur le sol.

Sous le régime du parti unique, le processus de « frontière interne » n'a pas seulement été le résultat d'un choix du régime, il a également constitué une condition importante de la reproduction politique du régime. L'usage du « vote des étrangers » dans les consultations électorales après l'indépendance a investi l'enjeu foncier d'une forte dimension politique, sans commune mesure avec la situation coloniale. Les consignes gouvernementales de promotion des colons allochtones auprès des autorités administratives territoriales, judiciaires et politiques locales ont pris, inmanquablement, une connotation politique. La consigne d'Houphouët-Boigny « la terre appartient à celui qui la met en valeur », en prenant force de loi, a ainsi fait assimiler toute opposition à l'encontre des pratiques administratives de protection des colons agricoles à une opposition à la politique gouvernementale elle-même.

La politisation des enjeux et des conflits fonciers s'est manifestée de manière encore plus explicite durant les échéances électorales, avec l'utilisation, par le PDCI, du vote des non-Ivoiriens pour s'assurer une marge de sécurité électorale, en particulier dans les régions d'agriculture de plantation de l'Ouest. Malgré le retrait officiel du droit de vote aux étrangers après 1990, l'Administration, acquise au PDCI fit encore voter un nombre appréciable de non-Ivoiriens étrangers en 1995. Ainsi, le conflit foncier en Côte d'Ivoire trouve son origine dans la juxtaposition des droits coutumier et moderne, telle que décrite dans l'encadré 13.

Encadré 13 : La coexistence des droits fonciers coutumier et moderne en Côte d'Ivoire et ses conséquences sur la sécurité foncière avant la réforme de 1998.

Principale source d'emploi et de revenu de la majorité de la population en Côte d'Ivoire, l'espace agricole est aujourd'hui au centre de la politique nationale de relance économique et des stratégies de réduction du chômage et de la pauvreté, par l'extension et l'intensification des cultures d'exportation et l'accroissement des productions vivrières. Dans ce contexte, les réserves foncières dont dispose encore la Côte d'Ivoire sont devenues un enjeu et un sujet de controverse mettant aux prises l'ensemble des acteurs du monde agricole, notamment les catégories socio-économiques qui s'opposent entre elles, de même qu'il y a une opposition entre celles-ci et les autorités politiques c'est à dire l'Etat. Pour avoir accès à la terre et demeurer propriétaire, les uns et les autres développent des stratégies d'action qui s'affrontent souvent au point d'aboutir à des conflits ouverts ou larvés. Devenir ou rester propriétaire des superficies que l'on cultive de manière à ne plus en être dépossédé constitue aujourd'hui en Côte d'Ivoire la motivation première des exploitants agricoles, y compris ceux qui aspirent à ce métier. Parmi ceux-ci, il y a les jeunes, représentant la majorité de la population ainsi que les femmes qui, comme dans nombre de sociétés traditionnelles, notamment africaines, ne sont pas censées être propriétaires fonciers. La refonte des différents textes juridiques régissant le système foncier ivoirien, refonte opérée à l'aide de la loi 98-750 du 23 décembre 1998, visait d'une part à assurer aux uns et aux autres la sécurité foncière et, d'autre part, à appuyer le programme national de développement agricole. La nouvelle loi foncière n'a pas été promulguée sans cause. Elle a été motivée par un ensemble de conséquences fâcheuses liées à la coexistence du droit coutumier et du droit positif qui prévalait avant décembre 1998. Au plan du droit foncier coutumier, l'accès à la terre était relativement aisé en Côte d'Ivoire. En application du principe social traditionnel selon lequel tout homme a droit à une portion de terre pour assurer la subsistance de son ménage, le droit d'usage des terres agricoles était accordé par la communauté sans état d'âme, pourvu que le bénéficiaire se plie aux obligations inhérentes à l'exploitation (sacrifices rituels, observation des interdits, etc.) et au respect de l'autorité politique, religieuse et foncière du terroir. Ainsi, l'abondance relative des terres vierges et riches et l'éthique sociale permettaient à tous ceux qui le souhaitaient d'exploiter une portion de terre à des fins agricoles. Toutefois, le traditionnel ne garantissait pas au bénéficiaire le droit de propriété privée sur les terres que celui-ci exploite. Ces terres demeurent la propriété d'un groupe (famille, et/ou village) qui est le dépositaire des droits fonciers. Les droits individuels découlent des droits collectifs en fonction de l'appartenance ou pas de l'individu au groupe familial ou villageois. L'étranger qui n'est pas obligatoirement un non ivoirien, mais toute personne n'appartenant pas à la communauté dont il est question accède à la terre en vertu d'un contrat passé avec un autochtone. Ce dernier est, généralement, le chef de village ou le chef de lignage qui se porte garant vis-à-vis du groupe. Le contrat, non écrit, est renouvelable de génération en génération, aussi longtemps que le bénéficiaire satisfait aux conditions qui y sont rattachées. Le renouvellement perpétuel de ce contrat assurait une sécurité relative à l'exploitant, ce qui encourage habituellement les allogènes à investir dans la création de plantations de cultures pérennes, principalement dans les régions forestières. Cependant, quel que soit le temps qu'aura duré le contrat, il peut être remis en cause si le bénéficiaire ou ses descendants cessent d'en respecter les clauses : d'où la précarité de la sécurité relative que les droits fonciers coutumiers procurent à l'étranger. Avant l'adoption de la Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998, le droit foncier positif ivoirien était constitué d'un ensemble de textes dont certains datent de l'époque où la Côte d'Ivoire n'était pas encore indépendante. Ces textes consacraient le monopôle de l'Etat sur les terres et visaient essentiellement à lui garantir une maîtrise totale du domaine foncier, de manière à assurer aux investisseurs, surtout étrangers, une sécurité absolue afin que le droit de propriété ne puissent être remis en cause par un tiers. Au lendemain de l'indépendance, la volonté de l'Etat ivoirien de privilégier l'agriculture pour le développement économique du pays a conduit à des textes juridiques et réglementaires assouplissant les conditions d'accès à la terre en accréditant le précepte selon lequel *"la terre appartient à celui qui la met en valeur"*. Ce précepte trouve sa base dans l'Article 1^{er} du décret du 15 novembre 1935, qui dispose que *"les terres vacantes et sans maître appartiennent à l'Etat. Il en est de même des terres qui, ne faisant pas l'objet d'un titre régulier de propriété ou de réjouissance par application, soit des dispositions du code civil soit des décrets du 8 octobre 1925 et du 26 juillet 1932, sont inexploitées ou inoccupées depuis plus de dix ans..."*. Or, en Côte d'Ivoire comme dans toute l'Afrique traditionnelle, il n'existe aucune terre sans maître. La preuve, l'opération d'enregistrement des jachères en vue de dégager des terres vacantes pour installer les jeunes exploitants agricoles fut un échec. Le Plan Rural Foncier initié en 1989 n'a pas apporté davantage de solutions aux problèmes de la précarité et de l'insécurité foncière. Ce projet a été plutôt à l'origine de la "thésaurisation" des terres par les détenteurs des droits fonciers coutumiers. La rareté relative créée par cette "thésaurisation" a constitué un obstacle à l'accès aux espaces agricoles, pour les non ayants droit. Le sentiment d'insécurité qui en découle, souvent, obligeait l'exploitant à cultiver les terres agricoles intensivement, sans se soucier d'y investir pour les préserver de la dégradation. Ce qui, compte tenu des techniques agricoles généralement utilisées, risquait de conduire à terme à une situation irréversible et de compromettre la production agricole nationale. Bien que le précepte *"la terre appartient à celui qui l'a mise en valeur"* ait été récusé par les détenteurs coutumiers des terres, les allogènes l'on suivi pour s'installer sur les terres non encore mises en valeur et pour exploiter de manière anarchique les ressources naturelles, particulièrement en zones forestières. Le développement des cultures de rente, la stabilisation des systèmes de production et, par voie de conséquence, la sédentarisation des agriculteurs ont contribué à dénaturer le droit foncier coutumier habituel. En effet, dans l'Encyclopédie juridique de l'Afrique, il est constaté que *"l'occupation continue des mêmes parcelles, conséquence de la disparition du système de rotation, dont le but était d'empêcher une détermination précise des droits individuels, amène l'individu à nier les droits du groupe et à considérer que le droit d'exploitation qu'il tient de ce dernier s'est transformé en droit de propriété. Ainsi,*

l'occupation prolongée, simple fait, va avoir des conséquences dont le droit doit tenir compte : elle provoque un transfert de droit au profit de celui qui met effectivement la terre en valeur". Ainsi, le droit positif, sans supplanter le droit coutumier, a engendré une situation ambiguë dans laquelle, des exploitants qui ont accédé à la terre au nom de l'éthique sociale ont transformé le droit d'usage en droit de propriété individuelle privée au nom du droit positif. Or, la propriété individuelle n'est pas reconnue par la société traditionnelle, à cause du caractère inaliénable des terres. Il s'en est suivi une détérioration profonde du climat social dans les campagnes de sorte que la présence d'allochtones dans une contrée est devenue, avec l'accroissement démographique, une source de tension et d'insécurité foncière pour ces derniers. C'est pourquoi une réforme du système foncier s'est avérée nécessaire.

* Politique Economique en Bref n° 19 de mars 2001, rédigée par NGARESSEUM Deuro Kan Toloum, pour le compte de la Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES (CAPEC).

CHAPITRE V : FORCES ET FAIBLESSES DU MODELE IVOIRIEN

5-1. Forces du modèle

5-1-1. Libéralisme économique, interventionnisme étatique et croissance socio-économique

Le libéralisme économique adopté par la Côte d'Ivoire comme modèle de développement, repose sur les principes de la propriété privée des moyens de production et de l'ouverture sur l'extérieur avec un capitalisme d'Etat impliqué aussi bien dans la production que la régulation des activités de production. Ce choix a favorisé le développement d'un secteur privé aux côtés de l'Etat. Les résultats obtenus au cours des quinze premières années de l'indépendance et la stabilité politique qui a caractérisé le pays laissent présager d'un modèle de prospérité. En effet, durant la période 1960-1980, l'interventionnisme étatique s'est exprimé dans le cadre d'une planification indicative dont les méthodes, prospectives et opérationnelles, ont défini un ensemble cohérent et réaliste d'objectifs et de moyens qui ont permis d'enclencher le décollage de l'économie.

Les échanges avec le reste du monde sur la base des exportations des matières premières (café et cacao en particulier), ont tiré l'économie avec des résultats socioéconomiques particulièrement satisfaisants qui ont donné lieu à l'appellation de «miracle ivoirien» durant la période 1960 - 1978. En effet, au cours de cette période, la croissance économique fut importante (8% par an en moyenne), faisant de la Côte d'Ivoire, un pays à revenu intermédiaire.

Sur la période 1960-1970, le pays a enregistré une croissance économique moyenne (graphique 6) de l'ordre de 8% avec une production par habitant qui croissait à un rythme de près de 5% par an.

5-1-2 Capacité à générer la croissance

5-1-2-1 "miracle ivoirien" (1960-1974)

Le terme désigne une période de prospérité économique qu'a connu le pays depuis son accession à la souveraineté, en 1960, jusqu'en 1974. Cette période est caractérisée par un PIB réel qui augmente à un rythme proche de 8 pour cent par an en moyenne. Ainsi, selon Cogneau et Nesple-Somps⁶¹ (1999) même si la croissance démographique est l'une des plus fortes du monde (4,1 pour cent par an entre 1960 et 1980), la Côte d'Ivoire devient, durant les années 70, un pays à revenu intermédiaire et bénéficie du niveau de vie le plus élevé d'Afrique de l'Ouest. Cette croissance est tirée par le secteur primaire à travers l'exploitation du café, du cacao et du bois. Sur la même période, ces principaux produits (café, cacao) ont constitué 82 % des exportations en 1965 et 74 % en 1972⁶².

5-1-2-2 Boom ivoirien de 1975 à 1978

C'est une période faste marquée par la flambée des cours des deux principaux produits d'exportation sur le marché international. Entre 1975 et 1977, le prix du café est multiplié par 3,6 et celui du cacao par 3. Cela a profité surtout à l'Etat ivoirien qui a vu ses recettes d'exportation augmenter.

Il accélère alors ses programmes d'investissements publics. Ces derniers augmentent, en termes réels, à un taux de croissance moyen annuel de 36% et triplent entre 1974 et 1978, leur part dans le PIB est alors de 17% ; les investissements d'entreprises publiques en constituent plus de 57%. Stimulés par la demande, les investissements privés croissent à un taux moyen annuel de l'ordre de 19%. Les deux autres composantes

⁶¹ Cogneau, 1999.

⁶² Berthélemy et Bourguignon, 1996.

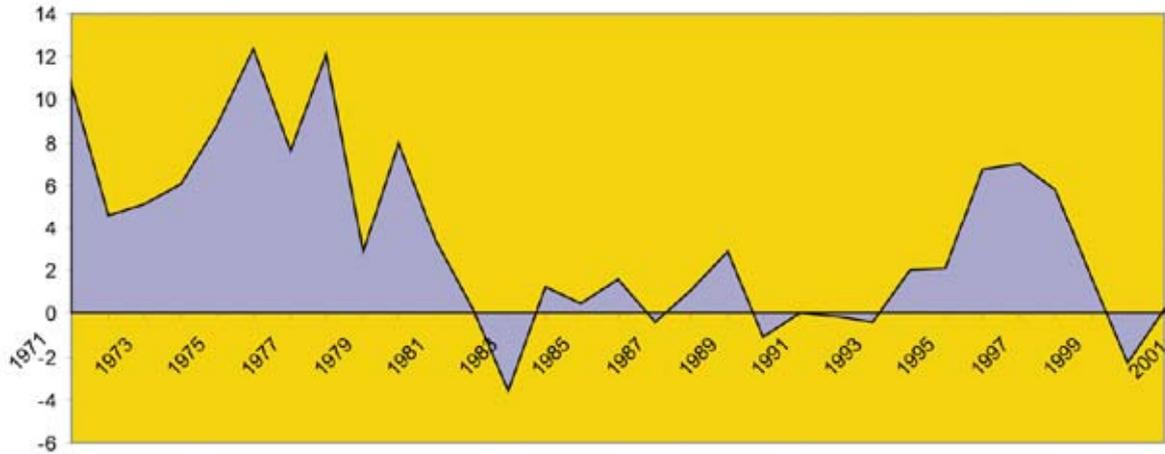
de l'absorption, à savoir les consommations publiques et privées, bénéficient plus modérément du boom des cours du café et du cacao ; elles augmentent à un rythme de 10 %. Le taux de croissance global du PIB reste proche de celui de la période antérieure, de l'ordre de 10 % contre environ 7,6 % entre 1965 et 1974⁶³.

Les secteurs secondaire et tertiaire ont enregistré de bonnes performances avec des taux annuels de croissance de 15,7% et de 13,1% passant respectivement de 15,2 à 22,3% et de 38 à 45,4% de la même production intérieure. Un effort de diversification des exportations a été fait par l'Etat ivoirien appuyé par des bailleurs de fonds telle la Communauté Économique Européenne (CEE) entre autres. Ces efforts ont porté sur le palmier, le cocotier, le riz et le coton.

En ce qui concerne le secteur industriel, l'on note l'émergence d'industries de substitution et la valorisation des ressources naturelles. Le graphique 6 montre l'évolution de la croissance économique de 1971 à 2001.

⁶³ Berthélemy et Bourguignon, Idem.

Graphique 6 : Evolution du taux de croissance du PIB de la Côte d'Ivoire (1971-2001)



Source : INS, 1998

Le graphique ci-dessus montre que de 1971 à 1981, le pays a connu une période de forte croissance. A partir de 1981, succèdent des périodes de récessions économiques avec des taux de croissance de PIB souvent négatifs. Cette période correspond aussi à l'entrée en vigueur des PAS dont l'objectif était de redonner une certaine vigueur à l'économie. A partir de 1993, les résultats obtenus se manifestent par une augmentation croissante du PIB jusqu'en 1999, période du premier Coup d'Etat militaire.

5-1-3 Capacité à créer une cohésion sociale et une stabilité politique

La juxtaposition jusqu'en 1980 des périodes économiquement fastes a permis de gérer une société composée d'entités sociales hétérogènes, cohérentes. L'une des forces du modèle et non des moindres jusqu'en 1980 est sa capacité à brasser des ethnies et des nationalités différentes dans un même espace économique sans susciter de méfiance, de haine et de concurrence sur les emplois et la répartition des ressources. Cette forme d'ouverture se caractérise par une forte utilisation des compétences de toutes origines

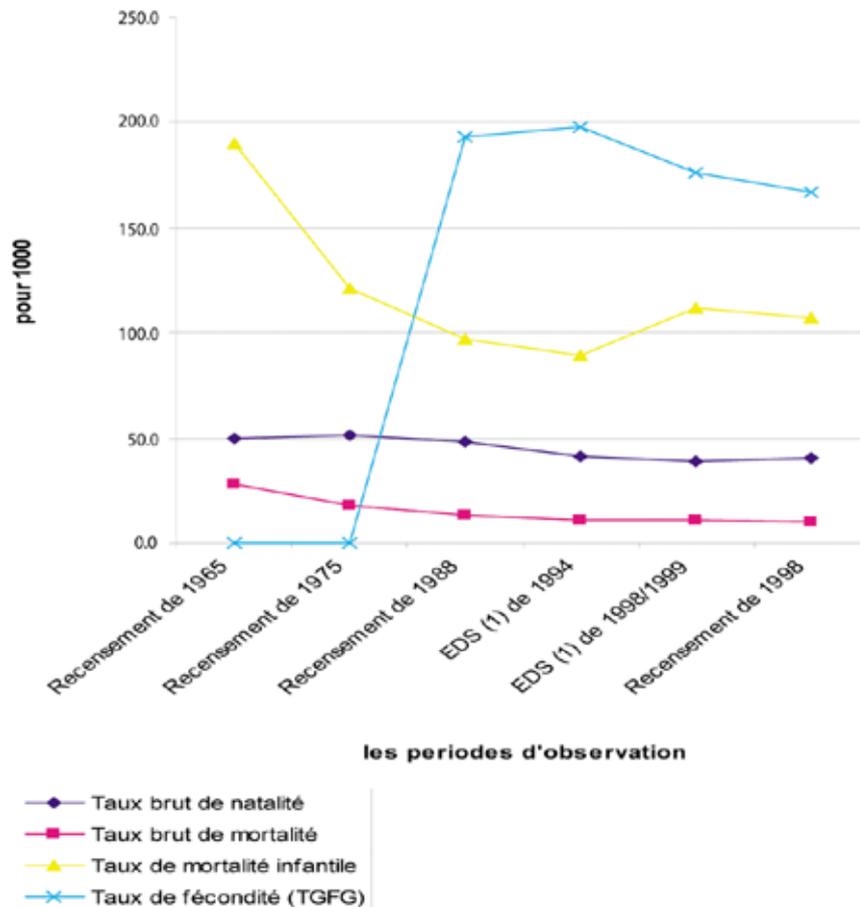
dans l'administration, le secteur privé et surtout dans le domaine agricole.

En Côte d'Ivoire, la cohésion sociale dans un cadre de prospérité économique s'est créée par la répartition tacite des emplois entre les différentes composantes de la société. Ainsi, les populations étrangères se sont investies aussi bien que les nationaux dans presque tous les secteurs d'activité. Cependant, les tâches jugées dégradantes par les populations locales ont été occupées par les non ivoiriens. Ainsi, la non concurrence sur les emplois était le gage de la cohésion sociale. A cet élément fondamental se sont adjoints les nombreux investissements en infrastructures (routes, écoles, usines...), sociétés de développement, en éducation, en habitat (opération immobilière, SOGEFIHA, SICOGLI,...). Les investissements dans le secteur de la santé publique ont été déterminants dans la conduite des politiques de bien-être en faveur des populations. Ainsi on constate au graphique 7, une amélioration des conditions de vie des ménages et des personnes, à travers une baisse du taux brut de mortalité et celui de la mortalité infantile, une augmentation du taux de natalité avec les taux les plus

élevés sur la période 1975 - 1980. Le déclin observé coïncide avec les années de récession économique,

notamment avec le premier PAS en 1981 et la dévaluation du franc FCFA de janvier 1994.

Graphique 7 : Evolution de certains indicateurs sociaux de la Côte d'Ivoire 1975-1998



Source : A partir des données de l'INS,

Les populations jusqu'en 1979 jouissaient du libre accès aux services de base et de la gratuité des différentes prestations (santé, éducation). La cohésion sociale se fondait également sur le fait que les populations locales avaient des spécificités en terme d'activités dans le tissu économique. Les populations du Nord en majeure partie, étaient confinées dans l'artisanat et le commerce, celles du Sud dans toutes les activités agricoles et de pêche. Le secteur de l'économie des biens de consommation est et demeure aux mains des communautés du Moyen-Orient (Libanaises, Syriens, Palestiniens,...).

Le recensement (RGPH 98) de 1998 montre que la population est composée de 26% (d'origine étrangère dont 55,96% de Burkinabés, 19,81% de Maliens, 5,76% de Guinéens.). L'on note également une très forte proportion des non ivoiriens nés en Côte d'Ivoire soit 47,3%. Les non-ivoiriens immigrer en Côte d'Ivoire d'abord pour des raisons économiques. Ils viennent chercher du travail dans les secteurs agricoles et des services⁶⁴.

⁶⁴ Berthélemy et Bourguignon, Idem.

5-2 Faiblesses du modèle

5-2-1 Limites du modèle de développement économique

5-2-1-1 Extraversion de l'économie

Dès 1979, les termes de l'échange se détériorent. Le secteur privé réagit rapidement à ce retournement de conjoncture, en contractant ses dépenses d'investissement. L'Etat, quant à lui, augmente ses dépenses courantes; elles atteignent jusqu'à 25,2% du PIB en 1981. En outre, la politique d'investissements publics dérape.

Le modèle de développement économique hérité puis remodelé après l'indépendance en 1960 repose essentiellement sur les ressources forestières notamment le café et le cacao. Ses fondements fragiles faisaient de ce modèle un modèle de développement de court terme. Il va en effet s'estomper avec la décroissance des ressources forestières. En 1974, ces ressources qui constituaient 60% du PIB chûtent de moitié⁶⁵. La croissance enregistrée dans la première décennie de l'indépendance reposait en réalité sur une économie extravertie, dépendante essentiellement du marché mondial des prix des matières premières. Ainsi, le modèle économique de la Côte d'Ivoire tel que conçu lui donne une très grande sensibilité aux chocs extérieurs (une variation des prix des produits importés, une fluctuation des prix des matières premières café – cacao, chocs pétroliers...). Les limites de la trop grande ouverture sur l'extérieur se perçoivent aussi au niveau financier.

Bien que le pays ait depuis longtemps adopté une politique d'ouverture aux capitaux étrangers, le flux d'investissements directs étrangers (IDE) s'effondre à 10% de l'investissement total et ne peut pallier les

insuffisances de l'investissement national. L'ensemble du système bancaire, constitué de succursales de banques françaises (Crédit Lyonnais, BNP...), doit s'accommoder des préoccupations de leurs maisons mères qui redoutent l'effondrement du système. Il en résulte une absence de politique de crédit à risque pour les ménages et une faible volonté/capacité des banques locales à mobiliser l'épargne endogène.

5-2-1-2 Inadaptation du système financier

Pendant de nombreuses années, ce système n'a pas été en mesure de mobiliser des ressources financières suffisantes en raison de la politique de faibles taux d'intérêt et de celle de refinancement par la Banque Centrale. Bien que le marché financier soit redevenu relativement liquide suite à la dévaluation du FCFA en 1994, il s'agissait essentiellement de ressource à court terme. Par ailleurs, le coût ainsi que les conditions d'accès à ces ressources restaient élevés. Les tentatives de mobilisation de ressources locales n'ont pas donné de résultats satisfaisants pour financer l'immense besoin d'investissement du pays, notamment dans le secteur agricole qui est privé de sa seule banque : la BNDA, dissoute en 1989.

5-2-2 Croissance, répartition et inégalités

Le modèle ivoirien de développement économique a eu une tendance fâcheuse à générer des inégalités dans la répartition des fruits de la croissance. En effet, les gains issus du boum économique n'ont pas été suffisamment rétrocédés aux populations paysannes qui constituent la grande majorité de la population. Le prix garanti aux producteurs est resté fixe jusqu'à la fin de l'année 1976. En 1977, les prix augmentent légèrement (20 % pour le café et 3% pour le cacao). C'est seulement en 1978, que les prix garantis aux producteurs du café et du cacao augmentent de 40%.

⁶⁵ Cogneau. 1999.

Ainsi, sur la période 1974-1980, le prix au producteur représente seulement 44,7% du prix d'exportation.

Le monde paysan n'a pu constituer donc une épargne suffisante pour moderniser les exploitations qui sont demeurées traditionnelles. En définitive, les paysans et leurs familles, à l'exception de quelques-uns, ont vu leur situation socioéconomique se détériorer dès l'instant où l'Etat n'avait plus les moyens pour assurer la gratuité des services sociaux de base.

Effectivement, à partir de 1979, une longue récession économique commence pour la Côte d'Ivoire avec pour cause principale l'effondrement des cours du café et du cacao ; ce qui va remettre en cause la durabilité du modèle ivoirien dont le maître d'œuvre qu'est l'Etat doit se plier aux exigences des institutions de Bretton Woods à travers la mise en œuvre de Programmes d'Ajustement Structurel dès 1981, entraînant la réduction drastique des investissements publics, la déflation des personnels de la fonction publique et des Sociétés d'Etat.

Encadré 14 : La pauvreté et les inégalités déterminent-elles la croissance économique ?

De la distribution des revenus résultent les possibilités ou contraintes de croissance d'une économie. La croissance maximale directement permise par un état donné de la répartition des revenus dépend du taux de surplus moyen (indicateur d'inégalité), du taux de croissance des bas revenus et du taux de valorisation de l'étalon temps. Deux sources de cette croissance peuvent être identifiées :

La croissance assurée, celle directement permise par la croissance des bas revenus : si les bas revenus croissent faiblement, les biens nouveaux se diffusent lentement dans le corps social de sorte que les possibilités de croissance se trouvent limitées. En particulier les investissements d'expansion seront réduits.

La croissance potentielle, celle liée à la demande permise par le surplus sous forme de biens de différenciation : la croissance potentielle ainsi évoquée n'implique pas automatiquement une croissance réalisée identique. Elle indique que la dynamique passée autorise une certaine croissance en terme de biens nouveaux.

La relation entre croissance économique et répartition des revenus passe donc par l'état de la répartition des revenus. Ainsi, l'aggravation de la pauvreté constitue un frein à la croissance économique. Le resserrement des inégalités se traduit de son côté, par des opportunités de croissance fondées sur l'élargissement du marché intérieur alors que l'accroissement des inégalités suscite une croissance fondée sur les biens nouveaux et/ou l'exportation. Les délais de maturation des marchés de biens nouveaux doivent être très courts pour que ce type de biens puisse tirer la croissance dans un petit pays au marché réduit.

L'application de cette analyse à la Côte d'Ivoire montre que l'incitation à la croissance due au surplus ne constitue pas la grande part des possibilités de croissance du pays. Autrement, cela aurait exigé d'importants investissements de recherche-développement dont la rentabilité reste problématique compte tenu de la taille et du fort degré d'ouverture du marché ivoirien. Les investissements d'expansion, source de croissance assurée, ont été, de leur côté, insuffisants pour exploiter les possibilités de croissance par l'accroissement des bas revenus et donc l'élargissement du marché. Ainsi, l'état de la répartition des revenus en Côte d'Ivoire en fin 1995 a permis une croissance forte mais essentiellement tributaire des bas revenus. C'est ce qui explique l'essoufflement rapide de la croissance économique ivoirienne dès 1998.

* Cet extrait est une conclusion de l'étude réalisée pour le compte de la CAPEC par BAMBA N'Galadjo Lambert intitulée "La pauvreté et les inégalités déterminent-elles la croissance économique ?" et publiée dans le BUPEC, NO. 14 de juin 2002.

5-2-3. Politique démographique

La croissance démographique de la Côte d'Ivoire est parmi les plus fortes du monde. Mais elle connaît des ralentissements depuis les années 1980. De ce qui précède, le mode de développement agricole extensif s'est effectué grâce à une politique migratoire très ouverte ainsi qu'une croissance démographique naturelle soutenue. Jusqu'au début des années 80, le solde migratoire s'élève aux alentours de 90 000 immigrants par an. Le taux de migration nette s'élève à 1,3 pour cent en 1978-79⁶⁶. Cette migration est constituée, dès les années 60, pour une moitié, de burkinabés. A cet afflux de main d'œuvre agricole peu qualifiée venant s'implanter dans les régions de production de cacao, s'ajoute une immigration de

⁶⁶ Tapinos et Al. chap. 1, 1998.

cadres, travailleurs qualifiés et entrepreneurs originaires de l'Europe, du Liban mais aussi du reste de l'Afrique.

Le recensement de 1975 fait ressortir un taux d'étrangers s'élevant à 22 % de la population totale. La croissance naturelle est de 3,9 % par an; elle s'explique par une forte natalité due à une fécondité très élevée.

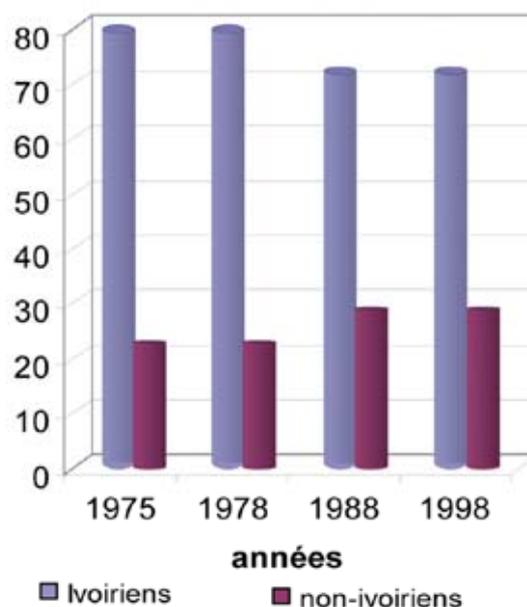
La croissance de la population, de nature expansionniste, s'essouffle progressivement par l'épuisement des ressources forestières, la crise économique, la modernisation sociale et culturelle, la politique de planning familial et de santé de reproduction. On note ainsi aujourd'hui : une stabilisation de la mortalité (15 pour mille), après une longue phase de diminution et de la natalité (49 pour mille), une première baisse de la fécondité (5,7 enfants par femme), un léger recul de la croissance naturelle (3,4 %), un ralentissement de la croissance urbaine (5%), un affaiblissement des soldes migratoires et une stabilisation spatiale relative du peuplement et des frontières agricoles. La croissance naturelle demeure cependant encore rapide, de par l'importance du poids des générations en âge reproductif, mais devrait se réduire progressivement, si les tendances actuelles sont pérennisées⁶⁷.

5-2-4 Politique d'immigration

L'absence de politique d'immigration depuis l'indépendance explique les flux migratoires vers la Côte d'Ivoire, constatés. La Côte d'Ivoire, avec une population constituée pour 26 % (RGPH 1998) d'étrangers serait donc en train d'amorcer sa transition démographique. Ce fort taux d'immigration (graphiques 8 et 9) a pour conséquence une fracture sociale entre les populations locales et les populations étrangères à

cause de la concurrence sur les emplois à partir de la crise économique des années 80. Les tentatives répétées des populations locales dans la conquête de nouveaux espaces économiques se sont soldées dans de nombreux cas par des échecs cuisants (cas du projet d'installation de commerçants, (AGRIPAC). La non maîtrise par les populations locales des activités commerciales et le succès, apparent ou réel, des populations d'origine étrangère a instauré une sorte de tension sociale latente qui pouvait à tout moment mettre à mal la cohésion sociale qui existait jusqu'alors.

Graphique 8 : Evolution de la population de Côte d'Ivoire 1975-1998



Source : INS

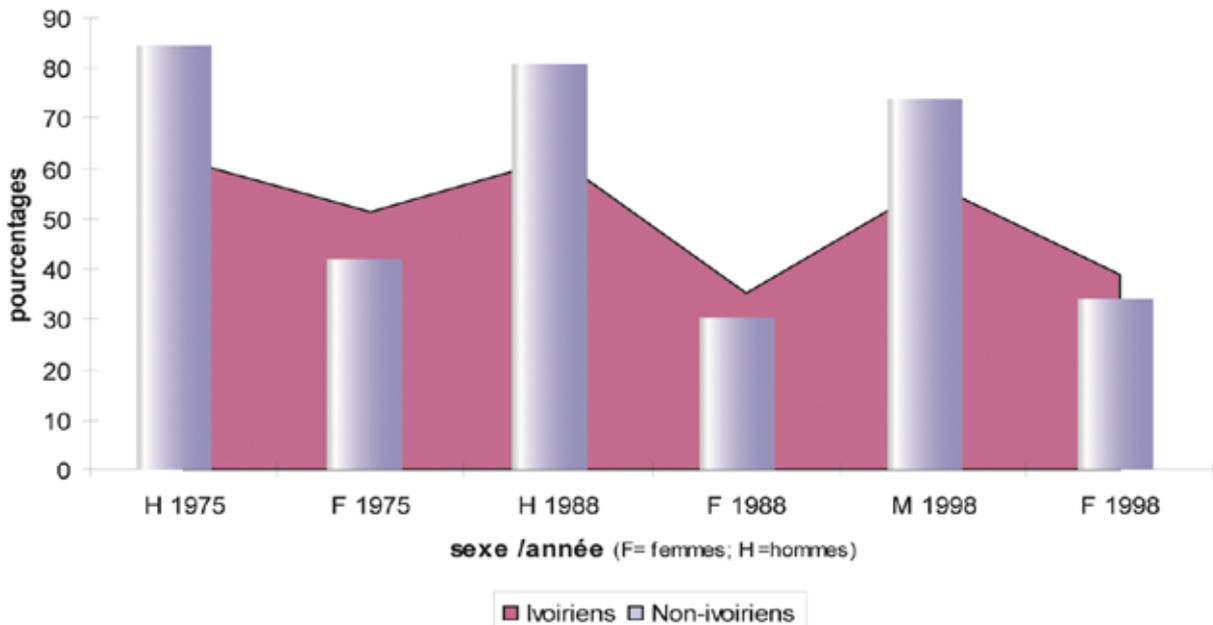
Tableau 4 : Croissance de la population nationale 1975-1998

POPULATIONS	ANNEES			
	1975	1978	1988	1998
IVOIRIENS	77.6%	77.5%	71.9%	72%
NON IVOIRIENS	22.4%	22.5%	28.1%	28%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : INS

⁶⁷ Tapinos et Al. Idem.

Graphique 9 : Répartition de la population ivoirienne par sexe et par nationalité (1975-1998)



Source : INS

5-2-5 Limites du régime de parti unique

La Côte d'Ivoire depuis son indépendance en 1960, a évolué jusqu'en 1990 dans un modèle de parti unique avec ses succès, ses inconvénients, ses échecs et ses dérives. Les mesures positives (développement de l'agriculture et des infrastructures, etc.) et négatives (dissuasion et répression) du pouvoir ont permis tout de même au pays de maintenir une stabilité politique favorisant une expansion économique pendant les deux premières décennies après l'indépendance.

Cependant, l'évaluation des droits politiques et des libertés démocratiques montre que de 1960 à 1990, le pouvoir politique souffrait d'un manque de démocratie conduisant à de graves dérives (mauvaise gouvernance financière, autoritarisme des barons du système, corruption, etc.) et montrant ses limites face aux bouleversements économiques qui ont engendré des bouleversements politiques.

Durant cette période, le fonctionnement du système politique se caractérise par un lien étroit entre le politique, l'armée, la police, le binôme café-cacao à l'état de matières premières. Le politique tire ses ressources du binôme café-cacao et l'alloue à la rémunération généreuse des forces de maintien de l'ordre public (police, armée, ...). Dès l'instant où le binôme est bien payé sur le marché international, le système politique fonctionne correctement et se perpétue. A partir de 1979, le pays connaît une crise économique profonde avec la dégradation des cours des principaux produits d'exportation. Cette crise a conduit aux plans d'ajustement structurel dès 1981, aux remous sociaux et politiques et à l'instauration du multipartisme en 1990. .

La stratégie de développement mise en œuvre par la Côte d'Ivoire au lendemain de l'indépendance se caractérise par une ouverture extérieure et un interventionnisme public important, permettant à la fois l'écoulement sur les marchés internationaux des produits agricoles ivoiriens, la mise en place

d'infrastructures publiques et la stabilisation des revenus agricoles. L'une des plus grandes faiblesses du modèle tient à sa forte sensibilité aux chocs externes. Les autres faiblesses telles que la forte consommation de produits manufacturés importés par les ménages locaux, la dépendance aux flux de capitaux provenant des bailleurs de fonds, la réalisation du budget de l'état de Côte d'Ivoire grâce aux appuis extérieurs, le parti unique, l'absence d'épargne privée,), ont contribué davantage à fragiliser le modèle économique ivoirien.

Le modèle tel que conçu ne pouvait être efficace que dans un cadre de parti unique et un monde bipolaire (zone d'influence russe et zone d'influence américaine) qui accordait plus d'importance aux alliés politiques qu'au respect des droits de l'homme et de la démocratie dans les différents pays. Par contre, dans un contexte global de démocratisation, de mondialisation, de disparition des clivages Est-Ouest, il est difficile, voire impossible, qu'un Etat moderne puisse appartenir au concert des nations sans prendre une option résolue sur la démocratisation, le respect des droits de l'homme, le respect des minorités, etc.

TROISIÈME PARTIE : LE DESEQUILIBRE SOCIAL ET SES CONSEQUENCES

CHAPITRE VI : ESSOUFFLEMENT DU MODELE IVOIRIEN

Cette section se focalise sur (i) l'absence d'adaptation du modèle ivoirien aux chocs exogènes, (ii) les causes internes de l'effondrement du modèle, (iii) les dégâts collatéraux de l'essoufflement.

6-1 Incapacité d'adaptation du modèle ivoirien aux chocs exogènes

Le modèle ivoirien dans sa conception comme dans son fonctionnement était très fragile aux chocs exogènes. En effet, ce modèle, depuis le premier plan décennal 1960 – 1970, donne la priorité au secteur privé pour le financement de l'économie. Le plan, à cette époque, rappelle qu'en attendant l'émergence d'entrepreneurs nationaux, l'Etat se transforme en investisseur dans tous les secteurs.

Cette vision d'un capitalisme d'Etat, mais très ouvert au secteur privé, a été une constance dans le modèle ivoirien. C'est ainsi que dans le secteur industriel, l'Etat a fait d'importants investissements tout en favorisant l'implantation du secteur privé. L'Etat a fait le choix de l'investissement privé tout en espérant que le transfert technologique se ferait automatiquement par ce biais. L'absence d'une politique d'appropriation technologique n'a pas permis l'industrialisation et a induit un coût d'endettement important pour l'ensemble de l'économie.

C'est aussi dans ce contexte de politique d'ouverture que l'agriculture qui est le pilier de l'économie sera gérée.

Le secteur café et cacao repose sur les populations politiquement dociles faisant partie de celles qui payent le plus la facture du développement à travers le mécanisme de stabilisation de la CAISTAB⁶⁸). Comme il a été montré dans la deuxième partie, la CAISTAB était au cœur de la

stabilité économique, politique, sociale et culturelle en Côte d'Ivoire. Elle permettait d'entretenir le clientélisme politique, les opposants politiques, les groupes sensibles (militaires) ou les plus irrévérencieux à l'égard du pouvoir (étudiants, élèves, enseignants) et les pauvres. Par ce procédé, l'Etat redistribue en quelque sorte les ressources tirées de la production et de la commercialisation du café et du cacao.

L'effondrement des cours du café et du cacao met à mal tout le dispositif du modèle ivoirien. La Caisse se retrouve dans l'incapacité de dégager un surplus pour assurer les transferts au reste de la population, notamment les plus sensibles politiquement.

L'incapacité du pays à faire face à ses engagements engendre les Plans d'Ajustement Structurel (PAS) qui vont modifier l'organisation économique sans tenir compte de leurs répercussions sociales et politiques⁶⁹. En effet, les PAS éliminent les privilèges des groupes sensibles et fragilisent davantage le modèle. En fait, les mesures d'ajustement structurel ont eu pour effets, entre autres, de réduire la rente des nationaux. C'est le début de leur entrée massive dans le secteur informel jusqu'ici l'apanage des étrangers.

Les Ivoiriens qui, durant la période de prospérité, étaient quasiment absents du secteur informel, se retrouvent dans les activités informelles à cause de la raréfaction de l'emploi dans le privé moderne et le secteur public.

Les PAS ont d'une certaine manière introduit une nouvelle forme de redistribution des ressources entre Ivoiriens et étrangers tout en accroissant la pression sur le secteur informel. Néanmoins, les étrangers, par la

⁶⁸ Sylla Kalilou. 2002.

⁶⁹ Azam, 1993.

« théorie des minorités bloquées », sont dans un avantage psychologique leur permettant de surclasser les Ivoiriens jusqu'ici mieux préparés pour exercer dans l'Administration.

Finalement, le modèle ivoirien a eu du mal à s'adapter aux chocs exogènes. Et, c'est l'une des raisons de son effondrement.

6-2 Raisons internes de l'effondrement du système

Au plan intérieur, le système s'est essouffé à cause de l'absence d'une vision de développement à long terme intégrant en plus de l'économique, le politique, le social, le culturel et la technologie.

Cette absence de vision à long terme peut être la résultante d'une faible utilisation de la recherche pour construire l'avenir. L'incapacité de la recherche à répondre à la demande sociale et la préférence des décideurs pour le court terme expliquent en partie la mauvaise utilisation des résultats de la recherche (Encadré 15).

Encadré 15 : La recherche et la prise de décision

La recherche en Afrique ne répond pas aux préoccupations des populations et des décideurs. Ces derniers conçoivent donc essentiellement la recherche comme une activité théorique sans ancrage avec la réalité. Cette position fragilise le financement de la recherche et surtout dans la prise en compte de ses résultats. Les chercheurs doivent tout en gardant leur âme (bonne connaissance théorique pour jouer leur rôle de veille stratégique), tenir compte des préoccupations des populations et des décideurs en les impliquant dans la définition, l'exécution et l'évaluation des programmes de recherche. Une telle démarche couplée avec une politique de dissémination plus adaptée permet de réduire le fossé entre la recherche et les parties prenantes.

Cependant, la réduction du fossé ne signifie pas l'utilisation immédiate des résultats de la recherche car les décideurs sont rationnels c'est-à-dire qu'ils incorporent les inputs de la recherche leur permettant de se maintenir au pouvoir.

Source : Ouattara et al.(2005)

De même que l'idée de construire une cohésion sociale à partir de l'économique uniquement n'a pas permis au

modèle de résister aux chocs externes, elle se montrera inopérante au plan interne.

En effet, le modèle, en posant l'hypothèse que le progrès économique induirait un stabilisateur automatique social n'a pas suffisamment investi dans les autres secteurs, notamment politique, culturel et technologique. Dans le secteur agricole par exemple, le système d'allocation des terres pour accroître les productions n'a pas été accompagné par une loi foncière clairement définie. Les immigrants ayant obtenu les terres selon une procédure coutumière, se considéraient comme propriétaires alors qu'au regard de la loi ils ne sont que des usufruitiers. Cette situation ne sécurise pas la propriété foncière et est source de nombreux conflits entre propriétaires terriens et migrants.

A cela, s'ajoute l'absence d'une politique d'immigration favorisant une intégration véritable. Au plan économique par ailleurs, le choix de l'industrialisation rapide sans appropriation technologique a induit un déséquilibre entre le secteur agricole et le secteur industriel en raison du taux de change relatif favorable au dernier

En plus, les mécanismes de régulation au niveau politique, économique et social se sont avérés inadaptés au contexte nouveau. En effet, la consultation d'un groupe restreint de leaders religieux, syndicaux, de jeunes ou de femmes permettait au modèle, dans le parti unique, de diagnostiquer les problèmes. Instrumentalisés, ces leaders régulaient plus ou moins les mécontentements dans le sens souhaité par le régime. Ce mécanisme s'est avéré inadapté au contexte nouveau caractérisé par une crise économique aiguë, un poids excessif de la dette extérieure et un niveau de chômage élevé.

En outre, au plan géopolitique, tous les groupes sociaux n'avaient pas les mêmes opportunités au niveau de la participation à la gestion publique. Une telle

représentation confinait les Gur et les Mandés dans les secteurs tels que le commerce et l'agriculture. De ce fait, les différents groupes sociaux sont affectés différemment par les chocs externes et internes, ce qui a contribué à essouffler le modèle.

6-3 Dégâts collatéraux et redémarrage par l'économique

Les décideurs, et surtout les institutions internationales comme on le sait, ont accordé l'essentiel de leur attention aux aspects économiques pour relancer la machine lorsque celle-ci s'est arrêtée. Ils faisaient implicitement l'hypothèse que l'économie étant le pilier du modèle, son redémarrage permettrait l'activation automatique du politique, du social et du culturel.

Dès 1981, la Côte d'Ivoire expérimente les PAS avec pour objectif de stabiliser puis relancer la croissance durable de l'économie. Le premier PAS de 1981-1983 est une restructuration des comptes de l'Etat afin de maîtriser les dépenses d'investissement et de fonctionnement. Ce PAS met en place un compte consolidé de l'Etat en faisant le bilan des fonds de la CAISTAB et des sociétés publiques. D'autres mesures sont prises notamment, la réduction des baux administratifs, ainsi que la réduction des bourses par le biais de l'augmentation du coût des repas dans les cités universitaires qui vont affecter les « enfants gâtés » du régime que sont les enseignants, toutes catégories confondues, quelques fonctionnaires privilégiés et les étudiants. Ceux-ci vont rompre le contrat social avec le régime par les grèves en 1982. Le charisme du Président permettra de sortir de la crise avec le changement du Ministre de l'Education Nationale et la poursuite de l'ivoirisation des cadres entamée au milieu des années 1970.

Le deuxième PAS est plus sévère. Il prône la réduction des investissements publics, de la masse salariale, des

bourses des étudiants. Il accélère l'ivoirisation des cadres. Les Ivoiriens occupent de plus en plus de postes dans le secteur public en remplacement des coopérants français et africains. La brutalité de cette réforme produit au plan social un sentiment nationaliste qui se met en marche en 1985.

Les résultats du deuxième PAS sont jugés satisfaisants par les autorités avec une économie d'une dizaine de milliards de francs CFA, du fait du non reversement des salaires indus à des fonctionnaires fictifs, de la réduction du déficit budgétaire passant de 11,3 % en 1981 à 2,4% du PIB en 1986.

Mais, la reprise amorcée sera de courte durée. En fait, l'embellie économique observée était due à la montée des cours du café et du cacao du fait de la sécheresse ayant affecté certains grands pays producteurs concurrents de la Côte d'Ivoire.

Après ce deuxième PAS, une période de flottement est observée à cause de l'incapacité du pays à respecter certains de ses engagements, notamment le paiement de la dette. C'est dans ce contexte difficile qu'interviennent certains mouvements sociaux de contestation et la montée du banditisme. Le Président convoque un Conseil National pour préparer les esprits aux changements et aux difficultés à venir. Durant ce Conseil, le patronat ivoirien dénonce la dette de l'Etat et, surtout, le SYNARES réclame l'ouverture politique au multipartisme.

C'est dans ce contexte que le Président fait appel pour la première fois à un technocrate pour assurer les fonctions de Premier Ministre, en la personne de Monsieur Alassane Dramane Ouattara pour mettre en œuvre une politique de restructuration. Ce plan préconisait une réduction des dépenses de 90 milliards par une maîtrise des dépenses publiques et une augmentation des

recettes de 40 milliards en privatisant notamment certaines entreprises publiques.

Comme on le constate, les PAS ont eu pour impacts collatéraux : la réduction du pouvoir du Président, la désorganisation de la vie sociale et politique et l'absence d'une politique de long terme au détriment d'une politique de court terme axée sur le remboursement de la dette. Ils ont montré que la construction par l'économie n'était pas la meilleure stratégie. Même, si l'économie reprend à la faveur de la dévaluation du franc CFA, elle ne pouvait plus agir par les mêmes canaux que par le passé pour stabiliser les secteurs politique et social car les PAS ont rompu les liens entre ces secteurs.

Au total, la mise en œuvre des PAS s'est traduite, au plan social, par la réduction voire la suppression des investissements publics en direction des secteurs sociaux que sont la santé, l'éducation, les logements sociaux, etc. L'aggravation des difficultés économiques des populations et la dégradation de leurs conditions de vie ont certainement contribué à la montée des mécontentements sociaux et favorisé l'effritement de la cohésion sociale.

La Banque Mondiale et le FMI prenant conscience de ces interactions ont modifié leurs stratégies d'intervention. En lieu et place des politiques de stabilisation, elles ont initié des politiques de développement en vue d'une meilleure prise en compte du secteur social dans la formulation de leur politique.

CHAPITRE VII : LES CAUSES DU DESEQUILIBRE SOCIAL

A part la crise économique et l'incapacité du modèle ivoirien à s'adapter aux chocs extérieurs, les causes du déséquilibre social sont plus profondes. Pour mieux apprécier, il conviendrait de revisiter (i) les causes du déséquilibre social conduisant aux guerres civiles en Afrique, (ii) le redémarrage du modèle ivoirien par le biais culturel ou l'ivoirité et (iii) les autres spécificités du déséquilibre social ivoirien.

7-1 Causes lointaines et proches du déséquilibre social conduisant au conflit armé en Afrique

Collier et al. (2000) ont identifié trois facteurs qui expliquent le déclenchement d'une guerre civile. Pour ces auteurs, il existe d'abord les motifs économiques. La prépondérance d'un petit groupe de matières premières avoisinant (25 à 30% du PIB) est susceptible d'attirer des convoitises qui aboutissent souvent à des rébellions. Cette position est aussi celle défendue par Azam (1995) qui explique que la rébellion ne se déclenche dans un pays que si elle est rentable. Les rebelles font donc un calcul économique en tenant compte des inputs qu'ils engagent et surtout du gain espéré.

En outre, l'existence d'une richesse importante dans le pays peut être utilisée par la rébellion comme un prétexte de sécession. Elle développe ainsi des griefs contre le gouvernement central parmi lesquels la mauvaise répartition de cette richesse qui ne profite qu'au pouvoir.

Le second facteur qui stimule la guerre civile est l'absence d'alternative économique et politique. Collier et al. (2000) montrent que plus il y a la pauvreté et l'inégalité dans un pays plus grand est le risque de voir naître un conflit.

Pour sa part, Doob (1984) cite la théorie du déterminisme économique selon laquelle les guerres sont livrées parce que les hommes en place - dirigeants politiques, hommes

d'affaires, banquiers - croient que la victoire militaire apportera des gains économiques. Il y a des "*pulsions économiques derrière une politique nationale*" Doob (op. cit.). Il indique par ailleurs qu'il existe un lien très étroit entre l'impérialisme (dont le but est en grande partie, sinon exclusivement économique) et les guerres aussi bien civiles qu'internationales. Ceci se vérifie surtout dans les guerres entre nations.

A l'intérieur d'un même pays, la cause qui revient le plus souvent et sur laquelle les auteurs semblent s'accorder est celle relative aux motifs d'injustice ou à un sentiment d'exclusion que développe la classe dirigeante. En effet, si l'on s'en tient à Mooney (1995), les guerres naissent souvent du sentiment qu'une injustice a été commise dans le passé ou qu'elle risque de l'être dans l'avenir (Mooney, 1995). Dans ce cas, le conflit est mené pour y mettre fin ou pour prévenir l'injustice virtuelle. Mais la violence peut-elle vraiment instituer ou re-instaurer la justice sociale ?

Les conflits et l'usage de la violence s'inscrivent dans une relation sociale spécifique et déséquilibrée engendrée par des facteurs multiples : l'accès aux ressources naturelles, l'identité ethnique et culturelle, les pressions démographiques, les différends frontaliers, les tensions politiques et militaires ainsi que les frustrations de tous genres, douleurs physiques et psychologiques (Musila, 2002).

L'analyse des crises distingue les facteurs structurels des éléments conjoncturels ou d'escalade (Musila, op. cit.). Les facteurs structurels sont identifiés comme les racines des conflits. Il peut s'agir d'exclusion d'un groupe en fonction de ses origines ou de son identité, dans un contexte de compétition accrue pour la terre, l'eau ou d'autres ressources vitales. La division ethnique, selon Mooney (op. cit.), alimente la plupart des guerres civiles

dans la mesure où les parties en conflit s'appuient sur les divisions existant au niveau de l'origine ethnique, la tribu, le clan, la religion, la langue ou quelques autres aspects de l'héritage. Toutefois Elbadawi et Sambanis (2000) soutiennent que la diversité ethnique en Afrique est plutôt dissuasive et n'explique pas les causes des guerres civiles. Les rebellions s'appuyant en général sur un sous-groupe social ethnique ou religieux, il en vient qu'un soutien n'est pas aussi évident dans une société à diversité ethnique forte. Celle-ci peut au contraire être source de réduction des risques de violence à grande échelle. Pour eux, les guerres civiles en Afrique trouvent leur explication dans des facteurs économiques tels l'extrême pauvreté, la dépendance aux ressources naturelles et le manque de démocratie. Collier et al. (2002) sont plus précis en indiquant que c'est lorsqu'une ethnie représente plus de 45% de la population que cette dominance accroît le risque de conflit.

Le conflit peut naître également de la nature des institutions sociocritiques ou juridiques, en vigueur, des différentes idéologies identitaires, « ethnicistes » ou autres qui entretiennent un climat de tension ou favorisent des confrontations.

Quant aux facteurs conjoncturels, qualifiés aussi de facteurs aggravants, on peut citer les flux des réfugiés, les mouvements incontrôlés des groupes armés (milices, escadrons de la mort). Selon Musila (2002) les principales sources des conflits sont :

- Les crises foncières et les différends relatifs à la gestion des ressources naturelles (eau, terre, minéraux, pâturages...);
- Les conflits liés aux enjeux culturels et identitaires ou ethniques ;
- Les crises socio-économiques ;
- Les conflits relatifs aux migrations et aux flux de réfugiés ;
- Les différends frontaliers entre Etats ;
- Les crises politiques impliquant une révolte armée, une violence entretenue par l'Etat ou des conflits militaires ;
- Les drames socio psychologiques.

En plus de ces causes, certains auteurs indexent le VIH/SIDA. Cette pandémie est soupçonnée de banaliser la mort et de favoriser la préparation psychologique des populations à la guerre. Enfin, la presse est au rang des facteurs contribuant à l'exacerbation des tensions sociales qui alimentent les guerres surtout si elle s'appuie sur l'ethnicisme, la division religieuse et la haine.

7-2 Causes de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire

A la lumière des causes des conflits susmentionnées, le constat est que la Côte d'Ivoire à elle seule fait la superposition des sept sources : une forte population d'immigrés, de nombreux conflits fonciers opposant autochtones-allochtones, allochtones-allogènes, autochtones-allogènes ; une crise économique qui perdure depuis 1980 entretenue par la crise socio-politique après l'embellie de 1994-1998 ; les crises politiques à répétition (le problème lié à la transition politique depuis le décès du Premier Président Félix Houphouët-Boigny) ; les drames socio psychologiques (exactions policières ou paramilitaires, attentats contre les autorités politiques et administratives et forte corruption de certains corps de métiers de l'administration).

7-2-1 Insuffisance de liberté démocratique

Le degré de liberté démocratique a fait l'objet d'une évaluation par le Centre pour le Développement International et la Gestion des Conflits (CIDCM) du

Maryland College Park à travers son programme du Réseau de recherche intégrée sur les conflits sociétaux (INSCR). Les résultats de la période 1960 à 2000 pour la Côte d'Ivoire figurent dans le tableau 5.

Tableau 5 : **Droits politiques et libertés démocratiques en Côte d'Ivoire de 1960 à 2000**

VARIABLES	ANNEES				
	1960	1990	1994	1999	2000
INDICE COMPOSITE (POLITY)*	-9	-7	-6	-88	4
INSTITUTIONNALISATION DE LA DEMOCRATIE (DEMOC)	0	0	0	-88	5
INSTITUTIONNALISATION DE L'AUTOCRATIE (AUTOC)	9	7	6	-88	1
REGULATION DU RECRUTEMENT DU CHEF D'ETAT (XRREG)	2	2	2	-88	2
OUVERTURE DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT DU CHEF D'ETAT (XRCOM)	1	1	1	-88	2
CONTRAINTES SUR LE POUVOIR DE DECISION DE L'EXECUTIF (XCONST)	1	2	3	-88	5
COMPETITIVITE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE (PARCOM)	1	2	2	-88	3

Source : CIDCM/INSCR; * -10 fortement autocratique ; 10 fortement démocratique. Le nombre -88 indique année de turbulence politique et aucune donnée n'a été collectée.

7-2-1-1 Liberté démocratique de 1960 à 1990

La Côte d'Ivoire indépendante en 1960 sera dirigée par Félix Houphouët Boigny pendant une trentaine d'années. Durant cette période, une petite élite de politiciens a soutenu un degré remarquable de stabilité politique dans un pays à parti unique le PDCI RDA. Des élections sont néanmoins organisées tous les cinq ans avec une seule candidature, celle du président en place. Le pouvoir traite avec l'opposition souterraine par la combinaison du patronage et de la répression.

En dépit des dissuasions dues à la nature du pouvoir et surtout grâce à la stabilité politique, l'économie va connaître une expansion pendant la première décennie après l'indépendance. C'est la période du « miracle ivoirien » avec un PIB qui augmente à un rythme proche de 8% en moyenne (Cogneau et Nesple-Somps 1999). Cette expansion va se maintenir jusqu'en 1978. De 1979 à 1980, le pays connaît une crise réelle avec une dégradation des cours des matières premières qui

conduit au premier plan d'ajustement structurel en 1981. Les difficultés économiques induisent des remous sociaux et politiques qui conduisent à l'institution du multipartisme en 1990. L'évaluation des droits politiques et des libertés démocratiques montre que de 1960 à 1990 le pouvoir politique souffrait d'un manque de démocratie avec un indicateur d'ouverture politique de -9 en 1960 qui traduit un pouvoir autocrate. La situation s'améliore en 1990 (-7) par rapport à son niveau de 1960 grâce à l'institution du multipartisme.

7-2-1-2 Liberté démocratique de 1990 à 1994

L'institution du multipartisme en 1990 améliore l'ouverture politique mais la compétition reste encore fermée et s'apparente à la situation du parti unique.

7-2-1-3 Liberté démocratique de 1994 à 1999

Après la mort du Président Houphouët-Boigny en 1993, la succession est assurée par le Président de l'Assemblée Nationale d'alors, Henri Konan Bédié. Les élections qui suivent en 1995 sont boycottées par

l'opposition qui dénonce les mauvaises manœuvres du pouvoir pour se maintenir. La situation ne s'améliorera pas jusqu'au 24 décembre 1999, date du premier Coup d'Etat que connaîtra le pays. L'année 1999 marque donc une transition politique en Côte d'Ivoire.

7-2-1-4 Liberté démocratique de 1999 à 2002

La transition politique menée par les militaires va décrier l'atmosphère les premiers mois. La nouvelle constitution soumise au vote va exacerber les tensions entre ivoiriens avec les conditions d'éligibilité du Président de la République, mettant encore une fois à mal la cohésion sociale. Des élections présidentielles seront organisées en 2000 ce qui améliore la situation démocratique du pays. A partir de l'an 2000, le pouvoir essaie d'apaiser les tensions politiques avec l'organisation d'élections législatives boycottées par certains partis et des élections municipales ouvertes à tous. Ce que confirme l'indice PARCOM qui mesure la compétitivité de la participation politique avec une valeur égale à 3 la plus élevée depuis 1960. Mais cette situation va radicalement changer en septembre 2002 avec l'éclatement de la crise militaro-politique. Depuis, la Côte d'Ivoire vit une situation exceptionnelle avec des accords entre le pouvoir et la rébellion qui contrôle une partie du territoire et la présence des forces onusiennes et françaises.

Au total, le déficit démocratique a persisté, même après l'instauration du multipartisme en 1990. L'accumulation de contestations électorales, avec notamment le boycott actif de 1995 initié par le FPI et le RDR et le rejet en 2000 des candidatures des leaders des deux principaux partis politiques ivoiriens, explique dans une large mesure l'éclatement du conflit armé actuel. L'effet conjugué de ce déficit démocratique, des contestations des compétitions électorales et un certain nombre de facteurs comme l'émergence des questions identitaires

exacerbées par le concept d'ivoirité ont renforcé les divisions de la société ivoirienne et mis à mal la cohésion sociale et l'unité nationale.

7-2-2 « Ivoirité »

L'ivoirité est sans doute l'un des concepts qui a contribué le plus à la rupture du contrat social. Ce concept était pourtant censé donner un souffle nouveau au modèle ivoirien. Tout se passe comme si les concepteurs de l'ivoirité ne croient plus à une cohésion sociale par l'économie dans un contexte où les ressources sont rares et la redistribution doit tenir compte des autochtones. Koffi N. (1996) précise le concept d'ivoirité qui est tout un ensemble de critères socio-historique, linguistique désignant le fait d'être ivoirien.

Cependant, ce concept apparemment anodin pour la reconstruction d'une identité nationale a été interprété et utilisé à des fins diverses notamment par les forces de l'ordre, les hommes politiques et l'administration. Cela a entraîné la méfiance et un climat de tension qui ont abouti au conflit armé de septembre 2002

7-2-3 Politisation de l'école

La crise ivoirienne est aussi la crise de l'école. La quasi-totalité des figures clés de la crise actuelle sont issus du milieu syndical universitaire. Pour certains, celle-ci apparaît comme « la révolte des enfants gâtés du système ». En effet, l'école a été un élément clé du développement du pays. Elle a joué un rôle dans la cohésion sociale à travers l'affectation des élèves hors de leur région d'origine. En outre, un effort budgétaire important a été consenti pour ce secteur.

Ce système harmonieux a bénéficié de fortes subventions pour apaiser les élèves, les étudiants et les enseignants qui étaient les incontrôlés du système. Dès que les PAS ont réduit les subventions, l'école sera le premier espace de revendication. Les « enfants gâtés » vont exiger leurs privilèges.

Cela constitue naturellement un espace propice pour les nouveaux partis politiques à la recherche de frustrés de l'ancien système. Le parti unique va réprimer les différentes revendications et entamer la bataille pour la récupération de l'école qui rentre ainsi dans la politique.

Les différentes répressions et en réponse, l'élaboration de stratégies pour formuler les revendications et contrecarrer les arguments des autorités ont donné naissance à de véritables harangueurs de foules et ont fait le nid des contestations de l'autorité de l'Etat, ce qui est un signe de rupture de la cohésion sociale.

L'école est ainsi passée du statut de privilégié à un statut de précarité avec des difficultés à former des cadres compétitifs sur le marché de travail.

7-2-4 Instrumentalisation et politisation de l'armée

En fait, l'armée ivoirienne n'a jamais vraiment existé en terme d'organisation militaire classique. Le président Houphouët-Boigny, du temps de son règne, avait tout mis en œuvre pour se doter d'un « service armé minimum », afin d'éviter, comme cela se passait fréquemment dans les pays voisins, une floraison de Coups d'État. Pour ce faire, il avait mis sur pied une armée d'opérette, avec une bonne prise en charge, financière et matérielle, des officiers supérieurs. Dans le cadre de la coopération militaire, la Côte d'Ivoire a signé des traités ou accords bilatéraux avec la France. Enfin, une police mais surtout une gendarmerie bien équipée furent constituées pour les besoins de l'ordre public. Les successeurs d'Houphouët-boigny par peur ou par prudence ont reconduit le même schéma, l'armée ivoirienne a toujours été une armée de conscription et maintenu dans un état embryonnaire avec le leitmotiv « pas d'arme pas de Coup d'Etat ». Ils fondaient la sécurisation de leur pouvoir plus sur les accords de défense avec la France et surtout sur la présence militaire. Cette armée n'a jamais pu établir à l'épreuve des faits son caractère républicain. Néanmoins

il faut noter qu'en Côte d'Ivoire les différents pouvoirs qui se sont succédés se sont dans leur presque totalité appuyés sur le corps de gendarmerie pour stabiliser leur pouvoir.

Tout cet édifice s'est écroulé à la faveur des remous successifs qu'a connu l'armée ivoirienne. La première crise marquante était liée à la situation matérielle et morale délabrée des soldats, les problèmes qui la minaient étaient complexes (problème avec la hiérarchie, mauvaise condition de vie, sous équipement, ...). Face à cette mutinerie de 1990, le Président Houphouët-Boigny pour les contenter et étouffer les contestations a concédé la possibilité aux militaires de rester dans l'armée jusqu'à 55 ans. Une décision lourde de conséquences, car elle a renversé totalement la pyramide des âges. Alors que, dans une armée normale, il y a à peu près un sous-officier pour quatre soldats, au sein des Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire on se retrouvait avec un ratio d'un sous-officier pour un soldat et demi.

En 1992, l'armée est impliquée dans une opération de maintien d'ordre au campus universitaire de Yopougon bilan de l'opération sur la résidence universitaire : viols, casses, nombreux blessés graves par défenestration. En fait, du fait des forces engagées, beaucoup d'observateurs ont estimé qu'il s'agissait plus d'une opération punitive que d'un maintien de l'ordre (Forces d'Intervention Rapide, Para Commando – un corps d'élite de l'armée ivoirienne). L'utilisation de ces forces a été justifiée par le Pouvoir pour arrêter le cycle de grèves à répétition, initiées par des étudiants accusés d'être manipulés par l'opposition politique. Ces grèves avaient pour conséquence de paralyser le système éducatif.

Bien que les faits de violence aient été reconnus et établis par une commission nationale d'enquête, ils n'ont

donné lieu à aucune poursuite judiciaire des coupables, consacrant de fait, l'impunité de l'armée.

En 1995, lors des élections présidentielles, le chef d'état major de l'époque, le Général Robert Guéi refuse de faire sortir l'armée pour réprimer le boycott actif des élections initié par l'opposition. Il est alors accusé de fomenter un Coup d'Etat, et suspecté d'accointances avec l'opposition. A cet effet, Il sera démis de ses fonctions et va rentrer en disgrâce avec le pouvoir.

Le summum de la politisation et de l'instrumentalisation de l'Armée est atteint avec le Coup d'Etat de décembre 1999. A l'origine du soulèvement, une partie de l'Armée en rupture avec une certaine légalité. On peut avancer deux raisons : la première, mineure, était la situation matérielle et morale très délabrée des soldats ; la seconde, majeure, était la crise sociopolitique.

Pour asseoir son pouvoir militaire, le général Robert Guéi devenu Chef de l'Etat à la suite du putsch de décembre 1999, rappelle dans l'Armée et pour sa garde personnelle environ 500 personnes, tous d'anciens militaires surnommés les Zinzins et Bahéfoué. Ce sont des non-inscrits régulièrement dans l'effectif de l'armée mais que le Général rémunérait à hauteur de 50 000 FCFA par mois par personne. Ces personnes qui avaient la hantise du chômage et de la rue, redoutaient leur départ de l'armée en dépit des plans de réinsertion professionnelle et social. Ensuite, vient le cas de la classe 98 2A qui après le service militaire obligatoire de 18 mois, refuse la démobilisation pour des raisons économiques.

L'armée va dès lors se constituer en groupes armés informels, tels la Camora, les Brigades Rouges, les Zinzins et les Bahéfoués, qui ont terrorisé les populations tout au long de la transition militaire. Les querelles internes par groupes interposés, vont étaler au grand jour les divisions au sein des forces de défense et de

sécurité entre la hiérarchie et les soldats du rang et entre les différents corps de l'armée.

A partir du moment où le général Guéi décida de se présenter aux élections présidentielles d'octobre 2000, contre l'avis d'une partie de ses frères d'armes, l'unité qui semblait régner au sein du Comité National de Salut Public (CNSP), l'organe chargé de gérer la transition militaire, allait voler en éclats, avec l'arrestation de certains de ses cadres.

A la suite de la mauvaise gestion en 2000, des élections présidentielles et législatives que des violences émaillèrent, bon nombre de soldats, en rupture de ban avec l'armée régulière, ont été contraints à l'exil.

L'absence de condamnations fermes du Coup d'Etat par la société civile et les partis politiques a contribué à la légitimation de l'intrusion des militaires dans la vie politique. Ainsi, la situation de rébellion dans le Nord du pays ne peut résulter que des soubresauts qu'a connus l'armée et qui a abouti à la rupture de ban d'une partie des militaires avec l'armée régulière. Cet état de chose a entamé la spécificité de l'armée en introduisant en son sein des divisions claniques aux conséquences désastreuses pour l'équilibre de la société.

7-2-5 Défaillance du système judiciaire, corruption et impunité

Beaucoup d'observateurs s'accordent sur le fait que la défaillance du système judiciaire, la dégradation des valeurs morales, la corruption et le sentiment d'impunité qui se sont développés avec la crise économique et sociopolitique ont contribué à la rupture de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

L'analyse du système judiciaire peut se faire à plusieurs niveaux. Il y a la perception qu'ont les simples citoyens sur le fonctionnement de la justice, la capacité de celle-ci à résoudre les litiges entre les acteurs économiques et son fonctionnement dans le règlement des différends administratifs et politiques. On peut noter que le système

judiciaire ivoirien s'est illustré de façon négative ces dernières années à travers plusieurs dossiers à caractère économique ou politique. On peut citer entre autres l'affaire Nasra, l'affaire COMSTAR et l'affaire IVOIRE CAFE. Au regard des rebondissements que ces dossiers ont connus, il semble que la justice ivoirienne n'a pas été en mesure de trancher les litiges qui ont été soumis à son jugement.

Par ailleurs, les décisions arrêtées dans plusieurs dossiers à caractère politique ont donné l'image d'une justice aux ordres. C'est le cas notamment des procès des dirigeants de l'opposition conduite par le FPI en 1992, celui des dirigeants du RDR en 1999 et le procès de certains agents des forces de l'ordre dans l'affaire du charnier de Yopougon, sans compter les nombreux contentieux électoraux qui ont entouré les élections depuis l'instauration du multipartisme.

Ces dysfonctionnements du système judiciaire qui ne datent pas de la crise actuelle ont favorisé le développement de l'impunité et la violation des droits humains. Ainsi, durant les dix dernières années, la police, la gendarmerie et l'armée ivoirienne ont-elles été accusées, maintes fois, de graves violations des droits humains sans toutefois que cela puisse donner lieu à un procès en justice (Human Rights Watch, 2004)⁷⁰.

Parallèlement, les défaillances du système judiciaire se sont accompagnées d'une montée de la corruption qui touche tous les corps de métier et toutes les couches de la société, à tel enseigne qu'en 2004, la Côte d'Ivoire apparaît comme le pays africain le plus corrompu après le Nigeria. Elle occupe le 133^{ème} rang sur 145 dans le classement de Transparency International, faisant ainsi d'elle le 8^{ème} Etat le plus corrompu du monde, ex aequo avec la RDC, l'Indonésie, la Georgie, le Tadjikistan et le

Turkmenistan. L'analyse de l'évolution de l'indice de perception de la pauvreté de la Côte d'Ivoire montre que la corruption s'est développée dans le pays ces dernières années comme l'indique la courbe du graphique 10⁷¹.

Encadré 16 : Corruption et enrichissement illicite

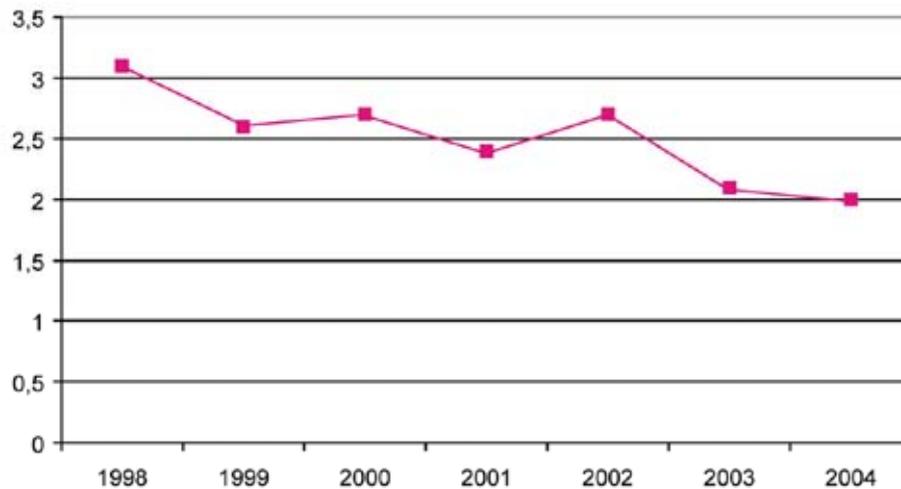
L'état des lieux réalisé a mis en évidence au moins trois facteurs explicatifs de la corruption. En premier lieu, l'absence de transparence dans les pratiques et processus. Ensuite, l'opacité de l'Administration, la complexité et la rigidité des procédures, qui constituent le terreau des pratiques de l'existence de niveaux de salaires peu attractifs et la désresponsabilisation des fonctionnaires, le cadre peu incitatif d'actions, notamment l'absence de plans de carrière. Un autre aspect qui favorise la corruption concerne l'absence de sanctions/ récompenses et la faible crédibilité de la justice (avec des magistrats insuffisamment formés en matière de procédures et de dépenses publiques). De plus, l'absence de contrôle systématique du service fait et/ ou l'insuffisance du suivi de la consommation budgétaire qui offrent un terrain libre à toutes les tentations.

Source : Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités.-

⁷⁰ Human Rights Watch (2004). Côte d'Ivoire : panorama des droits humains. <http://cipdtf.ruwen.net/hrw012004.htm>.

⁷¹ L'indice de perception de la corruption de transparency International reflète la perception des hommes d'affaires, des universitaires et des analystes de risques. Il varie de 0 à 10 ; et plus faible est le niveau de l'indice, plus corrompu est le pays concerné.

Graphique 10 : Evolution de l'indice de perception de la corruption en Côte d'Ivoire de 1998 à 2004



Source : Compilation de données de Transparency international (www.transparency.org)

Dans la perspective de la réconciliation et la reconstruction nationales, la réforme du système judiciaire et la lutte contre la corruption doivent être des actions prioritaires.

7-2-6 Instauration de la carte de séjour : source de divorce entre Ivoiriens et non Ivoiriens.

Les étrangers ont été totalement acceptés dans le tissu social ivoirien en période de prospérité. Ils avaient pratiquement les mêmes droits que les ivoiriens jusqu'au droit d'allocation familiale et de vote à l'élection présidentielle.

Une telle intégration a été mise à mal une fois la période de prospérité terminée. La rupture brusque des droits autrefois accordés aux étrangers a introduit un choc dans le tissu social ivoirien. Cela va du refus du droit de vote aux différentes élections à l'introduction de la carte de séjour en 1992. Malgré les explications sur le bien fondé de cette carte, elle est perçue comme une obligation de l'étranger à contribuer au redressement économique. De même, elle a souvent occasionné des abus de la part des forces de l'ordre lors des opérations de contrôle et creusé le fossé entre les populations d'origine étrangère et le reste de la société ivoirienne.

7-2-7 Accroissement de la pauvreté, de l'inégalité et l'expansion du sida

La pauvreté a gagné du terrain en Côte d'Ivoire. En effet, elle est passée de 10% en 1985 à 40% en 2000. Cette pauvreté est la résultante de la politique de développement qui n'a pas permis, entre autres, de résorber le chômage et d'accroître les opportunités de rémunération de la population. Dans le même temps, l'inégalité s'est accrue. Cette inégalité occasionne la violence et prédispose les populations à la recherche des opportunités de survie y compris par la violence.

L'inégalité et la pauvreté favorisent le déclenchement de la guerre civile en rompant l'idée d'un bien être en absence d'opportunité pour les défavorisés.

La Côte d'Ivoire étant le pays le plus touché d'Afrique de l'Ouest, l'expansion du sida renforce la pauvreté et l'inégalité tout en disloquant la cellule familiale et en réduisant la force de travail contribuant ainsi à la construction d'une société sans cohésion sociale. La mauvaise réponse à la lutte contre le sida a été à l'origine de ce résultat (CIRES , 2002).

7-2-8 Presse partisane

La presse dans une société où le taux d'alphabétisation est relativement faible joue un rôle important dans la formation de l'opinion publique. Le parti unique a forgé les esprits à considérer la « vérité » en provenance du journal unique de l'époque.

Avec le multipartisme, l'éclosion d'une nouvelle presse sans préparation aucune et annexée aux partis politiques a conditionné les mentalités à l'affrontement par presse interposée. La mise sous contrôle de la presse par les partis politiques est d'autant plus aisée que l'entreprise de presse n'est pas rentable. Les subventions en provenance des partis politiques sont assorties de conditionnalités incluant l'alignement de l'éditorial sur les « vérités » des partis. Les journalistes, en lieu et place de leur métier, sont de véritables politiciens.

Les organes de presse se trouvent être les garants de la propagande des partis politiques et activent ainsi la haine et la division au niveau de la société.

7-2-9 Société Civile politisée ou les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

La société civile en général et les ONG en particulier jouent un rôle important dans la démocratisation de la société. Des études importantes de Fukuyama, de Coleman montrent comment la société civile inclut les défavorisés et se présente comme la voix des « sans voix ». Dans un contexte de mondialisation où l'Etat est affaibli, la société civile se substitue à l'Etat pour offrir des alternatives aux plus défavorisés. Tout se passe comme si l'Etat doit leur concéder certaines activités dans lesquelles il n'a pas avantage comparatif ; l'exemple du sida est illustratif à cet égard. En effet, la lutte contre le sida par le haut n'a pas donné les résultats escomptés

d'où l'alternative de lutte proposée par les ONG (CIRES, 2002)⁷².

Mais, la société civile peut également être un indicateur d'une grande politisation de la société. Elle peut apparaître, dans ce cas, comme un moyen de repositionnement de certains acteurs politiques moins compétitifs qui transitent par ce secteur pour faire leurs armes et rebondir sur la scène politique (Sylla, 2003)⁷³. Une telle affirmation est mise en lumière par le tableau suivant.

Tableau 6 : Répartition des ONG en fonction de la date de création

DATE DE CREATION	NOMBRE D'ONG	POURCENTAGE (%)
AVANT 1990	4	6
DE 1990 A 1999	26	39
DEPUIS 1999	37	55
TOTAL	67	100

Sources : Sylla (2004)⁷⁴

Ce tableau indique qu'avant la restauration du multipartisme, il y avait très peu d'ONG. Après la libéralisation de la vie politique, on constate une floraison d'ONG, qui, dans les faits, s'adosent sur les partis politiques dont ils défendent souvent les positions lors des périodes de crise. Le fait que plus de 50% des ONG de l'échantillon analysé aient été créées après 1999 est révélateur de cette tendance à « la satellisation » de ces organismes aux Partis qui les ont suscités.

Globalement, la création des ONG en Côte d'Ivoire a suivi trois temps forts :

- Avant 1990 : cette période correspond à la faiblesse du mouvement des ONG. En effet, la Côte d'Ivoire a connu une relative prospérité jusqu'en 1980. La crise

⁷² CIRES. 2002.

⁷³ Sylla Kalilou. 2003.

⁷⁴ Sylla Kalilou. 2004.

début en 1980, mais elle apparaît au grand jour seulement en 1990. Avant cette période, l'Etat était relativement fort et ne laissait pas d'espace aux ONG.

- Entre 1990 et 1999 : cette période correspond au multipartisme et l'ouverture du marché politique profite aux ONG. Le pays connaît une floraison d'ONG en raison de la fragilité de l'Etat ; les ONG deviennent une sorte d'espace de repositionnement pour certains acteurs sur l'échiquier politique.
- Depuis 1999, l'éclosion des ONG est plus forte dans la mesure où après le Coup d'Etat de 1999, la modification de la constitution a conduit à une sorte de mobilisation sociale. Les ONG sont alors fortement impliquées dans cette activité en 2000. On notera qu'en prélude au référendum dans le cadre des accords de Linas Marcoussis, elles continuent de proliférer avec une plus grande célérité.

A côté des ONG, soulignons que la forte politisation de la religion et des syndicats a permis à la crise de prospérer en radicalisant les positions.

7-2-10 Trop grande dépendance aux produits café et cacao ou l'incapacité à changer les structures de l'économie

Le café et le cacao contribuent à la formation du PIB à hauteur de 15% et constituent un enjeu pour la survie d'environ 4 millions de personnes. Des études mentionnent que la trop grande dépendance du pays à un groupe limité de matières premières accroît les risques de conflit.

Dans le contexte ivoirien, cela est d'autant plus vrai que le café et le cacao se cultivent avec essentiellement la terre et la force de travail sans produits agro pharmaceutiques pour environ 40% des producteurs

(Haïdara et al., 2001)⁷⁵. La raréfaction de la terre aidant, la course pour la forêt pour la production de café et de cacao a été parmi les premières prémices du malaise social ivoirien. Le tableau suivant montre une répartition des producteurs de cacao en fonction de leur région.

Tableau 7 : Répartition des exploitants de cacao dans différentes régions de la Côte d'Ivoire suivant leur origine.

ORIGINE	EST	CENTRE – OUEST	OUEST	SUD – OUEST	TOTAL
AUTOCHTONES IVOIRIENS	65 %	48 %	59 %	21 %	46 %
ALLOGENES IVOIRIENS	19 %	28 %	23 %	44 %	30 %
IMMIGRANTS	16 %	24 %	18 %	35 %	24 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Nkamleu et Gockowski (2002) à partir de l'enquête IITA-ENSEA

On remarque que dans certaines régions, les producteurs de cacao sont majoritairement les migrants ivoiriens et les allogènes. Une telle redistribution des ressources crée des frustrations et des revendications qui mettent à mal la cohésion sociale.

En plus, la libéralisation de la filière café et cacao en réduisant la capacité de l'Etat à redistribuer les ressources en faveur des régions et des populations défavorisées a contribué à accroître l'inégalité et le sentiment d'exclusion.

7-2-11 Absence de régulateurs sociaux

La Côte d'Ivoire n'a pas pu inventer des régulateurs sociaux compatibles avec les exigences de la démocratie. Le parti unique avait son système de régulation sociale qui s'appuie sur les leaders à travers les journées du dialogue et les liens forts entre le président et tous les chefs traditionnels.

Mais, le pluralisme politique a détruit ces symboles et ceux qui devaient être les normes sont en perte de

⁷⁵ Haïdara Malick, Sylla Kalilou et Cebon Didier. 2001.

crédibilité car ils semblent manifester une certaine partialité. Parmi ceux-ci, les religieux ne sont pas en reste. Si la division religieuse n'est pas apparue au grand jour, c'est à cause de sa diversité. Elle est latente et les grands groupes religieux ont choisi leurs camps pendant la crise. Même, si cette prise de position a été latente. Il en est de même pour les intellectuels qui ont choisi dans leur grande majorité d'être la résonance des partis politiques plutôt qu'éveilleurs de conscience.

Il en est de même des chefs coutumiers. De sorte qu'il existe aujourd'hui deux chefferies en fonction de la position du camp. Une telle situation n'a pas permis de refroidir la température.

Les symboles se sont mis dans la mêlée brouillant les perspectives pour les plus jeunes et amplifiant davantage la division. Une telle situation a conduit les jeunes à la création de nouveaux modèles que sont « les parcours du combattant » (traversée de la route les yeux bandés), ou « le boro » (marche sur le toit des bus en pleine circulation). L'ivoirité et le contexte de guerre larvée ont contribué à véhiculer de nouveaux vocabulaires outrageux (« les ou », les assaillants, les rebelles, les gens d'ailleurs, et les délits de patronyme à connotation nordique), soit par la presse partisane ou des chanteurs manipulés, à l'encontre d'une partie de la population. Ces pratiques ont contribué à ancrer la violence dans l'esprit de la jeunesse et explique, en partie, les tensions actuelles en Côte d'Ivoire.

7-2-12 Crise et évolution familiale en Côte d'Ivoire

Les théories classiques de la transition familiale proposaient une vision commune de la famille moderne, nucléaire et restreinte ; de même l'approche culturaliste insistait sur le rôle des changements du cadre familial dans la baisse de la fécondité, montrant par là, l'osmose entre dynamique démographique et transformation familiale. De manière apparentée, les hypothèses et les

théories des changements de fécondité sous l'effet de la crise mettent en évidence l'importance des évolutions au sein de la famille, comme lieu d'amortissement de la crise et de formalisation de nouveaux idéaux et de nouvelles pratiques, pour l'orientation future de la fécondité.

7-2-12-1 De la famille élémentaire élargie à la famille conjugale, ou l'hypothèse de repli conjugal

Analysant les sociétés urbaines en Côte d'Ivoire, A. Marie a posé récemment l'hypothèse d'un passage dans les années 1990, d'une famille élémentaire élargie, qui avait marqué la décennie quatre-vingt, à une famille conjugale restreinte (Marie *et al.*, 1994 ; Marie, 1997). Des analyses de l'organisation de la famille dans les villes ivoiriennes avaient en effet montré la tendance durant les années 1980 à une autonomie croissante des " familles élémentaires élargies " à l'intérieur d'un même réseau de parenté. Ces familles élémentaires apparaissaient comme une " structure de compromis souple " entre la famille conjugale de type occidental, consacrée par la théorie de la nucléarisation et la famille étendue de type traditionnel composée de l'ensemble des familles élémentaires correspondant à un segment de lignage. Ces familles étaient composées d'une famille conjugale associée à d'autres individus, voire à d'autres familles conjugales, apparentés. Cette autonomie se fondait sur une dispersion dans la vie résidentielle et quotidienne, une gestion indépendante des fonctions de reproduction, d'investissement et d'accumulation, à travers tout particulièrement des stratégies de scolarisation des enfants et d'acquisition d'un patrimoine foncier et immobilier. Cependant, ces unités familiales autonomes s'intégraient dans un " système résidentiel ", de nature sociale et spatiale, plus large, perceptible à travers des relations d'interdépendance et de complémentarité (entraide, redistribution). En définitive, c'est l'ensemble de ce système qui pouvait être compris

comme un compromis permettant la poursuite des intérêts personnels des responsables de famille élémentaire et la perpétuation de la solidarité au sein d'un ensemble familial élargi (Le Bris *et al.*, 1987).

Pour A. Marie, cette formule familiale de compromis, qui répond à des déterminants économiques universels poussant à "l'individualisation des stratégies de reproduction et d'accumulation" et à des déterminants culturels fondés sur des valeurs de solidarité communautaire, cède le pas à l'épreuve de la crise. Les solidarités apparaissent en effet remises en question, de manière objective par la baisse des revenus monétaires des ménages concomitante à une demande plus forte et plus nombreuse d'assistance et de façon subjective par la constatation des dysfonctionnements ponctuels qui conduisent à une remise en question des principes de solidarité de la part des dispensateurs, qui ne peuvent satisfaire à une demande souvent illimitée, comme des bénéficiaires potentiels, qui ne reçoivent pas toute l'aide espérée. On assiste ainsi à une mise en cause des formes élargies et communautaires de solidarités et, à l'inverse, à une consolidation et une réévaluation des solidarités entre proches engagés dans des rapports sociaux fondés sur l'affectivité et l'intimité de relations (parents et enfants, frères et soeurs directs, conjoints, amis proches ou compagnons). Cette analyse en terme social est confirmée par des études économiques qui montrent comment la déflation conjuguée à l'ajustement structurel ébranle le système ivoirien de droits et d'obligations et atteint l'édifice social, dans la mesure notamment où bien des ménages se retrouvent avec un salaire réel inférieur à leurs obligations communautaires (Jarret et Mahieu, 1991).

Cette redéfinition des espaces de solidarité conduit pour A. Marie à la montée en puissance de nouveaux modèles familiaux plus "individualistes" et "contractualistes" qui

mettent l'accent sur la famille nucléaire et les relations fondées sur "l'accord commun entre des partenaires égaux", notamment à travers l'alliance entre les conjoints. C'est dans ce cadre que se trouvent tout naturellement renforcé le rôle de l'épouse ou de la compagne, dans le maintien de la cohésion conjugale et la survie économique du ménage ainsi que l'importance des enfants directs du couple qui deviennent "la priorité des priorités". Mais il va de soi, pour A. Marie, que cette nouvelle indépendance de la famille conjugale correspond à une situation d'adaptation à la crise, et que cette famille est susceptible de retrouver les chemins d'une solidarité plus élargie, selon des formes nouvelles de "réciprocité, de conditionnalité, de finitude et de contractualité", dès que les conditions économiques redeviendront meilleures.

7-2-12-2 De la pluralité des modèles familiaux, ou l'hypothèse de différenciation

Le recentrage sur la famille nucléaire perçu par A. Marie ne se trouve cependant pas confirmé par les données statistiques les plus récentes sur les structures des ménages ivoiriens qui mettent en évidence la permanence de formes élargies des unités résidentielles, même si dans certains milieux on note une tendance à la nucléarisation (Pilon et Vignikin, 1996). Aussi l'interprétation repose sur l'idée que la crise conforte une tendance à la diversification des formes et des conduites familiales et une pluralité, évolutive et non définitive, des modèles familiaux en Côte d'Ivoire. Cette pluralité, perceptible dès les décennies 1970 et 1980 et confirmée au début des années 1990, semble procéder d'une stratification sociale croissante et renforcée par la crise.

En effet, de par leur insertion dans l'économie marchande, les sociétés ivoiriennes ne fonctionnent plus sur le mode d'une reproduction simple avec une stratification des familles relativement faible propre à l'économie d'autosubsistance d'antan. Les communautés

adoptent de nouvelles stratégies visant à une certaine accumulation du patrimoine foncier, de la force de travail et du savoir. Il s'ensuit une inégalité croissante entre les familles dans les sphères économiques et politiques qui suscite peu à peu une stratification plus complexe des familles et une hétérogénéité croissante de la société. Dans le même temps les individus acquièrent une certaine forme d'autonomie dans leurs conduites matrimoniales et parentales qui peuvent se distinguer des normes coutumières. Les analyses des ménages et de leurs évolutions dans le temps montrent bien cette diversité de la structure des familles résidentielles et l'instabilité des relations entre les individus. Si l'entrée des sociétés ivoiriennes dans le système de l'économie marchande mondiale ne suscite pas la constitution d'un modèle unique de famille, la famille nucléaire, infirmant ainsi la théorie de la nucléarisation, elle bouleverse cependant les rapports sociaux durables et précisément codifiés entre le mari, son épouse et ses enfants. Aussi, la famille des années 1970 et 1980 est-elle en Côte d'Ivoire « multiforme et fragile de par les nouvelles interprétations des solidarités traditionnelles, sous l'effet de la privatisation des rapports sociaux, et aussi parce qu'au-delà de l'autonomie du groupe domestique et de la cellule nucléaire, c'est l'indépendance de l'individu qui se dessine, mais en s'inscrivant dans des réseaux de relations multiformes et encore imprécises, suscités par les conditions économiques et sociales externes plus changeantes et plus contraignantes " (Vimard, 1993).

Ces contraintes économiques s'accroissent avec la crise qui limite la mobilité familiale et sociale, restreint et referme les familles de l'élite sur elles-mêmes et élargit la base de la pyramide sociale (Etienne, 1987 ; Vidal et Le Pape, 1986). Les dynamiques familiales reposent alors sur une articulation, d'une part de principes de cohérence comme la nucléarisation et la solidarité entre parents,

d'autre part de phénomènes d'émiettement comme l'individualisation et l'instabilité matrimoniale. La situation en Côte d'Ivoire en 1993 montre que cette articulation varie selon les groupes socio-économiques, chacun d'entre eux se trouvant doté d'une forme particulière d'agrégation de sa parentèle, correspondant par ailleurs à un certain degré de cohésion familiale et sociale (Vimard et N'Cho, 1997). D'une manière générale, les groupes possédant la plus forte assise économique, de par la disposition d'un patrimoine foncier - en tant qu'agriculteur indépendant - d'un statut de salarié ou d'une profession libérale, affirment la plus grande cohérence familiale (avec une cellule nucléaire stable et une solidarité active entre parents). Par contre, les groupes qui subissent le plus durement les effets d'une situation économique précaire (professions de l'artisanat et du commerce appartenant souvent au secteur informel, paysans sans terre, individus sans revenu fixe ou inactifs) sont les plus marqués par un certain émiettement familial (avec un effectif de personnes vivant seules et de familles nucléaires incomplètes plus important et un moindre accueil des apparentés). Pour ces derniers groupes, le relâchement des liens familiaux est davantage subi que choisi comme modèle social et correspond à une " déstructuration " de pauvreté et de crise, très différente de ce que l'on a pu rencontrer dans les pays industriels dans les décennies 1970 et 1980 (Roussel, 1986).

On constate ainsi en Côte d'Ivoire une diversité de la manière de vivre ensemble, de manière plus ou moins stable, sous l'effet des évolutions variables selon les groupes de population des solidarités conjugales et parentales. Cette diversité des formes de structuration familiale ne semble pas devoir reposer sur un antagonisme entre la nucléarisation de la famille et son élargissement à une parentèle extra nucléaire, mis en

exercée par les partisans de la théorie de la nucléarisation comme par les exégètes de la spécificité des familles africaines, mais davantage par une opposition entre, d'une part, des principes de cohérence familiale et de stabilité conjugale et, d'autre part, des phénomènes d'émiettement résidentiel des apparentés, d'individualisation et d'instabilité matrimoniale. Et l'évolution globale des familles ivoiriennes depuis le début de la crise (la fin des années 1970) s'est caractérisée tout autant par le développement de l'élargissement à une parentèle extra nucléaire, de par la nécessité d'activer des solidarités familiales pour faire face aux difficultés, que par l'accroissement de la famille monoparentale, synonyme d'instabilité conjugale liée là encore en partie aux problèmes économiques. Cette évolution se traduit en définitive par un recul important de la nucléarisation des ménages qui va de pair avec le rôle croissant des femmes dans la structuration familiale et sociale. Mais cette tendance générale ne doit pas masquer les changements spécifiques et divergents dans les différentes couches de la population: progrès de la famille nucléaire dans les couches modernes, présence croissante de la famille monoparentale dans les couches dominées, qui montrent le caractère évolutif des formes familiales actuelles.

7-2-12-3 De l'incidence de l'évolution de la famille sur la société ivoirienne

Toute cette évolution de la structure familiale englobée dans un faisceau de modernisme occidental a

nécessairement des conséquences sur les grands équilibres au sein des familles. En effet, l'on assiste aujourd'hui à la désacralisation des piliers qui fondent la stabilité des ménages africains et ivoiriens, en particulier. Parmi ceux-ci, l'on distingue : l'autorité parentale, la responsabilité parentale et la solidarité familiale. La perte de l'autorité au sein des familles se manifeste par l'insubordination des enfants face aux parents. Le mythe du père autoritaire n'effraie plus. Cela s'observe à travers les formes d'accoutrement des jeunes (filles et garçons) qui frisent parfois l'exhibition sexuelle. On se dit que ceux-ci s'habillent, certes suivant la mode, mais également en présence des parents incapables de réagir. Ce qui induit l'idée de la fuite de la responsabilité des parents quant à l'éducation des enfants. Dans la plupart des grandes agglomérations ivoiriennes, l'éducation des enfants à la maison est confiée au personnel de maison qui inculque son éducation reçue. Les parents quant à eux croulent sous le poids des contingences économiques. En outre, beaucoup de familles sont en proie aujourd'hui à une crise d'instabilité matérialisée par les nombreux divorces et séparations des deux parents avec des enfants conçus hors du ménage. Ces considérations provoquent le développement des fléaux tels les enfants dans la rue et de la rue ainsi que le grand banditisme urbain.

Encadré 17 : Nouvelles formes de violence dans la cellule familiale

Avec l'éclatement des communautés villageoises, la famille prend une autre dimension et certaines des contraintes qui pouvaient peser sur elle deviennent moins fortes.

En même temps, il existe un risque de déracinement des plus jeunes et la solidarité étroite qui liait tous les membres de la famille traditionnelle, si elle ne disparaît pas tout à fait, s'atténue. Avec le développement d'une société plus urbaine, on assiste aussi à des mariages plus tardifs, à des naissances moins nombreuses, mais peut être plus désirées, au souhait des femmes d'avoir une activité salariée et ainsi d'accéder à une plus grande indépendance à l'égard de leur mari. L'égalité entre l'homme et la femme sort certainement renforcée par ces évolutions. Ces changements sont donc bénéfiques à certains égards, mais ils portent aussi en eux-mêmes un risque de désagrégation sociale, auquel l'Etat doit être particulièrement vigilant.

La première violence, dont souffrent trop de familles est, très certainement, la pauvreté. La pauvreté, violence ou source de violence?

La pauvreté est d'ailleurs souvent liée à l'urbanisation sauvage, laquelle se traduit par une grande promiscuité, des logements insalubres et l'absence de tout service public. Je le dis avec conviction, la pauvreté est une violence, souvent extrême, qui s'exerce sur ceux qui la subissent. Cette violence, c'est la société tout entière qui en porte la responsabilité. La pauvreté peut ainsi empêcher des parents de remplir leur rôle d'éducateur, elle peut priver les enfants de l'environnement à la fois protecteur et ouvert sur le monde dont ils ont besoin.

Toutefois, les violences familiales ne s'expliquent pas uniquement par la pauvreté. Certains membres de la famille font aussi parfois preuve de comportements particulièrement répréhensibles. Ainsi, des parents ne peuvent pas, ni légalement ni moralement, priver leurs enfants d'éducation et leur imposer la mendicité ou le travail dès le plus jeune âge. Il y a un devoir d'éducation des parents. Des parents, qui, sans être en situation de détresse matérielle extrême, ne donnent pas à leurs enfants, l'éducation dont ils ont besoin, exercent sur eux une violence inadmissible. Ils doivent en être pleinement conscients et ce comportement ne doit pas rester impuni.

Les parents ont aussi un devoir de vigilance à l'égard des technologies de l'information. Celles-ci sont des outils particulièrement précieux et elles peuvent contribuer au développement des enfants. En même temps elles peuvent véhiculer des messages violents et donc dangereux pour les plus jeunes. Le bon usage de ces technologies doit donc s'apprendre et c'est notamment aux parents de jouer ce rôle de pédagogue.

Il existe aussi des violences plus traditionnelles qui continuent à peser sur certains membres de la famille. A mes yeux, leur caractère traditionnel ne leur confère d'ailleurs aucune sorte de légitimité. Je veux parler notamment de l'excision des petites filles. Comme vous le savez, cette pratique ancestrale est strictement interdite par la loi. Je crois en outre que le respect du corps des femmes doit être total. Il passe par la disparition de toute forme de mutilation sexuelle, mais aussi par l'élimination des violences conjugales. Sur ces différentes questions, les pratiques sociales, même si elles sont fortement ancrées, peuvent et doivent changer. Le respect de l'autre est en effet une condition absolue pour une vie familiale sereine.

Extrait du discours prononcé à l'occasion de la rentrée solennelle des cours et tribunaux par Maître Abdoulaye Wade, (<http://www.gouv.sn/institutions/president.html>)

7-2-13 De la perte de la légitimité de l'Etat

En Afrique, l'Etat fonctionne en excluant un nombre élevé de populations. Cette exclusion est constatée surtout au niveau économique où le secteur informel est dominant. Cette domination traduit en fait un repli d'un grand nombre de populations sur elles-mêmes pour survivre. Ces populations créent ainsi une nouvelle conception de leur environnement qui se caractérise par une sorte de capital de résistance. C'est ce que l'économiste péruvien Soto appelle une autre voie de développement. Ce capital de résistance qui est en fait un capital social régit la pensée de ces populations. Celles-ci, exacerbent le contenu primaire du capital de résistance que constituent l'ethnie et le clan pour s'inclure dans le tissu communautaire. En outre, pour ces populations, l'Etat qui devrait pouvoir leur apporter un minimum de sécurité et d'égalité, est lui-même en proie à des contradictions internes qu'il a du mal à surmonter.

Le capital de résistance crée une mentalité plus régionaliste dans la mesure où en l'absence d'un cadre

formel de protection, ces populations se réfugient dans les valeurs de résistance pour leur inclusion. Ces valeurs de résistance, en réalité, exacerbent l'ethnicisme et la régionalisation. Toute considération qui balise la pensée de ces populations et rend difficile une compétition sans les valeurs susmentionnées.

Cette majorité d'exclus fonde le nouvel Etat. En effet, les hommes politiques ayant capté cette demande sociale savent bien qu'il est périlleux de construire une société sur d'autres valeurs qui demandent la formulation de projet de société incluant des changements de comportement. Ils axent facilement leur programme sur l'ethnie et la religion qui sont les biens les plus abondants de la société.

L'Etat ne fait aucun effort pour sortir de ce cycle d'utilisation des biens abondants que constituent l'ethnie et la religion. Ainsi, l'Etat est otage d'un clan qui profite en général des ressources, créant ainsi une fracture sociale (l'Etat étant considéré comme une institution protégeant une partie de la société).

En définitive, l'Etat porte les germes de sa propre destruction par une conception ethnique et surtout une gestion au profit d'un clientélisme sous protection des agents bénéficiant de ressources financières importantes.

C'est à l'avènement de ce type d'Etat que l'on assiste en Côte d'Ivoire depuis bientôt quelques années. L'Etat a perdu les symboles qui lui ont permis de maintenir plus ou moins son équilibre interne : le pouvoir d'autorité, le rôle régalien, le garant de l'unité, de la paix, de la

stabilité, du respect de la culture et surtout l'égalité de tous devant les biens publics.

Une question pendante à cet important constat concerne les éléments explicatifs du déclin du rôle de l'Etat en tant que régulateur social. L'un des facteurs explicatifs a été l'incapacité de l'Etat, d'une part, de s'adapter au contexte international nouveau (Programmes d'Ajustement Structurel, vent de Démocratisation, etc.) et, d'autre part de se départir du joug politique.

Encadré 18 : Les maux à la base de la dégradation de la vie nationale

Un certain nombre de maux qui ont entraîné inexorablement le relâchement, puis la dégradation de la vie nationale sont relatifs à :

- la prise en otage de l'Etat par les partis politiques (du parti unique au multipartisme) ;
- l'absence de vision, d'organisation, de méthode et de responsabilité au sein de l'Administration publique ;
- la déviation du rôle des forces socio-professionnelles (religion, presse, armée, ONG, intellectuels, etc.), consécutives à l'affaiblissement de l'Etat ;
- l'amateurisme de la communication de l'Etat, avec l'insuffisante préparation des acteurs aux subtilités de la Carte de Tendre Politique, conduisant inévitablement à l'océan des abîmes.

Source : Pierre AYOUN N'DAH, Administrateur Civil principal, Notre Voie du 06/02/02.

CHAPITRE VIII : L'IMPACT DU DESEQUILIBRE SOCIAL A TRAVERS QUELQUES INDICATEURS CLES

Ce chapitre analyse la rupture du contrat social en Côte d'Ivoire. Cette rupture est illustrée par la dégradation de certains indicateurs socio-économiques suite à l'avènement de la crise économique et financière que le pays a connu après ce que l'on a qualifié de « miracle ivoirien ». Avant d'analyser l'évolution des indicateurs sociaux (section 8.2) et démographiques (section 8.3), nous procédons à la présentation des indicateurs économiques (section 8.1) nous présenterons enfin, dans la section 8.4, les manifestations de la rupture.

8-1 Indicateurs économiques

De façon générale, le « point de retournement » marquant la rupture du contrat social peut se situer autour des années 1993 - 1994, avec le changement à la tête de l'Etat, l'apparition du concept de l'ivoirité et la dévaluation du franc CFA. Toutefois, sur le plan économique, les déterminants de cette rupture étaient déjà visibles dans les années 1980 au travers de la crise. Ces déterminants qui constituaient déjà des indicateurs alarmants vont persister jusqu'à la mort du Président HOUPHOUET, et au-delà, bien que le pays ait renoué avec la croissance au lendemain de la dévaluation jusqu'en 1999, année du premier coup d'Etat.

8-1-1. Service de la dette devenu insoutenable

L'ambitieux programme d'investissement initié par l'Etat dans les années 1970 trouve, dans un premier temps, des facilités de financement auprès des bailleurs de fonds. L'Etat va donc procéder à un endettement massif rendu possible par la bonne tenue des cours mondiaux du couple café-cacao jusqu'en 1977, la forte croissance économique à un taux moyen supérieur à 8% entre 1965 et 1975 (J. P. Azam, citant Harberger, 1987) et du fait de la liquidité du marché international des capitaux (le recyclage des pétrodollars), le faible taux d'intérêt sur les

marchés financiers. Ceci a permis l'amélioration de la production, la création des emplois, la fourniture de services sociaux à la base d'une cohésion et d'un équilibre social relativement stable.

Le déficit commercial que va enregistrer la Côte d'Ivoire avec la chute des prix des principaux produits d'exportation à partir du milieu des années 1970, amplifié par les différents chocs pétroliers va réduire les recettes fiscales (en termes réels et monétaires), avec pour corollaires la réduction des recettes publiques provenant essentiellement des taxes à l'exportation et du surplus prélevé sur les producteurs du café-cacao. De 1985 à 1990, les exportations chutent de 45% du PIB à 32%. La contribution des exportations au PIB demeurera stable, autour de 30% les années suivantes et n'atteindra la barre des 40% qu'en 1994, à la faveur de la dévaluation.

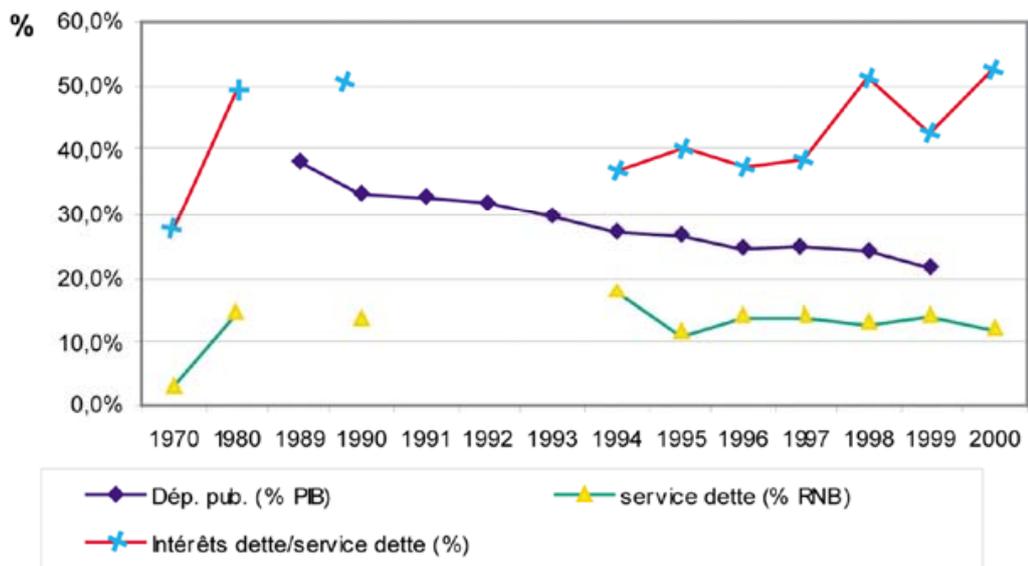
L'Etat qui éprouve de plus en plus de difficultés à honorer ses engagements auprès de ses créanciers accumule des retards de paiements et (ré) négocie des rééchelonnements. Ce qui grève les intérêts, l'encours et le service de la dette d'année en année.

Les intérêts sur la dette passent de 3,2% du PIB en 1980 à 8,3% du PIB en 1983. Dans la deuxième moitié de la décennie 1980, ce taux (et dont celui du service de la dette) continue de croître. En 1990, les intérêts représentent la moitié du service de la dette. Ce sera encore le cas en 1998 et en 2000. Le poids des intérêts sur la dette reste supérieur à 30% même après la reprise de 1994. Comme expression de son incapacité à faire face à ses engagements, l'Etat suspendra le paiement de la dette en 1987, mais reviendra sur sa décision une année après, contraint par la suppression de l'aide publique au développement. En 1990, le service de la dette représente 11,7% du PIB soit plus du tiers des

dépenses publiques de cette année. La Côte d'Ivoire est alors parmi les 17 pays les plus endettés de la planète.

Le remboursement de la dette absorbe le gros des dépenses publiques dès 1980 et creuse le déficit public.

Graphique 11 : Evolution des dépenses publiques, du service de la dette et des intérêts



Source : BAD & Banque Mondiale

8-1-2 De l'amplification du déficit public à la réduction des dépenses publiques

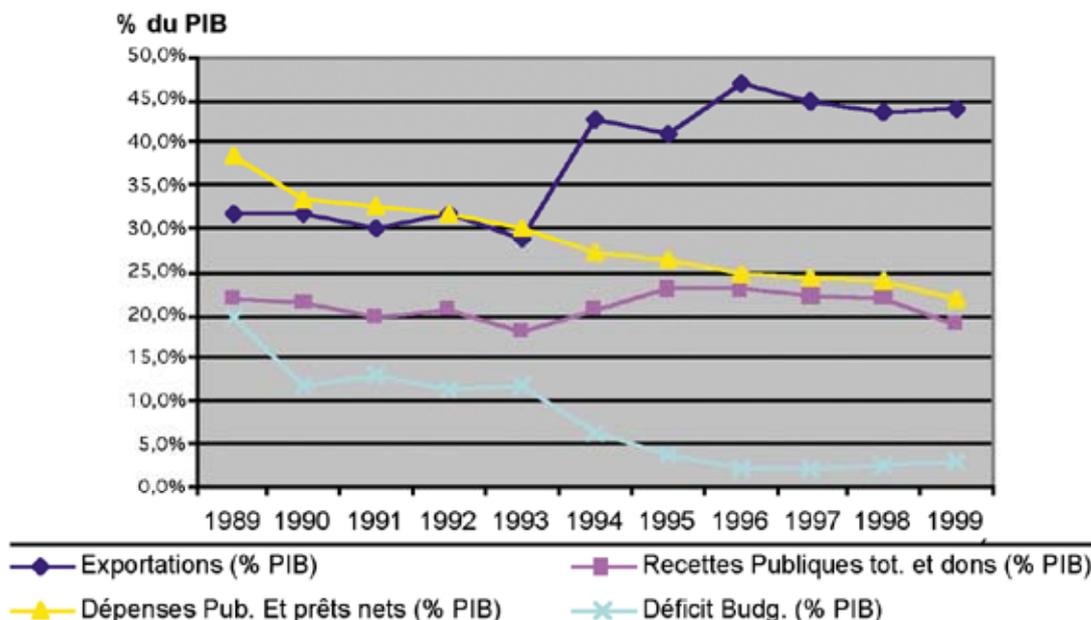
La conjoncture internationale et l'assèchement des finances publiques ont donc alourdi le poids de la dette. Ce qui a contribué à creuser le déficit public d'un Etat confronté à la fois au paiement de la dette issue de la politique d'investissement et à la poursuite de celle-ci.

De 1975 à 1980, le déficit public passera de 2,2% à 11,8% du PIB. Malgré les PAS, ce déficit va se creuser davantage au cours des années 1980, avant de décroître

jusqu'à 16,64% en 1989. Il se stabilisera ensuite autour de 11% de 1990 à 1993 et redescendra en dessous de la barre des 5% à la faveur de la dévaluation..

De 1986 à 1990, les recettes de l'Etat passent de 29% du PIB à 23,6%, soit une perte relative de revenu pour l'Etat de 18,6%. Ces recettes s'amenuisent progressivement, mais de façon modérée jusqu'à l'année de la dévaluation, après quoi on aura une légère hausse. Toutefois, après le deuxième PAS, les dépenses publiques n'atteindront plus le ¼ du PIB.

Graphique 12 : Evolution du déficit budgétaire, des exportations, des recettes et des dépenses publiques en % du PIB



Source : BAD, Banque Mondiale.

Les mesures des PAS censées corriger le déficit public s'appliquent au détriment du social. Ces mesures visent principalement à réduire le train de vie de l'Etat – essentiellement les dépenses non salariales, qui permettaient de financer des secteurs sensibles⁷⁶ – et dégager des fonds, afin de faire face à un service de la dette de plus en plus douloureux.

Au cours de l'application des PAS, plusieurs entreprises du secteur public vont être dissoutes ou privatisées. Les entreprises d'Etat, malgré la gabegie, le laxisme dans la gestion et la faible rentabilité sont un moyen de redistribution et de répartition de la richesse, à travers les créations d'emplois, les créations des pôles de développement. Aussi, la fermeture de ces unités de production a-t-elle eu une incidence négative sur la politique de redistribution et de l'emploi, ce qui fera naître un sentiment d'exclusion des anciens employés et menacer ainsi la cohésion sociale.

⁷⁶ Par exemple, de 1986 à 1990, les dépenses salariales passent de 29% à 53% de la dépense publique totale.

Ainsi, bien que la privatisation ait eu pour but de rendre les entreprises plus compétitives, il n'en demeure pas moins qu'elle ait privé l'Etat d'un de ses instruments de contrôle et de maintien de la cohésion sociale.

En plus des privatisations et fermetures d'entreprises publiques, l'Etat a procédé à un gel des recrutements à la Fonction Publique et des salaires en vue de réduire la masse salariale. Cette mesure va entraîner la baisse du pouvoir d'achat des ménages (aggravée par la suppression des subventions des prix des denrées de première nécessité) et l'augmentation du chômage, le secteur privé étant incapable d'absorber les nouveaux demandeurs d'emploi éjectés du secteur public ou sortant du système éducatif.

En milieu rural, on a noté l'abandon des programmes d'investissement (électrification rurale, hydraulique villageoise, construction de centres de santé, etc.) et la suppression des subventions aux intrants agricoles. Cela s'est traduit par une réduction des opportunités économiques en milieu rural, une dégradation des

conditions de vie et une amplification de l'exode rural qui apparaît comme un facteur d'accroissement du chômage en milieu urbain avec ses conséquences classiques.

Par ailleurs, les contraintes financières de l'Etat l'ont amené à réduire les transferts notamment, au détriment des élèves et étudiants. La perte de ces avantages va créer la grogne, d'abord dissimulée, puis exprimée au travers de manifestations, parfois de façon violente, des élèves et des étudiants. Ces manifestations ont pris parfois l'allure d'un refus de soumission à l'autorité de l'Etat. Or lorsqu'une frange de la société refuse de se soumettre à l'autorité de l'Etat, cela constitue une marque de rupture de la cohésion sociale.

Le succès des PAS reste cependant mitigé, car les déséquilibres macroéconomiques qu'ils voulaient corriger persistent. En effet, en 1990, le déficit public se situe encore approximativement à son niveau de 1980 (11,7% du PIB). La dévaluation du franc CFA survenue en 1994 ne résoudra pas non plus entièrement le problème. Le déficit public et le service de la dette ne trouveront une amorce de solution qu'au travers de l'initiative PPTTE. Mais au passage, avant ce programme d'annulation et de reconversion de la dette, les différents traitements administrés afin de réduire le train de vie de l'Etat auront rompu un équilibre social que l'Etat avait pu maintenir. Sur le plan social, les PAS ont créé les conditions de la rupture de l'équilibre social en désorganisant la structure du système politique et économique.

8-1-3 Baisse du capital productif : la terre et la naissance des tensions entre étrangers et Ivoiriens

Le secteur primaire a de tout temps été le principal contributeur à la richesse nationale. Entre 1979 et 1986, le café-cacao représentait près de 60% des recettes d'exportations. En 2002 encore, ce secteur fournit 85% des exportations, soit 48% du PIB (PNUD, RMDH, 2004).

Cependant, la production agricole est essentiellement basée sur le système extensif, ce qui entraîne une destruction du patrimoine foncier et forestier. De 1960 à 1987, la forêt a été réduite de 12 millions d'hectares à 3 millions. Il devenait donc difficile d'étendre et de diversifier ces cultures afin d'augmenter les revenus, faute de terre.

Du fait du chômage (particulièrement dans le monde urbain) les Ivoiriens désirant se replier dans leur village et se convertir dans l'agriculture, se sont souvent retrouvés en conflit avec les populations allochtones qui y étaient déjà installées, comme exploitants agricoles, soit en faire valoir direct, soit comme métayers. Cette situation conflictuelle, s'explique souvent par l'ambiguïté qui entoure la question foncière. En effet, le droit positif, sans supplanter le droit coutumier, a engendré une situation ambiguë dans laquelle, les exploitants qui ont accédé à la terre au nom de l'éthique sociale ont transformé le droit d'usage en droit de propriété individuelle privée au nom du droit positif. Or, la propriété individuelle n'est pas reconnue par la société traditionnelle, à cause du caractère inaliénable des terres. Il s'en est suivi une détérioration profonde du climat social dans les campagnes de sorte que la présence d'allochtones dans une contrée est devenue, avec l'accroissement démographique, une source de tension et d'insécurité foncière pour ces derniers.

8-1-4 Crise économique et vulnérabilité : développement du secteur informel et travail des enfants

L'une des conséquences les plus visibles de la crise économique a été le développement du secteur informel qui apparaît comme un indicateur caractéristique de la rupture de la cohésion sociale. En effet, ce développement peut être considéré comme un signe de rupture de l'équilibre social, ou, tout au moins comme une marque de sa vulnérabilité. L'individu exerçant dans

l'informel se sent marginalisé par la société au travers des institutions. En effet, il opère dans l'angoisse permanente, l'incertitude et la peur de perdre son emploi du fait de l'entrée dans le secteur d'activité d'entreprises mieux organisées et plus compétitives.

La paupérisation croissante de la population et l'absence d'un cadre légal régissant ce secteur ont eu pour effet l'accroissement du phénomène du travail des enfants de la rue traduisant ainsi l'incapacité de la société à leur offrir de meilleures perspectives d'avenir.

8-2 Indicateurs sociaux

8-2-1 Pauvreté, inégalité et développement humain

Alors que jusqu'au milieu des années 1980 la Côte d'Ivoire ne connaissait pas un véritable problème de pauvreté, la crise économique et financière a eu pour principal effet de replacer le problème de la redistribution parmi les préoccupations majeures actuelles du pays. Il est vrai que la crise politique et sociale que traverse actuellement le pays a des origines multiples. Toutefois,

la pauvreté et les conditions de vie des populations demeurent les principaux facteurs

8-2-1-1 Pauvreté monétaire et inégalités de revenu

Toutes les études qui ont été menées sur la base des données d'enquêtes ménages de l'INS entre 1985 et 2002, indiquent que la pauvreté a augmenté de manière significative en Côte d'Ivoire. Ainsi, les chiffres du tableau 8 montrent que sur la période 1985 – 2002, l'incidence de la pauvreté est passée de 10% à 33,6%. Avec la crise politique que traverse la Côte d'Ivoire depuis la fin des années 1990 et la contre-performance économique de la Côte d'Ivoire, la pauvreté s'est accentuée en augmentant de 14,3% entre 1998 et 2002. Cependant, l'évolution du phénomène est variable selon les strates. Si au niveau de la savane rurale, de la forêt et des centres urbains hors Abidjan on constate une baisse de l'incidence de la pauvreté, on enregistre une augmentation significative du phénomène à Abidjan et dans la forêt ouest (hausse de 34,2% et 113,5% respectivement).

Tableau 8 : Evolution du ratio de pauvreté (P₀) par strate entre 1985 et 2002.

STRATES	1985		1993		1995		1998		2002	
	EFFECTIF	P0								
ABIDJAN	2458	0,7	11044	5,1	1318	20,2	4680	11,1	10112	14,9
AUTRES VILLES	2929	8,0	13278	31,2	961	28,6	5991	33,8	14850	31,9
TOTAL URBAIN	5387	5,0	24322	19,4	2279	23,7	10671	23,4	24 962	24,5
FORET RURALE EST	3218	15,2	12235	38,9	1321	41,0	4213	46,6	9966	45,1
FORET RURALE OUEST	1957	1,6	10095	38,2	870	50,1	4148	24,5	11812	52,3
SAVANE RURALE	2473	25,9	10058	49,4	991	49,4	4930	54,6	10426	48,3
TOTAL RURAL	7648	15,8	32388	42,0	3182	46,1	13291	41,8	32204	49,0
ENSEMBLE CI	13035	10,0	56710	32,3	5461	36,8	23962	33,6	571664	38,4

Source : Ouattara, 2003

L'examen des chiffres du tableau 8 indique cependant une nette différence entre les zones rurales et les centres urbains d'une part et entre les zones rurales elles mêmes, d'autre part. Cette évolution a été confirmée par l'étude de Grimm, Guénard et Mesplé – Soms (2001) qui montrent que les différents indicateurs de pauvreté monétaire indiquent une progression sans équivoque de

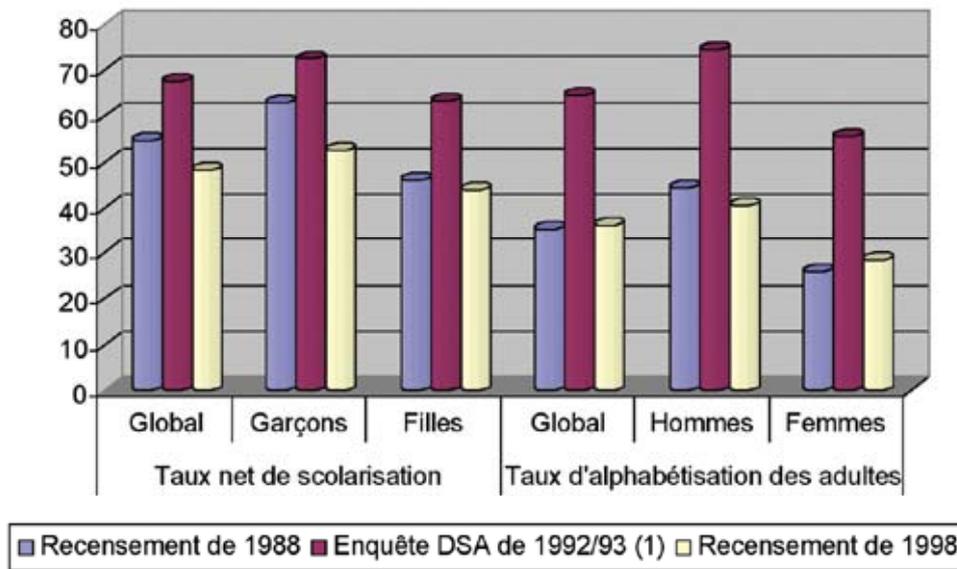
la pauvreté absolue, le niveau de dépenses de 1998 représentait au moins 70% du niveau de 1985. Sur cette période, les dépenses moyennes par ménage urbain ont été divisées par 2 tandis qu'en zones rurales, le niveau de dépenses moyen a baissé dans une moindre mesure.

Selon diverses études, les facteurs clés qui influencent les dépenses des ménages sont, entre autres, le capital

humain du chef du ménage et de son conjoint, sa composition démographique, le secteur d'activité du chef de ménage et son origine (en terme de nationalité). Par exemple, les estimations de Grimm, Guénard et Mesplé – Soms (2001) indiquent que les ménages dont le chef a un niveau d'éducation primaire ont eu en moyenne des dépenses par tête de 19% à 29% supérieures à celles d'un ménage dont le chef n'a aucune éducation scolaire. Le fait d'avoir atteint le niveau du secondaire ou du

supérieur a eu un impact encore plus élevé, augmentant les dépenses par tête de 56% à 80%. Ceci est particulièrement important dans la mesure où la crise économique qu'a connue la Côte d'Ivoire a fortement ébranlé le système éducatif, si bien que les indicateurs relatifs à la scolarisation et à l'alphabétisation se sont dégradés dans ce pays au cours des dernières décennies (Graphique 13).

Graphique 13 : Evolution du taux de scolarisation net et du taux d'alphabétisation entre 1988 et 1998



Source : INS

Ainsi, les chiffres de l'INS indiquent que globalement les taux de scolarisation nets et d'alphabétisation qui avaient connu une nette hausse entre 1988 et 1992/93 se sont fortement détériorés entre cette date et 1998. Le taux de scolarisation net est passé de 54,6% en 1988 à 67,6% en 1992/93 avant de baisser pour se situer à seulement 48,2% en 1998. Si l'évolution est identique chez les garçons et les filles, il faut cependant remarquer que les chiffres sont nettement plus faibles chez ces dernières. Ainsi, en 1998 le taux de scolarisation net était de 52,4% chez les garçons (supérieur au taux national), contre 43,8% chez les filles. Concernant le taux

d'alphabétisation des adultes, on observe la même tendance. Après une hausse qui permet de passer d'un taux global de 35,2% en 1988 à 64,3% en 1992/93, on enregistre une baisse drastique qui nous ramène à un taux de 36,3% en 1998, soit à un niveau quasi identique à celui enregistré dix années plus tôt.

Selon Grimm, Guénard et Mesplé – Soms (2001), plus d'un tiers de la population adulte à Abidjan n'a jamais fréquenté l'école. A Abidjan cependant, la scolarisation des enfants a fortement et régulièrement progressé durant les quinze dernières années, puisque 70% des

enfants de 6 à 15 ans fréquentent l'école en 1998, contre seulement 50% en 1985.

La généralisation de la pauvreté qui s'est traduite par l'éclatement de la cellule familiale avec le développement du phénomène des enfants de la rue a accentué le sentiment de vulnérabilité et d'insécurité et mis ainsi à mal la cohésion sociale. Ceci est d'autant plus important que le faible niveau d'éducation et les difficultés de la vie économique quotidienne ont fait obstacle au développement de tout esprit critique et constitué le terreau du rejet de l'autre, qui devient désormais le bouc émissaire idéal, à l'origine de tous les maux. Cette conception est d'autant plus facile à défendre qu'elle survient dans un système très inégalitaire.

En effet, le système économique ivoirien a généré d'énormes inégalités de sorte que la Côte d'Ivoire apparaît comme l'un des pays les plus inégalitaires en

Afrique, avec les pays comme l'Afrique du sud et le Nigeria. Selon les chiffres des enquêtes sur le niveau de vie de l'INS, entre 1993 et 1998, les 10% les plus pauvres de la population ont vu leur part dans la richesse baisser de 1,4% à 1,2% tandis qu'on assistait à l'augmentation de la part des 5% les plus riches qui est passée de 25,3% à 29,2% respectivement. Le même constat s'impose lorsqu'on étend l'analyse au niveau des différentes strates. Par exemple, la part des 10% les plus pauvres du monde rural a enregistré une baisse dans les années 1990. Elle passe de 1,7% en 1993 à 1,4% en 1998. Au cours de la même période, la part des 5% les plus riches en milieu rural a augmenté, passant de 19,7% en 1993 à 26,9% en 1998.

Tableau 9 : Evolution des inégalités de revenu en milieu urbain

	1985	1988	1993	1995	1998
ABIDJAN					
GINI	0.34	0.37	0.37	0.44	0.38
INTERVALLES DE CONFIANCE 95%	[0.31- 0.37]	[0.33-0.40]	[0.36-0.39]	[0.39-0.48]	[0.35-0.48]
AUTRES VILLES					
GINI	0.38	0.29	0.37	0.34	0.36
INTERVALLES DE CONFIANCE 95%	[0.35- 0.42]	[0.27- 0.31]	[0.36- 0.38]	[0.31- 0.38]	[0.33- 0.39]
MILIEU URBAIN					
GINI	0.38	0.37	0.40	0.43	0.38
INTERVALLES DE CONFIANCE 95%	[0.36- 0.41]	[0.34- 0.39]	[0.39- 0.42]	[0.39- 0.46]	[0.35- 0.41]

Source : Grimm, Guénard et Mesplé – Soms (2001).

L'analyse des inégalités des niveaux de revenus révèle qu'à Abidjan, le coefficient de Gini augmente de 0,34 à 0,37 entre 1985 et 1993 puis atteint 0,44 en 1995 pour descendre enfin à 0,38 en 1998 (Tableau 9). A l'inverse, dans les autres villes, l'indice de Gini diminue de 0,38 en 1985 à 0,36 en 1998 avec une forte baisse observée entre 1985 et 1988.

La forte présence des populations étrangères dans les activités du secteur informel a souvent été présentée comme source de conflit entre étrangers et nationaux dont une bonne partie n'arrive plus à s'insérer dans le secteur moderne de l'économie du fait de la crise économique. Ainsi, l'absence de perspective d'emploi dans le secteur moderne et les difficultés d'insertion dans l'informel auraient fait naître un sentiment de rejet chez certains nationaux, ce, d'autant plus que les idées

nationalistes véhiculées par certains leaders politiques ont fait croire que les immigrés bénéficient de meilleures perspectives économiques et vivent le plus souvent mieux que les nationaux. Cependant, les preuves statistiques disponibles indiquent que si la nationalité du chef du ménage influence de manière déterminante le niveau des dépenses, les ménages ivoiriens ont en moyenne une consommation par tête de 3% à 17% supérieure à celle des ménages africains non ivoiriens qui représentent entre 24% et 33% de la population urbaine. En d'autres termes, les ménages d'immigrés sont plus exposés à la pauvreté que les ménages nationaux. Ceci pourrait s'expliquer, entre autres, par les habitudes alimentaires, le faible niveau de scolarisation des populations étrangères et le souci de transfert de ressources au profit des parents restés dans les pays d'origine. La conjonction de ces facteurs réduit également les perspectives d'intégration des immigrés, ce qui est souvent source de tension.

Un autre indicateur important de l'évolution de la situation des ménages reste l'évolution des salaires des divers groupes sociaux. Le tableau 10 présente cette évolution entre 1987 et 1997.

Tableau 10 : **Indices de salaires réels et d'emploi**

SALAIRES REELS	1987	1993	1997
SALAIRE MINIMUM REEL	116,1	100,0	106,0
SALAIRE MOYEN PRIVE REEL (*)	N. D.	100,0	84,9
EMPLOI PRIVE MODERNE (*)	N. D.	100,0	120,2
MASSE SALARIALE PUBLIQUE REELLE	124,8	100,0	83,2
SALAIRE PUBLIC REEL (A)	N. D.	100,0	72,4
EMPLOI PUBLIC (A)	N. D.	100,0	94,7
PRIX REEL AU PRODUCTEUR DE CACAO	232,1	100,0	140,3
PRIX REEL AU PRODUCTEUR DE CAFE	232,1	100,0	162,4
REEL AU PRODUCTEUR DE COTON	148,4	100,0	135,0

Source : Cogneau et Nesplé – Soms (1999)

L'examen de ces statistiques donne un renseignement utile sur la crise sociale que vit la Côte d'Ivoire. Comme il a été indiqué plus haut, le modèle ivoirien a pu, pendant très longtemps, maintenir une certaine stabilité grâce à une gestion clientéliste des relations sociales, en ménageant les groupes sociaux considérés comme sensibles, du fait de leur poids politique. Cependant, la crise économique et les différentes mesures qui ont été initiées pour y faire face ont eu pour conséquence, d'éroder les privilèges de ces groupes, notamment la réduction de leur revenu. Ainsi, le tableau 10 ci-dessus indique que, malgré les fluctuations des cours internationaux des produits agricoles, le prix réel au producteur de café, de cacao et de coton a augmenté entre 1993 et 1997. De même, dans le secteur privé, le salaire minimum réel et l'emploi ont augmenté, même si le salaire réel a enregistré une baisse en 1997 par rapport à l'année 1993 (base 100 en 1993).

Par contre, l'indice de l'emploi, l'indice du salaire réel et la masse salariale réelle du secteur public a baissé sur cette période. En d'autres termes, le secteur qui emploie les classes sociales ayant le plus bénéficié des fruits du système socioéconomique mis en place après l'indépendance a réduit ses emplois et les revenus qu'il distribue, effritant de ce fait les privilèges de ces groupes.

La détérioration du bien être qui en résulte, explique en grande partie le fait que les mécontentements qui ont balayé le système politique et conduit à l'effondrement du système de parti unique sont partis du milieu des fonctionnaires (enseignants et autres agents de la fonction publique) et des élèves et étudiants qui ont vu leur situation se dégrader du fait de la crise et des PAS.

Cependant, le mécontentement des fonctionnaires et agents de l'Etat a trouvé un terrain favorable qui est la stagnation, voire la dégradation des conditions

d'existence de l'ensemble de la population, notamment dans les milieux urbains. A cela, il convient également d'ajouter le fait que les nouveaux acteurs politiques sont essentiellement issus des milieux universitaire et syndical.

8-2-2 Conditions matérielles d'existence

Cette section examine l'évolution des conditions d'existence des ménages urbains ivoiriens. Pour l'ensemble du milieu urbain, on note en 1998 une nette amélioration en matière d'accès à l'eau, aux sources d'éclairage ou aux types de combustible utilisés. Ainsi, dans les villes autres qu'Abidjan, la proportion des ménages urbains sans connexion à l'électricité a baissé de 29,2% en 1985 à 18,6% en 1998. Par ailleurs, on note une diminution du nombre de biens durables possédés par les ménages.

L'analyse de l'indice synthétique des conditions d'existence construit par Grimm, Guénard et Mesplé – Soms (2001) montre que malgré la crise des années 1980, la situation s'est améliorée pour les ménages urbains entre 1985 et 1988. A Abidjan, les conditions de vie se sont améliorées entre 1985 et 1988 ; par la suite, la situation des ménages s'est fortement dégradée jusqu'en 1993. Enfin, de 1993 à 1998, la situation s'est

améliorée et a permis aux ménages de retrouver des conditions de vie similaires à celles de 1985. Dans les autres centres urbains, les ménages n'ont cessé de connaître une dégradation de leur situation jusqu'en 1993. Comme à Abidjan, le retour de la croissance entre 1993 et 1998 a permis une amélioration significative des conditions de vie, toutefois tout juste suffisante pour retrouver le niveau de 1988.

Finalement, l'analyse des chiffres du tableau 11 indique qu'il y a une forte association entre pauvreté monétaire et conditions de vie. Et, sur la période de 1985 – 1998, le pourcentage de ménages urbains cumulant pauvreté monétaire et pauvreté non monétaire a augmenté aussi bien à Abidjan que dans les autres centres urbains passant de 0% en 1985 à 8,3% en 1998 à Abidjan, contre respectivement 6,8% et 24,3% dans les autres villes. Parmi les ménages considérés comme pauvres sous l'angle monétaire, 48,3% connaissaient des conditions d'existence jugées mauvaises à Abidjan en 1998 contre 53,1% pour les autres villes. De même, parmi les ménages souffrant de conditions de vie insuffisantes, 43,9% vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire en 1998 à Abidjan, contre 58,1% dans les autres centres urbains.

Tableau 11 : Analyse des correspondances des deux formes de pauvreté en milieu urbain

ANNEE	% DES MENAGES CUMULANT LES DEUX FORMES DE PAUVRETE		% DES MENAGES SOUFFRANT DE PAUVRETE MONETAIRE DEFINIS PAUVRES EN TERMES DE CONDITIONS D'EXISTENCE		% DES MENAGES SOUFFRANT DE CONDITIONS D'EXISTENCE INSUFFISANTES PARMIS LES MENAGES PAUVRES EN TERMES MONETAIRES	
	ABIDJAN	AUTRES VILLES	ABIDJAN	AUTRES VILLES	ABIDJAN	AUTRES VILLES
1985	0,0	6,8	-	53,5	-	55,8
1988	1,3	14,6	21,0	45,0	30,8	57,3
1993	5,6	32,3	35,1	66,7	36,2	63,4
1998	8,3	24,3	48,3	53,1	43,9	58,1

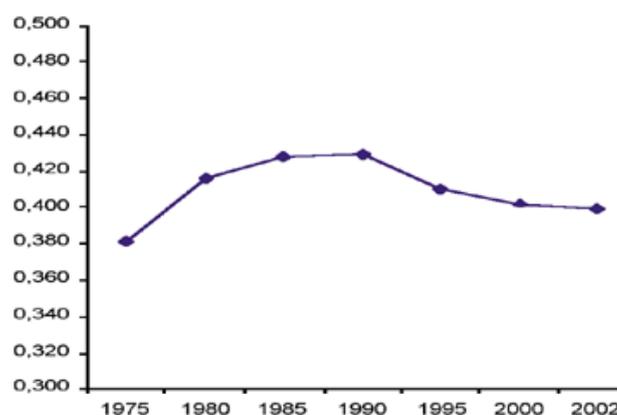
Source : Grimm, Guénard et Mesplé – Soms (2001).

Finalement, la forte association de pauvreté monétaire et conditions d'existence insuffisantes, qui n'est du reste pas surprenant, a certainement fait naître dans l'esprit de ceux qui en sont victimes, un sentiment d'exclusion sociale et contribuer à exacerber les tensions sociales et rompre l'équilibre de la cohésion dans la société ivoirienne. Ceci est d'autant plus important que le phénomène survient dans un contexte de développement humain difficile.

8-2-3 Situation globale du développement humain : indice de pauvreté humaine et inégalités du genre

La prise en compte de l'ensemble de ces éléments donne un indicateur de pauvreté humaine relativement élevé pour la Côte d'Ivoire. La mesure de la pauvreté sous l'angle de l'IPH la classe à la 172^{ème} place sur 174 en 1998 et 1999 avec un indicateur de pauvreté humaine estimé à 45,8% et 42,9% respectivement. La baisse de l'indice de développement humain est un signe évident de la détérioration des conditions de vie en Côte d'Ivoire. Après 1990, les conditions de vie humaine n'ont cessé de se détériorer si bien que le niveau de développement humain après 1993 est passé en deçà de celui de 1980.

Graphique 14 : Evolution de l'indice de développement humain



Source : PNUD, 2004

Le niveau élevé de l'IPH de la Côte d'Ivoire s'explique par l'importance du taux d'analphabétisme au sein de la population adulte (54,3% en 1999), les faibles chances de survie et l'impossibilité pour une proportion considérable de la population d'accéder à l'eau potable (23% en 1999) et aux services de santé (40% en moyenne entre 1981 et 1993), et à l'assainissement (61% de la population en moyenne sur la période 1990-1998). On note que la proportion d'individus privés d'accès à un point d'eau aménagé est de 23% en 1999.

Les chances de survie sont réduites par des taux élevés de mortalité infantile et des enfants de moins de 5 ans, la forte proportion de personnes souffrant de malnutrition, de l'incidence de certaines maladies, etc. Le taux de

mortalité infantile en Côte d'Ivoire reste encore élevé malgré le progrès réalisé depuis les années 1970. De 158 décès pour 1000 naissances vivantes en 1975, il est passé à 102 pour 1000 en 1999 (PNUD, 2001). Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 171 pour mille naissances vivantes en 1995.

Par ailleurs, la malnutrition touche environ 25% de la population ivoirienne en 1999 (Kouadio et al, 2000) et en moyenne 24% des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale sur la période 1995-1999 (PNUD, 2001). Le taux de prévalence du VIH/SIDA est estimé environ à 10.76% pour la même année et on dénombre environ 400 000 femmes âgées de 15 à 49 ans et 32 000 enfants de moins de 14 ans qui sont atteints par cette maladie.

L'effet conjugué de tous ces facteurs se traduit par une faible perspective de survie. La probabilité à la naissance d'atteindre l'âge de 40 ans est de 40.2% en 1999. Cette faible perspective de survie contribue à la faible performance de la Côte d'Ivoire sur le plan du développement humain. La différence de classement de la Côte d'Ivoire selon la pauvreté monétaire et la pauvreté humaine s'établit à -1 en 1999 (PNUD, 2001); cela indique qu'elle est mieux classée sur le plan de la pauvreté monétaire que de celui de la pauvreté humaine.

8-2-4 Développement et inégalité : participation de femmes et indice sexo-spécifique du développement humain

Deux indicateurs composites développés par le PNUD traduisent les inégalités entre hommes et femmes en terme de développement humain. Il s'agit de l'indice sexo-spécifique de développement humain (ISDH) et de l'indice de participation des femmes (IPF). L'ISDH évalue les avancées du développement humain de base corrigé des inégalités entre les deux sexes. L'IPF, mesure, pour sa part, les inégalités entre hommes et femmes sur le plan des opportunités économiques et politiques.

L'indice sexospécifique du développement humain de la Côte d'Ivoire est estimé à 0,409 en 1999, ce qui la place au 132^{ème} rang mondial sur 146 pays. Son faible niveau par rapport à l'IDH s'explique par la correction apportée à ce dernier pour tenir compte des inégalités liées aux deux sexes. La différence de classement selon l'IDH et l'ISDH, en 1999, est égale à -1 (PNUD, 2001). Ce signe négatif indique que la Côte d'Ivoire enregistre une meilleure performance en matière de développement humain de base qu'en développement humain corrigé des inégalités liées au sexe. L'analyse de ses composantes montre qu'il existe d'importants écarts entre les hommes et les femmes dans plusieurs domaines de la vie économique, politique et sociale.

Au niveau de l'accès à l'instruction, on note que le taux d'alphabétisation est seulement de 37.2% de la population féminine âgée de plus de 15 ans. Ce taux représente 69% du taux masculin (PNUD, 2001). Pour les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation monte à 58.1% en 1999 soit 84% du taux enregistré chez les hommes de la même tranche d'âge. L'écart est quasiment identique si l'on considère le taux de scolarisation nette dans le primaire où l'on observe un taux moyen de 47% entre 1995 et 1997 représentant 75% du taux de scolarisation des garçons. Ces chiffres montrent que la Côte d'Ivoire a beaucoup d'efforts à déployer en matière d'alphabétisation des femmes et de scolarisation des filles afin de combler le fossé existant entre hommes et femmes.

Aux inégalités relatives à l'instruction, il faut également ajouter celles concernant les opportunités économiques, aux chances de survie et à la participation des femmes aux différents cercles de décision. Selon PNUD (2001), le taux d'activité économique des femmes en Côte d'Ivoire en 1999 est resté à son niveau de 1995. Ce taux est égal

à 43,9% en 1999 et représente seulement 51% de celui des hommes. Bien qu'on ne dispose pas d'informations sur l'indicateur de la participation des femmes (IPF) pour traduire les inégalités en termes de participation de celles-ci à la vie politique, on peut néanmoins penser qu'elle est très faible au regard de la proportion de femmes au sein du parlement (8,5% en 1999). Ceci est d'autant plus plausible que le taux brut d'inscription des femmes à l'enseignement supérieur est très faible (3% contre 9% chez les hommes).

Compte tenu du rôle de la femme aussi bien dans la gestion du foyer que dans l'activité économique, la correction de ces déséquilibres est impérative, à la fois pour le développement économique et social, la lutte contre la pauvreté et le maintien de la cohésion sociale.

Pour lutter contre cet état de fait, l'idée la plus répandue et qui a été du reste reprise par le programme national de lutte contre la pauvreté élaboré par le gouvernement ivoirien en 1997 et dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de Côte d'Ivoire, est d'encourager la scolarisation des jeunes filles. Cette idée s'appuie sur le fait que les preuves empiriques disponibles indiquent qu'il y a un lien entre niveau d'instruction et pauvreté.

En effet, l'examen du tableau 12 montre qu'il y a une relation directe entre le statut de pauvreté et l'alphabétisation.

Tableau 12 : **Evolution du taux d'analphabétisme des adultes selon le statut de pauvreté et le sexe**

ANNEE	PAUVRE			NON PAUVRE			TOTAL		
	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL
1993	64,6	83,8	75,1	45,9	66,6	56,4	50,9	71,7	61,6
1995	54,9	74,9	65,3	39,0	60,9	49,9	43,9	65,5	54,8
1998	47,0	73,6	61,1	31,2	57,7	44,4	36,7	63,2	50,2
2002	40,4	24,5	32,4	61,4	46,6	54,0	53,4	38,0	45,7

Source : Compilation des auteurs à partir de PNUD/INS, 2000 et INS, 2002

On note que le taux d'analphabétisme est plus élevé chez les pauvres que chez les non pauvres quelle que soit l'année. Pour les deux sexes pris ensemble, il varie de 75.1% en 1993 à 65.3% en 1995 et 61.1% en 1998 chez les pauvres, contre 56.4%, 49.9% et 44.4% chez les non pauvres en 1993, 1995 et 1998 respectivement. Par ailleurs, on constate que le taux d'analphabétisme est plus marqué chez les femmes que chez les hommes quel que soit le statut de pauvreté. Cependant, l'écart du taux d'alphabétisation entre pauvres et non pauvres est plus important, en moyenne, chez les hommes que chez les femmes.

Etant donné le rôle central de l'éducation dans la formation du capital humain et, partant, dans le développement économique et social, l'orientation des dépenses de l'Etat en direction du secteur éducatif apparaît déterminante. Sur la base des données issues des enquêtes ménages de l'INS couvrant la période de 1985 à 1998, il a été montré qu'en Côte d'Ivoire les politiques d'éducation ne sont pas progressives. Autrement dit, elles ne vont dans le sens de la réduction de la pauvreté⁷⁷. En

⁷⁷ Troupa, G. F. et Souleymane S. Diallo. 003.

effet, malgré la part importante du primaire dans le budget global de l'éducation (environ 52% du budget), des efforts restent à faire en vue d'améliorer l'incidence des dépenses publiques dans ce secteur. Et face à la persistance d'importantes inégalités entre le milieu rural et le milieu urbain d'une part et entre filles et garçons, d'autre part, il est important que des politiques de ciblage plus précises soient mises en œuvre.

Encadré 19 : Dépenses publiques d'éducation et lutte contre la pauvreté en Cote d'Ivoire

L'objectif de cette étude était de répondre à la question suivante : Les pauvres bénéficient-ils réellement des avantages que l'Etat leur offre en éducation ?

Cette question en contient deux autres à savoir d'abord si les pauvres utilisent effectivement les services d'éducation que l'Etat met à leur disposition et ensuite si les services d'éducation sont vraiment ciblés vers les plus pauvres ?.

La réponse à notre question centrale a pu se faire en examinant la distribution de la valeur des dépenses publiques d'éducation pour chaque catégorie sociale de la population. Les services d'éducation étant un bien public il est difficile de trouver un prix de marché que chaque utilisateur pourrait payer afin d'en estimer l'utilité marginale. La résolution d'un tel problème s'est faite dans cette étude par l'imputation des coûts publics liés à l'éducation aux utilisateurs en supposant que ces derniers considèrent les coûts supportés par l'Etat pour pouvoir ces services comme équivalents au prix ou valeur qu'ils auraient attribué à ces services.

La méthode d'imputation dite méthode d'incidence directe des dépenses publiques a été empruntée à Meerman et Selowsky. Cette méthode qui consiste à affecter le coût unitaire des dépenses publiques (dépenses rapportées aux effectifs totaux de chaque secteur) aux différents utilisateurs (effectifs scolaires) a été choisie pour sa commodité dans le cas d'espèce.

Les données utilisées sont essentiellement des données secondaires provenant de deux sources : les enquêtes ménages de 1985 à 1998 menées par l'INS, les dépenses publiques d'éducation et les effectifs scolaires selon les différents secteurs de l'éducation contenus dans les comptes de la nation. Sur la base de toutes ces données, l'étude a consisté en une analyse de la distribution de la valeur des dépenses d'éducation, dans chaque catégorie sociale de la population selon les secteurs de l'éducation, selon le milieu géographique et selon le genre.

Ainsi, quatre conclusions peuvent être dégagées de cette étude :

1) Les subventions unitaires dans le primaire sont encore faibles et constantes sur la période d'analyse allant de 1985 à 1998

Malgré le fait que le primaire concentre plus de 50% du budget de l'éducation, la part reçue par chaque utilisateur dans ce secteur est non seulement inférieure à la moyenne de l'ensemble du secteur d'éducation, mais aussi inférieure à celle reçue par les individus des autres secteurs de l'éducation.

Cela est dû à deux faits : d'abord le primaire représentant 50% du budget doit couvrir un effectif qui correspond à 72 % des effectifs de l'ensemble de l'éducation nationale. Ensuite, la part du budget du primaire bien qu'étant élevée a été relativement constante sur toute la période d'analyse tandis que la part du supérieur n'a fait que croître.

2) De fortes inégalités existent entre les populations les plus pauvres et celles les plus riches quel que soit le secteur de l'éducation.

Sur toute la période d'analyse allant de 1985 à 1998, le quintile le plus riche de la population recevait en moyenne un tiers des avantages des dépenses publiques affectées au système éducatif. L'existence de ces écarts est essentiellement due à la faiblesse des effectifs scolaires dans la catégorie des plus pauvres. Les pauvres scolarisent en moyenne moins leurs enfants malgré le développement de la formation de base aussi bien dans le monde rural que dans les centres urbains.

3) Une distribution régionale contrastée

Alors que le milieu urbain concentre en moyenne environ 70% de l'incidence des dépenses publiques d'éducation, l'examen des secteurs ne permet pas de conclure au désavantage ou à l'avantage des pauvres.

En effet, bien que sur la période allant de 1985 à 1998, la part du rural dans le total des subventions reçues baisse, l'éducation primaire a été relativement très peu affectée par rapport aux autres secteurs. Ceci se reflète dans la faiblesse de l'écart entre milieu urbain et rural en avantages des dépenses publiques.

4) De fortes inégalités envers les filles

Sur toute la période d'analyse, les filles ont reçu au moins deux fois moins de subventions à l'éducation par rapport aux garçons. Cet état de fait est imputable à deux causes : l'étude révèle que les écarts entre filles et garçons se réduisent à mesure que le niveau de vie augmente quel que soit le secteur de l'éducation. En d'autres termes les plus pauvres scolarisent moins leurs enfants de sexe féminin par rapport aux ménages les plus riches. Ensuite, le milieu géographique et culturel affecte les décisions de scolarisation dans la mesure où l'étude montre que les écarts entre filles et garçons dans la scolarisation sont très prononcés dans le milieu rural.

Au niveau sectoriel l'étude constate que la baisse des écarts suite à l'augmentation du niveau de vie est plus prononcée dans le primaire qu'ailleurs, surtout en ce qui concerne le groupe des ménages les plus riches. Cela implique la faiblesse du ciblage des politiques d'éducation envers les plus pauvres. Tout effort d'accroissement des subventions à l'éducation primaire serait accaparé par la couche des populations les plus riches.

En somme, il apparaît que les efforts publics en matière d'éducation sont importants mais encore mal ciblés, donc présentent un risque de ne pas être progressifs ; en d'autres termes de ne pas contribuer à la réduction de la pauvreté.

Conclusion de l'étude de Troupa, G. F. et Souleymane S. Diallo (2003). Politique d'éducation et réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire : Une analyse de l'incidence des dépenses publiques d'éducation. Rapport de recherche, Projet SADAOC ; CIRES.

Lorsqu'on s'intéresse à l'espérance de vie à la naissance, on constate que les femmes ont un niveau légèrement supérieur à celui des hommes. Elle est de 48.1 ans pour les femmes contre 47.5 ans chez les hommes en 1999 (PNUD, 2001). La probabilité à la naissance d'atteindre l'âge de 65 ans est de 37.3% chez les enfants de sexe féminin nés entre 1995 et 2000. Cela donne un léger avantage aux filles de cette génération comparativement aux garçons nés dans la même période qui ont une probabilité à la naissance de 35.4% d'atteindre l'âge de 65 ans. Cependant l'avantage apparent de la population féminine en terme de survie est contrebalancé par le taux élevé de mortalité maternelle qui s'élève à 600 pour 100 000 naissances en moyenne sur la période 1980-1999 (PNUD, 2001).

8-2-5 Origines de la violence en Côte d'Ivoire

La violence englobe l'ensemble des interactions humaines s'étendant de la violence collective du conflit armé aux actes individuels d'agression dans la rue ou à la maison et aux formes de dénégation de la dignité humaine liées à l'extrême pauvreté. Une distinction fondamentale doit donc être faite entre les formes déclarées, visibles de la violence liées aux actes individuels de violence physique, à la violence des gangs et aux conflits armés, par exemple et les formes voilées, invisibles de violence structurelle, symbolique et culturelle. Alors que les dernières sont nécessairement des formes collectives de violence institutionnalisée, les manifestations déclarées de violence peuvent inclure (i) la violence intergroupes sous la forme de conflit armé, de violence de l'Etat, de violence politique contre l'Etat, de crime organisé, (ii) la violence interpersonnelle perpétrée par des individus contre d'autres individus à la maison,

dans la rue ou à l'école, ou (iii) la violence intrapersonnelle, à savoir la violence dirigée contre soi liée à l'alcoolisme ou à la toxicomanie et d'autres comportements à risque.

Outre ces distinctions, il est également important de considérer la légalité ou l'illégalité, de même que la légitimité ou l'illégitimité du recours à la violence de la part des individus, des groupes ou de l'Etat. Enfin il est important de noter que les effets destructeurs de la violence déclarée sur les individus, les communautés locales et les nations sont clairement identifiés, mais que la combinaison des facteurs accélérateurs qui pourraient expliquer le recours à la violence déclarée ne sont pas toujours faciles à démêler.

Les liens entre l'éducation et les processus socio-économiques, culturels et politiques peuvent s'accompagner de formes diverses de violence, signe d'un effondrement de la cohésion sociale.

Même s'il n'est pas nouveau, le phénomène de violence en milieu scolaire, ces dernières années, est le signe d'un problème social dont la gravité augmente. Les formes physiques et symboliques de la violence en milieu scolaire sont multiples et recouvrent les brimades entre les jeunes, les menaces et les agressions contre le personnel enseignant, le vandalisme, le racket et la violence sexuelle. Cette violence dépasse les frontières de l'école et inclut des considérations sociales plus larges relatives aux tensions engendrées par la situation de crise économique et de transition, l'aliénation culturelle et l'exclusion sociale.

La réflexion du philosophe Jean-Marie Adiaffi lors de la journée de réflexion sur la tricherie, la fraude, la

corruption et l'incivisme, initiée par la Cellule Universitaire de Réflexion et de Diffusion des Idées du Président Henri Konan Bédié (Curdiphe) résume bien l'origine de la violence. Le dysfonctionnement de la société ivoirienne tient, selon lui, à une idéologie de décalage. Décalage entre une société ivoirienne réelle et une autre fictive. Le modèle télévisuel force cette société fictive, c'est-à-dire, celle qui fait rêver, dans une société réellement pauvre. Pour illustration, le Pr. Adiaffi s'en réfère aux émissions comme « la bonne cuisine » sur la télévision première

chaîne qui présente des recettes que les familles ne peuvent se permettre de faire. Il s'est ensuite interrogé sur l'origine des fortunes qui ont permis à des « minables » millionnaires de s'offrir une vie luxueuse, tandis que la majorité des Ivoiriens vit dans la pauvreté. La frustration des oubliés de la société explique dans bien des cas, le banditisme, le vol, bref, l'insécurité sociale. « La société ivoirienne court à sa perte parce qu'un modèle de la petite bourgeoisie coloniale empêche les autres d'évoluer... », a clamé M. Adiaffi".

Encadré 20 : Extrait du Communiqué du Conseil des Ministres du 25 février 2001

Au titre du Ministère d'Etat. Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation :

Le Conseil a entendu une communication relative au plan de lutte contre l'insécurité en Côte d'Ivoire. La criminalité se présente dans notre pays sous deux formes essentielles, la petite criminalité et la grande criminalité, auxquelles s'ajoute depuis quelques années, une troisième forme de criminalité, la criminalité politique.

S'agissant de la petite criminalité, elle se manifeste notamment par des vols : à la tire, à la roulette, à l'arraché, à l'étalage et par des rixes sur la voie publique. Elle se commet généralement dans les gares routières, dans les gares ferroviaires, aux abords des marchés, des supermarchés, des maquis, des arrêts de bus, dans les points de paiement de factures, aux abords des banques, des salles de cinéma et autres lieux de spectacles publics et même dans les embouteillages.

S'agissant de la grande criminalité, elle se manifeste par les attaques à main armée, au moyen d'armes à feu ou d'armes blanches et est le fait d'individus ou de groupes d'individus organisés circulant à bord de véhicules ou à pied. Les formes les plus fréquentes de cette criminalité sont :

- les attaques de sociétés, de commerces et de domiciles,
- les coupeurs de route. La lutte contre ces deux formes de criminalité nécessite la mise en place de stratégies et de moyens appropriés. Ceux-ci vont de l'organisation de patrouilles à l'installation des points d'observation, en passant par la mise en place d'un organe de coordination des activités des forces de sécurité et de défense et l'élaboration d'un schéma de bouclage et de patrouilles aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays. La mise en oeuvre de ces stratégies appelle d'importants moyens humains, matériels et financiers.

S'agissant de la criminalité politique, elle est née de l'exercice de la démocratie et se manifeste par des actes de pillage et de destruction de biens publics et privés, ainsi que de symboles de l'Etat et par des atteintes à la sûreté de l'Etat et à des vies humaines. La lutte contre cette nouvelle forme de criminalité nécessitera la création et la formation de groupes d'intervention spécialisés en matière de maintien de l'ordre.

En plus de ces trois formes de criminalité précitées, la communication aborde également le phénomène de racket qui se développe aujourd'hui de manière vertigineuse et appelle des solutions urgentes et efficaces. Ainsi les mesures suivantes sont elles proposées :

- la mise sur pied d'un organe de coordination où seront représentées toutes les forces de sécurité et de défense et qui sera chargé de sensibiliser et de moraliser les membres de ces forces de sécurité et de défense,
- la création d'une ligne verte groupée auprès de l'organe de coordination en vue de dénoncer les rackets et les tracasseries des forces de sécurité et de défense,
- la prise de sanctions à l'encontre des agents fautifs et la publication de ces sanctions.

L'application de toutes ces mesures proposées nécessite également la mise à disposition de moyens humains, matériels et financiers.

Le Conseil a adopté les conclusions de cette communication et le Président de la République a instruit le Ministre de l'Economie et des Finances des dispositions à prendre, pour dégager dans l'immédiat, la somme de 1 milliard de francs pour faire face aux dépenses prioritaires de sécurité. Le Conseil a ensuite pris les mesures suivantes :

- le bouclage de jour et de nuit par une équipe mixte composée de policiers et de gendarmes, de la ville d'Abidjan et de ses environs autant que cela s'avérera nécessaire,
- la suppression de tous les barrages non autorisés,

- la mise en place d'un système de sécurisation des transports par l'institution de convois accompagnés ou escortés vers les frontières,
- la création d'un fonds pour soutenir et encourager tous ceux qui participent à la lutte contre la criminalité et le racket.

Source : http://www.un.int/cotedivoire/pages/cm0225_1.htm.

8-3 Indicateurs ethno-politiques

L'indicateur ethno-politique se réfère à la relation possible qui pourrait exister entre le groupe ethnique d'appartenance et le choix d'adhérer à un parti unique. Plus qu'un indicateur, il s'agit en fait de saisir la pertinence ou l'intelligibilité entre les deux (2) notions et voir s'il y a une constance qui ne sera pas loin de s'énoncer comme une loi du genre : le choix politique de l'Ivoirien est déterminé par son groupe ethnique d'appartenance.

De la centaine de partis politiques nés de l'application à partir de 1990 de l'article sur le multipartisme en Côte d'Ivoire, quatre (4) se taillent la part du lion et comme par hasard, sont confortablement logés dans les régions d'appartenance des leaders où ils recrutent d'ailleurs le maximum de leurs militants.

- Le Front Populaire Ivoirien (FPI) avec Laurent Gbagbo règne en maître absolu dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest habitées par les Krou, dont l'importante composante Bété à laquelle il appartient.
- Le Rassemblement des Républicains (RDR) avec Alassane Ouattara, fait du Nord occupé principalement par les Malinké et les Sénoufo, une chasse gardée.
- Henri Konan Bédié dans le Centre et l'Est où on retrouve majoritairement les Akan, (Baoulé et Agni) fait de ces deux régions la zone de prédilection du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI).
- L'Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), à sa création par feu le Général

Guéi Robert, a tout de suite fait de l'Ouest montagneux, son bastion avec les Yacouba principalement.

Ainsi, aux élections présidentielles, législatives, municipales et régionales, les voix sont prioritairement accordées au « frère », ou au parti qu'il dirige. Même les électeurs éloignés de leur région d'origine par le fait de migration, votent en fonction de leur parenté ethnique avec le leader. Aussi n'est-on pas surpris de voir des élus PDCI ou du RDR dans le fief du FPI en raison du poids démographique des Akan. Le même phénomène se constate pour des élus Malinké dans des villes situées en plein cœur du fief du PDCI ou du FPI. De même, on voit des élus FPI dans des communes d'Abidjan où l'on retrouve de fortes communautés originaires de l'Ouest et du Centre-Ouest.

De tout ce qui précède, on constate que dans l'Etat actuel d'avancement de notre démocratie, on vote d'abord pour son « frère » dans la perspective d'un positionnement de son groupe ethnique, d'où la relation entre tribu et parti politique. Il n'est donc pas exagéré de dire que le vote en Côte d'Ivoire est une affaire de « consanguinité élargie ». Celui-ci fait abstraction de ce qu'on a l'habitude de voir dans les pays de vieille tradition démocratique, c'est-à-dire le vote en fonction de l'appartenance à une même classe sociale, ou tout au moins à une même catégorie socioprofessionnelle, dans laquelle on a en partage des avantages à maintenir ou des frustrations à combattre. Cela est d'autant plus attesté qu'on raconte encore avec un air amusé que feu le Général Guéi qui avait fait accorder des avantages à

l'armée du temps où il était Chef d'Etat-Major (retraite à 55 ans comme dans les autres corps de la Fonction Publique, redynamisation de la prévoyance militaire, construction d'édifices religieux, etc.) n'a pas pu s'attirer les voix de ses frères d'armes lors de l'élection présidentielle d'octobre 2000.

Somme toute, la prééminence accordée au facteur ethnique brouille le jeu politique et crée des inerties dans l'édification d'une nation unitaire. Nous en vivons aujourd'hui les conséquences, car le positionnement à tout prix de « mon groupe ethnique » à travers « mon frère leader » est de toute évidence conflagrant, surtout s'il procède par exclusion ou par diabolisation des autres pour se garantir au maximum le succès. Aussi, faut-il craindre le retour de l'anarchie tribale que les occidentaux dépeignent avec une certaine délectation teintée d'un brin d'exotisme quand il s'agit des pays africains ou asiatiques comme d'« anciens cadres fétichistes souvent étrangement mêlés à des

surenchères démographiques suscitatrices de troubles et de guerres civiles » (BOUTHOU, 1971 :81).

Graphique 15 : Occupation du Territoire par les différents groupes armés au 17 décembre 2002



Source : Wassa Côte d'Ivoire : Histoire de la Côte d'Ivoire : <http://www.lewassa.com/histoire.html>

QUATRIEME PARTIE : DE LA RECONSTRUCTION

Après le Coup d'Etat de décembre 1999, suivi d'une transition militaire difficile, le retour vers la normalité constitutionnelle s'est amorcé avec les élections présidentielles d'octobre 2000, législatives de décembre 2000, municipales de mars 2001 et régionales de juin 2001. Bien que les élections se soient déroulées dans un climat peu satisfaisant, elles n'en ont pas moins donné naissance à la 2^{ème} République.

Une renaissance avait été amorcée avec la tenue d'un Forum de Réconciliation Nationale en décembre 2001 et la mise en place d'un Gouvernement d'Union Nationale en août 2002, même si les problèmes de fond, mettant à mal la cohésion sociale, étaient loin de trouver des solutions satisfaisantes. Estimant que le pays s'était

replacé sur la voie de la normalité, les partenaires au développement, guidés par l'analyse qu'en ont faite les institutions de Bretton Woods, ont pour la plupart décidé de relancer leurs appuis en matière de coopération au développement.

Mais la crise militaro-politique survenue depuis le 19 septembre 2002 a remis en cause le retour de la paix. Cette crise a engendré de lourdes conséquences par l'aggravation de la déchirure du tissu social et la dégradation des indicateurs macro-économiques et sociaux.

CHAPTITRE IX : INITIATIVES DE RECONSTRUCTION DE LA COHESION SOCIALE ET BILANS

A la lumière des éléments qui ont contribué à fragiliser le modèle ivoirien de développement, plusieurs initiatives ont été prises tant sur le plan économique et politique que sur le plan social et culturel pour réconcilier les Ivoiriens entre eux et pour repositionner le pays dans son rôle de leader au niveau sous-régional.

9-1 Initiatives de reconstruction de la cohésion sociale

9-1-1 Au plan politique

La fracture sociale en Côte d'Ivoire a été exacerbée par la compétition politique entre les acteurs à la succession du Président Houphouët-Boigny suite à son décès en 1993. Le point culminant de cette fracture sociale est marqué par le coup d'Etat du 24 Décembre 1999 qui a porté le Général Gueï Robert au pouvoir. Ce renversement de l'autorité politique semblait avoir pour objectif de reconstruire la cohésion sociale en mettant fin aux dérives de l'«ivoirité» et instaurer une plus grande ouverture dans la compétition politique. Ce coup d'Etat militaire a été accueilli avec soulagement par une bonne partie de la population, qui en espérait sans doute la sortie d'un enlèvement politique dont les périls allaient croissants. Mais le Gouvernement de Coalition mis en place par la junte, qui regroupait les forces de l'opposition, des personnalités de la société civile et des

militaires n'a pas résisté aux tensions qui traversent la société ivoirienne.

La transition militaire a produit une constitution nouvelle qui a donné naissance à la Deuxième République, un code électoral, un code de la nationalité, une amnistie pour les putschistes, une réorientation de la procédure d'identification et un arrêt de la délivrance et du contrôle des cartes de séjour. Toujours dans le sens d'un apaisement de la situation politique et sociale, les gouvernements qui se sont succédés depuis le coup d'état de décembre 1999 et même après la victoire du Président Laurent Gbagbo à l'élection présidentielle de 2000 ont toujours été qualifiés de : Gouvernement de « consensus », « d'ouverture » et de « large ouverture. »

Hormis, cette première tentative infructueuse, au plan politique, les initiatives les plus significatives ont débuté avec le Forum de Réconciliation Nationale (voir encadré 21), pour se poursuivre avec les accords de Linas Marcoussis, d'Accra I, II, III et le plan Thabo M'Beki, le dernier en date pour le compte l'UA.

Encadré 21 : Accord de Marcoussis du 24 janvier 2003

1) A l'invitation du Président de la République française, une Table Ronde des forces politiques ivoiriennes s'est réunie à Linas-Marcoussis du 15 au 23 janvier 2003. Elle a rassemblé les parties suivantes FPI, MFA, MJP, MPCI, MPIGO, PDCI-RDA, PIT, RDR, UDCY, UDPCI. Les travaux ont été présidés par M. Pierre MAZEAUD, assisté du juge Keba Mbaye et de l'ancien Premier ministre Seydou Diarra et de facilitateurs désignés par l'ONU, l'Union Africaine et la CEDEAO.

Chaque délégation a analysé la situation de la Côte d'Ivoire et fait des propositions de nature à rétablir la confiance et à sortir de la crise. Les délégations ont fait preuve de hauteur de vue pour permettre à la Table Ronde de rapprocher les positions et d'aboutir au consensus suivant dont tous les éléments -principes et annexes- ont valeur égale.

2) La Table Ronde se félicite de la cessation des hostilités rendue possible et garantie par le déploiement des forces de la CEDEAO, soutenu par les forces françaises et elle en exige le strict respect. Elle appelle toutes les parties à faire immédiatement cesser toute exaction et consacrer la paix. Elle demande la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.

3) La Table Ronde réaffirme la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, le respect de ses institutions et de restaurer l'autorité de l'Etat. Elle rappelle son attachement au principe de l'accession au pouvoir et de son exercice de façon démocratique. Elle convient à cet effet des dispositions suivantes :

a- Un Gouvernement de Réconciliation Nationale sera mis en place dès après la clôture de la Conférence de Paris pour assurer le retour à la paix et à la stabilité. Il sera chargé du renforcement de l'indépendance de la Justice, de la restauration de l'Administration et des services publics, et du redressement du pays. Il appliquera le programme de la Table Ronde qui figure en annexe et qui comporte notamment des dispositions dans les domaines constitutionnel, législatif et réglementaire.

b- Il préparera les échéances électorales aux fins d'avoir des élections crédibles et transparentes et en fixera les dates.

c- Le Gouvernement de Réconciliation Nationale sera dirigé par un Premier ministre de consensus qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle à laquelle il ne pourra se présenter.

d- Ce gouvernement sera composé de représentants désignés par chacune des délégations ivoiriennes ayant participé à la Table Ronde. L'attribution des ministères sera faite de manière équilibrée entre les parties pendant toute la durée du gouvernement.

e- Il disposera, pour l'accomplissement de sa mission, des prérogatives de l'exécutif en application des délégations prévues par la Constitution. Les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale et qui ont participé à la Table Ronde s'engagent à garantir le soutien de leurs députés à la mise en oeuvre du programme gouvernemental.

f- Le gouvernement de réconciliation nationale s'attachera dès sa prise de fonctions à refonder une armée attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine. Il procédera à la restructuration des forces de défense et de sécurité et pourra bénéficier, à cet effet, de l'avis de conseillers extérieurs et en particulier de l'assistance offerte par la France.

g- Afin de contribuer à rétablir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, le Gouvernement de Réconciliation Nationale organisera le regroupement des forces en présence puis leur désarmement. Il s'assurera qu'aucun mercenaire ne séjourne plus sur le territoire national.

h- Le Gouvernement de Réconciliation Nationale recherchera le concours de la CEDEAO, de la France et des Nations Unies pour convenir de la garantie de ces opérations par leurs propres forces.

i- Le Gouvernement de Réconciliation Nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés.

4) La Table Ronde décide de la mise en place d'un comité de suivi de l'application des accords de Paris sur la Côte d'Ivoire chargé d'assurer le respect des engagements pris. Ce comité saisira les instances nationales, régionales et internationales de tous les cas d'obstruction ou de défaillance dans la mise en oeuvre des accords afin que les mesures de redressement appropriées soient prises.

La Table Ronde recommande à la Conférence des Chefs d'Etat que le Comité de Suivi soit établi à Abidjan et composé des représentants des pays et des organisations appelés à garantir l'exécution des accords de Paris, notamment :

- le représentant de l'Union Européenne,
- le représentant de la Commission de l'Union Africaine,
- le représentant du secrétariat exécutif de la CEDEAO,
- le représentant spécial du Secrétaire Général qui coordonnera les organes de la famille des Nations Unies,
- le représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie,
- les représentants du FMI et de la Banque mondiale un représentant des pays du G8 le représentant de la France.

5) La Table Ronde invite le Gouvernement Français, la CEDEAO et la Communauté Internationale à veiller à la sécurité des personnalités ayant participé à ses travaux et si nécessaire à celle des membres du Gouvernement de Réconciliation Nationale tant que ce dernier ne sera pas à même d'assurer pleinement cette mission.

6) La Table Ronde rend hommage à la médiation exercée par la CEDEAO et aux efforts de l'Union Africaine et de l'ONU et remercie la France pour son rôle dans l'organisation de cette réunion et l'aboutissement du présent consensus.

A Linas-Marcoussis, le 24 janvier 2003

POUR LE FPI : Pascal AFFI N'GUESSAN POUR LE MFA : Innocent KOBENA ANAKY

POUR LE MJP : Gaspard DELI POUR LE MPCJ : Guillaume SORO

POUR LE MPIGO : Félix DOH POUR LE PDCI-RDA : Henri KONAN BEDIE

POUR LE PIT : Francis WODIE POUR LE RDR : Alassane Dramane OUATTARA

POUR L'UDCY : Théodore MEL EG POUR L'UDPCI : Paul AKOTO LE PRESIDENT : Pierre MAZEAUD

Concernant le Forum de la Réconciliation Nationale, le but était d'enclencher le processus de réconciliation et de conclure, à terme, un pacte social républicain avec les différents acteurs de la vie de la Nation. Ainsi, la mission du Forum était d'offrir un cadre de dialogue et d'échanges aux Ivoiriens pour analyser en profondeur les causes des tensions socio-politiques qui prévalent dans le pays et de proposer des solutions susceptibles de résorber la crise sociale, politique et économique et de réconcilier entre elles toutes les composantes de la société ivoirienne. Ce pacte social républicain devait conduire à l'instauration d'un esprit sain et sincère de dialogue fraternel et d'échanges positifs, au bannissement des divisions régionales ou tribales, ethniques, sociales et religieuses, à la promotion d'une économie performante dont les fruits sont répartis entre

tous les Ivoiriens, individuellement ou collectivement. Ceci devrait conduire à la sauvegarde de la cohésion et de l'unité nationale, comme valeur éthique, quelques soient les intérêts en cause, à l'affirmation de l'hospitalité ivoirienne par le brassage des peuples et communautés de toutes origines, la référence à l'Etat de droit et l'application du droit pour le règlement de tous les litiges et conflits.

Au-delà du pardon, la réconciliation nationale était l'objectif principal du Forum. Il s'agissait de créer les conditions d'un retour à l'harmonie sociale et à une intégration véritable de toutes les communautés nationales.

Encadré 22 : Extrait du discours du Président du Forum S.E. Monsieur Seydou Elimane Diarra en remettant les actes

Le Forum a, au cours de ses travaux, identifié plusieurs problèmes qui sont à l'origine de la fracture socio-politique et dont les plus déterminants font l'objet de recommandations et de résolutions.

Les recommandations indiquent le contour des problèmes et les mesures d'orientation générale qu'il conviendrait de prendre et qui relèvent du domaine de la gouvernance. Les résolutions suggèrent des mesures particulières fortes, immédiates, qu'il serait souhaitable de prendre en compte pour résoudre des problèmes précis et importants, en vue de commencer à résorber la fracture socio-politique.

Les problèmes identifiés par le Forum sont liés aux impératifs de :

- réconciliation nationale,
- bonne gouvernance,
- sécurité,
- bon fonctionnement des partis politiques,
- l'immigration,
- redynamisation de la coopération internationale,
- modernisation et de relance de l'économie nationale,
- justice,
- promotion et de protection sociale,
- l'école et de la jeunesse,
- de la presse et des médias

Monsieur le Président de la République,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous assurer que l'organisation du Forum a permis de réaliser une avancée notable sur la voie de la réconciliation.

Nous sommes en mesure, maintenant d'observer que nous regardons tous dans la même direction.

Je citerai quelques indicateurs :

- la parole a été libérée : les Ivoiriens et même les non Ivoiriens ont parlé. La libération de la parole a soulagé l'esprit des uns et des autres pour le prédisposer à la concorde et à la paix. La réelle volonté des Ivoiriens à se réconcilier a été mise en exergue.
- L'invocation de Dieu et les nombreuses références à la Sainte Parole ont caractérisé la quasi-totalité des communications, et laissent penser que les intervenants veulent la véritable paix durable qui repose sur la volonté de Dieu et des hommes,
- Des leaders politiques, restés longtemps en exil intérieur et extérieur, ont regagné leur pays, leurs familles génétiques et politiques, sans incident,
- La trêve sociale et politique a été observée par l'ensemble des acteurs de la vie de la Nation ; même la presse a suivi et a largement couvert les travaux du Forum.

La fin des travaux du Forum ne signifie nullement que la réconciliation nationale est réalisée. Le processus est cependant engagé.

En effet, la réconciliation est un long processus. Elle relève d'une dynamique politique qu'il faudra impulser, au cours de la seconde phase, par des comportements nouveaux, la mise en œuvre des dispositions évoquées plus haut et la prise de mesures concrètes répondant aux aspirations profondes du peuple ivoirien.

L'ambition du Forum de réaliser, entre les Ivoiriens, un pacte social républicain n'est plus aujourd'hui une simple vue de l'esprit. Les fondations de ce pacte social républicain sont posées au cours de cette première phase de la réconciliation nationale. Rousseau résumait ainsi le contrat social :

" si donc on écarte du contrat social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants : chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons encore chaque membre comme partie indivisible du tout "

Le pacte social républicain que nous appelons de tous nos vœux est, selon notre entendement, un ensemble équilibré de valeurs éthiques, morales, et de comportements dont l'observance conduit chaque acteur de la vie de la Nation, notamment les acteurs politiques, dans l'humilité et la dignité, à accepter de déployer l'effort nécessaire pour faire un pas vers l'autre dans l'intérêt général.

· L'autre, c'est l'adversaire politique, mais non l'ennemi à abattre par tous les moyens ;

· L'autre, c'est le concurrent économique, mais non la personne à éliminer ;

· L'autre, c'est le frère ivoirien, ou la sœur ivoirienne, mais non le ressortissant du Nord, du Sud, du Centre, de l'Ouest ou de l'Est ;

· L'autre, c'est le frère ou la sœur d'Afrique et du monde, mais non l'étranger envahissant ;

· UN PAS DE CHACUN VERS L'AUTRE EST UN PAS VERS L'UNION ;

· UN PAS VERS L'UNION EST UNE AVANCEE VERS LA COHESION, L'UNITE DE LA NATION ET LA COEXISTENCE PACIFIQUE.

L'ensemble équilibré des valeurs et comportements du pacte social républicain sont entre autres :

· L'humilité et la sagesse

- La sincérité et l'ouverture d'esprit pour un dialogue fraternel permanent et franc, en vue de prévenir et de gérer au mieux les conflits · Le bannissement des divisions régionales ou tribales, ethniques, sociales et religieuses,
- Le refus de la violence comme mode d'expression de la justice et comme moyen de lutte politique
- Le développement de la démocratie et la condamnation des coups d'Etat comme moyen d'accéder au pouvoir,
- La référence à l'Etat de droit, l'application et le respect du droit pour le règlement de tous litiges ou conflits, en tournant résolument le dos à l'impunité et à l'injustice,
- La sauvegarde de la cohésion et de l'unité nationale, comme valeurs fondamentales, quels que soient les intérêts individuels ou collectifs en jeu,
- La culture de l'hospitalité ivoirienne par le brassage des peuples et des communautés de toute origine.

Monsieur le Président de la République, le pacte social républicain doit être l'aboutissement heureux du processus de réconciliation nationale :

- C'est d'abord un pacte : c'est-à-dire un engagement moral volontaire, consensuel et contractuel, pour la paix, de tous les leaders politiques et acteurs impliqués dans la vie de la Nation,
- C'est ensuite un pacte social : c'est-à-dire qu'il est conçu et conclu par la communauté et pour la communauté, chacun apportant de sa personne et de ses talents, dans un esprit de don et de partage équitable des fruits de ce pacte,

· C'est enfin un pacte social républicain : c'est-à-dire qu'il est initié, conclu et appliqué dans le strict respect des règles et des institutions républicaines.

Un tel pacte va, à n'en pas douter, défrayer la chronique et bouleverser les habitudes acquises.

Oh ! Pour certains, il sera tout simplement utopique !

Il faudra cependant le réaliser contre vents et marées, avec beaucoup de ténacité et de sérénité, car il nous permet, non seulement de sortir de la porte étroite, mais il nous conduit vers la voie royale qui constitue le déterminant principal de la vraie réconciliation et de la cohésion de l'unité nationale durable, souhaitées par chacun et par tous.

Vous avez affirmé, Monsieur le Président, à maintes reprises, votre ferme volonté politique de voir les Ivoiriens réconciliés les uns avec les autres pour engager ensemble, dans la cohésion, la justice et la paix durable le développement harmonieux de notre beau pays.

Notre mission n'a pas pour objet d'ajouter la tension à la tension, mais surtout et fondamentalement de résorber cette tension.

C'est le sens des recommandations et des résolutions qui vous seront présentées dans quelques instants. Je souhaite que ces recommandations et résolutions du Forum y contribuent largement. Je voudrais clore mon propos en vous invitant tous à partager avec moi, l'espoir de la renaissance d'une Côte d'Ivoire de PAIX et de DIALOGUE, UNE et INDIVISIBLE, riche de sa DIVERSITE CULTURELLE et de ses POTENTIALITÉS naturelles et économiques.

QUE DIEU BENISSE LA CÔTE D'IVOIRE !

Je vous remercie.

Encadré 23 : Conclusion de la note de présentation de la synthèse du rapport et des recommandations du Forum de Réconciliation Nationale

Parvenus au terme de notre présentation du Rapport Général sur le Forum pour la Réconciliation Nationale et après lecture des recommandations du Directoire au Président de la République, il nous faut conclure. Et ce sera par un appel. Un appel à la raison tout d'abord, un appel au sens patriotique ensuite et un appel à l'Amour et à la Fraternité enfin.

· 1. Appel à la raison parce que s'agissant de notre chère et belle Côte d'Ivoire, il nous faut prendre garde pour les uns de ne pas céder à l'indignité contre la mère patrie et pour les autres de ne pas détruire le peu que nous avons bâti ensemble en 108 années d'existence de notre pays. Si nous n'avons pas encore connu en Côte d'Ivoire la guerre civile qui a ravagé des pays frères, à nos frontières, il n'est nullement nécessaire d'en faire l'amère expérience pour s'en détourner à jamais.

· 2. Appel au sentiment patriotique, car il s'agit aujourd'hui plus que jamais de s'engager résolument dans la conclusion d'un Pacte Social, par lequel tous les partenaires au développement de la Côte d'Ivoire, Nationaux et non-Nationaux, s'engagent à préserver le climat de paix absolument nécessaire à la construction d'un Etat de droit, moderne et prospère. De ce point de vue, le processus qui s'engage aujourd'hui, avec comme symbole fort le Forum pour la réconciliation nationale, doit nous paraître à tous irréversible. Il faut, pour aider à cela, faire montre d'humilité constructive, d'esprit de tolérance et de solidarité agissante. Les Ivoiriens l'ont prouvé tout au long de ce Forum. Le pays a besoin de tous ses fils et filles pour tracer les sillons d'un avenir plus radieux. Il s'agit pour la poursuite du progrès de l'Humanité de présenter au monde le génie africain en général et le " savoir-faire ivoirien " en particulier.

· 3. Appel à vivre ensemble dans l'amour et la Fraternité enfin, et ceci est la résultante des deux appels précédents. Sont principalement interpellées ici les vertus caractéristiques de la Côte d'Ivoire et des Ivoiriens, à savoir l'Hospitalité et la Foi. L'hospitalité, on ne le dira jamais assez est Amour et cela, les Ivoiriens le démontrent abondamment dans leur vie quotidienne comme l'ont encore confirmé récemment les données démographiques publiées par l'Institut National de la Statistique relativement à la population étrangère en Côte d'Ivoire.

Le présent Forum pour la réconciliation nationale entend ouvrir la voie à ce processus de " rencontre des esprits et des cœurs ". L'intelligence des hommes et la Divine Providence accompliront l'œuvre de construction d'unité nationale tant souhaitée par tous les hommes de bonne volonté vivant en paix sur cette Terre d'Eburnie.

Excellence Monsieur le Président de la République, Honorables invités, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de votre très aimable attention.

Fait à Abidjan, le 13 décembre 2001

A la suite du Forum de la Réconciliation Nationale (encadrés 22 et 23), la rencontre des quatre grands

acteurs de la politique ivoirienne (Guéi Robert, Allassane Ouattara, Konan Bédié, Laurent Gbagbo) à Yamoussokro avait été considérée par la communauté nationale et

internationale comme un signal fort pour un retour à la stabilité et à la normalité politique en Côte d'Ivoire. Contre toute attente, et surtout après la rencontre des leaders politiques à Yamoussokro qui a fait l'objet d'une importante couverture médiatique et d'une photo de famille joyeuse, éclate le 19 septembre 2002 une rébellion qui, par la force armée, affirme vouloir mettre fin à l'arbitraire, rétablir la cohésion sociale qui existait entre les ethnies et les peuples avant le décès du président Houphouët-Boigny.

Des efforts diplomatiques et des initiatives ont été menés dès septembre 2002. Ils ont abouti à la signature d'un premier cessez-le-feu le 17 octobre 2002, dont la surveillance est confiée à l'armée française dans le cadre de l'opération « Licorne ». Un second cessez-le-feu a été signé en janvier 2003. Ces initiatives de paix ont conduit aux pourparlers de Lomé, puis à la table ronde de Linas-Marcoussis, suivie de la Conférence des Chefs d'Etat de Kléber en janvier 2003. Cet accord, signé par l'ensemble des Forces Politiques, a été entériné et soutenu par la communauté internationale et les bailleurs de fonds de la Côte d'Ivoire ; il est considéré par tous comme l'instrument devant ramener la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire. Pour réaliser la paix et assurer le retour à la stabilité, l'accord insiste sur l'urgence des réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires et la définition et l'exécution d'un programme de désarmement et de réinsertion des anciens combattants. Ces réformes doivent s'attaquer à la cause du mal qui ronge la Côte d'Ivoire depuis plus de dix ans.

Devant les difficultés rencontrées dans l'application de l'accord, de nouveaux pourparlers ont été initiés dans le cadre dit des « Accords d'Accra ». En juillet 2003, les différentes factions militaires ont signé une déclaration formelle de fin de guerre. Une loi d'amnistie a été votée le 6 août 2003 suivie d'un décret portant réintégration des

militaires révoqués pour désertion ou atteinte à la sûreté de l'Etat, levant ainsi un obstacle majeur au processus de désarmement.

Des initiatives relatives à la question de la nationalité, à l'identité et à la condition des étrangers ont été également prises. Elles visent essentiellement à sensibiliser et à informer les non-nationaux sur les conditions et les procédures d'acquisition de la nationalité ivoirienne.

La forte implication des Nations Unies dans la crise se caractérise par la mise en place d'une force onusienne d'interposition et la prise de plusieurs résolutions avec l'appui de la CEDEAO, de la France et de l'Union Africaine.

La dernière initiative qui a tenté de renouer le dialogue politique est la signature d'une feuille de route sous la médiation du Président Thabo M'béki mandaté par l'Union Africaine (Novembre- Décembre 2004).

Les obstacles dans la mise en œuvre de ces accords montrent la complexité de la situation ivoirienne. A présent, des réformes politiques et sociales clés ont été adoptées par l'Assemblée Nationale, notamment la réforme de l'article 35 de la Constitution portant sur les conditions d'éligibilité à la Présidence de la République, le code sur la nationalité, la loi sur le foncier, la sécurité, la défense et la presse.

9-1-2 Au plan économique

Les grandes orientations stratégiques visent essentiellement le passage d'une économie de croissance dont les bases qui se sont avérées fragiles restent à consolider, à une économie de promotion individuelle et collective, dont la finalité est le bonheur individuel. Ces orientations se sont traduites concrètement par une redéfinition des objectifs majeurs du secteur agricole, qui revêt une importance stratégique

pour l'équilibre politique, économique et social du pays, tant par l'importance de la population qu'il fait vivre que par les ressources qu'il génère. Ces objectifs s'articulent autour de cinq points : 1) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, 2) la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires, 3) la diversification de la production, 4) le développement des pêches maritimes et lagunaires, 5) la réhabilitation du patrimoine foncier.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs stratégies ont été mises en place, notamment le désengagement de l'Etat par la libéralisation des filières (l'objectif principal étant l'amélioration des conditions de vie des producteurs), la réforme foncière et la mise en place de stratégies de réduction de la pauvreté, notamment en milieu rural. Ces stratégies s'appuient sur six (6) axes prioritaires essentiels : (i) l'assainissement du cadre macro-économique ; (ii) la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance ; (iii) l'amélioration de l'accessibilité équitable et de la qualité des services sociaux de base ; (iv) la décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales ; (v) la promotion de la bonne gouvernance ; et (vi) le renforcement des capacités en vue d'assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources de l'Etat.

Toutes ces stratégies sont détaillées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré avec l'appui du PNUD. Bien que le pays n'ait pas atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE sur la base de ce DSRP, le document contient des stratégies de lutte éprouvées, notamment à travers le Plan National de Lutte contre la Pauvreté adopté en juin 1997. Ce plan témoignait de la volonté politique du Gouvernement de faire de ce nouveau chantier la priorité des priorités. Cette stratégie était fondée sur une vision de la société

où une attention particulière est accordée aux besoins des moins favorisés et aux plus vulnérables dans les domaines de la santé, de l'éducation et du cadre de vie. De façon générale, ce programme devait s'appuyer sur une croissance économique rapide et durable, mais également sur la valorisation du capital humain, la participation de la société civile, la promotion de la bonne gouvernance et l'émergence d'un secteur privé dynamique.

Le foncier rural a fait également l'objet de nombreux amendements visant à établir l'équilibre souhaité entre les droits du propriétaire et ses descendants ivoiriens et ceux de l'exploitant et ses descendants ivoiriens et non ivoiriens.

La réforme des filières quant à elle est une tentative de conciliation de la nécessité d'une politique efficace de lutte contre la pauvreté et des objectifs et recommandations des partenaires au développement, notamment les mesures d'ajustement structurel.

Dans son article 1, la loi sur le foncier stipule que : « Le domaine foncier rural constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seuls l'Etat, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admises à en être propriétaires. Les personnes non admises à la propriété foncière rurale peuvent être usufruitières par le canal de contrats de location qui peuvent être soit un contrat de location simple, soit un bail emphytéotique » Si, pour des raisons politiques tenant à la forte immigration que connaît la Côte d'Ivoire, les étrangers sont exclus de la propriété foncière rurale, le principe de l'exclusion connaît cependant une atténuation avec le respect des droits acquis et le maintien des situations antérieures.

L'article 26 de la loi stipule par ailleurs que : « des droits de propriété acquis antérieurement à la loi par des

personnes physiques ou morales étrangères, sont maintenues, mais à titre personnel ».

Finalement ces mises au point sur le foncier rural ivoirien, loin d'être l'expression d'une « politique de spoliation », mettent au contraire en exergue la volonté du législateur ivoirien de mettre de l'ordre dans cette broussaille de traditions qui laissait libre cours à des abus et trafics de toutes sortes (colloque des Intellectuels Ivoiriens pour la paix, la démocratie et la gouvernance 2003). La loi du 23 décembre 1998 et ses décrets d'application devaient également régler la question importante de la mise en valeur comme condition d'octroi et de maintien des droits fonciers. On ne saurait, à cet égard, perdre de vue, que si la loi consacre l'Etat gestionnaire des terres du domaine foncier rural, ces terres doivent être utilisées, exploitées, mises en valeur par les particuliers, par tous les particuliers, sans exclusion. Les droits des uns et des autres sont ainsi mieux protégés qu'ils ne l'étaient dans le flou ambiant des droits coutumiers qui se nourrissaient allègrement de traditions à interprétations très variables. Les principaux programmes économiques mis en œuvre par les différents gouvernements après le décès du Président Félix Houphouët-Boigny avaient comme objectif central la réalisation du bonheur de l'homme ivoirien à travers les douze travaux de l'éléphant d'Afrique du Président Henri Konan Bédié et ensuite le programme de refondation du Président Gbagbo Laurent. L'objectif des douze travaux de l'éléphant d'Afrique était d'établir un « progrès pour tous » par la réalisation d'infrastructures et le « bonheur pour chacun » par une amélioration du revenu des ménages. Concernant le programme de refondation du président Gbagbo Laurent il se fonde sur deux axes majeurs : la gratuité de l'école et l'assurance maladie universelle. Ce programme ambitionne de garantir à toutes les populations vivant en Côte d'Ivoire le libre accès aux services de santé et une

égalité dans l'accès à l'école pour permettre le brassage des cultures. Il faut néanmoins souligner que les programmes économiques précédemment mentionnés ne font pas explicitement mention d'initiatives directement destinées améliorer la cohésion sociale.

9-1-3 Au plan social

De nombreuses initiatives soutenues par la communauté internationale; notamment le Système des Nations Unies (SNU), sont mises en œuvre par les organisations de la société civile tant au niveau de la chefferie traditionnelle que des intellectuels. Ces initiatives se manifestent dans les analyses de la démocratie en Afrique par un retour aux valeurs ancestrales, dans le désir d'unification des langues nationales, ainsi que par la promotion du multiculturalisme, de la tolérance et de la paix. Malheureusement, bien que sollicitée pour le règlement pacifique de conflits, la chefferie traditionnelle en Côte d'Ivoire est divisée, tant ses différentes composantes sont impliquées dans les partis politiques qui se livrent bataille. Pour mieux comprendre cette situation, il faut savoir qu'au début de son indépendance les autorités politiques de Côte d'Ivoire ont eu tellement peur du tribalisme qu'elles ont inhibé les expressions particulières des groupes ethniques. A tort ou à raison, ces derniers étaient considérés comme un frein à l'unité nationale, argument qui va permettre au parti unique de s'ériger en creuset d'uniformisation des différentes composantes de la nation. C'est pour cette raison que toutes les velléités d'autonomie ont été étouffées dans la violence notamment dans le Sanwi et le Guébié. Pour réussir cette entreprise, les chefs de village sont devenus un maillon de l'administration des populations, coiffés par les Sous-Préfets qui ne leur accordaient qu'une valeur utilitaire.

Quant aux chefs religieux, ils étaient placés sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur qui exerçait un contrôle

strict de leurs activités, alors que, l'animisme n'avait aucune existence officielle aux yeux de l'administration. Les langues du territoire étaient bannies des cours des écoles et mal perçues dans les bureaux et même dans les simples conversations de tous les jours. Ainsi, la Côte d'Ivoire était résolument engagée dans la modernité alors perçue comme antinomique à la tradition des tribus. Depuis 1990, cette vision négative de l'ethnie et de ses dérives institutionnelles (tradition, droit, croyance, ...) a beaucoup évolué d'autant plus que trois décennies de brassage facilité par les moyens de communication développés par les mêmes autorités ont permis aux Ivoiriens de mieux se connaître. A partir de là, on découvre des invariants culturels en dépit de ces diversités ethniques qui peuvent servir de fondements d'une nation ivoirienne:

Au plan de l'organisation sociale : lignage matrilinéaire (Baoulé, Sénoufo...) ou patrilinéaire (Bété, Malinké...) comme institution régulant la vie de toute communauté villageoise ;

Au plan politique : l'exercice collégial du pouvoir dans les chefferies héréditaires et alternance au pouvoir, rotation dans les sociétés à classe d'âge ;

Au plan moral : l'obligation de la solidarité pour la survie de la cellule familiale élargie au maximum de la parentèle et la coopération dans le travail entre les différentes familles (clans) dans la production des ressources vitales ;

Au plan artistique : délimitation d'un domaine du sacré participant à la socialisation des membres du groupe et d'un domaine du ludique pour l'expression ou le développement des dons de la danse et de la chanson.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer les initiatives d'aujourd'hui qui prônent plus ou moins un retour aux sources. A titre d'illustration, la chefferie traditionnelle

bénéficie aujourd'hui du respect des ivoiriens au point de chercher à s'organiser pour avoir un statut officiel auprès de l'Administration. En tout état de cause, elle a montré sa capacité à encadrer et à mobiliser les membres de la communauté mieux que ne saurait le faire l'Administration dont elle est devenue un maillon complètement indispensable. Les chefs religieux également se sont inscrits dans la même dynamique de valorisation du spirituel dont ils ont la charge. On les trouve regroupés par les affinités confessionnelles mais aussi au sein d'un forum pour se faire mieux entendre des fidèles et des autorités politiques et administratives.

Dans le contexte de crise actuel, de nombreuses initiatives sont mises en oeuvre par les organisations de la société civile. L'une des manifestations de ces initiatives est le retour aux valeurs ancestrales comme la valorisation des langues nationales. A titre d'exemple, on note la contribution d'un groupe d'intellectuels ivoiriens visant à fusionner toutes les langues nationales ivoiriennes dans une nouvelle langue : « l'AKROUBA ». De plus en plus, la chefferie traditionnelle est sollicitée pour le règlement de certains conflits, notamment, fonciers. Il existe une association de cette chefferie qui contribue à sa façon à la résolution de la crise militaro-civile que vit la Côte d'Ivoire.

Au niveau religieux, les initiatives visent à favoriser le dialogue des cultures nationales sur la base du respect mutuel et de la protection des minorités culturelles, à bannir la discrimination ethnique et l'intolérance, à inculquer aux populations la culture de la paix et la voie pacifique de règlement des conflits. Les organisations religieuses à travers l'association des confessions religieuses de Côte d'Ivoire jouent un rôle très important dans l'apaisement des tensions inter-religieuses, ethniques par leurs appels à l'acceptation mutuelle et à la tolérance des différences. Au niveau de la presse

l'ONUCI a créé une radio pour promouvoir la cohésion sociale et de nombreux spots publicitaires sont véhiculés sur la chaîne nationale avec en appoint le financement de micro-projets orientés vers la reconstruction et la tolérance.

Concernant les rythmes musicaux (zouglou et reggae), ils sont fondamentalement orientés vers la critique des dérives des gouvernements et la recherche de l'unité nationale .

9-1-4 Au plan culturel

Le programme de promotion de la culture dans la politique d'Houphouët-Boigny n'était pas très explicite, ou du moins était-elle occultée par l'économique. Aussi de 1960 à 1993, n'a-t-on enregistré aucune action d'envergure ni d'éclat dans le premier domaine. D'ailleurs Houphouët-Boigny se voulant volontiers Président-paysan, au regard des performances économiques qu'il a réussies pour son pays, dissimulait mal son complexe de supériorité vis-à-vis de son homologue Président-poète qu'était Senghor, plus sensible à la question de la culture.

Il faudra attendre l'avènement de Henri Konan Bédié, élu Président de la République en octobre 1995, pour que la culture devienne une préoccupation nationale. Pour cela, il va mettre à contribution des universitaires proches de lui à travers une cellule dite Cellule Universitaire de Réflexion et de Diffusion des Idées du Président Henri Konan Bédié (CURDIPHE). Celle-ci se dote d'une revue au nom autant évocateur qu'énigmatique, *Ethics*, dont le premier numéro reprenait les actes d'un forum tenu en mars 1996 autour d'un nouveau concept : l'Ivoirité. Fourre-tout de toutes les frustrations des Ivoiriens face à des étrangers hégémonistes dans les secteurs clés de l'économie, l'Ivoirité comportait néanmoins une intention culturelle : « l'angoisse du comment peut-on être ivoirien, renvoie à la quête d'une identité culturelle nationale »

selon Jean-Noël Loucou, historien, à l'époque Directeur de cabinet du Président Bédié. Mais ce projet semblait avoir des intentions inavouées. Aujourd'hui, l'aspect culturel s'est totalement noyé dans le politique pour avoir catégorisé les Ivoiriens en « Ivoiriens multi-séculaires » et « Ivoiriens de circonstances » et constitue une des origines de la fracture sociale dont la Côte d'Ivoire a du mal à se remettre.

Somme toute, l'ivoirité comme tentative de renforcer la cohésion entre les Ivoiriens a échoué au plan culturel. Il a même eu un effet inverse au regard de la division entre les peuples ivoiriens engagés dans une lutte de positionnement d'antériorité historique et des partis politiques instrumentalisés sur la base d'affinité ethnogéographique.

Dès son accession à la Présidence de la République en octobre 2000, le Président Laurent Gbagbo a voulu faire de la culture un des axes majeurs de sa politique. Elargissant la base du concept culture, il va créer le 1er septembre 2003 l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines. Pour l'instant, les activités de cette structure ambitieuse ont consisté en la nomination des membres au niveau central et au niveau de chacune des composantes des sciences, des arts et de la culture, en plus d'un hommage public rendu à un des chantres du microcosme universitaire ivoirien en la personne du Professeur Harris Mémel-Foté, par ailleurs membre fondateur du FPI.

En définitive, la culture est toujours apparue comme le parent pauvre des régimes politiques ivoiriens qui se sont succédés de 1960 à nos jours.

Les peuples ont horreur du vide culturel parce que les différents régimes n'ont pas donné une ligne d'orientation officielle, il s'est développé ce qu'on pourrait appeler des cultures populaires dans le domaine de la musique métissée dans laquelle excelle aujourd'hui la

Côte d'Ivoire et dans l'art culinaire avec le phénomène des « maquis » définis actuellement dans le Petit Robert comme une spécialité ivoirienne.

Dans le domaine de la mode et de la couture, la ville d'Abidjan s'est imposée depuis belle lurette comme la plaque tournante dans le continent africain. Le « Nouchi », mélange harmonieux de mots français et des différentes langues du terroir est reconnu comme un parler typiquement ivoirien auquel des sociologues et des linguistes ont consacré des travaux de recherche.

Les déboires politiques, paradoxalement, suscitent une culture des politiques identitaires. Le groupe ethnique, émotionnellement chargé est devenu un cadre d'identification et de référence des Ivoiriens qui manifestent un regain d'intérêt par le truchement des chefferies traditionnelles. Ces dernières se regroupent en associations, quelquefois fédérées sur la base de l'appartenance à une même région, comme par exemple « l'Association des rois et des Chefs Traditionnels du sud » et l'Association des Chefferies Traditionnelles du nord.

A partir de tout ce qui précède, on peut dire qu'indépendamment des attitudes des différents régimes politiques, le peuple ivoirien redéfinit sa culture aux différents pôles de la modernité et de la tradition ; et les résultats sont là.

En tout état de cause, la Côte d'Ivoire est potentiellement une puissance culturelle qui monte.

9-2 Bilans des initiatives de reconstruction

La partition de fait du pays et la complexité de la crise militaro-civile témoignent des difficultés de mise en œuvre des différentes initiatives devant conduire au retour de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire. Elles prouvent en quelque sorte l'échec des initiatives citées

plus haut et montrent à quel point la fracture communautaire est profonde.

9-2-1 Du passage des rapports communautaires de l'économique au politico-culturel

Un certain nombre de décisions et d'initiatives prises par les personnalités qui se sont succédées au pouvoir de 1993 à 2003 ont contribué plus ou moins à l'exacerbation des tensions sociales. Ce sont, pour les plus importantes : la loi foncière votée en 1998 par l'Assemblée Nationale, l'instauration de la carte de séjour, la proclamation de l'ivoirité, la nouvelle Constitution, les Conseils Régionaux, la loi sur l'identification, la stratégie de « détribalisation » des groupes politiques.

9-2-1-1 De la loi foncière et des rapports communautaires

Les communautés autochtones du sud, selon Chauveau (2000), sont devenues très sensibles à une présence significative d'étrangers (de tout type) sur leur terroir. Or, cette sensibilité a été renforcée et institutionnalisée par le vote, en 1998, du nouveau code foncier rural établissant un parallèle entre l'identité de l'occupant (étranger ou ivoirien) et la nature de la propriété foncière. Si la loi foncière définit l'étranger comme un non-ivoirien (Burkinabé, Malien, etc.), les propriétaires coutumiers du Sud étendent cette définition à tous les allogènes (Baoulé, Dioula, Lobi) et multiplient les pressions communautaires sur les exploitants étrangers. Les dispositions légales de ce code étaient interprétées par les cadres des régions et les institutions villageoises comme le feu vert donné par l'Etat à l'application des règles coutumières des terroirs aux étrangers. L'amalgame des lois sur le foncier et les coutumes a contribué et continue encore à aviver la fracture communautaire. Ainsi, les régions Krou (Tabou, San Pedro, Daloa, Gagnoa, etc) et Wê (Guéré, Wobè, etc) ont été le lieu de violents conflits fonciers opposants

autochtones/allochtones (Dioula, Baoulé, Sénoufo et Lobi) et autochtones/allogènes (Burkinabé, Malien) malgré le vote de la loi foncière en 1998.

9-2-1-2 De l'instauration de la carte de séjour

L'instauration de la carte de séjour, une mesure qui concerne surtout les Maliens, les Burkinabé et les Guinéens, qui sont les plus nombreux parmi les étrangers en Côte d'Ivoire, a été plus dommageable à la cohésion de la société ivoirienne. Pour les communautés du Sud forestier, la carte de séjour ne désigne pas l'étranger qu'on accueille les bras ouverts mais l'adversaire politique et social, qui est ainsi mieux identifié et à qui l'on peut faire payer une amende pour délit de présence sur le sol ivoirien.

Cette interprétation est également celle de la police, qui opère des rafles en quête d'un nom ou d'un faciès nordistes et dont les vérifications d'identité débouchent régulièrement sur de mauvais traitements et au racket. La carte de séjour est à l'origine d'un malaise persistant chez tous les nordistes ivoiriens, en raison des liens de parenté qu'ils entretiennent avec nombre de ressortissants sahéliens. La carte de séjour a abouti à une fracture sociale où les gens du Nord, quels qu'ils soient, apparaissent en dernière instance comme des parias par rapport aux autochtones du Sud.

9-2-1-3 Une idée : l'ivoirité et la loi constitutionnelle de la préférence autochtone

L'ivoirité selon ses concepteurs est un concept culturel véhiculant tout ce qui fait la Côte d'Ivoire, donc tout ce qui est partagé par les ivoiriens et les étrangers vivant dans ce pays. Il devrait être un idéal commun rassemblant tous les acteurs (nationaux comme non nationaux) de la nation ivoirienne. Malheureusement, ce concept aura une autre connotation. Cette interprétation pernicieuse de l'ivoirité échappe d'une certaine manière à son fondateur (Henri Konan Bédié), car elle est

autrement plus radicale que l'instrumentalisation qu'il entendait en faire : elle mobilise les groupes du Sud contre le risque politique de l'arrivée au pouvoir culturel des nordistes⁷⁸ (Dembele, 2003).

L'alchimie des idées politiques qui opposent les groupes communautaires et culturels Nord et Sud, étrangers et Ivoiriens, est fortement catalysée par la Constitution de 2000, qui prétend fonder une République plus citoyenne que jamais. Le point névralgique de cette Constitution est la définition des critères d'éligibilité du président de la république (Article 37). Le texte constitutionnel accentue et légalise davantage la rupture communautaire. Mais il fait plus, ajoutant aux clivages sociaux existants, il crée une autre disjonction, puisque les catégories sociales dites « métis » se retrouvent reléguées à un statut de troisième rang.

9-2-1-4 du problème de l'identification

L'identification définie par le pouvoir politique en place, tout en cherchant à se démarquer de l'ivoirité, pose le problème de l'identité ivoirienne sous l'angle de celui des fondements de la citoyenneté.

L'identification se résume alors à ce que la Côte d'Ivoire a de plus complexe dans la crise communautaire qu'elle traverse : la définition du statut « ivoirien » ou « étranger » des personnes.

La Côte d'Ivoire, en adoptant la loi de 1961 sur la nationalité ivoirienne, opte à la fois pour le droit du sang par l'un des parents et de sol (pour les personnes nées avant 1972 de parents non-Ivoiriens). Jusqu'en 1993 (à la mort du Président Houphouët-Boigny), les personnes nées en Côte d'Ivoire avant 1972 de parents non ivoiriens, n'ont eu aucune difficulté particulière pour établir leurs documents d'identité ivoirienne tant dans leur vie scolaire que civile.

78 O. Dembele. 2003.

Après 1993, l'identification et son processus se confondent aux visions des gouvernants pour arriver ou se maintenir au pouvoir. Ils constituent alors la pierre d'achoppement du problème complexe de la compétition politique et de la construction nationale qui oppose les communautés du Nord et du Sud de la Côte d'Ivoire. En demandant aux seuls nordistes de faire preuve de patriotisme et de discernement en affirmant leur nationalité ivoirienne par leur attachement à un village ivoirien, par la présentation des pièces d'identité, inexistantes pour la plupart, de leurs géniteurs et en se démarquant nettement des Guinéens, Maliens, Burkinabé, ils ont accentué la frustration communautaire des nordistes et instaurer la méfiance intercommunautaire.

9-2-2 Du passage de l'éléphant d'Afrique à la Refondation : maigres avancées économiques.

La baisse tendancielle du PIB réel observée depuis les années 1999 ne s'est pas inversée. L'on observe au contraire une perte cumulée du PIB par habitant de l'ordre de 15 % de 1999 à 2003 (PNIMT Côte d'Ivoire 2003), traduisant ainsi une aggravation de la pauvreté. L'objectif de réduction de l'indice de pauvreté de 33,6 % en 1998 à 30 % en 2005 n'est pas atteint. Selon les estimations de la Banque Mondiale, la crise économique et politique que traverse le pays depuis 1999, aurait plongé 800 000 personnes supplémentaires en dessous du seuil de pauvreté, portant le taux de 31,3 % de la population en 1993 à 33,6 % en 1998, puis à 38,5% en 2002 et dans la fourchette de 42-44 % en 2003.

La recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires se trouve également compromise par la crise. Selon les projections de la FAO, le pays aura besoin d'importer 1 777 000 tonnes de céréales en 2003 dont une assistance alimentaire de 22 000 tonnes, alors qu'en année normale, les importations de céréales

concernaient principalement le riz (environ 300 000 tonnes) et le blé.

Les chocs extérieurs -notamment la mondialisation- contribuent également à la fragilisation des Etats et à la rupture de l'équilibre social.

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2004, le pays est classé au 163^{ème} rang mondial sur 177 pays, au titre des indicateurs du développement humain, traduisant une contre performance par rapport aux années précédentes.

De façon générale, les Etats indépendants ont hérité d'une souveraineté chancelante que la domination des multinationales et la dislocation des sociétés sous l'effet des politiques d'ajustement structurel ont achevé de réduire à néant. Ainsi, la puissance publique devient une fiction dont on cherche à tirer profit et le Coup d'Etat un mode naturel de conquête du pouvoir.

Les crises actuelles apparaissent d'une toute autre nature que celles qui affectaient les Etats africains dans les années qui ont suivi les indépendances. Aux luttes idéologiques de la guerre froide a succédé une double déstabilisation en raison de l'insertion à marche forcée dans la mondialisation économique, d'une part, et, d'autre part, de la démocratisation improvisée d'Etats sans moyens. Ces deux phénomènes ont abouti à délégitimer les constructions nationales naissantes et à rendre purement fictive la souveraineté de ces pays.

Par une « ironie tragique », plusieurs phénomènes de nature très différente ont conjugué leurs effets déstabilisateurs : la fin de l'affrontement Est-Ouest, qui structurait la géopolitique africaine ; l'improvisation par les bailleurs de fonds d'une injonction démocratique mal maîtrisée (relayée par le discours de François Mitterrand à La Baule en 1990); le nouveau cadre macroéconomique ultra-libéral – privatisations sauvages,

programmes d'ajustement structurel incohérents et drastiques, plans sociaux déguisés, prix dérisoires des matières premières et fraudes, mesures commerciales désavantageuses, etc ; les interventions sauvages des multinationales, de puissantes banques; l'explosion de la dette , la déconcertante absence de culture générale de nombreux dirigeants politiques du continent avec son corollaire, le manque de vision (y compris à court terme) ; la corruption généralisée; le trafic d'armes ; etc. Autant de maux qui ont fini par provoquer l'effondrement d'un continent déjà bien fragilisé.

Les conflits « ethniques » ne sont souvent que le paravent des calculs d'intérêt effectués par les pouvoirs en place ou des multinationales. Ces derniers instrumentent des conflits régionaux ou locaux pour obtenir ou conserver des marchés et des concessions.

Au Forum Social Africain d'Addis- Abeba en février 2003, un délégué du Congo-Brazzaville a pu estimer ironiquement que deux légitimités s'affrontaient dans son pays : la « *légitimité démocratique* » et la « *légitimité pétrolière* ». La notion de recolonisation « civile » par le monde économique international sied à cette situation ; elle souligne clairement l'impuissance de l'autorité publique en Afrique.

La crise ivoirienne n'échapperait pas à cette nouvelle logique. La presse ivoirienne ne manque jamais une occasion de rappeler que la crise du pays est née lorsque le président Gbagbo a annoncé la renégociation de certains marchés publics.

Cette immixtion des multinationales – comme des règles de la mondialisation économique – dans la sphère publique africaine a provoqué un amalgame entre droit public et droit privé. En effet, la chose publique n'est pas gérée conformément aux règles universelles de l'administration publique, mais selon les règles juridiques du droit privé. La plupart des Chefs d'Etat Africains ne se

pensent pas comme des Présidents de la République, garants de l'intérêt général, mais agissent plutôt comme des Présidents de Conseil d'Administration. La gestion du pétrole, de l'or ou du diamant, la vente des produits agricoles et des ressources naturelles (minerais, bois) donnent lieu à des comportements claniques, voire d'allégeance féodale, de la signature des contrats d'exploitation des matières premières (commissions) jusqu'à la répartition des fortes valeurs ajoutées dégagées lors des ventes sur le marché mondial.

Dans la situation actuelle, la Côte d'Ivoire reste un pays composite et toujours fragilisé, avec des clivages multiples ; les divisions ayant longtemps été masquées par le miracle économique. L'unité nationale tenait plus à un projet fédérateur de nature plutôt économique que sociologique ou culturelle.

CHAPITRE X. PROPOSITIONS POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

La cohésion sociale et la reconstruction nationale ne peuvent se réaliser que par le truchement de facteurs de développement que sont la démographie, la technologie, l'économie, les idéologies, la culture.

Pour le cas de la Côte d'Ivoire, ces facteurs doivent constituer de véritables ressorts d'une société moderne dotée d'un Etat de droit. Les agents de changement et de stabilité sociopolitique que sont les élites (l'intelligentsia), les mouvements sociaux composés de syndicats, d'associations de consommateurs, de groupes de pression et les organisations non gouvernementales (O.N.G) qui cherchent à faire reconnaître et à faire triompher des idées, des intérêts, des valeurs, doivent être identifiés et reconnus comme des acteurs historiques indépendants. C'est l'une des conditions sine qua non de la reconstruction nationale qui tient ainsi compte des forces vives et des rapports sociaux basés sur l'autonomie de la pensée et de l'action, de l'égalité de tous au devant de la loi, de la mobilité sociale verticale.

Ce processus doit également mettre en place un mécanisme régulateur qui conjure la disqualification sociale (préjugés, stéréotypes, marginalisation...) et la fragilité des citoyens (l'angoisse de l'échec, la faible motivation à la production et à la reproduction sociale).

Ce mécanisme solidement élaboré rendra les rapports sociaux plus dynamiques et conviviaux dans la mesure où il s'appuiera sur l'ordre établi, les valeurs morales et culturelles compensatrices, les stratégies générales de contrôle social (système de sécurité) et que le politique s'insérera dans toute l'épaisseur de la vie sociale en moralisant de façon permanente, les appareils étatiques (l'administration, l'armée, la police, la justice et les structures para militaires). En d'autres termes, le politique doit être indissociable du social.

Par ailleurs, la reconstruction nationale et par ricochet la cohésion sociale, repose sur une socialisation hardie (éducation, formation, apprentissages divers de valeurs et normes de la société ivoirienne) afin de pérenniser les comportements de conformité, l'adaptation et l'intégration sociale.

Le processus de socialisation aboutira à la culture civique qui s'imposera à tous les citoyens et qui rendra compréhensible et acceptable l'évolution de la vie politique et sociale de la Côte d'Ivoire. Les pistes suivantes sont proposées en distinguant les principes des actions concrètes.

10-1 Les grands principes

10-1-1 Investir dans la diversité culturelle

La Côte d'Ivoire doit investir davantage dans la diversité culturelle en vue de réduire les tensions intercommunautaires et interethniques.

A cet égard, la conférence des chefs religieux est à encourager et à promouvoir pour réduire les tensions religieuses et induire des regroupements d'entités différentes.

L'investissement dans la diversité culturelle va accroître la connaissance de l'autre et réduire la probabilité d'occurrence des violences.

La leçon la plus importante de la diversité culturelle réside dans les différentes alternatives qu'elle offre pour lever les contraintes du développement.

10-1-2 Promouvoir une société civile forte en vue de consolider l'opinion publique

L'une des erreurs constatées à l'avènement du multipartisme est l'hypothèse que cet avènement induirait automatiquement une opinion publique forte et responsable. L'opinion publique se construit à travers

une société civile dense et professionnelle. L'absence de ces qualités est très souvent compensée par une subvention politique ou la recherche d'un positionnement politique. Il apparaît urgent de mettre en place (i) une nouvelle architecture institutionnelle régissant la société civile, (ii) une cellule de renforcement de la capacité de la société civile, (iii) une cellule de réflexion et de lutte contre la corruption, (iv) un institut pour la formation et la recherche sur la démocratie et les droits de l'homme et (v) un observatoire sur l'opinion publique pour capter la demande sociale. La connaissance de cette demande sociale contribuera à la formulation d'un projet de société débarrassé de l'ethnocentrisme et de divisions religieuses.

10-1-3 Promouvoir une société politique avec des projets favorisant la cohésion sociale

L'avènement d'une société politique avec un ancrage démocratique ne peut se faire que si l'Etat prend en charge le financement des partis politiques pour réduire le financement illicite. En effet, le financement occulte des partis politiques encourage la corruption et occasionne une mauvaise allocation des ressources de l'Etat au profit de groupes privés.

En outre, les partenaires au développement et la société civile devraient participer à la formation des partis politiques ou « entreprises d'idées », à partir de programmes spécifiques, pour les « rendre compétitifs » en produisant un programme de gouvernement proche des préoccupations des populations et encourageant la cohésion sociale.

10-1-4 Concevoir un plan de développement de long terme intégrant la technologie comme fondement du développement

Depuis les années 1980, la Côte d'Ivoire s'est dotée des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) pour relancer son économie. L'une des insuffisances de ces plans réside dans le fait qu'ils n'intègrent pas les préoccupations de

développement technologique, fondement de tout progrès durable. Il conviendrait donc d'inclure le facteur technologique dans une perspective de développement de long terme.

Une politique technologique démarre par le recensement de l'état de la connaissance technologique dans tous les domaines. Ensuite, une politique d'appui vient en soutien pour les dupliquer par le biais des centres de recherche et de formation ou le renforcement des connaissances. Enfin, l'utilisation des connaissances accumulées devrait se faire dans un cadre concerté avec les partenaires privés et la recherche.

La mise en avant de la politique technologique est l'un des moyens sûrs pour que la Côte d'Ivoire lève la contrainte de la trappe à la croissance durable.

10-1-5 Mettre en place des mécanismes permettant une meilleure insertion dans la globalisation

La crise que connaît la Côte d'Ivoire est liée en partie à son incapacité à s'adapter à la globalisation. Deux des enjeux majeurs de l'inclusion des pays en développement dans la société globale restent les négociations au sein de l'OMC et dans le cadre des APE. Ces négociations permettent aux pays de choisir la forme de participation au commerce mondial. Il devient donc urgent de former une conscience nationale pour accompagner celles-ci en vue de réduire les chocs sociaux négatifs qu'elles pourraient induire pour un pays fragilisé comme la Côte d'Ivoire.

10-1-6 Reforme le système éducatif pour répondre aux exigences de développement

L'école ne répond plus aux exigences de la société. Tout se passe comme si le monde réel et le monde scolaire ont très peu d'interconnexions.

L'école ne permet plus de répondre aux exigences de développement de la Côte d'Ivoire. Il convient d'entamer une réforme en profondeur du système éducatif pour

répondre aux exigences de compétitivité, aux normes sociales et aux besoins réels de développement.

10-1-7 Mise en place des régulateurs sociaux

Une société sans modèle est vouée à l'échec et à l'éternel recommencement. La société ivoirienne est à la recherche de régulateurs sociaux qui sont susceptibles d'être des modèles pour elle.

Actuellement, l'absence de modèle ou l'insuffisance de leur promotion a été un handicap dans la recherche des solutions aux problèmes auxquels la Côte d'Ivoire fait face.

Il convient de rechercher et de faire la promotion de personnes reconnues pour leur sagesse et leur probité morale pouvant servir d'arbitres dans la résolution des conflits.

10-1-8 Constituer un nouveau capital social

La Côte d'Ivoire qui avait un capital social important caractérisé par la paix, a transformé ce capital en coût social. L'une des conséquences négatives de cette destruction est la perte de la confiance mutuelle. Celle-ci ne peut revenir que si les acteurs politiques et la société civile acceptent de bâtir un nouveau compromis à partir des accords et résolutions issus de diverses concertations tels que le Forum de Réconciliation Nationale, l'atelier de Bassam, les rencontres de Marcoussis et d'Accra I, II et III.

10-1-9 Prioriser l'objectif d'intégration

L'intégration économique doit être une priorité pour la Côte d'Ivoire car le pays tire les bénéfices conséquents d'une telle politique. Mais en plus, l'intégration constitue un « terrain d'entraînement » avant la conquête obligatoire du marché mondial. Elle permet la compétition avec les économies de taille comparable avant celle avec les plus fortes.

10-2 Actions concrètes

10-2-1 Amélioration des perspectives économiques et des conditions de vie des populations

L'amélioration des perspectives économiques et des conditions de vie des populations ne peut être envisagée sans une croissance économique durable et suffisante. Ce faisant, il importe de définir une politique économique rigoureuse et cohérente et des conditions d'une gestion transparente de l'action publique. La Côte d'Ivoire bénéficie d'une tradition de planification stratégique de son développement comme l'illustrent si bien les études prospectives Côte d'Ivoire 2000 (réalisée en 1973-1974), Côte d'Ivoire 2010 (1983-1984) et Côte d'Ivoire 2025 (1993). Ces études ont permis de dégager des actions stratégiques pour le développement de la Côte d'Ivoire. Plus récemment, la Côte d'Ivoire a entamé, avec l'appui du PNUD, la rédaction d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui devrait être le document de référence pour ce qui est des politiques économiques et de lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire. Cet ensemble de mesures de politiques macroéconomiques et d'actions sectorielles était considéré comme un ensemble cohérent susceptible de favoriser une croissance économique compatible avec la réduction de la pauvreté. Pour la formulation des recommandations en rapport avec les politiques macroéconomiques et sectorielles, ce rapport fait largement appel au DSRP.

10-2-1-1 Renforcer le cadre macroéconomique

Le renforcement du cadre macroéconomique devrait se faire au travers d'une meilleure maîtrise des politiques budgétaire d'une part et monétaire et financière d'autre part. Il s'agit, plus précisément, d'entreprendre des actions visant à viabiliser les finances publiques, à renforcer le cadre institutionnel de la gestion des finances publiques et à promouvoir une politique monétaire

capable de limiter la progression du niveau général des prix et permettre un financement adéquat de l'économie.

Viabiliser les finances publiques

La viabilisation des finances publiques passe par une plus grande rigueur dans la gestion du budget de l'Etat et l'instauration d'une culture de bonne gouvernance. Plus concrètement il s'agit de :

- Assurer la plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques,
- Eradiquer la corruption et la mauvaise gestion ;
- Renforcer l'Etat de droit et la culture démocratique ;
- Lutter contre la fraude et l'évasion fiscales par une politique hardie de sensibilisation et d'éducation sur le civisme fiscal et ;

Par ailleurs, il importe de renforcer les efforts tendant à accroître la mobilisation des ressources intérieures à travers :

- La centralisation et l'exploitation des informations relatives aux transactions des opérateurs économiques traitées dans les régies financières et le Budget ;
- L'élimination des procédures parallèles de traitement des déclarations en douane ;
- L'informatisation de la gestion et le contrôle des régimes spéciaux ;
- L'amélioration du contrôle des bases de la détermination de la valeur ;
- Le renforcement de la coopération avec les pays voisins dans le cadre de la lutte contre la fraude ;
- L'informatisation du système de suivi et du contrôle des marchandises importées et ;

- La mise en place de procédures d'évaluation de la performance des agents des douanes..

Renforcer les capacités institutionnelles de l'Etat en matière de gestion des dépenses publiques

Il s'agira dans ce cadre (i) de réformer les marchés publics en veillant à une plus grande transparence dans la passation des marchés, (ii) informatiser toute la chaîne des dépenses publiques, (iii) renforcer les mécanismes d'exécution, de contrôle, de suivi et d'évaluation des investissements publics, (iv) maîtriser et améliorer la qualité des dépenses. Par ailleurs, eu égard aux dégâts subis lors de différentes manifestations durant la crise, l'Etat devrait mettre un accent particulier sur (i) le paiement des arriérés dus aux entreprises en vue de desserrer la contrainte financière à laquelle elles sont confrontées, (ii) concevoir une politique financière adaptée aux besoins de financement du secteur privé.

La politique monétaire et financière

Au-delà du rôle classique de la politique monétaire dont la gestion est du ressort de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la politique monétaire et financière doit être un instrument d'accompagnement et de promotion du secteur privé et de modernisation du monde rural. A travers la politique de crédit, le secteur financier devrait faciliter l'accès des promoteurs, des entreprises, des pauvres et des femmes aux services financiers notamment au crédit.

10-2-1-2 Renforcer les politiques sectorielles

Les politiques sectorielles devront :

- mettre l'accent sur le développement du secteur privé et celui de l'économie rurale.
- Favoriser le développement du secteur privé en encourageant notamment la création et l'expansion des PME / PMI génératrices d'emplois

Le développement du secteur privé est primordial, compte tenu de son rôle dans l'économie ivoirienne et sa capacité à créer des emplois et distribuer des revenus. Pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, il est donc essentiel d'apporter une aide à ce secteur. Pour ce faire, il convient de (i) améliorer l'environnement des entreprises sur le plan institutionnel, juridique, judiciaire et financier et (ii) renforcer les capacités des différents syndicats et organismes patronaux, des associations professionnelles et chambres consulaires

- Promouvoir le développement rural

- Accroître la productivité du secteur agricole en (i) renforçant l'encadrement des producteurs, (ii) facilitant l'accès des paysans aux intrants et au crédit, (iii) favorisant le développement des organisations professionnelles agricoles, (iv) en réhabilitant les pistes rurales en vue de désenclaver les zones de production et faciliter l'insertion des paysans au marché. Par ailleurs, compte tenu des effets de la crise, il est primordial d'accorder une aide aux paysans déplacés par la guerre pour les aider à se réinstaller en leur fournissant des semences ainsi qu'un appui adéquat en terme d'organisation et d'accès aux intrants et au crédit pour le redémarrage de leurs activités.

10-2-1-3 De la lutte contre la pauvreté

Les actions en faveur de la réduction de la pauvreté dans la reconstruction de la cohésion sociale s'inscriront dans une perspective post-conflit. Surmonter les effets dévastateurs du conflit armé déclenché depuis le 19 septembre 2002, constitue sans nul doute, le défi important que doit réaliser l'ensemble des acteurs qui sont impliqués dans la tâche ardue de reconstruction de la cohésion sociale fortement érodée au cours de ces événements. L'impact de cette crise se caractérise notamment par :

1. une paupérisation grandissante d'une frange importante de ménages. On estime en 2004, le niveau de pauvreté autour de 42% contre 38% en 2002 ;
2. - la désorganisation du tissu économique et la fermeture de nombreuses entreprises. Cette situation a provoqué la mise en chômage involontaire de milliers de personnes. -Le secteur privé moderne et les PME-PMI connaissent d'énormes problèmes de trésorerie liés à la baisse des apports en capitaux extérieurs ;
3. - la partition de fait du pays entraîne le détournement du commerce en dehors du circuit moderne ;
4. - la destruction du potentiel productif des zones sous occupation rebelle ;
5. - la désorganisation de la cellule familiale avec le déplacement des populations des zones occupées vers les zones sous contrôle gouvernemental ;
6. - l'insécurité grandissante avec les nouvelles formes de criminalité en raison de la circulation massive d'armes légères et de guerre ;
7. - les incertitudes politiques qui ne favorisent pas l'avènement d'un climat de sérénité nécessaire à la reprise économique ;
8. - la rupture des relations économiques avec les bailleurs et l'arrêt de nombreux projets et programmes de développement.

La définition des actions de lutte contre la pauvreté repose donc sur ce diagnostic non exhaustif des déterminants de l'aggravation de la pauvreté. De façon globale, les actions à envisager dans ce sens se feront suivant un objectif temporel bien défini :

A court terme :

Il convient de réaliser un certain nombre de préalables nécessaires à la mise en œuvre de tout programme de lutte contre la pauvreté :

1. - la réalisation des programmes DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) et des trois R (Reconstruction, Réinsertion et Réhabilitation). La mise en œuvre de ces programmes pourrait aboutir à la réunification du pays et au redéploiement de l'Administration ;
2. - l'actualisation des programmes de lutte contre la pauvreté, notamment le DSRP ;
3. - la relance de la croissance économique nécessaire à l'amélioration des revenus des ménages ;
4. le rétablissement des relations avec les partenaires au développement et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux

A moyen terme

Lutter contre la pauvreté à moyen terme dans un contexte post-conflit passe par :

1. - la relance des différents programmes de développement arrêtés du fait de la guerre ;
2. - la réhabilitation des infrastructures économiques et l'adoption de mesures concertées visant à donner une nouvelle dynamique au secteur privé (réformes fiscales, réduction des contingents administratifs, etc) ;
3. - la poursuite de l'assainissement du cadre macroéconomique.

A long terme

A long terme il convient d'inscrire les actions de lutte contre la pauvreté dans la durée. Celles-ci porteront notamment sur deux axes majeurs :

1. - la réduction des inégalités économiques ;

2. - le renforcement des programmes visant l'accessibilité des ménages aux besoins fondamentaux.

De façon spécifique, l'amélioration des revenus et la création d'emplois devraient constituer les piliers de la lutte contre la pauvreté.

10-2-1-4 Amélioration des revenus des ménages

La réduction de la pauvreté par l'amélioration du revenu des ménages doit être basée sur une croissance forte, elle-même assise sur un cadre macro-économique assaini et une meilleure distribution des revenus. Dans ce sens, l'objectif doit être porté sur la restauration de la gestion macroéconomique par la stabilisation des finances publiques et la mise en œuvre des réformes structurelles.

Cette action de lutte contre la pauvreté s'appuiera, en outre, sur la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et source de création de richesses et d'emplois. A ce niveau : il s'agit de favoriser la réhabilitation des entreprises sinistrées et d'assurer un développement accéléré du secteur privé afin qu'il soit le relais de l'Etat en matière de création de richesses et d'emplois.

De manière spécifique, les objectifs du secteur privé pourront être: (i) accroître la production industrielle et développer un tissu dense de PME-PMI ; (ii) promouvoir la diversification industrielle et accroître les exportations ; (iii) accroître les revenus et les emplois ; (iv) améliorer la compétitivité des entreprises privées et de l'économie en général.

Pour atteindre ces objectifs, les orientations stratégiques prioritaires peuvent être : (i) poursuite du désengagement de l'Etat (préparation, adoption et mise en œuvre d'une lettre de politique des privatisations) ; (ii) transformation des produits agricoles et promotion des NTIC ;

(iii) réduction des coûts des facteurs ; (iv) amélioration de l'environnement juridique, judiciaire, légal, réglementaire et incitatif des affaires; (v) développement du marché financier et amélioration de l'accès des entreprises et des promoteurs aux services financiers de qualité y compris l'accès au crédit ; (vi) renforcement de la sécurité des biens et des personnes ; (vii) renforcement de l'intégration sous-régionale et promotion de l'accès aux marchés extérieurs.

10-2-1-5 Création d'emplois et formation professionnelle

La politique de l'emploi et de la formation professionnelle devrait viser les objectifs suivants :

- (i) reformer la formation professionnelle pour prendre en compte les personnes âgées de plus de 23 ans sans emploi ;
- (ii) réduire le chômage et insérer les jeunes dans l'emploi salarié et promouvoir l'auto-emploi, à travers la recherche d'une croissance forte des secteurs secondaire et tertiaire ;
- (iii) développer et moderniser le secteur informel, l'artisanat et l'emploi en milieu rural où prévaut un sous-emploi important ;
- (iv) réduire la vulnérabilité des ex-combattants en accélérant le programme des trois R (RRR).

La stratégie en matière d'emploi visera à:

- (i) l'identification à travers une étude des besoins en formation des personnes âgées de plus de 23 ans ;
- (ii) l'identification et l'adoption de mesures d'incitation à la mise en place d'une politique d'accompagnement vers le premier emploi ;
- (iii) l'adoption de mesures d'incitation à la création d'entreprises à haute intensité de main-d'œuvre ;

(iv) la mise en place d'un dispositif d'organisation, d'encadrement et de formation des opérateurs informels et des artisans;

(v) l'appui à l'auto-emploi et à l'emploi indépendant;

(vi) le développement de l'emploi en milieu rural des femmes et des jeunes à travers notamment la création de coopératives;

(vii) rapprochement de l'école du monde du travail, la formation à l'insertion socioprofessionnelle et à la création de micro-projets;

(viii) la mise en place d'un système de suivi des diplômés et des personnes formées, ainsi que l'actualisation régulière du répertoire des emplois et des métiers;

(ix) le renforcement du cadre juridique pour rendre l'embauche plus attractive tout en assurant la protection sociale des salariés ;

(x) l'amélioration de la transparence et des informations sur le marché du travail.

Fondamentalement, l'ensemble des efforts de promotion de l'emploi repose sur la mise en œuvre des actions pour la relance de l'économie, notamment la promotion du secteur privé, l'amélioration de l'environnement des affaires et l'assainissement macro-économique et financier. Par ailleurs, l'observatoire de l'emploi et de la formation doit être restructuré afin de garantir la fiabilité et la régularité des informations sur le marché du travail et de l'emploi.

10-2-1-6 Aide aux entreprises du secteur privé

Le secteur privé est censé jouer un rôle primordial dans la stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement ivoirien. Cependant, l'appareil productif des entreprises privées et notamment les PME/PMI, a été fortement touché par les années de crise que vit la Côte d'Ivoire depuis quelques années et lors des manifestations qui se

sont déroulées à Abidjan et dans d'autres villes du pays. Les pillages et destructions enregistrés par les entreprises ont fortement réduit leur capacité d'embauche et de création de richesse si bien qu'il leur sera difficile, dans l'état actuel des choses, de jouer pleinement leur partition dans le processus de développement et de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Il est important que l'Etat ivoirien accorde une attention particulière aux entreprises sinistrées en mettant l'accent sur (i) la mise en œuvre d'une politique fiscale adaptée, lui permettant de remplir ses fonctions essentielles sans toutefois étouffer le secteur privé, (ii) l'élaboration d'un plan d'urgence d'aide aux entreprises sinistrées en vue de faciliter la réhabilitation de leur outil de production et le redémarrage de leurs activités.

Encadré 24 : Les PME/PMI, Principales victimes de la crise :

La crise franco-ivoirienne ne devrait pas remettre en cause la présence ni les intérêts en Côte d'Ivoire des grands groupes français, mais pourrait en revanche porter un coup très rude au tissu des quelques 600 PME/PMI présentes dans le pays.

Pour Bernard Conte, professeur d'Économie à l'université Bordeaux IV et spécialiste de l'Afrique de l'Ouest, la conséquence la plus grave d'un départ des Français de Côte d'Ivoire sera la disparition de ces petites et moyennes entreprises ou industries (PME/PMI), principales victimes de la crise et qui étaient très bien réparties dans tous les secteurs d'activité, générant quelque 36.000 emplois ivoiriens.

Ces PME/PMI jouent un rôle important de redistribution en matière d'emploi et sont aussi des têtes de pont vers le marché Ouest africain. Si ces entreprises disparaissent de Côte d'Ivoire le risque existe qu'une partie d'entre elles se déplacent vers des zones plus stables de la région, comme le Sénégal, le Togo ou le Bénin.

La situation est d'autant plus dommageable que le pays traverse de graves difficultés économiques avec un taux de croissance négatif depuis 2000: -2,5% en 2000, 0% en 2001, -1,6% en 2002 et -5% en 2003, selon les chiffres de l'Agence française de développement (AFD). Enfin, début novembre, la Banque mondiale a classé la Côte d'Ivoire dans la catégorie des pays à dette improductive; les financements ont été stoppés.

Source : www.izf.net

10-2-1-7 Recommandations sur la formation, l'éducation et la santé

- Education

L'objectif de l'éducation devrait viser à assurer une éducation pour tous à l'horizon 2010.

La stratégie en matière d'éducation devrait viser :

(i) en ce qui concerne les infrastructures scolaires et universitaires et des ressources humaines à (a) une augmentation des capacités d'accueil par la construction de classes ou d'écoles dans les localités qui présentent des besoins réels ou à défaut recourir aux classes spécifiques (cours jumelés, double vacation etc.) dans les zones où les infrastructures et/ou les ressources humaines sont insuffisantes afin de permettre aux plus démunis d'avoir accès à l'école. Toutefois, éviter autant que possible d'avoir une préférence pour ce type de classes afin d'assurer un enseignement de qualité à tous les enfants quelle que soit leur situation géographique ;

(b) la résorption du déficit d'enseignants à tous les niveaux avec une mise à jour du statut des enseignants ;

(c) la poursuite du programme de décentralisation de l'université et des services de l'enseignement supérieur pour offrir des chances égales de formation à tous sur le territoire national et pour désengorger l'université d'Abidjan.

Pour y parvenir, les collectivités décentralisées devraient faire le ciblage des programmes de construction des classes (primaires et secondaires) et en évaluer le coût relatif.

Comme source de financement : les concours de l'Etat aux collectivités, les bailleurs de fonds, le secteur privé dont le rôle doit être renforcé dans l'accroissement des infrastructures scolaires à travers une politique fiscale adaptée, les populations locales avec un apport en particulier en nature pour la construction des classes. Le

recrutement et la formation des enseignants sont dévolus à l'Etat qui doit s'assurer de la qualité des formations dispensées.

(ii) en ce qui concerne l'accessibilité à l'école, la politique du gouvernement devrait :

(a) rendre l'école obligatoire de 6 à 15 ans sur toute l'étendue du territoire national. Dans les régions défavorisées à faible taux de scolarisation, une étude devrait être menée pour identifier les contraintes sociales et autres obstacles qui se dressent contre la scolarisation des enfants de 6 à 15 ans en tenant compte du contexte de la crise qu'a connu le pays. Les recommandations de cette étude constitueront les bases du nouveau contrat de scolarisation dans ces zones ;

(b) mettre l'accent sur l'égalité des chances pour tous d'accéder aux services de l'école notamment celle des filles ;

(c) pour le cas particulier des adultes, poursuivre l'objectif de réduction du taux d'analphabétisme avec la mise en place de programmes adaptés à leurs besoins aussi bien en zones rurales qu'urbaines ;

Pour ce faire, les collectivités décentralisées devraient être mises à contribution pour piloter ces actions et assurer une décentralisation effective du système éducatif à tous les niveaux.

Compte tenu de l'importance de la citoyenneté dans le processus de reconstruction, l'école doit servir de levier. Le programme de l'éducation civique doit être étendu à tous les niveaux de l'enseignement avec une évaluation pendant les examens (CEPE, BEPC et BAC.)

- Le secteur de la santé

L'objectif du secteur de la santé devrait viser à améliorer la couverture, la qualité et l'utilisation des services de santé.

La stratégie consisterait à mener des actions concernant (i) l'infrastructure sanitaire et (ii) l'amélioration de l'accès aux services sanitaires :

(i) L'infrastructure sanitaire

D'une manière générale, les infrastructures sanitaires de la Côte d'Ivoire sont désuètes et en nombre insuffisant. La croissance de la population n'a pas été suivie par celle des infrastructures sanitaires. A cela, il faut affronter un pouvoir d'achat des populations qui est allé décroissant de sorte que seule une petite frange de la population y a accès.

Les actions de reconstruction concerneront : à court et moyen termes, la réhabilitation de l'appareil sanitaire à travers (a) une formation d'un personnel qualifié et le recyclage permanent aux nouvelles méthodes de la médecine ; (b) le rééquipement des centres sanitaires en matériel médical ; dans le long terme, la définition d'un programme de construction et de renforcement des infrastructures.

A cet effet, il faudrait réévaluer le budget alloué au secteur. Les collectivités décentralisées devraient jouer un rôle primordial dans l'évaluation des besoins.

(ii) L'amélioration de l'accès aux services sanitaires.

Faisons l'hypothèse que le programme de lutte contre la pauvreté est mis en œuvre et le projet d'assurance universelle est effectif et étendu à toutes les couches de la société aussi bien dans les villes que dans les zones rurales.

L'Etat s'occuperait des problèmes de santé publique avec une intensification des programmes de vaccination.

Pour le VIH/SIDA, les priorités devraient viser la mise en place d'une stratégie nouvelle avec notamment une forte implication des communautés et des ONG. Les leaders d'opinion joueraient dans cette stratégie un rôle

primordial. Ainsi, les soins, dépistage et prise en charge seraient laissés aux centres de santé et au corps médical pendant que la sensibilisation serait dévolue aux différentes communautés (religieux, ONG, chefs de villages etc.). En vue d'améliorer la santé des femmes et surtout des jeunes filles, une action en faveur de la divulgation des méthodes contraceptives serait nécessaire.

10-2-1-8 Habitat social

L'objectif visé est d'assurer un logement à tous

La stratégie à mettre en place consistera en un accroissement de la production de logements économiques pour le plus grand nombre avec participation du secteur privé.

Les besoins se situant dans l'ordre de 40.000 logements par an, les structures mises en place devraient viser cet objectif dans le moyen et long terme. Cependant, les quartiers précaires devraient faire l'objet dans le court terme d'une réhabilitation. Les bâtiments publics qui ne sont pas occupés par l'administration pourraient faire l'objet d'un recensement et être mis à la disposition des populations.

10-2-1-9 Accès aux infrastructures routières

L'objectif majeur est de désenclaver les zones défavorisées et inaccessibles.

La stratégie à mettre en place pourrait viser (i) la réhabilitation des pistes rurales pour assurer le désenclavement des zones économiquement défavorisées afin de valoriser leur production et d'assurer un accès facile des populations aux grands centres urbains et (ii) la construction de nouvelles routes dans le moyen et long terme.

10-2-1-10 Accès à l'eau potable

L'objectif visé est d'assurer à la population un accès à l'eau potable

La stratégie consistera en (i) la création de points d'eau équipés de pompes manuelles dans les villages et campements d'une population d'au moins 100 habitants et la redynamisation des comités villageois d'entretien des pompes par une sensibilisation plus accrue, (ii) l'encadrement et l'assistance des populations rurales bénéficiaires des points d'eau. Dans les villes, les politiques sociales dans le secteur de l'hydraulique urbaine doivent être poursuivies. Une étude pourrait être menée pour déterminer la tarification appropriée qui permette à l'entreprise prestataire de pouvoir renouveler et/ou de moderniser ses installations.

10-2-1-11 Téléphonie et électrification

L'objectif visé est de rendre accessible à tous, les moyens de communication et les sources énergétiques.

Stratégie : La communication urbaine et interurbaine a connu de réels progrès avec l'avènement de la téléphonie cellulaire. Cependant, les zones rurales sont restées inaccessibles. C'est pourquoi, un effort devrait être fait par le gouvernement pour équiper d'abord les villages-centres de téléphone ou de hall d'information comme cela existe déjà dans certaines localités. Ensuite, un allègement progressif des charges fiscales au niveau des entreprises prestataires des services de téléphonie mobile pourrait leur permettre d'étendre les zones de couverture aux différentes communes du pays.

Quant à l'électrification, il conviendrait de poursuivre le programme du gouvernement en cours qui visait l'électrification de 250 localités par an. Dans le court terme, procéder à l'achèvement des projets interrompus par la situation de crise.

10-2-1-12 Sécurité alimentaire

La réalisation de la sécurité alimentaire est de nos jours une préoccupation centrale pour la politique de développement en général et pour la politique agricole en particulier.

Ainsi, trois composantes majeures sont à distinguer dans le concept de sécurité alimentaire : l'existence d'une disponibilité alimentaire suffisante qui recoupe la notion d'offre d'alimentaire (la production alimentaire domestique, les importations commerciales et l'aide alimentaire), la stabilité des approvisionnements dans le temps et l'espace (elle peut être menacée par des facteurs tels que : l'instabilité de la production domestique, les déficiences en matière d'infrastructures de stockage et de commercialisation et les fluctuations saisonnières de l'offre, la guerre), l'accès aux approvisionnements disponibles (qui se réfère à la capacité physique et économique de tous les individus à satisfaire leurs besoins). Ainsi la sécurité alimentaire non réalisée met à mal la cohésion sociale dans la mesure où l'accès aux maigres ressources disponibles engendre des conflits entre les consommateurs, entre les groupes de producteurs et les groupes de consommateurs.

La croissance de la production agricole domestique est le principal facteur permettant d'atteindre l'objectif de sécurité alimentaire. Mais ce n'est pas un facteur suffisant. L'analyse montre la capacité de la production agricole ivoirienne à accroître les disponibilités alimentaires. Par contre la sécurité alimentaire bien comprise se fonde sur une disponibilité de vivres pour les différentes tranches de la population sans exclusion. L'accès aux denrées ne devant ni être discriminatoire ou être l'objet de confiscation par une communauté en terme de commercialisation ou être utilisé comme arme alimentaire au prix du maintien de la cohésion sociale

Cette analyse de la problématique de l'offre se matérialise par une appréciation de la nature de l'approvisionnement, une disponibilité de l'information sur les quantités existantes, leur localisation et surtout leur accessibilité. En général, la satisfaction des besoins alimentaires ne tient pas compte uniquement de la

disponibilité régulière des vivres mais aussi de la capacité des ménages à accéder aux vivres. Celle-ci est fonction de l'accessibilité physique aux denrées agricoles (liée au fonctionnement des marchés et à l'état des infrastructures) et au pouvoir d'achat. Cependant un certain nombre de dysfonctionnements structurels contraignent parfois les ménages à accéder difficilement aux denrées agricoles en Côte d'Ivoire. La situation de guerre que connaît la Côte d'Ivoire a accentué le déficit au niveau de l'existence des marchés de gros et surtout de leur répartition sur l'ensemble du territoire. A part le marché de gros de Bouaké, la plupart des grandes agglomérations ne disposent quasiment pas de marchés d'évacuation aménagés pour la vente en gros. A Abidjan, les principaux marchés de gros (Adjamé, Treichville et Abobo) ne disposent d'aucun emplacement de vente en gros. La vente à même le sol est liée certainement à l'insuffisance d'étals (les marchés n'ont pas de possibilités d'extension), au coût d'accès des étals mais aussi aux stratégies commerciales des vendeurs.

L'approche de la sécurité alimentaire basée sur la disponibilité permanente d'une nourriture suffisante, nutritive et saine à un coût accessible au plus grand nombre d'individus de façon à leur permettre de mener une vie saine et active, permet de mieux cerner le problème de la capacité économique des ménages à accéder aux denrées alimentaires.

Malgré certaines difficultés d'approvisionnement des centres urbains en produits de base tels que le riz, le sucre et même les féculents, la situation alimentaire de la Côte d'Ivoire apparaît comme globalement satisfaisante. Cependant, si la production vivrière en général est acceptable, malgré les fluctuations annuelles, cela ne signifie pas que tous les produits soient accessibles aux consommateurs. Cette situation alimentaire relativement satisfaisante cache un certain nombre de réalités dont les

plus importantes concernent l'accessibilité des produits, les pertes post-récoltes et l'instabilité des revenus des ménages depuis le début de la crise économique des années 1980.

Les dépenses en protéines animales de l'alimentation ivoirienne s'orientent vers les produits à coût faible selon les enquêtes sur la consommation des ménages réalisées par l'INS en 1999 : le poisson (moins de 900 F CFA le kilogramme pour le poisson d'eau de mer) la viande de bœuf (1.250 Fcfa /kg) ou les œufs (1 000 F/CFA le plateau de 30 œufs).

L'un des gros problèmes auxquels est confrontée la Côte d'Ivoire est la qualité sanitaire des denrées proposées à la vente (Lorougnon, 1996). Le consommateur ivoirien y est de plus en plus sensible parce que les cas d'intoxication ne sont pas rares. On observe des cas d'utilisation de bidon de produits (huile de moteur, pesticides, etc.) servant au transport des denrées alimentaires. En plus, en zone urbaine se développe des marchés parallèles de produits manufacturés périmés dangereux pour la santé.

Les légumes, particulièrement, font face à une utilisation abusive des produits phytosanitaires non adaptés (Lorougnon, op.cit). En effet, les services de l'Etat ne disposent pas de moyens suffisants pour le contrôle sanitaire.

L'offre alimentaire contient une gamme de produits variés et couvre l'ensemble des produits alimentaires qui ont été ciblés au cours du Recensement National de l'Agriculture. Les produits choisis sont ceux qui font l'objet de cultures sur le territoire national.

Dans l'ensemble, la région Nord consomme le plus de denrées alimentaires. Cela est dû à l'autoconsommation qui occupe une place importante dans la structure de la consommation en Côte d'Ivoire. Les populations du nord

consomment 47,28% de la consommation nationale d'igname, 87,45% pour celle du sorgho, 86,07% pour le mil, 72,01% pour le maïs, 53,17% d'arachide fraîche et 38,11% de pâte d'arachide. Les statistiques montrent que pour certaines cultures secondaires, la région enregistre les plus fortes proportions de consommation. Ainsi, l'on constate que la proportion de consommation de banane plantain et de manioc est nettement supérieure à celle des autres régions (respectivement 25,39% et 38,01%).

Concernant la consommation de riz, le Centre Ouest et le Nord sont les deux grandes régions consommatrices de riz local. Les populations de l'Ouest, du Sud et de la ville d'Abidjan consomment des volumes non moins négligeables. Pour le riz importé populaire, la ville d'Abidjan enregistre la plus grande consommation. Les résultats de l'ENV permet d'apprécier la répartition des consommations.

Conditions de satisfaction de la sécurité alimentaire

Comme évoqué dans les pages précédentes, l'accessibilité des ménages en tout temps et en tout lieu, constitue la condition suffisante pour assurer la sécurité alimentaire de façon durable. Celle-ci repose toutefois sur la capacité économique (pouvoir d'achat) des ménages et le bon fonctionnement des marchés.

Les effets pervers de la crise économique des années 1980 avec les politiques d'austérité qui en ont résulté et les tensions socio-politiques ponctuées par une guerre politico-militaire depuis le 19 septembre 2002, constituent des facteurs restrictifs aux perspectives d'accessibilité aisée des ménages aux denrées alimentaires en Côte d'Ivoire. Néanmoins un certain nombre d'actions peuvent être engagées :

1. Une meilleure préparation et un bon conditionnement des produits pour créer des labels de qualité, sauvegarder les parts de marché et

- maintenir les rangs occupés dans le commerce mondial;
2. -La recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires. Elle reposera sur l'accroissement qualitatif et quantitatif des productions alimentaires (végétales et animales). En effet, face à la dégradation des termes de l'échange, les ressources tirées des exportations seront consacrées à l'importation de biens d'équipement et la priorité sera donnée aux actions vigoureuses visant à procurer aux populations la nourriture produite localement. Ainsi, il sera fait appel de plus en plus à la substitution progressive des produits locaux aux importations de riz, de viande et de produits laitiers notamment, grâce aux mesures destinées à promouvoir la production domestique ;
 3. -Identification de périmètres urbains spécialement alloués aux cultures vivrières ;
 4. Attribution des titres fonciers ;
 5. Incitation et promotion des productions vivrières qui permettront une abondance de produits locaux sur les marchés ;
 6. Développement des cultures maraîchères ;
 7. Recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires. Pour y arriver, l'expérience montre que les pays doivent être nécessairement excédentaires les années de bonne production et donc trouver des débouchés pour leurs excédents. La recherche de la sécurité alimentaire mettra donc en jeu les solidarités régionales et mobilisera encore davantage les énergies (garanties d'écoulement des productions alimentaires excédentaires, accords bi ou multilatéraux, concessions particulières sur certains produits de grande consommation dans la sous-region).

8. - L'exploitation rationnelle de toutes les potentialités halieutiques ainsi que la valorisation optimale des plans d'eau intérieurs par le développement de l'aquaculture constituent un autre objectif ;
9. - Des mesures d'allégement fiscal destinées à faire baisser les prix des produits à la consommation et à promouvoir les exportations.

10-2-2 Instauration de la démocratie et de l'Etat de droit

10-2-2-1 Formation citoyenne

La scolarité publique obligatoire et uniformisée a traditionnellement été l'instrument central de la création et du renforcement d'un sentiment commun d'appartenance, d'identité et de cohésion sociale à l'intérieur du modèle d'un Etat nation. Pourtant, il arrive parfois que la scolarité échoue à remplir cette fonction essentielle, reflétant et même exacerbant les tensions politiques et sociales existantes. Ainsi, l'efficacité de l'éducation formelle comme instrument d'intégration et de cohésion sociale est-elle de plus en plus remise en question à mesure que les changements structurels affaiblissent les modèles traditionnels d'organisation sociale. C'est le cas en Côte d'Ivoire depuis l'instauration du multipartisme, en 1990.

En effet, depuis une décennie, le phénomène de violence, signe d'un problème social, continue de miner le système éducatif ivoirien. Les formes physiques et symboliques de cette violence recouvrent les menaces et les agressions physiques contre le personnel enseignant, le vandalisme, le racket et la violence sexuelle. Cette violence peut être interprétée comme une réponse au processus éducatif lui-même et à l'incapacité du système scolaire de s'adapter aux changements de l'environnement social. La violence en milieu scolaire peut aussi être le reflet de la violence dans la société en général, dès lors que la participation active ou passive de

la jeunesse à la violence domestique et politique a des répercussions directes sur leur vécu de l'enseignement à l'intérieur de l'école.

A la fois instrument de domination et d'oppression ou de démocratie et de libération, l'éducation peut susciter le conflit et la violence. L'étude thématique de Dakar sur l'évaluation de l'éducation dans les situations d'urgence (2000) a reconnu que "les faiblesses des structures et des contenus de l'éducation pourraient avoir contribué aux conflits civils" et que.. "un système d'éducation qui renforce les failles sociales peut représenter une source dangereuse de conflits".

Dans sa fonction centrale d'édification nationale, la scolarisation a détruit les liens sociaux traditionnels de la famille et établit une relation directe entre les individus en tant que citoyens et l'Etat sur le plan national. Par ces processus, des tensions et des conflits apparaissent souvent entre la culture locale et la culture nationale imposée à travers la scolarité. En outre, la compétition et les contradictions croissantes entre les valeurs, attitudes, croyances et visions du monde transmises par les divers agents de la scolarisation tels la famille, les groupes de pairs, l'école, les médias et les institutions religieuses sapent les sources traditionnelles de l'autorité normative et constituent une menace supplémentaire à la cohésion sociale, surtout dans un contexte où la pertinence d'organisation de l'Etat nation dans la vie des individus et des communautés est de plus en plus contestée.

Alors que le contenu et les effets inattendus de la scolarisation peuvent constituer des facteurs accélérant l'effondrement général de la cohésion sociale et le déclenchement de la violence et des conflits armés, l'éducation formelle a un rôle important à jouer dans le renforcement ou la reconstruction de la cohésion sociale.

Comment les différents acteurs de la scolarisation peuvent-ils agir ensemble dans un esprit de

complémentarité et constituer un processus cohérent et global de scolarisation et d'éducation ?

1. Les contenus transmis par les programmes officiels, particulièrement dans les domaines tels que l'éducation civique, l'histoire, la géographie et les études religieuses sont le meilleur moyen de transmettre aux enfants dès leur bas âge l'esprit de citoyenneté. Aussi, après le conflit actuel, faut-il mettre un accent particulier sur l'enseignement de ces matières, après une révision des contenus de ces cours, si cela est nécessaire. Par ailleurs, faut-il réviser les manuels scolaires du point de vue de leur représentation de l'identité dans et hors du groupe et de leur contribution potentielle indirecte aux conflits et aux dissensions communautaires ;
2. La socialisation politique est largement déterminée par les programmes non déclarés et par les valeurs, attitudes et croyances transmises de manière informelle à travers la pratique quotidienne des enseignants. C'est dire que l'importance de ces programmes non déclarés et la transmission informelle des valeurs, perceptions, attitudes et croyances ne doit pas être sous estimée. Ils peuvent être exploités pour la formation citoyenne des enfants. Cependant un travail de préparation doit être fait en aval. Les enseignants doivent être eux-même préparés. Dorénavant, il faut veiller à ce que le recrutement dans le corps des enseignants soit effectué avec beaucoup de sérieux, en accordant une importance de poids à la moralité et l'esprit civique des candidats. Lors de la formation des futurs enseignants, il faudra également mettre l'accent sur le rôle qu'ils doivent jouer pour la formation d'un ivoirien de type nouveau, citoyen et qui accepte de partager un idéal commun avec les

autres, malgré leurs différences culturelles, religieuses, etc ;

3. Renforcer la capacité humaine et matérielle des ONG existantes qui travaillent pour la paix et l'expansion de l'éducation civique. Cela leur permettra de développer des programmes d'initiatives visant à promouvoir la tolérance, la compréhension mutuelle et la non-violence. Les ONG à qui cette mission sera dévolue doivent être rigoureusement sélectionnées. En plus de cette mission de sensibilisation sur le terrain, il faudra confier à ces ONG la mission de recherches en matière d'initiatives pour la paix. En effet, ces initiatives ont souvent tendance à se focaliser sur le niveau du comportement interpersonnel, alors que tant de conflits violents sont engendrés au niveau du groupe. Les ONG auront pour tâche, par exemple, de développer des compétences en matière de médiation interpersonnelle et de règlement de conflit, par rapport aux dissensions communautaires ;
4. Enfin, il faudra confier à un groupe de chercheurs (sociologues, anthropologues, etc.) de rechercher dans le contexte historique et politique global, les racines potentielles de conflits et de violences, car la paix n'est pas seulement l'absence de violence physique actuelle mais elle doit être recherchée de manière permanente en empêchant aux sources de conflit enfouies dans l'histoire et voilées par le temps d'exploser.

10-2-2-2 Décentralisation des institutions

La décentralisation est une option appropriée pour parvenir à un contrôle amélioré au plan local de l'allocation des ressources et du respect des priorités. Dans le cadre d'un système décentralisé, la planification et la mise en oeuvre peuvent être mieux adaptées aux divers besoins des populations : systèmes de production,

demande de soins de santé, demande de services d'éducation, etc. Par ailleurs, la décentralisation permet au citoyen, sur le plan local de participer à la prise de décisions. L'initiation des projets répondant aux besoins et la participation des membres de la communauté au choix, à la planification, à la mise en œuvre, à l'exécution et au contrôle de ces projets sont importants pour l'individu. Désormais, il ne se sent plus exclu de la chose publique mais il est considéré comme membre à part entière de la communauté à laquelle il appartient.

Malheureusement, les expériences ailleurs montrent que la décentralisation a été associée souvent à une diminution des ressources et de l'expertise au plan local, dans la mesure où les responsabilités sont, dans ce cas, attribuées aux administrations locales, régionales et communautaires sans que les ajustements budgétaires nécessaires ne soient effectués. Il a été également observé, dans certains cas, que les élites locales exercent leur monopole sur les ressources et les services.

Malgré le rôle accru que la société civile, l'Administration publique locale et le secteur privé joueront, la contribution de l'Administration centrale (nationale) est essentielle, surtout pour le service et les biens publics. Ces biens publics ne concernent pas seulement les structures physiques telles que les routes, les centres de soins de santé, les écoles, etc. Il s'agit aussi des biens publics dont la réalisation contribue à l'instauration d'un environnement propice au développement local et à une capacité adéquate de l'Administration locale pour une fourniture efficace des services publics. Il s'agit, entre autres, des aspects suivants: la sécurité publique, les institutions permettant d'instaurer la justice et de résoudre les conflits, l'éducation et la formation, la recherche et la diffusion de l'information, les filets de sécurité sociale, etc.

En Côte d'Ivoire, le processus de décentralisation progressive entamée depuis les années 1980 connaît des avancées mais aussi des insuffisances. Il faut donc corriger ces insuffisances pour faire de cet outil de bonne gouvernance un véritable outil de développement et de progrès économique au niveau local, afin de reconstruire la cohésion sociale.

Au titre des avancées, un certain nombre d'actions ont été menées dans le cadre de la régionalisation et de la décentralisation. Ces actions ont permis à ce jour de créer 19 régions, 58 départements, 253 villes de plus de 4000 habitants (10% du territoire national abritant environ 43% de la population en l'an 2000), 2 districts et 196 communes.

L'Administration territoriale est structurée selon les principes de déconcentration et de décentralisation. Des pouvoirs et une personnalité juridique sont donnés aux collectivités locales. L'administration décentralisée est assurée dans le cadre des collectivités territoriales qui sont : les régions, les départements, les districts et les communes. Un projet de loi sur les transferts de compétence a été approuvé par le Gouvernement, et voté par l'Assemblée Nationale. Celui sur le régime fiscal et financier des collectivités décentralisées a également été adopté par l'Assemblée Nationale. Depuis le 7 juillet 2001, les Conseils généraux des départements ont été élus, afin d'assurer la prise en compte de la participation des populations locales au développement des départements.

Cependant, un nombre important de dysfonctionnements entrave la gouvernance locale et le renforcement de la démocratie. Il s'agit notamment de : (i) la faible implication des populations et des approches participatives ; (ii) la faible capacité d'intervention et de gestion des acteurs locaux ; (iii) la faible mobilisation des ressources des collectivités ; (vi) l'insuffisance des

moyens matériels et logistiques ; (vii) la méconnaissance et la non application des textes par les élus locaux.

Si ces dysfonctionnements ne sont pas rapidement corrigés, la décentralisation ne contribuera en rien au processus de développement. Elle ne permettra pas aux populations de participer au processus de développement et de réduction des disparités régionales. Pourtant, ce développement est nécessaire pour réduire la pauvreté et les inégalités au sein de la communauté, pour améliorer le bien-être des populations, conditions essentielles au maintien de la paix et de la préservation de la cohésion sociale.

Afin de faire de la décentralisation un moyen efficace de gestion, il faudra assurer un développement de proximité, équilibré et participatif en achevant le processus, en responsabilisant et en impliquant les populations au niveau local. Pour cela, la priorité doit être accordée à la mise en place des organisations communautaires de base, à l'élaboration et l'adoption de la législation par la société civile. Il faudrait par ailleurs approfondir le processus de décentralisation en adoptant le décret d'application de la loi sur la décentralisation, notamment, celle relative aux conseils généraux.

La promotion du développement local participatif doit être rapidement achevée pour permettre aux communautés de participer effectivement à la gestion de l'entité décentralisée. Aussi, faut-il renforcer les capacités des collectivités et des communautés locales, mettre en place des politiques locales de mobilisation des ressources pour financer les projets de développement, promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie locale en favorisant la promotion des femmes et des groupes vulnérables.

Enfin, afin que la décentralisation ne devienne pas une cause d'anarchie et qu'elle soit utilisée par les populations à des velléités politiques de divisions

territoriales, celles-ci doivent être sensibilisées sur le processus, sur leur niveau de responsabilité et les limites de leurs pouvoirs vis-à-vis de l'Administration locale et centrale.

10-2-2-3 Promotion de la bonne Gouvernance

Le concept de bonne gouvernance renvoie à trois principes : a) le principe de bonne et saine gestion des affaires publiques, b) le principe de démocratisation formelle (y compris la séparation des pouvoirs), c) le principe du respect des droits de l'homme : les droits fondamentaux qui touchent à l'intégrité physique de la personne humaine, aux droits civiques et publics liés à l'exercice de la démocratie, notamment à la liberté de presse, aux droits économiques et sociaux, notamment ceux relatifs aux besoins de base : nourriture, santé et éducation. Le concept établit également une relation entre démocratie et développement.

1. Assurer la plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques,
2. Eradiquer la corruption et la mauvaise gestion ;
3. Renforcer l'Etat de droit et la culture démocratique ;
4. Garantir l'accès des pauvres et des femmes aux services sociaux de base ;
5. Assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources ;
6. Renforcer les capacités des populations (public, secteur privé, société civile) en vue d'une meilleure participation au processus de décision et de mise en œuvre des programmes de développement.

Stratégies

Pour asseoir une véritable culture de bonne gouvernance, le Gouvernement a une stratégie axée sur :

1. La planification stratégique ;

2. L'éducation, la dissuasion, le contrôle et le système de sanction/récompense ;
3. L'efficacité dans la gestion des ressources publiques et l'utilisation des NTIC par l'Administration (développement de sites Internet) et la mise en place de normes de gestion dans les structures publiques et para-publiques ;
4. La consolidation des réformes institutionnelles et économiques ;
5. Le renforcement de la justice, la réforme de l'Administration et la sécurité des biens et des personnes ;
6. La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ;
7. Le renforcement de la société civile et de la presse afin qu'elles jouent leur rôle d'acteurs privilégiés de la bonne gouvernance.

La procédure de recrutement des responsables par appel à candidature sera étendue et la diffusion des audits ciblés sera entreprise. L'utilisation des compétences nationales et l'amélioration de la rémunération permettront à l'Etat de renforcer les capacités de ses ressources humaines. Celles du secteur privé et de la société civile seront sollicitées pour traduire l'approche participative.

10-2-2-4 Promotion de l'éthique et moralisation de la vie publique

Aujourd'hui, il est largement admis que la corruption est un frein majeur du développement durable en ce sens qu'elle se traduit par une perte importante de fonds publics nécessaires au financement de projets d'éducation, de santé et de lutte contre la pauvreté. Selon un rapport conjoint de la Banque Mondiale et la BAD, la pratique de la corruption sous toutes ses formes et à différents niveaux dans l'attribution et l'exécution des

marchés publics contribuerait à la perte de 15% du budget d'exécution. Ce qui, par voie de conséquence réduit, tant qualitativement que quantitativement, l'efficacité estimée des projets. Il est donc important, pour la Côte d'Ivoire, à l'image de tous les pays en développement de mettre en œuvre une véritable politique d'éthique et de moralisation de la vie publique, en vue de lutter efficacement contre la corruption. Ceci passe nécessairement par :

1. la promotion d'une culture d'éthique saine, basée sur les valeurs et les principes déontologiques et ce, en prônant dans le traitement de la demande des citoyens, l'observance de la courtoisie, de la rigueur et de l'honnêteté, tout en tenant une conduite exemplaire, à même de renforcer les pratiques irréprochables au sein du service public;
2. le respect scrupuleux des règles de droit, l'exécution stricte des décisions de justice et l'affermissement des bases de l'Etat de droit dans le but de renforcer les liens de confiance entre l'administration et son environnement ;
3. l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel adapté de manière à garantir l'indépendance de la justice et la concrétisation de ses règles et principes.

Les dispositifs visant l'instauration de l'éthique et de la moralisation de la vie publique doivent, notamment, favoriser le bannissement (i) de la corruption, (ii) des détournements de deniers publics, (iii) de l'abus de pouvoir, (iv) de l'obtention illégale d'intérêts, (v) du favoritisme, (vi) de la falsification et (vii) de l'abus de confiance et autres appropriations illégitimes.

Dans cette optique, une attention particulière doit être accordée à la gestion des marchés publics. Pour ce faire,

il est recommandé de se doter d'un code des marchés publics à même de garantir (i) l'éthique par l'information et la publicité sur les programmes publics (ii) le respect des règles de concurrence, (iii) la transparence dans l'évaluation des soumissions aux appels d'offre et (iv) la pratique de l'audit à posteriori des marchés publics.

10-2-2-5 Modernisation et restructuration de l'armée

L'armée doit être apolitique et doit observer une neutralité dans les débats idéologiques et politiques qui ont cours dans la société si elle veut préserver son autonomie vis-à-vis des sociétés civiles et des classes politiques. A cette fin il convient d'entreprendre les actions suivantes :

1. instaurer la professionnalisation de l'armée ;
2. rendre effective la loi de programmation militaire;
3. redéfinir les profils de carrières pour éviter les frustrations ;
4. développer les promotions aux mérites ;
5. réhabilitation des infrastructures et équipements de l'armée ;
6. appliquer les accords de Linas-Marcouris : refonte d'une armée républicaine attachée aux valeurs de démocratie et de justice et au respect des droits de l'homme ;
7. promouvoir la transparence et l'équité dans les tests de sélection d'entrée ;
8. mener une politique vigoureuse en terme de sanctions et radiations pour les fautes liées à la corruption, au racket et à la violation des droits de l'homme.

10-2-2-6 Renforcement de la sécurité des personnes et des biens

Face à la pauvreté grandissante, à la forte migration en direction de la Côte d'Ivoire et aux effets induits de la guerre du Libéria et de la Sierra Léone et, compte tenu

de la place et du rôle de la Côte d'Ivoire dans la sous-région, le banditisme a connu une montée en flèche depuis 1990, pendant que les moyens des services de l'ordre n'ont pas suivi, contribuant à développer parallèlement un système de racket.

Objectifs

Les objectifs du système de sécurité visent à (i) garantir la sécurité des personnes et des biens ; (ii) créer un cadre propice aux investissements ; (iii) rapprocher les services de sécurité des populations et moderniser les moyens des services et d'intervention.

Stratégies

Les stratégies reposent sur trois axes :

1. - Au niveau du personnel :

(i) mise en œuvre d'un programme de formation (800 agents à recruter par an) et de redéploiement rationnel ; (ii) renforcement des unités, notamment d'élite contre le banditisme; (iii) motivation des agents (salaires, logements, prise en charge des risques d'accidents ; santé du personnel notamment lutte contre le VIH/SIDA; mise en application du nouveau statut du personnel de la police).

2. - Accroissement des moyens et modernisation des structures

(i) remise en état des véhicules et nouvelles acquisitions notamment des véhicules de maintien de l'ordre et lutte contre la criminalité avec dotation en carburant des différents services ; (ii) informatisation des services de Police ; (iii) acquisition des moyens de communication et protection du réseau de communication de la Police et fournitures de Scanner pour les contrôles ; (iv) Création et modernisation des Structures (nouvelles unités de CRS – BAE –FIR- police maritime; élaboration d'une cartographie des zones sensibles et mise en place de la Banque de Données Nationales Sécurité).

10-2-2-7 Modernisation et renforcement de la capacité et de l'indépendance de la justice

Les missions de la justice sont fondamentales dans l'organisation de la vie économique et communautaire et dans le maintien de la paix sociale. Ces missions vont devenir de plus en plus importantes, en raison notamment des mutations sociales rapides que connaît le pays et du développement de la démocratie, dans un contexte de mondialisation. D'un point de vue conceptuel, le Droit devra progressivement s'adapter à la réalité ivoirienne, avec pour objectif, la promotion d'une Justice rapide, humaine et accessible.

En termes de stratégie, il faudra pour cela : (i) accroître et renforcer le pouvoir des magistrats et auxiliaires de justice ; (ii) moderniser l'appareil judiciaire (iii) réformer le Conseil National de la Magistrature et le contrôle des institutions judiciaires (iv) mettre en place des nouvelles institutions judiciaires.

10-2-2-8 Rôle de la Presse dans la gestion de la crise

La violence politique en Côte d'Ivoire est d'abord physique : un Coup d'Etat en 1999, deux tentatives de Coup d'Etat après les élections de 2000, une rébellion armée. Mais cette violence est aussi et surtout verbale. La lecture des journaux ivoiriens donne la mesure de cette violence où l'injure le dispute à la diffamation, où de graves accusations, trop souvent sans fondement, et les scandales montés de toutes pièces, tiennent le haut du pavé. Cette violence verbale est aussi déclinée en incitations : incitations au tribalisme, à la xénophobie, au fanatisme religieux, à la révolte, à la guerre, etc.. Nombre de journaux ivoiriens rivalisent d'ardeur et de zèle, pour offrir « aux militants ce qu'ils ont envie de lire, ou pour faire plaisir à un commanditaire de l'ombre ». Sans doute les journalistes ivoiriens ne sont-ils pas responsables de la crise ivoirienne, mais ils y ont toutefois leur part de responsabilité.

Afin de promouvoir l'émergence d'une presse qui participera de façon positive à la reconstruction de la cohésion nationale, il faudrait :

1. assister tous les médias nationaux, toutes tendances politiques confondues, afin d'établir un code de déontologie appliqué et respecté par tous ;
2. renforcer le pouvoir de censure et de contrôle des structures existantes comme, OLPED, UNJCI, (retrait, du droit d'exercer le métier de journaliste, sanctions judiciaires pour le respect de la déontologie) ;
3. mener un campagne de désarmement des esprits des populations pour réduire les propensions de la population à la violence ;
4. revaloriser les rémunérations des journalistes de façon à réduire la dépendance face au politique ;
5. améliorer les systèmes de distribution de journaux ;
6. améliorer les ventes des journaux à caractères politiques en améliorant la qualité des articles et surtout la qualité des titres. Car dans la majeure partie des cas les « nombreux lecteurs » ne sont en vérité que des « titrologues » c'est-à-dire des individus qui lisent un titre et inventent le contenu de l'article. A l'épreuve des faits, Edipress, l'unique centrale de distribution de la presse nationale et internationale édifie sur les habitudes de lecture des ivoiriens , Top Visages, Gbich, des hebdomadaires spécialisés dans la culture générale et l'humour affichent les taux de meilleures ventes ;
7. Instaurer, améliorer et garantir la libre expression des organes de presse écrite et audiovisuelle par la définition d'un cadre réglementaire et d'un fonds de compensation anti-vandalisme ;
8. Il faut aussi remédier au comportement qui vise à faire des informations provenant de la presse internationale une vérité absolue. Car dans cette atmosphère morose et délétère, la presse internationale ne tire pas forcément son épingle du jeu, tant l'exploitation des instincts primaires de l'homme semble dicter les conduites. Le secrétaire général de reporter sans frontières Robert Menard disait à ce propos que les journalistes ne s'intéressent qu'aux trains en retard. Il n'en demeure pas moins que les faits sont sacrés ;
9. Faire comprendre à la population, aux militants ,et aux opposants politiques que les atteintes armées ou les actes de vandalismes perpétrés contre un organe de communication ne constituent pas une avancée démocratique pour la presse, la télévision et la radio.

10-2-2-9 Réaffirmation du rôle de l'Etat dans la reconstruction de la cohésion sociale

Les remèdes aux maux évoqués plus haut (encadré 18) résident dans le renforcement de l'Etat qui pourra ainsi prendre de la vigueur indispensable à la vitalité de son action. En clair il s'agit d'assurer à nouveau son équilibre interne, si l'on veut que l'Etat joue un rôle important dans la reconstruction de la cohésion sociale. Renforcer l'Etat consistera à adapter constamment les capacités d'administration, de gestion et de négociation des hauts fonctionnaires, dans un contexte caractérisé par l'incontournable réalité des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Administrer, c'est agir sur les êtres et les choses pour promouvoir l'intérêt général. Gérer, c'est poser des actes à travers des structures et selon des procédures garantissant la transparence, donc la bonne gouvernance, pour produire des résultats en guise de réponses à des besoins. Négocier, c'est entrer en contact

avec une partie pour rechercher des avantages mutuellement acceptables.

L'affirmation de ce triptyque au sein du service public assurera la promotion d'un Etat vigoureux, de droit. En effet, l'Etat détenteur de la force légitime a l'impérieux devoir, dans l'impartialité, l'objectivité et le respect du droit, d'exercer une autorité ferme pour assurer la régulation sociale au bénéfice de l'ensemble des citoyens. Tous les peuples sont demandeurs d'autorité et de sécurité pour progresser et s'accomplir. Il conviendrait toutefois que cette autorité soit éclairée. Il s'agit d'un processus pédagogique à mener avec subtilité et délicatesse et en profondeur, en vue du raffermissement des bases d'une évolution nationale harmonieuse et prévisible.

Les contre-performances de l'Etat sont préjudiciables à l'ensemble de la communauté nationale. Toute solution doit donc être recherchée par une large concertation, soutenue par la formation et la communication, pour réaliser le consensus nécessaire au partage des objectifs et des efforts. Dans ce sens, à travers « Sauver la République », un article paru dans la presse à partir du 11 janvier 2001 et dont la rédaction était achevée le 5 janvier 2001 (période marquée par une tentative de Coup d'Etat), l'auteur de ces lignes avait préconisé, pour l'amélioration de l'efficacité de l'Etat, la définition d'une charte du service public, assortie d'un observatoire de l'éthique et de la déontologie, à l'instar de l'OLPED des journalistes. Cette instance pourrait comprendre outre les décideurs de l'Administration, les représentants des syndicats de la Fonction publique, ceux du secteur privé et de la société civile.

La réforme administrative proposée devrait permettre avec des acteurs responsabilisés, d'assurer davantage l'efficacité, la pertinence et l'utilité de l'action publique, pour de meilleures réponses aux préoccupations des

populations, notamment en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de justice et de sécurité. Elle s'inscrit dans une logique de modernisation de l'Etat à l'écoute des citoyens, finalité de toute politique de légitimité et de renforcement de la cohésion sociale.

En tout état de cause, pour construire l'avenir, c'est aujourd'hui qu'il faut, dans la sagesse et avec détermination, engager des réflexions sur les paramètres fondamentaux de la compétitivité que sont : le rapport au temps, au travail, à l'argent, la vision du monde, l'aménagement de l'espace et du cadre de vie, bref la conception ivoirienne de la vie dans un environnement mondial en mouvement.

Le rôle de l'Etat est alors déterminant à cet égard pour la promotion d'une nouvelle représentation sociale et culturelle nationale. La nation ne retrouvera son équilibre que par l'équilibre de l'Etat. C'est lui qui doit donner au pays la volonté de revivre.

10-2-3 Lutte contre l'exclusion et les inégalités

La lutte contre l'exclusion et les inégalités pour être efficace doit passer par un certain nombre de mesures appropriées aux besoins et aux attentes des populations. Ces besoins et attentes s'expriment à travers des attitudes et comportements de recherche quotidienne d'un statut social valorisé mais aussi par la résistance à la marginalité et au stigmat.

10-2-3-1 Promotion de l'intégration sociale

- Développer la solidarité familiale

Une des mesures pour conjurer ces phénomènes sera de prime abord la consolidation de la solidarité familiale et par extension la solidarité communautaire. Une solidarité dont le mécanisme s'appuiera sur des organisations diffusant des valeurs de coopération, de coexistence pacifique par le biais de la socialisation accrue des membres. Dans ce processus, la famille elle-même,

l'école, le groupe des pairs et les médias vont contribuer à structurer la personnalité sociale du futur citoyen. En effet la socialisation accrue inculquera, par la discipline de vie qu'elle instaure, les normes et valeurs (unité nationale, respect des droits humains, respect des différences d'opinion politique, religieuse et culturelle, activation des alliances inter-ethniques et les parentés à plaisanterie) qui constituent le fond commun de la société.

- Former à la citoyenneté

De même, la citoyenneté bien comprise peut être source (de) capitale de lien social, c'est-à-dire des droits inaliénables reconnus au citoyen comme être moral, indépendant et souverain qui participe aux affaires de la société, à la chose publique et qu'est tour à tour gouvernant et gouverné. La citoyenneté pourrait alors être un régulateur social si sa mise en œuvre donne à l'individu des droits relevant de la liberté individuelle ou du droit à la justice, le droit de vote et de participation à l'exercice du pouvoir politique. La citoyenneté doit s'exprimer aussi en terme de niveau de vie garanti, de sécurité sociale.

En fondant la protection sociale sur une base égalitaire et universaliste, l'Etat ivoirien consacrerait la citoyenneté sociale comme une extension de la citoyenneté politique : l'égalité devant les risques sociaux doit être le support de la liberté individuelle et permettre la pleine jouissance des droits civils et politiques.

- Placer les populations au centre des problématiques de développement

Pour réduire les inégalités et éviter l'exclusion, il apparaît nécessaire de placer les populations au centre des problématiques du développement (économique, social, culturel, humain etc...). De fait, les transformations socio-économiques et la dynamique culturelle (implantation

d'usines, d'hôpitaux, d'écoles et d'habitats électrification et/ou adduction d'eau etc.) doivent faire l'objet de décisions partagées aux niveaux local, national, international.

Les problèmes se rapportant au transfert des connaissances et des technologies nouvelles doivent être débattus dans des conditions qui laissent une large place à l'émergence des aspirations des bénéficiaires dans la transformation de leur style de vie, de leur système de valeurs dans la mesure où tout développement est l'équivalent d'une mutation c'est-à-dire le passage plus ou moins brusqué d'un système de production à un autre, de la formation sociale à une autre. Il faut également capter les dynamismes des structures traditionnelles pour les orienter dans le sens de la modernité. Contrairement à une idée reçue, la tradition (observée généralement en milieu rural), permet de donner une signification immédiate aux réalités nouvelles (inadaptation de projets de développement, difficultés ou chocs dans la réalisation des projets etc...).

- Promotion de la mobilité sociale

Une autre mesure susceptible de créer l'harmonie sociale en réduisant les inégalités sociales, est la promotion de la mobilité sociale par un enseignement démocratisé qui garantirait l'égalité des chances (éducation de masse) et qui faciliterait le déplacement dans l'espace social. Ceci dans la mesure où tous les individus composant la société auront acquis de façon semblable les « capitaux culturels » (compétences) nécessaires à l'ascension sociale.

- Mettre en place un contrôle social

Le contrôle social qui a, en principe, pour fonction de renforcer la cohésion sociale doit être une préoccupation essentielle du fonctionnement de l'Etat afin de préserver

le lien social. C'est là un moyen puissant de régulation sociale, gage de stabilité et de développement durable.

10-2-3-2 Assurer la protection des groupes vulnérables

Les groupes vulnérables sont les faibles de la société à savoir la catégorie sociale physiquement et/ou économiquement fragile.

Assurer la protection de ces faibles, relève d'un souci de l'ordre public dont l'intérêt ne date pas de nos jours. Déjà aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, les institutions religieuses en occident, suivant un principe évangélique offraient des hospices aux pauvres, elles soignaient les malades, rachetaient les captifs et recueillaient les enfants abandonnés. Ces institutions ont même créé des mouvements pour l'étude des questions sociales. Autrement dit, les sociétés ont toujours été menacées par des risques pouvant être d'ordre sanitaire, économique et politique ou social. Sous ce rapport, la préoccupation essentielle des hommes fut et reste de s'organiser pour se prémunir et aussi pour protéger les autres contre les risques.

En Afrique pré-coloniale, l'assistance aux individus était adaptée à la structure des sociétés africaines, ainsi les différents groupes vulnérables qui sont entre autres les handicapés psychiques, les orphelins, les vieillards ...etc. étaient directement pris en compte par les membres de leur famille. Il n'existait pratiquement pas d'asile ou de pensionnat pour ces diverses catégories de personnes.

En Côte d'Ivoire, à l'heure actuelle, ces indigents connaissent une très importante dimension en raison de l'éclatement de la crise politico-militaire survenue le 19 septembre 2002 qui a occasionné les mutations sociales et culturelles, le bouleversement des structures traditionnelles, la défectuosité des centres d'accueil existants, centres conçus en faveur des groupes sociaux vulnérables.

Par ailleurs, pour assurer la protection des sujets en question, il faut nécessairement élaborer une politique d'assistance humanitaire car, la méthode de répartition des tâches qui, dans les sociétés traditionnelles est l'affaire d'organisation coutumière, de prestige et de hiérarchie sociale, s'est considérablement développée dans les sociétés modernes au fur et à mesure que progressent les techniques et le machinisme industriel.

Assurer la protection sociale des groupes vulnérables revient à faire la typologie que nous pouvons stratifier en deux catégories :

- 1 Les individus placés dans une position d'inégalité physique et mentale .
- 2 Les individus faisant l'objet d'évolution économique défavorable.

Nous allons identifier le premier groupe par rapport aux critères physiques et mentaux. Ces critères englobent les infirmes moteurs à savoir : les sourds, les vieillards, les orphelins, les déscolarisés, les abandonnés etc.

Les critères psychiques concernent les malades mentaux, les délinquants, les drogués. Ce premier groupe d'individus placés dans une position d'inégalité physique et mentale est dans un état de dépendance et d'infériorité en ce sens que sa capacité d'obtenir des revenus est d'autant plus faible qu'il est éloigné de l'activité économique. Cependant, la spécificité de leurs besoins exige des ressources accrues. A titre d'exemple, les besoins des vieillards sont très élevés relativement à ceux d'autres groupes dans le domaine de la santé et du logement.

De même, les besoins des handicapés qui ne peuvent participer pleinement à l'activité économique sont souvent supérieurs à ceux des personnes actives dans le domaine de la santé et bien d'autres choses adaptées à leur condition physique.

Sur la base de ces données, des mesures d'assistance humanitaire sont prises pour résorber cette contradiction dans le sens de la satisfaction de leurs besoins. Leurs revenus dépendent alors de la mise en place des mécanismes artificiels qui réorientent la répartition primaire à leur profit. Les individus faisant l'objet d'évaluation économique défavorable représentent le second groupe vulnérable. Dans la majorité des cas, leur capital se trouve compromis par l'évolution économique du moment. Les mesures d'assistance humanitaire prises à leur égard se différencieront en fonction de la particularité de chaque cas. Ces groupes vulnérables sont entre autres les paysans qui ne peuvent pas s'adapter aux changements de techniques agricoles, les chômeurs, les retraités, les individus qui perçoivent moins que le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et qui ont la responsabilité d'une famille nombreuse.

Dans le cadre d'une reconstruction nationale, la protection des groupes vulnérables exige l'aide des pouvoirs publics.

L'Etat doit accroître la protection de l'enfance, la rééducation et la réinsertion des handicapés psychiques et inadaptés sociaux. Dans le même temps, il organise la promotion des individus et des familles par diffusion d'une éducation socio sanitaire adaptée et programme toute action nouvelle curative ou préventive tendant au mieux être social des individus et des familles. Ces mesures constituent un atout pour le développement économique et social du pays.

Développer des services spécifiques (habitat, soins de santé...etc.) en faveur des plus démunis relève des questions de santé publique.

La santé publique ne comporte pas que les soins médicaux, mais des mesures de prévention qui

englobent les mesures prophylactiques et les mesures d'hygiène publique.

La santé prend également en compte les questions sociales telles que la construction des logements, la sécurité des travailleurs, l'amélioration des conditions de vie et l'alimentation.

Pour développer donc les services spécifiques en faveur des plus démunis pour contenir l'aggravation de la pauvreté et l'exclusion la plus extrême, l'Etat doit mettre un accent particulier sur la prise en compte des aspects médicaux et sociaux du développement.

Compte tenu de la raréfaction des ressources financières, la prévention doit être au cœur de la problématique de la santé publique. Les premiers bénéficiaires constituent les enfants à qui sont administrés des vaccins et pour qui sont faits des démonstrations diététiques.

La prévention permet non seulement à la population de se préserver elle-même contre la maladie, donc d'éviter l'exclusion la plus extrême, mais de plus, elle ne coûte pas chère, elle ne pèse pas sur le budget de l'Etat et celui des ménages. Dans ces conditions, elle implique moins de contraintes économiques et évite par conséquent l'aggravation de la pauvreté.

10-2-3-3 De la nécessité du rétablissement de l'équilibre familial

La crise économique et les bouleversements sociologiques engendrés par le modernisme occidental sur la société ivoirienne et en particulier le tissu familial impose la nécessité de rétablir plus ou moins les grands équilibres qui fondent la famille africaine.

Il convient de réduire les sources de vulnérabilité et d'instabilité de cet équilibre de la famille. Ainsi, convient-il de lutter contre la pauvreté grandissante dans bon nombre de foyers ivoiriens en améliorant les conditions

d'accès aux besoins fondamentaux de base, en créant les conditions nécessaires à la croissance économique, source de création d'emploi.

En outre, la réactivation ou mieux le renforcement des réseaux de solidarités familiales, communautaires, associatives, religieuses et professionnelles serait un tremplin idéal pour le raffermissement de la cohésion au sein des familles et même au sein de la société toute entière.

Enfin, le renforcement des programmes de contraception permettra aux familles de mieux contrôler les naissances et d'assurer une bonne éducation aux enfants, car ils ont la possibilité de concevoir les enfants selon leurs moyens (financiers, physiques et contraintes socioprofessionnelles) et leurs choix et non par chance.

10-2-3-4 Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes

La reconstruction nationale et la question du genre reviennent inéluctablement au programme de population et de développement. Elles traduisent l'équité entre les sexes, l'élimination de toutes formes de violence à l'égard des femmes. Dans le développement aujourd'hui, l'être humain est à la fois sujet et objet c'est-à-dire producteur et bénéficiaire à la fois. Les deux principaux acteurs du développement restent les hommes et les femmes parmi lesquels on peut distinguer des sous catégories sociales comme :

- Les enfants et les adultes ;
- Les jeunes et les vieux ;
- Les riches et les pauvres, etc.

L'une des principales composantes du développement humain est l'amélioration de manière durable du cadre de vie des populations non pas seulement au plan socio économique mais également sous l'angle du cadre culturel, politique, juridique et institutionnel, etc.

Cette aspiration oriente vers la mise en œuvre d'un programme qui accorde le primat à la promotion de la femme car, « éduquer une femme c'est éduquer une nation. »

L'étude sur la question du genre va en priorité développer des activités qui visent à relever le niveau de vie des femmes par la formation, l'éducation, la recherche et le renforcement des missions dévolues à la promotion de la femme dont le creuset ultime est la famille.

En Côte d'Ivoire, la famille reste le système de référence constant, mais présentement, compte tenu de l'urbanisation accélérée, du flux migratoire, du dysfonctionnement de la vie moderne, de la dégradation de l'environnement socioprofessionnel, du déclin des valeurs morales et traditionnelles, la famille a du mal à réaliser son objectif initial qui est l'encadrement des enfants dont elle a la charge. Ce qui entraîne une déchirure du tissu social avec une augmentation du taux de délinquance juvénile ayant pour corollaire l'amplification des dépenses publiques en termes d'assistance humanitaire.

Pour réduire les inégalités de genre, il convient à la base de relever le niveau d'instruction et de qualification des femmes. De façon formelle, il faudrait améliorer :

- L'indice de parité entre sexes dans l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) en général et particulièrement dans les filières scientifiques et techniques et dans les grandes écoles de formation.
- Le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans, par rapport à celui des hommes.
- La représentativité des femmes dans les sphères et postes de décision (politique et économique).

Objectifs spécifiques et stratégies

1) En ce qui concerne l'indice de parité entre sexes dans l'enseignement, il faudrait distinguer des objectifs de court et moyen termes.

A court terme, à l'horizon 2007, atteindre un indice de parité entre sexes dans l'enseignement de :

- 90% au primaire ;
- 75% à 80% au secondaire ; et
- 33% dans les filières scientifiques et techniques, et dans les grandes écoles de formation.

A moyen terme, à l'horizon 2010, atteindre :

- Un niveau de scolarisation de tous les enfants (aptes) de 4 à 12 ans .
- Un indice de parité de 90% au secondaire, de 75% au supérieur et de 50% dans les filières scientifiques et techniques et les grandes écoles.

En termes de stratégies d'actions, il faudrait :

- Encourager le projet social visant à rendre l'enseignement gratuit avec distribution des manuels scolaires .
- Mettre en place une politique discriminatoire, et incitative, positive en faveur de la gente féminine, afin d'encourager la scolarisation des filles. Cette politique pourrait s'articuler sur plusieurs axes : une offre de conditions de prise en charge plus avantageuse (peut être selon un critère de performance) au secondaire et au supérieur et de façon spécifique, l'établissement de quotas dans l'orientation vers les filières scientifiques et techniques et dans les recrutements pour les grandes écoles de formation professionnelle .
- Renforcer la sensibilisation en vue d'atténuer l'effet de pesanteur socioculturelle défavorable à la promotion de la femme. Il s'agira d'instruire les

groupes cibles (sociétés traditionnelles, groupes religieux ...) sur les bénéfices et l'utilité de l'éducation des filles.

2) Pour le relèvement du taux de scolarisation des femmes, il convient de renforcer les programmes existants.

3) Au niveau de la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles, il faudrait envisager :

- La formation des jeunes filles à la culture politique et économique et à l'entrepreneuriat .
- Au plan politique, l'instauration de quotas minimaux de femmes dans les équipes candidates aux élections à scrutin de liste. Les niveaux de ces quotas pourraient être évolutifs : 15% aux prochaines échéances, 25% aux suivantes, etc.

De façon générale, un comité de pilotage des actions en faveur de la promotion de la femme et de la jeune fille pourrait se charger de la mise en application et du suivi des stratégies pour l'élimination des disparités de genre. En plus de l'exécution des initiatives sus évoquées, ce comité axerait son action sur la facilitation de l'accès des femmes au capital, à la propriété foncière et à l'emploi dans le secteur formel non agricole.

10-2-3-5 Réduire les disparités régionales en matière d'infrastructures et de services

La réduction des disparités régionales est un impératif majeur. Il concourrait à réduire les migrations internes (notamment l'exode rural) et à offrir aux populations plus de chances de formation, d'emploi, de santé et plus sommairement, plus de chance d'insertion sociale, ce qui renforcerait la cohésion sociale.

A cet effet, il convient de repenser un plan de développement national qui tienne compte des erreurs du passé et qui cadre avec les besoins réels des différentes régions. Un cadre administratif et politique idéal pour

l'élaboration et l'exécution de ce plan paraît être la mise en place effective de la décentralisation. Il faudrait par ailleurs :

- Renforcer la communalisation .
- Renforcer le rôle des conseils généraux à travers les départements.
- Mettre en place la régionalisation.

10-2-3-6 Contrôle de l'immigration et intégration des étrangers

Le dynamisme démographique de la Côte d'Ivoire est indéniable au regard du taux d'accroissement annuel moyen, l'un des plus élevés du continent africain. Aux périodes inter censitaires, il est passé de 3,8% de 1975 à 1988 à 3,3% de 1988 à 1998. Outre la fécondité élevée conjuguée avec une baisse progressive de la mortalité, l'immigration étrangère participe de cette augmentation rapide de la population. Faut-il rappeler que les étrangers représentent 26% de la population totale. C'est donc sur ce facteur que les autorités politiques veulent agir. A la ligne depuis lors, le gouvernement ivoirien s'est fixé comme objectif « de contenir l'immigration dans des proportions acceptables »⁷⁹ afin de circonscrire la population non ivoirienne à des proportions conformes aux besoins du pays. Cet objectif vise également à desserrer la pression qui s'exerce sur le pôle d'immigration qu'est la zone forestière et d'atténuer les conflits entre communautés nés de la saturation foncière qui, de surcroît, dégrade à brève échéance l'environnement

Pour atteindre les objectifs, des actions sont proposées :

- identification des immigrants ;
- création d'une structure de gestion, de contrôle et d'observation des migrations ;

- élaboration et application des textes sur l'immigration ;
- renforcement du dispositif de contrôle des frontières ;
- études socio-démographiques des immigrants ;
- gestion des réfugiés ; et
- régulation de l'immigration ne va pas sans le volet intégration qui lui est consubstantiel. En effet, près de la moitié (49%) des ressortissants étrangers sont nés en Côte d'Ivoire.

Il faut à la Côte d'Ivoire, une véritable politique d'immigration, rationnellement élaborée et une volonté politique de l'appliquer.

⁷⁹ Bureau National de Population, 2002.

Encadré 25 : Extrait du discours du Président Félix Houphouët BOIGNY à l'occasion du VI^e congrès du PDCI-RDA

« Sachons lucidement reconnaître que notre prospérité actuelle est liée pour une part à la présence et au labeur de nos frères Africains non Ivoiriens. Nous nous devons de leur faire une place et des conditions d'existence qui soient un peu plus à l'image de leur mérite ...

Attachons-nous ... à continuer à donner partout, en toutes circonstances et sur tous sujets, la primauté au dialogue et à la concertation pacifique sur l'intolérance et l'affrontement, à consolider une démocratie politique et sociale où la liberté ne soit pas seulement la possibilité donnée aux plus forts d'ignorer les attentes des plus faibles et où la générosité et la fraternité soient des exigences et les manifestations concrètes de tous, avant d'être les mots et les alibis de quelques-uns.»

Ministère du Plan ; Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1976-1980, Volume I. PP. 16 & 23.

10-2-4 Environnement, conflits et développement durable

Plusieurs études (Brown 1989, Hassan 1991, Homer – Dixon 1991, 1994), ont montré l'existence des liens étroits entre la gestion de l'environnement, la rareté des ressources et les conflits à travers le monde. Chaque fois que les ressources se raréfient ou qu'elles sont exploitées et appropriées de manière injuste et inégalitaire, les conflits (parfois violents) surgissent pour réclamer un partage plus équitable.

Les situations conflictuelles latentes et patentées notamment dans les zones cacaoyères, ne sont que le résultat de la raréfaction des terres, en raison de la pression démographique, mais aussi des systèmes de production de type extensif. La crise sociopolitique est venue aggraver la situation avec les nombreux flux migratoires consécutifs aux déplacements des populations. Aujourd'hui, les patrimoines classés sont gravement menacés. Ainsi, le seul parc de la Marahoué abrite près de 49 000 clandestins. La situation est d'autant plus inquiétante qu'elle risque de dégénérer en conflit ethnique, les autochtones menacent en effet

d'envahir le massif classé si les 49 000 allogènes ne sont pas déguerpis (Fraternité Matin du 10 janvier 2005).

Dans une perspective de cohésion sociale et de reconstruction, ces questions environnementales doivent donc être circonscrites et maîtrisées. Les axes prioritaires dans ce secteur sont identifiés dans Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Ils figurent dans les programmes-cadres respectivement consacrés au développement d'une agriculture durable et à la préservation des ressources énergétiques.

Développement durable de l'agriculture

Dans une perspective de reconstruction, l'agriculture, qui demeure la cheville ouvrière du progrès économique et social de la Côte d'Ivoire doit être au centre des préoccupations. Sa modernisation, sa diversification, doivent s'accompagner d'une meilleure répartition des terres, des ressources en eau et d'une protection effective de la biodiversité, pour une plus grande cohésion sociale. Dans cette optique, le gouvernement s'est fixé cinq objectifs :

- Arrêter la dégradation de l'environnement et améliorer l'aménagement des ressources naturelles (massifs forestiers, bassins versants notamment) ;
- Assurer la vitalité économique et la croissance du secteur agricole, grâce notamment à une amélioration de la productivité par le passage des systèmes extensifs (fortement consommateurs de ressources naturelles) à des systèmes intensifs plus performants et plus économes dans l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles ;
- Garantir la durabilité des activités de production en favorisant la sécurisation foncière, par l'adoption de lois qui incitent à l'investissement et à la mise en place de pratiques conservatrices (intégration véritable de l'agriculture et de l'élevage, bandes anti-

érosives, utilisation de plants et de semences améliorés, etc..);

- Utiliser de façon systématique la méthode participative, dans la conception et la mise en place des programmes de développement agricole. A la faveur de la décentralisation, les populations doivent être étroitement associées aux projets de développement agricole au niveau local. Cette approche permettra non seulement de placer la confiance entre la société civile et les autorités locales, mais aussi d'assurer une meilleure gouvernance dans la gestion des projets et une internalisation effective des programmes par les bénéficiaires ;

Assurer la protection de la biodiversité par la réhabilitation des aires protégées et éventuellement par le classement de nouveaux sites. Cet axe mérite une attention particulière dans la mesure où les nombreux déplacements consécutifs à la guerre exercent une pression supplémentaire sur l'ensemble du patrimoine forestier, en particulier sur les massifs classés.

La mise en place de ces programmes doit s'accompagner d'une gestion rationnelle de l'eau, des terres, des ressources énergétiques et de la protection de l'atmosphère.

La gestion rationnelle des ressources en eau constitue une exigence du développement durable. Dans cette perspective, le Gouvernement a défini un programme de gestion intégrée des ressources en eau (2000-2015) dont les objectifs s'articulent autour des points suivants : 1) gestion quantitative des ressources en eau (ouvrages de régulation des cours d'eau superficiels et de recharge des nappes phréatiques), 2) gestion qualitative des eaux (normes de qualité des rivières et retenues superficielles), 3) gestion des sécheresses (scénario d'intervention en cas de pénurie, utilisation

parcimonieuse des réserves), 4) prévention des inondations (écrêtement des crues, systèmes d'alerte précoce) ; 5) gestion au niveau des bassins versants (structures de concertation, associations des usagers aux prises de décision par la méthode participative).

La gestion des terres soulève de nouveau la question foncière, toujours régie par la juxtaposition de droits moderne et traditionnel. Dans une perspective de développement durable, la question doit trouver une solution qui favorise la cohésion sociale entre les différentes communautés. La loi sur le foncier devrait pouvoir garantir les droits acquis et favoriser les investissements qui permettent non seulement d'améliorer la productivité des terres, mais également d'utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles et garantir la biodiversité.

Tout cela nécessite une volonté politique, un cadre institutionnel et macroéconomique adéquat.

CONCLUSION GENERALE

Quoique récente dans la littérature contemporaine, la cohésion sociale n'en demeure pas moins une notion inhérente aux peuples, aux nations et aux sociétés, à tous les stades de leur évolution historique. Elle tire ses fondements à la fois de l'économique, du politique, du social, du culturel et du religieux. Elle s'exprime par le sentiment du « vouloir vivre collectif » librement consenti. Elle obéit à des normes et des règles de conduite. Elle repose sur un système de valeurs basé sur la solidarité, la justice, l'équité et le partage des responsabilités. Elle constitue un préalable au développement économique et au progrès social. Elle est la manifestation du contrat moral qui régit le fonctionnement des cellules de base et des communautés entre elles et de leurs relations - de confiance - avec les institutions et les gouvernants.

Chaque fois que l'un de ces éléments subit un choc (interne ou externe), la cohésion sociale est compromise, entraînant des tensions qui dégénèrent le plus souvent en conflits. La Côte d'Ivoire post coloniale n'a pas échappé à cette logique.

Le présent rapport sur la cohésion sociale et la reconstruction nationale en Côte d'Ivoire fait la genèse du processus qui a conduit le pays d'une période de stabilité et de cohésion sociale à la crise actuelle, et propose des schémas de reconstruction. Il procède tout d'abord à l'analyse du modèle ivoirien de développement - fondé sur les comptes extérieurs - et met en évidence le rôle prépondérant de l'économie dans le maintien de la cohésion sociale durant les premières décennies de l'indépendance.

Cette période de boom s'étant caractérisée par une forte croissance économique, des prix rémunérateurs pour les principaux produits de base, notamment le café et le cacao. La répartition des fruits de la croissance, se traduisit alors par une forte intervention de l'Etat,

notamment dans le domaine des infrastructures et des secteurs sociaux de base. Cette période se caractérisait également sur le plan sociopolitique par l'existence d'un parti unique. Avec sa forme d'organisation pyramidale, il exerçait un encadrement élargi sur l'ensemble de la société (syndicats, administration, presse, associations, chefferies traditionnelles).

A cette période de prospérité, a succédé une période de récession brutale, caractérisée par l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel, la baisse des cours des matières premières, le poids excessif du service de la dette, autant de prémices qui vont augurer de l'essoufflement du modèle. Cette période correspond également à l'avènement du multipartisme qui va introduire une donnée nouvelle dans le modèle.

L'essoufflement du modèle va se traduire par un amenuisement des ressources publiques et consécutivement une baisse significative du taux d'investissement, notamment dans les secteurs sociaux (santé, éducation, logement). Les contre-performances économiques de la période se traduisent par une détérioration de l'indice du développement humain. Par ailleurs, une crise de confiance gagne de plus en plus l'opinion publique du fait de la mauvaise gouvernance et d'un multipartisme mal maîtrisé. L'incapacité de l'économique à satisfaire les aspirations des populations va se traduire par des revendications de tous genres, qui vont finalement aboutir à la crise politico-militaire dans laquelle le pays est plongé depuis plus de deux ans.

Face aux insuffisances du modèle pour ramener la stabilité et la cohésion sociale, le pouvoir politique va essayer de s'appuyer sur le culturel pour renégocier un nouveau contrat social avec les populations : naissance du concept d'« Ivoirité » qui, aux yeux des ses initiateurs

est un concept culturel, véhiculant tout ce qui fait la Côte d'Ivoire, c'est à dire tout ce qui est partagé par les ivoiriens et les étrangers vivant dans le pays, un idéal commun rassemblant tous les acteurs (nationaux et non nationaux) de la nation ivoirienne. Malheureusement, le concept a été mal interprété, et a plutôt eu un effet de boomerang, ayant conduit à des clivages sociaux et à des replis identitaires. La crise va alors connaître son paroxysme par l'avènement du Coup d'Etat militaire et la partition de fait du pays.

De par son rôle de pôle régional de développement économique et de creuset de cultures ouest africaines, la crise qui affecte aujourd'hui la Côte d'Ivoire a des répercussions dans toute la sous région. Elle ne laisse personne indifférent ; le rapport fait le bilan des initiatives et des efforts de médiation pour tenter de sortir le pays de cette situation : du Forum de Réconciliation Nationale à la médiation du Président Sud Africain Thabo M'Beki, en passant par les accords de Linas-Marcoussis et d'Accra. Des réformes institutionnelles profondes (conditions d'éligibilité, lois sur le foncier etc..) sont également en cours, mais elles nécessitent une volonté politique réelle qui doit se situer au delà des querelles partisans et des jeux d'intérêt, pour permettre un dialogue social véritable.

" Le progrès pour tous, le bonheur pour chacun ", tel est le slogan que les autorités ivoiriennes ont toujours mis en avant, dans leur projet de construction d'une société cohérente, stable et prospère.

Les aspirations des ivoiriens s'inscrivent dans cette vision de la société : vivre dans une nation forte, prospère, unie

et solidaire, qui repose sur ses valeurs socioculturelles et qui entretient des rapports d'amitié, de fraternité et de coopération avec tous les Etats voisins. Les ivoiriens souhaitent également vivre dans un Etat laïc qui repose sur une société civile forte, profondément attachée aux valeurs morales, spirituelles et religieuses. Pour ce faire il faudra nécessairement passer par une re-légitimation de l'Etat (c'est à dire la consolidation du cadre institutionnel, la réhabilitation de la fonction sécuritaire et de la justice, le renforcement de la démocratie et le respect des Droits Humains, la bonne gouvernance et la décentralisation), la restauration des relations de confiance entre gouvernants et gouvernés, entre les communautés nationales elles-mêmes, entre la communauté nationale et les communautés étrangères vivant sur le sol ivoirien.

Ces aspirations peuvent s'articuler autour du scénario de " l'éléphant en marche " du document de prospective " Côte d'Ivoire 2025 ", dans lequel malgré une évolution défavorable du contexte international, la Côte d'Ivoire va irrésistiblement de l'avant, notamment grâce à une évolution significative de la bonne gouvernance et du processus démocratique. La situation actuelle de crise, qui s'apparente plus au scénario pessimiste du " suicide du scorpion " ou à celui de " la chauve-souris étranglée ", exige un préalable : le retour à la paix, condition nécessaire à tout projet de reconstruction durable.

C'est à cette seule condition que de véritables stratégies de reconstruction pourront être mises en place, dans un contexte de paix, de cohésion sociale pour un développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

- Aizlewood, A. : 2000 Social cohesion indicators. Workshop Report, Ottawa, Direction de la Recherche et de l'Analyse Statistique, Ministère du Patrimoine Canadien, SRA-511.
- Akindes, François. 2004. « Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire ». CODESIRA. Séries de monographies, 251 Pages.
- Alesina, A. et La Ferrara, E. 2004. « Ethnic diversity and economic performance ». National Bureau of Economic Research. Working Paper 10313. En ligne : <http://www.nber.org/papers/w10313>
- Amartya Sen : 2001 Development as Freedom. Oxford University Press.
- Amon D'aby 1958. « Le problème des chefferies traditionnelles en Côte d'Ivoire ». imprimerie Jemmapes, Paris, 1958, p.12 et S. ouvrage réédité par l'institut d'ethno-sociologie de l'université d'Abidjan-Cocody.
- Anyanwu J.C. 2002. « Economic and Political Causes of Civil Wars in Africa : Some Econometric Results ». Economic Research Papers N°73. African Development Bank.
- Asso, B. 1976. le chef de l'Etat africain, éd. Albatros, Paris, p.45
- Azam J.-P. {1995}, « How to Pay for the Peace ? A Theoretical Framework with References to African Countries », Public Choice, 83, p.173-184.
- Azam, J. – P. 1994. «La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire (1981 – 1990) ». Publié dans Azam, Jean-Paul, et Christian Morisson (1994) : «*La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc, études du Centre de développement* », OCDE ; Paris
- Azam, Jean-Paul, et Christian, Morisson 1994. « La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc ». Centre de développement de l'OCDE. Paris.
- Azam, J-P. 1989. « Théorie macroéconomique de la croissance ». Nathan Économie. Paris.
- Azam, J-P. 1992. « The Ivorian Manufacturing Sector Through Shocks and Adjustment: Big Push or Dutch Disease? ». Communication au colloque "From Stabilization to Growth in Africa", Université de Göteborg (Septembre 1992).
- BAD (Banque Africaine de Développement). 2002. « Rapport sur le développement en Afrique 2001 ». Renforcement de la bonne gouvernance en Afrique. Economica. Paris.
- Bamba N'Galadjo Lambert intitulée "La pauvreté et les inégalités déterminent-elles la croissance économique ?" et publiée dans le BUPEC, NO. 14 de juin 2002.
- Banque Mondiale, 2003. « Rapport sur le Développement dans le monde 2003 ». Développement durable dans un monde dynamique, Améliorer les Institutions. Editions ESKA. Paris, France.
- Banque Mondiale, 2004. « Rapport analytique sur la passation des marchés en Côte d'Ivoire ». Volume II, 10 juin 2004. Consultée le 18 mars 2005 à l'adresse en ligne : http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDS/IB/2004/10/05/000160016_20041005133709/Rendered/INDEX/296350v120IVC01r0official0use0only1.txt.

- Bernard Paul : 1999 *La Cohésion Sociale : Critique Dialectique d'un Quasi-Concept*, Département de Sociologie, Université de Montréal, SRA-491f
- Berthélemy, J.-C. et Bourguignon, F. 1992. « Growth and Crisis in Côte d'Ivoire ». DELTA: Paris.
- Bonnal, A. 1986: « L'Administration et le Parti face aux tensions ». *Politique Africaine*, N° 24.
- Brecher, R.A., et C.E. Diaz-Alejandro, 1977. « Tariffs, Foreign Capital, and Immiserizing Growth », *Journal of International Economics*, 7, 317-322
- Brown, N. 1989. « Climate, Ecology and International Security ». *Survival*, 31 (6) : pp. 19-532.
- BUNAP (Bureau National des Populations). « Programme National d'Actions en Matière de Population 2002 – 2006 ». Ministère de la Planification et du Développement.
- CEPED (Centre Français sur la Population et le Développement). 1986. « Migrations en Afrique de l'Ouest : De Nouvelles Tendances ». Janvier-Mars 1996, n° 20. En ligne : <http://www.ceped.ined.fr/activite/publi/chroni20.htm>, consultée le 5 janvier 2005.
- Chevassu, Jean-Marie. 2000. « L'industrialisation et la crise ivoirienne », Note de recherche n° 241, 2000/12.
- CIRES (Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales). 2002. « Identification d'un projet de lutte contre le sida au port autonome d'Abidjan ». Projet financé par l'ONG Africare.
- Gramizzi, Claudio, : « La paix s'éloigne de la Côte d'Ivoire », GRIP Note d'analyse, Novembre 2004
- CNUCED. 2002. « Les pays les moins avancés : échapper au piège de la pauvreté ». Rapport annuel 2002. Nations Unies, New York.
- Cogneau, D. et Mesplé-Soms, S. 1999. « La Côte d'Ivoire peut-elle devenir un pays émergent ? ». Programme d'étude "Afrique émergente" Centre de Développement, OCDE. Paris
- Coleman, J. S., : 1988 Social capital in the creation of human capital, *American Journal of Sociology*, no. 94
- Collier, Paul and Anke, Hoeffler. 1998. « On Economic Causes of Civil War ». Published in *Oxford Economic Papers* 50 (January 1998), 563-73.
- Collier, Paul and Anke, Hoeffler. 1999. « Justice-Seeking and Loot-Seeking in Civil War ». CSAE, Oxford.
- Collier, Paul and Anke, Hoeffler. 2000. « Greed and Grievance in Civil War ». The world bank Development Research Group. Policy Research Working Paper 2355.
- Collier, Paul and Anke, Hoeffler. 2001 « Greed and Grievance in Civil War ». Princeton University, cosponsored by the Center of International Studies, Princeton University, and the Development Research Group, World Bank.
- Collier, Paul. 2000. « Policy for Post-conflict Societies: Reducing the Risks of Renewed Conflict ». World Bank Prepared for The Economics of Political Violence Conference, March 18-19, 2000.
- Collier, Paul. 2004 « African Growth – Why a Big Push? ». Centre for the Study of African Economies, Department of Economics, Oxford University.
- Corden, W.M. et J.P. Neary. 1982: «Booming Sector and De-Industrialization in a Small Open Economy», *Economic Journal*, 92, 825-48
- David, Ph. 1986. «La Côte d'Ivoire ». Karthala. Paris.
- Dayton-Johnson, J. : 1999 *Social Capital, Social Cohesion, Community : A Microeconomic Analysis*. Ottawa,

- Direction de la Recherche et de l'Analyse Statistique, Ministère du Patrimoine Canadien, SRA-502.
- Dembelé, O. 2002. La construction économique et politique de la catégorie « étranger » en Côte d'Ivoire, in Marc Le Pape et Clodfine Vidal (eds), Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000 Paris, Karthala, pp. 123-171
- Doob, Leonard W. 1984. « La résolution des conflits ». Nouveaux Horizons.
- Dubois, J-L., Mahieu, F-R., Poussard, A. « La durabilité sociale comme composante du développement humain durable » Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement. Université de Versailles, St. Quentin en Yvelines, En ligne : www.mapage.noos.fr/RVD/soutenabiliscoc1.htm. Page consultée en janvier 2005.
- Durkheim, E. : 1893 De la division du travail social, Paris, 1893.
- Easterly, W. et Levine, R., : 1997 Africa's growth tragedy : policies and ethnic divisions *Quarterly Journal of Economics*, no. 112(4) pp. 1203-1250.
- Etienne M., 1987. « Rapport de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulé (Côte d'Ivoire) ». *Anthropologie et Sociétés*, Vol. 11, N° 1 : 71-93.
- Forest, David. « Causes et motivations de la guerre civile au Liberia (1989-1997) ». Institut québécois des hautes études internationales, Université Laval.
- Fraternité Matin. 2003. « L'autorégulation face à la crise en Côte d'Ivoire : Responsabilité de la presse, impact de l'OLPED ». Parution du 09 septembre 2003.
- Gastellu, J.-M. 1989: « Riches paysans de Côte-D'Ivoire ». L'Harmattan. Paris.
- Gaston, Bouthoul. 1971. Collection « Que sais-je ? ». Presses Universitaire de France. Paris. P 81.
- Gramizzi, Claudio, 2004. «La paix s'éloigne de Côte d'Ivoire». Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité, GRIP. <http://www.grip.org/bdg/g4554.html>.
- Grimm, M., Guénard, C. et Mesplé-Somps, S. 2001. « Evolution de la pauvreté urbaine en Côte d'Ivoire: Une analyse sur 15 ans d'enquêtes ménages ». Document de Travail. DT/2001/14. DIAL, Paris.
- Haïdara, Malick ; Sylla, Kalilou et Cebron, Didier. 2001. «Déterminants socioéconomiques de la cacao-culture et de la caféiculture ivoirienne ». In actes de la Conférence internationale sur les cultures pérennes. Yamoussoukro. Octobre 2001.
- Harberger, A. C. 1987. «Introduction». In M. Riboud (1987). *The Ivory Coast 1960 – 1985. country studies N°1*, International Center for Economic Growth. San Francisco.
- Hassan , S. 1991. « Environmental Issues and Security in South Asia ». London: International Institute for Strategic Studies. Adelphi. Paper No 262.
- Hauhouot, Asseypo Antoine. 2002. « Développement, Aménagement, Régionalisation en Côte d'Ivoire ». EDUCI. Abidjan. pp. 149-150.
- Helpman, E. et P. Krugman. 1989. « Trade Policy and Market Structure ». MIT Press. Cambridge. Mass.
- Hill, P. 1963. « The Migrant Cocoa Farmers of Southern Ghana ». A Study in Rural Capitalism. Cambridge University Press. Cambridge.
- Holas, B., (1954) Note sur l'apparition du "vide spirituel" en Côte d'Ivoire et sur ses conséquences, in *Revue de psychologie des peuples* (n.4).

- Homer-Dixon, T. F. (1994). « Environmental Scarcities and Violent Conflict ». *International Security*. 19 (1) : pp. 5-40.
- Homer-Dixon, T. F. 1991. « On the Threshold : Environmental Changes as Causes of Acute Conflict ». *International Security*. 16(2) : pp. 76-116.
- <http://cipdf.ruwen.net/hrw012004.htm>
- Human Rights Watch, 2004. Côte d'Ivoire: panorama des droits humains
- INS, 2002. Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 2002. INS, Abidjan.
- Jarret, M. F. et Mahieu, F.R. 1991. « Ajustement structurel en Côte d'Ivoire ». *Revue Tiers-Monde*, tome XXXII, n°125 : 39-62.
- Jolivet, Elen. 2003. « De la conceptualisation à la manipulation de l'identité ivoirienne ». Mémoire de 3^{ème} cycle.
- Kassé, M. 2003. « Intégration et Partenariat en Afrique : de l'UEMOA au NEPAD ». Editions Silex / Nouvelles du Sud. Yaoundé – Cameroun.
- Koffi, N. 1996, « Le concept de l'ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social du Président Henri Konan Bédié », Abidjan, PUCI, pp. 25-32.
- Kouadio, B. M. 2002 « Analyse de la croissance économique de la Côte d'Ivoire ». En ligne : [http://64.233.183.104/search?q=cache:ieZiW14RczkJ:www.gdnet.org/pdf/draft_country_studies/Cote d'Ivoire-Kouadio.pdf+%22analyse+de+la+croissance%22+%2BC%C3%B4te+d%27Ivoire&hl=fr&lr=lang_fr](http://64.233.183.104/search?q=cache:ieZiW14RczkJ:www.gdnet.org/pdf/draft_country_studies/Cote%20Ivoire-Kouadio.pdf+%22analyse+de+la+croissance%22+%2BC%C3%B4te+d%27Ivoire&hl=fr&lr=lang_fr). Page consultée en octobre 2004.
- Kouassi Atsé Prosper. 1997. « Caisse de stabilisation de Côte d'Ivoire, réponses à trente années d'interrogations ». CAISTAB, 2^{ème} édition.
- Le Bris, E. ; Marie A. ; Osmont, A. et Sinou, A. 1987. « Familles et résidences dans les villes africaines, Bamako, Dakar, Lomé, Saint-Louis, Abidjan ». L'Harmattan. Paris.
- Leconte, N. 1989. « Côte d'Ivoire : l'après Houphouët ». Nord Sud Export. Consultants: Paris.
- Lynch, J. et G. Kaplan. 1997. « Understanding how inequality in the distribution of income affects health ». *Journal of Health Psychology*, vol. 2, 1997, p. 297-314.
- Marie, A. ; Vuarin R. ; Leindorfer, F. ; Werner, J. F. ; Gerard, E. ; Bardem, L. et Tiekoura, O. 1994. « Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines ». Gremovia. IEDES-Université de Paris I. Ministère de la Coopération. CNRS-ORSTOM. Paris.
- Marie, A., 1997. « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine ». In Pilon M. ; Locoh T. ; Vignikin E. et Vimard P. (éds). *Ménage et famille en Afrique*. Les Etudes du CEPED, n°15, CEPED6ENSEA6INS6ORSTOM6URD, Paris (à paraître).
- Maxwell, Judith. 1996. « Social dimension of economic growth ». Conférences Commémoratives. Eric John Hanson, Vol VIII. Université de l'Alberta.
- McCracken, Mike : 1999 *Social Cohesion and Macroeconomic Development Performance*. Ottawa, Direction de la Recherche et de l'Analyse Statistique, SRA-505.

- Ministère du Plan. 1996. « Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1976-1980 », Vol I ; II et III.
- Mooney, Lorne. 1995. « Un défi : le développement en zones de conflit armé ». OCDE.
- Musila, C. A. 2002. « Crises et conflits en Afrique de l'Ouest: Etat des connaissances »⁷. Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, OCDE. SAH/D (2002) 538.
- Nguessan Zoukou, L. 1990. « Régions et régionalisation en Côte d'Ivoire ». L'Harmattan. Paris.
- Nkamleu N.G.B. et Gockowski J. 2003. « Agricultural causes of ivorian crisis : the cocoa's malediction ». Working Paper IITA
- OCDE, 2001. « Du bien être des nations : le rôle du capital humain et social ». OCDE. Paris.
- Ouattara M., Sylla K., Diallo S.S. et Ouattara Y. 2005. « Contrat social entre la recherche économique et les décideurs :leçons de l'expérience du CIRES » Papier présenté à la conférence internationale du sisera en janvier 2005.
- Pilon, M. et Vignikin, K.. 1996. « Stratégies face à la crise et changement dans les structures familiales ». In Coussy J. et Vallin J. (éds), Crise et population en Afrique. CEPED. Paris. N° 13, pp. 471-493
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). 2003. « Rapport Mondial sur le développement humain 2004 ». Economica. Paris .
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). 2003. « Tableau de bord social 2001 Côte d'Ivoire » : Tome II Annexes statistiques.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). 2004. « Rapport Mondial sur le développement humain 2004 ». Economica. Paris.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). 1990 « Rapport Mondial sur le développement humain 2004⁷ ». Economica. Paris .
- Politique africaine. 1991. N° 44. page 75.
- Putnam, R. et Bowling Alone. 1995. « American's Declining Social Capital ». New York.
- Rawls, J. 1971. «Théorie de la justice». Edition du Seuil, 27, Rue Jacob, Paris VI.
- REMUAUO (Réseau Migratoire et Urbanisation en Afrique de l'Ouest). 1995. « Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation, Rapport National Descriptif ». CERPOD ; Juin 1995.
- Riel Miller : 1997 Flexibilité économique et cohésion sociale, l'Obervateur de l'OCDE no. 207, août-septembre 1997.
- Rodrik, D. 1998. «Where did all the growth go ? External shocks, social conflict and growth collapes». NBER working Paper no. 6350.
- Sandbrook, R. 1985. « The Politics of Africa's Economic Stagnation, Africa Society Today ». Cambridge University Press. Cambridge.
- Sharon, Jeannette; Dick, Stanley; Ravi, Pendakur, Bruce, Jamieson; Maureen, Williams; Amanda, Aizlewood. 2004. « Adhésion ou Indifférence » :

- Incidence de la Recherche en Cohésion Sociale sur les Politiques Publiques. Recherches et analyses stratégiques. Canada.
- SODESUCRE. 1990. « Le programme sucrier de la Côte d'Ivoire : Bilan et perspectives ». SODESUCRE. Abidjan.
- Stanley, Dick. (1997). The economic consequences of social cohesion. Ottawa: Patrimoine Canada, SRA-302.
- Sylla, K. ; Diallo, S. S. Diarra, I. et Troupa, G. F. 2003. « Technical efficiency of yam and cassava producers analysis in Côte d'Ivoire using a DEA multi-product model ». Papier préparé pour la Conférence de l'Agricultural Economist Society. Londres. Avril 2003.
- Sylla, K., GBONGUE, M., Ouattara, Y., Kouadio, K. E. 2004. « Politiques socio-économiques pour éviter la reprise de la guerre dans un contexte post conflit : leçons pour la Cote d'Ivoire ». CIRES-CAPEC.
- Sylla, Kalilou. 2002. « Financing development in other way in globalization context : NGO approach from Côte d'Ivoire. In conference proceedings development issues in new economy». Cape Town. Afrique du Sud. 25 -27 mars 2002.
- Sylla, Kalilou. 2003. « La société civile dans les démocraties naissantes en Afrique de l'Ouest : « enfants gâtés » ou alternative à l'Etat et au marché pour financer le développement ». Papier présenté à la conférence anniversaire du CODESRIA en Afrique de l'Ouest. Cotonou. 6 -7 Septembre 2003.
- Sylla, Kalilou. 2004. « Financer autrement la lutte contre le sida dans un contexte de mondialisation : expériences des ONG de Côte d'Ivoire ». Projet de Recherche Approfondie du CODESRIA..
- Sylla, Kalilou. 2004. « Cooperation between NGO and private sector to finance development in Africa in globalization context “. In conference proceedings Mending the global economy: a role for economic participation. 8-10 juillet 2004. Halifax University. Canada.
- Tapinos., G. et P. Vimard, 1998. « Etude BNETD/FNSP, Côte d'Ivoire Etude relative aux défis démographiques majeurs et au développement durable en Côte d'Ivoire ».
- Tessy, B. 1984. "Elite Transformation and Political Succession", in I.W. Zartman et C.Delgado (eds): The Political Economy of Ivory Coast, 21-55, Praeger: New York
- Tony, Addison. 2003. « L'Afrique de la guerre à la paix: garantir l'avenir des populations pauvres ». Synthèse de l'étude de l'UNU/WIDER, From Conflict to Recovery in Africa (Oxford University Press).
- Touré Awa, Ouattara Yaya., Camara Mariama., Koné Miaman. 2003. « Analyse comparée de l'incidence des classes à profil spécifique sur le rendement interne dans les inspections de l'Enseignement Primaire D'Agboville en Côte d'Ivoire ». ROCARE, Abidjan.
- Touré, Abdou. 1981. « La civilisation quotidienne en Côte d'Ivoire, Procès d'occidentalisation ». Edition Karthala. Paris.
- Touré, Moriba 2000 ; Immigration en Côte d'Ivoire : La notion de « seuil tolérable » relève de xénophobie Politique africaine, N° 78, pp. 75-93

- Troupa, G. F. et Souleymane S. Diallo. 2003. « Politique d'éducation et réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire : Une analyse de l'incidence des dépenses publiques d'éducation ». Rapport de recherche. Projet SADAOC ; CIRES.
- Vidal C., et Le Pape, M., 1986. « Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan (1979-1985) ». ORSTOM-CNRS. Abidjan.
- Vimard, P. et N'CHO, S. 1997. « Evolution de la structure des ménages et différenciation des modèles familiaux en Côte d'Ivoire, 1975-1993 ». In PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E. et VIMARD P. (eds), Ménage et famille en Afrique, Les Etudes du CEPED n°15, CEPED, ENSEA, INS, ORSTOM URD . Paris.
- Vimard, P., 1993. « Modernité et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest ». Revue Tiers-Monde, tome XXXIV, n°133 : 89-115.
- World Bank (1987): The Côte d'Ivoire in Transition: From Structural Adjustment to Self- Sustained growth, Report No. 6051-IVC (en 4 volumes), The World bank: Washington D.C.
- Ya, David. 2004. « La question foncière : allogènes et non nationaux logés à la même enseigne ». Fraternité Matin, 16 novembre 2004.

ENCADRES

Encadré 1 : Diversité culturelle, cohésion sociale et performance économique	22
Encadré 2 : Existe –t – il une cohésion sociale parfaite ?	24
Encadré 3 : Cohésion sociale, capital social, capital humain	29
Encadré 4 : Une meilleure gouvernance pour une bonne cohésion sociale	31
Encadré 5 : Politique et Stratégie du Gouvernement de Réconciliation Nationale en matière de Bonne Gouvernance	31
Encadré 6 : Politiques préférentielles et discordes sociale : les paradoxes des différences	34
Encadré 7 : Administration coloniale et désagrégation de la chefferie traditionnelle	46
Encadré 8 : Implication française dans l'économie ivoirienne	48
Encadré 9 : L'évolution de la stratégie de développement économique de la Côte d'Ivoire depuis 1960	52
Encadré 10 : La CAISTAB dans le développement économique de la Côte d'Ivoire	53
Encadré 11 : La cohésion sociale en Côte d'Ivoire	55
Encadré 12 Le réseau routier ivoirien, un atout de l'économie en état de décrépitude	63
Encadré 13 : La coexistence des droits fonciers coutumier et moderne en Côte d'Ivoire et ses conséquences sur la sécurité foncière avant la réforme de 1998*	65
Encadré 14 : La pauvreté et les inégalités déterminent-elles la croissance économique* ?	72
Encadré 15 : La recherche et la prise de décision	77
Encadré 16 : Corruption et enrichissement illicite	86
Encadré 17 : Nouvelles formes de violence dans la cellule familiale	93
Encadré 18 : Les maux à la base de la dégradation de la vie nationale	95
Encadré 19 : Dépenses publiques d'éducation et lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire	109
Encadré 20 : Extrait du Communiqué du Conseil des Ministres du 25 février 2001	111
Encadré 21 : Accord de Marcoussis du 24 janvier 2003	115
Encadré 22 : Extrait du discours du Président du Forum S.E. Monsieur Seydou Elimane Diarra en remettant les actes	117
Encadré 23 : Conclusion de la note de présentation de la synthèse du rapport et des recommandations du Forum de Réconciliation Nationale	119
Encadré 24 : Les PME/PMI, Principales victimes de la crise :	136
Encadré 25 : Extrait du discours du Président Félix Houphouët BOIGNY à l'occasion du VI ^e congrès du PDCI-RDA	156

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition territoriale des groupes ethniques.....	41
Graphique 2 : Evolution de la balance commerciale de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de l'UEMOA, de la CEMAC et de la CEDEAO.	50
Graphique 3 : Evolution des groupes communautaires de la Côte d'Ivoire de 1917-1998	59
Graphique 4. Evolution des différents groupes religieux de la Côte d'Ivoire sur la période 1975-1998.....	60
Graphique 5 : Impact des populations immigrantes dans l'analyse de l'importance des communautés religieuses en Côte d'Ivoire (RGP 1998).....	61
Graphique 6 : Evolution du taux de croissance du PIB de la Côte d'Ivoire (1971-2001)	69
Graphique 7 : Evolution de certains indicateurs sociaux de la Côte d'Ivoire 1975-1998	70
Graphique 8 : Evolution de la population de Côte d'Ivoire 1975-1998	73
Graphique 9 : Répartition de la population ivoirienne par sexe et par nationalité (1975-1998)	74
Graphique 10 : Evolution de l'indice de perception de la corruption en Côte d'Ivoire de 1998 à 2004	87
Graphique 11 : Evolution des dépenses publiques, du service de la dette et des intérêts	97
Graphique 12 : Evolution du déficit budgétaire, des exportations, des recettes et des dépenses publiques en % du PIB.....	98
Graphique 13 : Evolution du taux de scolarisation net et du taux d'alphabétisation entre 1988 et 1998	101
Graphique 14 : Evolution de l'indice de développement humain	105
Graphique 15 : Occupation du Territoire par les différents groupes armés au 17 décembre 2002	113

TABLEAUX

Tableau 1 : Typologie des dimensions de la cohésion sociale	5
Tableau 2 : Résumé des principaux instruments de mesure du développement humain durable.....	18
Tableau 3 : Utilisation des fonds de la caisse de stabilisation par secteur de 76-88	54
Tableau 4 : Croissance de la population nationale 1975-1998	73
Tableau 5 : Droits politiques et libertés démocratiques en Côte d'Ivoire de 1960 à 2000	82
Tableau 6 : Répartition des ONG en fonction de la date de création.....	88
Tableau 7 : Répartition des exploitants de cacao dans différentes régions de la Côte d'Ivoire suivant leur origine.....	89
Tableau 8 : Evolution du ratio de pauvreté (P_0) par strate entre 1985 et 2002.....	100
Tableau 9 : Evolution des inégalités de revenu en milieu urbain	102
Tableau 10 : Indices de salaires réels et d'emploi	103
Tableau 11 : Analyse des correspondances des deux formes de pauvreté en milieu urbain	105
Tableau 12 : Evolution du taux d'analphabétisme des adultes selon le statut de pauvreté et le sexe.....	107

FIGURES

Figure 1 : Liens causaux entre la cohésion sociale et les retombées sociales.....	7
Figure 2 : Différents indicateurs permettant de mesurer la pauvreté	20

SOURCES STATISTIQUES

Source : Paul Bernard (1999).....	5
Source : Stanley, PC ; Lavis pour PC, Mc Cracken pour PC	7
Source : J-L. Dubois, F-R. Mahieu, A. Poussard ; Op. Cit.	18
Source : Rapport CNUCED (2002)	20
Source :	41
Source : INS	50
Source : Atsé (1997)	54
Source : INS, 2002	59
Source : INS, 2002	60
Source : INS, 1998	61
Source : INS, 1998	69
Source : A partir des données de l'INS,	70
Source : INS	73
Source : INS	73
Source : INS	74
Source : CIDCM/INSCR; * -10 fortement autocratique ; 10 fortement démocratique. Le nombre -88 indique année de turbulence politique et aucune donnée n'a été collectée.	82
Source : Compilation de données de Transparency international (www.transparency.org).....	87
Sources : Sylla (2004)	88
Source : Nkamleu (2002) à partir de l'enquête IITA-ENSEA.....	89
Source : BAD & Banque Mondiale	97
Source : BAD, Banque Mondiale.....	98
Source : Ouattara, 2003	100
Source : INS	101
Source : Grimm, Guénard et Mesplé – Soms (2001)	102
Source : Cogneau et Mesplé – Soms (1999) n.d : Non déterminé.....	103
Source : Grimm, Guénard et Mesplé – Soms (2001)	105
Source : PNUD, 2004	105
Source : Compilation des auteurs à partir de PNUD/INS, 2000 et INS, 2002	107
Source :	113